

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

2023



Avant-propos

Ce rapport d'activité est réalisé chaque année à Sceaux depuis 2012, dans une volonté permanente de transparence de l'activité municipale, alors qu'aucune obligation n'existe de réaliser un tel document.

Il est en outre présenté au conseil municipal, puis rendu public, moins de trois mois après la fin de l'exercice considéré, ce qui montre une grande réactivité et un engagement important de l'administration.

En 2023, les services municipaux ont poursuivi leur action au plus près des Scéennes et des Scéens, malgré le contexte inflationniste qui a eu des effets sur la politique d'achat et sur les moyens dont les services disposent pour assurer leurs missions. Toutefois, cela a aussi permis aux services de questionner certains de leurs pratiques et usages, via le plan de sobriété par exemple.

Structurellement, l'année 2023 a vu se constituer une nouvelle direction, avec la création du pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine, traduction concrète de la volonté de donner une plus grande lisibilité à l'action municipale en la matière, assise sur le triptyque « prévention de la délinquance - médiation - tranquillité urbaine ».

Par ailleurs, 2023 a vu la gestion de la voirie et de ses corollaires (assainissement, réseaux, éclairage public et signalisation lumineuse tricolore) transférée à Vallée Sud - Grand Paris, avec les agents qui assurent les missions correspondantes. Ce transfert de compétences demande des ajustements réguliers ainsi qu'une coopération resserrée avec notre établissement public territorial. L'année 2023 a aussi permis de préfigurer le transfert du site sportif des Clos-Saint-Marcel, déclaré d'intérêt territorial en juillet 2023, avec une perspective de transfert au 1^{er} janvier 2024. L'équipement et plusieurs agents qui y travaillent ont ainsi été basculés à Vallée Sud - Grand Paris au 1^{er} janvier 2024, mais la Ville entend notamment conserver une attention spécifique à ce site sportif bien identifié du quartier de la gare.

Enfin, l'administration communale, en lien avec les élus, s'est attachée à poursuivre les actions phares déjà engagées :

- l'application de la feuille de route dédiée aux Blagis, adoptée par le conseil municipal à la suite de la démarche de concertation *Parlons ensemble des Blagis*. Cette année a, ainsi, permis le début des travaux de la halle des Blagis, appelée à devenir un Espace sport et santé et le déploiement de l'équipe de médiateurs ;
- les études de réhabilitation d'équipements municipaux et d'espaces publics : multi accueil de la rue Houdan, nouveau projet sur le site du Petit Chambord, troisième bulle sur les terrains de tennis de la rue de l'Yser ;
- l'étape de certification des comptes dans le cadre de l'expérimentation lancée en 2017 par la Cour des comptes, en lien avec la direction générale des Finances publiques ;
- le maintien d'un haut niveau de service public, marqué par la gestion en régie de plusieurs activités et équipements (crèches, centres de loisirs, cinéma, bibliothèque, Maison du tourisme) et la poursuite de la déprécarisation des personnels municipaux ;
- la confirmation de l'intégration dans un processus d'amélioration continue notamment à travers le référentiel d'accueil Qualivilles, dont la certification a été renouvelée, pour quatre ans, en fin d'année 2023.

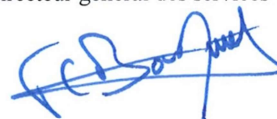
Nous remercions chacun pour sa contribution à ce rapport qui vise à rendre compte de l'action continue des services municipaux au service des habitants de Sceaux, nonobstant le contexte toujours plus contraint dans lequel notre service public local évolue. Ce rapport annuel constitue, enfin, l'occasion de saluer le travail réalisé par Isabelle DEVERRE, qui a dirigé les services municipaux pendant plus de huit ans, jusqu'à l'automne 2023. Son action et son engagement doivent être ici relevés, et le contenu de ce rapport constitue un témoignage de ce qu'elle a pu insuffler aux services publics scéens.

Le maire



Philippe LAURENT

Le directeur général des services



François-Charles BOUSQUET

Sommaire

CHAPITRE I : DIRECTION GENERALE DES SERVICES	6
Focus sur... la démarche Qualivilles.....	7
CHAPITRE II : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET PARTENARIATS ..	8
Section 2 – Mission Archives et patrimoine historique.....	9
Section 3 - Documentation	10
Section 4 - Service Habitat.....	11
Section 5 - Mission Europe et international	18
CHAPITRE III : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DU MANAGEMENT ET DE L'ORGANISATION	21
Section 1 - Service Emplois, compétences et parcours professionnels	22
Section 2 - Service Carrière- rémunération	27
Section 3 - Service Qualité de vie au travail	34
CHAPITRE IV : DIRECTION DES FINANCES, ACHATS PUBLICS ET SYSTEMES D'INFORMATION.....	40
Section 1 - Service Finances et qualité comptable	40
Section 2 – Service Finances facturation.....	48
Section 3 – Service Commande publique	55
Section 4 – Service Systèmes d'information.....	58
CHAPITRE V : POLE TRANSITIONS ET DEVELOPPEMENT LOCAL.....	61
Section 1 – Mission transitions – nature en ville et politique cyclable	63
Section 2 – Mission économie commerces	72
Section 3 – Mission transitions – économie circulaire et solidaire	78
Section 4 - Mission tourisme	82
CHAPITRE VI : POLE VIE CITOYENNE, CULTURELLE ET SPORTIVE	89
Section 1 - Service Sceaux info mairie.....	89
Section 2 – Service Population et citoyenneté.....	98
Section 3 – Service Communication.....	101
Section 4 – Service de l'Action culturelle	107
Section 5 – Service de l'Action sportive	125
CHAPITRE VII : PÔLE FAMILLE ET SOLIDARITES	129
Section 1 - Service Petite enfance.....	135
Section 3 - Service Vie des écoles	146

Section 5 - Service Jeunesse	155
Section 6 - Service Seniors	159
Section 7 - Service Action sociale santé.....	170
CHAPITRE VIII : POLE EQUIPEMENTS ET CADRE DE VIE	176
Section 1 - Service Urbanisme	177
Section 2 - Le bâtiment	184
Section 3- Espace public	187
Section 5 - Gestion du patrimoine et coordination administrative	190
CHAPITRE IX : POLE PREVENTION MEDIATION ET TRANQUILLITE URBAINE	192
Section 1 – Police municipale.....	192
Section 2 – Prévention de la délinquance et coordination du CLSPD	193
Section 3 – Médiation socio-éducative de proximité.....	195

CHAPITRE I : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La direction générale des services est composée du directeur général des services et les deux directeurs généraux adjoints (DGA) des services.

Le directeur général des services encadre l'ensemble de l'administration.

Il travaille en équipe avec deux directeurs généraux adjoints, qui le suppléent en cas d'absence, et font partie du comité de direction.

Le directeur général des services

Aucun service n'est rattaché directement au directeur général des services, seuls le sont les deux directeurs généraux adjoints des services, le directeur des ressources humaines, management et organisation (DRHMO) et les cinq directeurs de pôle.

Le directeur général des services peut être amené à piloter directement certains projets très transversaux, structurants et/ou stratégiques pour la ville.

La direction de l'Administration générale et des partenariats

La direction de l'Administration générale et des partenariats, pilotée par un DGA, a été renommée en 2021 (intégrant les partenariats) et son périmètre a évolué. Les services/missions qui lui sont rattachés sont : les missions Archives/histoire locale, Affaires juridiques, Prévention (nomination d'un coordonnateur CLSPD), Relations européennes et internationales, ainsi que le service Habitat/logement et le secrétariat des assemblées et de la direction générale (intégrant la documentation).

Les deux directions fonctionnelles

La direction Finances, achats publics et systèmes d'information, et la direction des Ressources humaines, management et organisation, sont les ressources de la collectivité. Leur positionnement est totalement transversal ; elles collaborent avec chaque service et élaborent la vision stratégique de la collectivité chacune dans leur domaine respectif en lien avec le maire et le directeur général des services auquel elles sont rattachées.

Les cinq pôles opérationnels

En 2023, l'organisation a évolué, afin d'intégrer un cinquième pôle.

Le pôle Transitions et développement local, créé en 2021, regroupe des missions transversales autour de l'environnement (mobilité durable, nature en ville, économie solidaire et circulaire) et du développement de la ville (commerces, tourisme, campus urbain).

Le pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive, intègre les services Sceaux info mairie, Population citoyenneté, Communication, Action sportive et Action culturelle.

Le pôle Famille et solidarités compte les services Petite enfance, Animation, Vie des écoles, Affaires scolaires, Jeunesse prévention, Seniors et Action sociale, santé, handicap.

Le pôle Equipements et cadre de vie regroupe les services Bâtiments, Espace public, Urbanisme, Gestion du patrimoine et coordination administrative, Tranquillité urbaine ainsi que le chargé de projets bâtiments.

Le pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine, constitué en 2023, comprend les services suivants : le service de Police municipale, la mission de prévention de la délinquance et de coordination du CLSPD, le secteur de la médiation socio-éducative de proximité.

Focus sur... la démarche Qualivilles

La ville de Sceaux est profondément attachée à garantir un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers. Aussi, depuis mars 2010, elle mène une politique Qualité ambitieuse et performante qui contribue à la satisfaction des usagers et à l'amélioration continue des prestations délivrées. Outil de reconnaissance du travail déjà accompli par les agents et lancement d'une nouvelle dynamique de progrès de la collectivité, l'inscription dans une démarche de certification traduit la volonté de mettre en lumière les efforts effectués et de mesurer les marges de progression. Rendre un service public de qualité et de proximité passe nécessairement par une revue permanente des modes de fonctionnement et d'organisation de notre collectivité et surtout par la valorisation du travail des agents et des services municipaux engagés dans la démarche.

Depuis 2021, une mission qualité a été créée. Rattachée au directeur général des services, son rôle est de développer et accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la qualité de manière transversale au sein de l'administration communale. Deux responsables Qualité se répartissent les missions de pilotage, d'organisation et de planification de la démarche qualité. Un collectif qualité accueil s'est constitué parmi les effectifs scéens, regroupant des agents de tous horizons, désireux de faire évoluer leurs usages et de partager leurs bonnes pratiques.

En décembre 2023, la ville de Sceaux a obtenu le renouvellement de la certification Qualivilles et s'engage pour un nouveau cycle de quatre ans.

Mis en place par l'association française de normalisation (Afnor), le référentiel Qualivilles vise à garantir un niveau de service élevé à la Maison du tourisme et à Sceaux info mairie (enquêtes de satisfaction, modes de paiement adaptés, accessibilité du site Internet, offre de service en adéquation avec les visiteurs...). Les indicateurs du référentiel Qualivilles permettent de prendre en compte les réclamations et d'évaluer la qualité de service de la Ville (taux d'accompagnement des demandes, taux de réponse aux appels téléphoniques, suivi des demandes d'inscriptions aux visites guidées...). Afin d'obtenir le renouvellement de sa certification, la Ville a procédé en novembre 2023 à un audit de la Maison du tourisme et du service Sceaux info mairie.

À la suite de l'audit, dix-sept points forts ont été relevés dont le site Internet dédié à la Maison du tourisme, accessible et fiable. Quelques points restent à améliorer dont l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour laquelle des solutions à court et moyen termes sont d'ores et déjà envisagées. Les actions correctives mises en œuvre dès la fin de l'audit, par ailleurs, ont permis une décision très favorable au renouvellement de la certification.

CHAPITRE II : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET PARTENARIATS

Section 1 – Secrétariat du conseil municipal et les affaires juridiques

Le secrétariat des assemblées a pour missions :

- la préparation, l'organisation et le suivi des réunions du conseil municipal (6 en 2023) et de majorité (10 en 2023),
- la rédaction et le suivi des actes administratifs télétransmis en préfecture, qui représentent, pour la Ville et le CCAS :
 - o 144 délibérations,
 - o 367 décisions du maire,
 - o 2145 arrêtés dont 1399 arrêtés de gestion du personnel.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2018 a été mise en place la convocation dématérialisée des élus au conseil municipal.

Lors du mandat 2014-2020, 25 élus avaient souhaité bénéficier de cet envoi dématérialisé ce qui avait permis d'économiser environ 5 000 feuilles imprimées.

En juillet 2020, le nouveau conseil municipal a été installé et 27 élus ont souhaité également bénéficier d'un envoi dématérialisé ce qui a permis une continuité dans l'économie du volume de feuilles utilisées.

Le service juridique a pour missions le conseil juridique en interne, la gestion et le suivi des contentieux, la veille juridique, ainsi que le suivi des contrats d'assurance responsabilité civile et tous risques expositions.

Le conseil juridique en interne, destiné à sécuriser les actions de la Ville, est dédié à l'ensemble des directions et services municipaux et porte sur tous les domaines du droit.

Au cours de l'année 2023, 32 contentieux étaient en cours dans les domaines suivants :

- urbanisme : 28
- responsabilité : 2
- ressources humaines : 2

Le service juridique accompagne également les différentes directions dans la mise en œuvre des projets en cours, et dans la transposition des normes issues des évolutions législatives, en relation avec des partenaires institutionnels extérieurs.

Le service juridique est également chargé de la gestion administrative et comptable de la société publique locale « La cuisine près de chez nous ».

Enfin, le chargé de mission affaires juridiques assure les fonctions suivantes :

- délégué à la protection des données et suivi de l'application du RGPD,
- référent laïcité,
- référent déontologie,
- personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Section 2 – Mission Archives et patrimoine historique

La mission Archives et patrimoine historique est chargée de différents types de missions :

- Définir et suivre la politique de collecte, de tri, de classement des fonds d'archives
- Assurer la conservation et la gestion des fonds
- Définir et mettre en œuvre la politique de numérisation et de restauration des documents
- Assurer l'accès ou la transmission des documents archivés aux services
- Sensibiliser et former les services versants à l'archivage et à l'utilisation du logiciel métier
- Optimiser les relations avec les services versants en matière de procédure d'archivage
- Accueillir et orienter le public dans le cadre de recherches administratives et historiques
- Valoriser le patrimoine à travers des expositions et des animations en direction du public
- Gérer et enrichir le site internet dédié aux archives
- Enrichir les collections par l'acquisition de documents (dons, dépôts, achats ou legs) et d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Ville

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

Les missions principales de la mission sont la collecte, le tri et le classement des archives des services. La mission assure l'accès et la communication des documents aux services et au public extérieur. Elle valorise le patrimoine à travers des expositions et des animations en direction du public. Elle enrichit le site internet des archives municipales.

Les postes principaux de dépenses restent la restauration et la numérisation des documents d'archives.

a. Constitution des fonds

Les services ont versé 41 mètres linéaires d'archives.

Le service n'a pas réalisé d'élimination en 2023

b. Communication de documents

En interne : 190 documents empruntés par les services

En externe (salle de lecture) :

- 49 sessions de travail,
- 34 lecteurs inscrits
- 156 documents communiqués

c. Autres

- 2 dépôts (SIEP et finalisation du 2^e dépôt des Amis de Sceaux)
- 2 dons (Bouglér et B. Philippe)
- Acquisition aux enchères du manuscrit de Sceaux-Penthièvre (1846-1847)
- Dans le cadre du Centenaire du Domaine départemental : exposition « Aux origines du lotissement du Parc de Sceaux », conférence lors de l'assemblée générale de l'Association des riverains du Parc de Sceaux

II. Perspectives pour l'année 2024

- Poursuivre la prise en charge des versements en attente dans les services
- Réaliser une opération d'élimination importante (années 2023-2024), dans un souci d'optimisation des espaces de conservation
- Exposition sur la tradition félibréenne de Sceaux (dans le cadre de la Sainte-Estelle 2024)
- Coordination du cycle de conférences « Les lycées Lakanal et Marie-Curie : un siècle d'histoire »
- Publication du fascicule sur les premières années du lycée Lakanal
- Accueil de quelques classes

Section 3 - Documentation

Les postes de dépense principaux concernent l'achat de documentation à destination des services. Cette dernière comprend des abonnements à des quotidiens et des revues spécialisées, des ouvrages à mises à jour permanentes ainsi que des abonnements en ligne notamment aux bases de données juridiques. Les abonnements prévoient, lorsque que le service existe, les accès en ligne et la réception de newsletters.

- 61 abonnements ont été souscrits via France Publications
- 3 abonnements pour le cinéma Trianon
- 1 abonnement au Centre interdépartemental de Gestion
- 3 bases de données juridiques en ligne
- 26 ouvrages achetés pour les services

Section 4 - Service Habitat

Le service Habitat de la Ville est chargé de différents types de missions autour de l'habitat privé et du logement social.

En ce qui concerne la demande de logement social, il est chargé notamment :

- d'organiser l'enregistrement et la gestion des demandes de logements sociaux sur le territoire de la commune : organiser l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des demandes dans le cadre des procédures nationales en la matière ; mettre en place des outils de gestion, de suivi et d'actualisation des demandes (logiciel, tableaux de bord, suivi des courriers,...) ;
- de gérer les relations avec les bailleurs sociaux implantés sur le territoire en matière d'attribution des logements en liaison avec la direction générale des services et les élus de la Ville concernés, de préparer les réunions des commissions d'attribution des bailleurs (proposition de dossiers) et de représenter la Ville au sein de ces commissions aux côtés du représentant élu de la Ville ;
- de suivre la réalisation des obligations prévues dans la loi Egalité et citoyenneté de 2017 et d'assurer les relations avec les services de l'Etat sur ce sujet ; chacun des réservataires ayant l'obligation de consacrer 25% des attributions annuelles sur son contingent aux demandeurs relevant du droit au logement opposable (DALO) ou à défaut aux ménages reconnus PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).
- d'échanger avec les services sociaux pour la prise en compte de situations particulières (FSL, difficultés sociales,...).

En matière de production de logements sociaux, le service est chargé :

- de suivre la réalisation des objectifs fixés par l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée « Loi SRU » qui impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux pour atteindre 25% du nombre de résidences principales ;
- d'apporter son expertise en ce qui concerne l'évolution du parc de logements sur le territoire de la commune (constructions, agréments, conventionnements,...) ;
- de participer à la mise en œuvre d'opérations en matière de logement social sur le territoire, en lien avec les différents acteurs ;
- d'être l'interlocuteur des bailleurs dans le cadre des opérations de relogement.

Il est par ailleurs chargé :

- de suivre, en liaison notamment avec les services de l'établissement public Vallée sud Grand Paris, les procédures d'habitat indigne et de mettre en œuvre des pouvoirs de police du maire dans ce cadre, impulser de nouvelles procédures le cas échéant en liaison avec les élus et services concernés ;
- de structurer l'information des étudiants en matière de logement sur le territoire, favoriser le développement d'une offre de logements conventionnés en direction des étudiants accueillis dans les établissements de la commune, favoriser la mise en œuvre de solutions complémentaires d'accueil d'étudiants sur le territoire (logement intergénérationnel,...), suivre les attributions de logements étudiants sur les résidences neuves en s'assurant du respect des critères définis en lien avec le gestionnaire ;
- de piloter le recensement de la population, de tenir à jour les chiffres clefs en lien avec les travaux menés par l'Insee et de la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés ;

- d'animer le réseau des membres de conseils syndicaux en organisant des temps d'informations et d'échanges entre propriétaires sur des sujets relatifs à leur cadre de vie ou à la réglementation des copropriétés ;
- de piloter les actions en matière de rénovation énergétique dont l'objectif est de parvenir d'ici 2050 à une rénovation globale du parc de logement.

Le service est composé d'un chef de service, d'une gestionnaire habitat et d'une assistante administrative.

Une équipe de cinq agents recenseurs vient compléter le service pour la réaliser des opérations de recensement.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

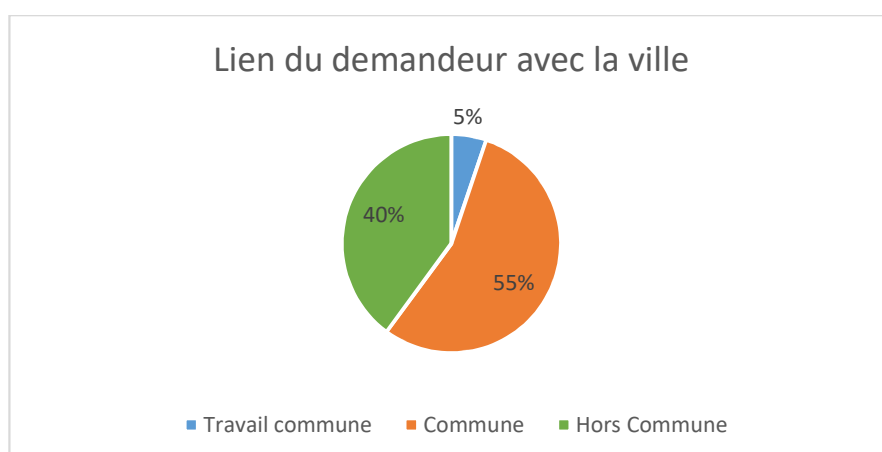
Créé en 2012, le service Habitat est chargé de la gestion de la demande de logement social et de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées dans le cadre des objectifs définis par la Ville.

a) La gestion de la demande de logement social

En 2023, 11 079 ménages demandent à bénéficier d'un logement social à Sceaux, dont 1 146 qui demandent Sceaux en 1er choix (+ 9% depuis 2022). 1 536 demandeurs sont connus du service (+ 24% depuis 2022).

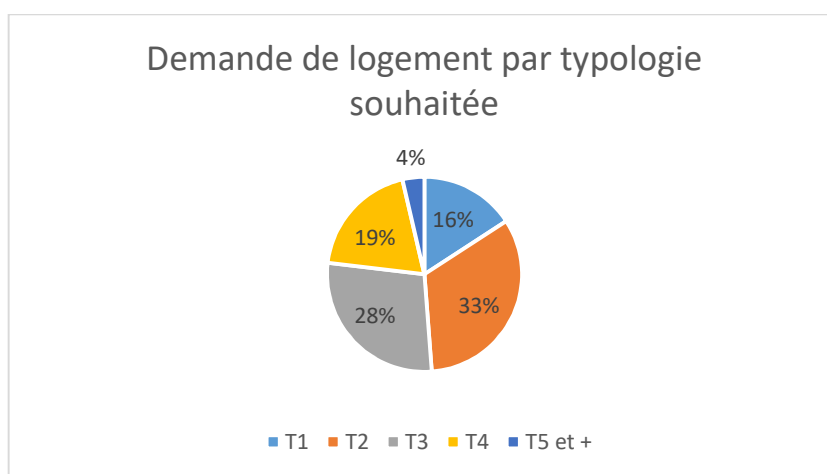
Profil des demandeurs

- Les personnes vivant seules et les familles composées d'un seul parent représentent respectivement 20% et 45,64% des demandeurs de logement social à Sceaux alors que les couples sans enfant ne sont que 6,10% et les familles avec un ou plusieurs enfants représentent 28,19% des demandeurs.
- La grande majorité des demandeurs ont un lien avec la commune. Parmi eux, 55% occupent déjà un logement à Sceaux et 5% y travaillent. Il s'agit de résultat en baisse depuis 2022 où ils représentaient respectivement 63% et 17% des demandeurs.



Type de logement souhaité

- En 2023, plus des trois quarts des demandes concernent des logements de type 1, 2 et 3 (76%).
- 49% des demandes concernent plus particulièrement les petits logements (T1 et T2). Ce besoin s'exprime pour répondre aux demandes de décohabitation des jeunes, aux séparations des couples, au retour vers de plus petites surfaces des ménages plus âgés et en situation de sous-occupation ou encore aux foyers qui souhaitent consacrer moins de dépenses dans leurs loyer et charges soit par une baisse de revenu due à la retraite soit parce qu'elles sont directement affectées par la crise de l'énergie connue depuis 2022.
- Un peu moins d'un quart des demandeurs souhaitent un grand logement (T4 et +).



b) Bilan des actions menées en 2023

- Du nouveau demandeur s'interrogeant sur l'accès à un logement social au candidat dont le dossier doit passer en CALEOL, c'est au total 256 rendez-vous qui ont été organisés en 2023 (248 en 2022, 212 en 2021 et 183 en 2020).
- Entre la mise à jour du dossier, la réception d'appels téléphoniques, l'échange de courriels ou de courriers ou encore le lien avec les bailleurs, 6 717 actions de tous types ont été réalisées par le service pour répondre aux demandeurs.

Les désignations pour un passage en commission d'attribution de logement (CALEOL) :

- En 2023, la Ville a recensé 90 logements ayant fait l'objet d'au moins un passage en CALEOL, tous bailleurs confondus.
- L'année 2023 a été marquée par la mise en service de l'immeuble situé au 2 rue des Mouilleboeufs et appartenant au bailleur SEQENS. 90 logements ont été livrés fin 2022 en remplacement des immeubles allant être démolis du 15 au 27 rue des Mésanges. 36 anciens ménages de cette résidence y ont été relogés.
- Les 54 logements restants ont été remis aux différents réservataires (Ville, Action Logement, Préfecture) afin qu'ils puissent y désigner des candidats.
- 10 attributions ont été réalisées sur le contingent de la Ville permettant ainsi à des nouvelles familles d'intégrer ce programme neuf.
- Forte d'un partenariat établi depuis de nombreuses années avec les services de l'Etat, 6 demandeurs supplémentaires suivis par le service Habitat ont pu se voir attribuer un logement au sein de cette résidence sur le contingent réservé au public prioritaire.

- En ce qui concerne le logement des jeunes, en 2023, 99 étudiants ou jeunes actifs se sont fait connaître au service Habitat. Tous ont été mis en relation avec le gestionnaire Fac Habitat afin qu'il soit attentif à leur candidature sur l'une des 3 résidences présentes à Sceaux.

Les objectifs relatifs au relogement des publics prioritaires :

- En 2023, 36 attributions relevant du PDALPD ou de la procédure DALO ont été réalisées ; (38 en 2022, 33 en 2021). L'objectif pour chaque réservataire est de 25%, ce taux atteint 34% sur l'ensemble des attributions faites en 2023 à Sceaux et 25% uniquement sur le contingent de la Ville.
- Afin de répondre aux objectifs fixés mais également pour mener sa politique du logement en faveur des ménages les plus prioritaires, dans le cadre de son partenariat avec l'ADIL 92, la Ville a mis en place depuis octobre 2019 une permanence d'une demi-journée mensuelle adressée aux demandeurs de logement pour les accompagner dans leurs démarches.
- 46 rendez-vous ont été consacrés à demandeurs de logement reçus par la juriste de l'ADIL pour des renseignements ou un accompagnement autour de l'instruction de leur dossier DALO (55 en 2022, 51 en 2021).

c) Les opérations de recensement

- En lien avec l'Insee, les opérations annuelles de recensement sont pilotées depuis 2019 par le service Habitat de la Ville, en charge également de la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).
- Le recensement de la population, dans les communes de plus de 10 000 habitants se fait chaque année par échantillon de 8% des logements ; soit 40% de la population enquêtée sur une période de 5 ans.
- L'équipe est constituée de 5 agents recenseurs encadrés par le chef de service Habitat, par ailleurs nommé coordonnateur communal et Coril (coordonnateur du RIL).
- En 2023, la collecte a été réalisée entre le 18 janvier et le 25 février :
 - 747 logements étaient à recenser.
 - 27 résidences ont été identifiées comme des résidences non principales et 10 logements n'ont pas pu être enquêtés ; ce qui comparativement aux autres communes est un très bon résultat.
- 73% des ménages recensés ont répondu par Internet, démarche plus simple pour les usagers et limitant l'utilisation du papier.

d) Accompagner les copropriétés

- La Ville anime depuis 2011 ainsi un réseau de copropriétaires. Celui-ci comporte 130 présidents ou membres de conseil syndicaux désireux d'être informés par la Ville des actualités les concernant ou d'échanger avec d'autres résidents sur des sujets communs.
- Des rencontres régulières sont organisées afin d'informer ou d'orienter les copropriétaires dans leurs démarches qui peuvent aussi bien porter sur les énergies, les charges, la sécurité, les relations avec les fournisseurs, les dispositifs d'aide ou d'autres questions auxquelles ils peuvent être confrontés et qui concernent la vie dans leur immeuble.
- En février 2023 une rencontre réunissant une soixantaine de représentants de copropriétés a été organisée. Les échanges de cette rencontre portaient particulièrement sur le financement des travaux de rénovation énergétique et les démarches à entreprendre.

e) Lutter contre l'habitat indigne

- Prévu par la loi Alur et approuvé par le conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris lors de la séance du 29 juin 2021, le permis de louer a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.
- Le permis de louer est mis en place à Sceaux depuis le 1er février 2022.
- Avant chaque nouvelle location, sont soumis à autorisation tous les logements tels que les chambres, studios et 2 pièces loués dans des maisons individuelles ou immeubles collectifs construits avant 1995, ainsi que quelques adresses précises identifiées comme impropres à l'habitation.
- Le propriétaire doit avant chaque mise en location déposer une demande auprès du territoire Vallée Sud Grand Paris via un formulaire Cerfa accompagné d'un dossier technique. Dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande, un agent de Vallée Sud Grand Paris vient visiter le logement concerné pour s'assurer de la conformité et de la décence du logement. Dans le cas contraire, la mise en location est refusée ou conditionnée à l'exécution de travaux.
- Si le bien est loué sans autorisation, le propriétaire encourt des sanctions financières : de 5 000 à 15 000 € d'amende reversés à l'ANAH.
- En 2023, 156 demandes ont été déposées (184 en 2022). 63% des autorisations ont été délivrées dans un délai d'un mois. 19% des demandes ont obtenu une autorisation sous réserve de réalisation de travaux, c'est-à-dire que le propriétaire doit réaliser des travaux de mise en conformité avant de pouvoir louer son logement. 25% des demandes sont en cours d'instruction. Enfin, seules 3% des demandes ont été refusées en raison de l'état du logement jugé non conforme.

f) Encourager la rénovation énergétique de l'habitat

- En lien avec les villes d'Antony et Bourg-la-Reine, le service Habitat a organisé, du 24 au 26 novembre 2023, la 4^{ème} édition du Forum de la rénovation énergétique. De nombreuses animations ont permis à plus de 200 ménages d'obtenir les informations à connaître pour effectuer une rénovation énergétique au sein de leur habitation et de rencontrer une vingtaine de professionnels spécialisés sur ce sujet.
- La ville de Sceaux a signé, en 2023, une convention avec l'association SOLIHA et les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine. Cette convention porte sur l'accompagnement et l'animation locale du parcours de rénovation énergétique performante des pavillons sur les trois villes. Toutes les semaines, une permanence est assurée dans l'une des villes afin de fournir aux ménages des informations dédiées aux financements à mobiliser, d'établir un premier diagnostic du besoin de travaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de veiller à la planification des travaux et suivre leur réalisation et enfin d'être ressource et conseils jusqu'à la fin du chantier.
- En ce qui concerne les économies d'énergie, à l'initiative de la Ville, l'association Croix-Rouge insertion - LogisCité a participé à plusieurs actions en 2023 visant à réduire les consommations énergétiques des particuliers et à apporter plus de confort grâce à l'installation d'équipements économes et à des conseils personnalisés.
- À l'occasion des nocturnes des Blagis, du passage du Solidaribus ou encore lors du Forum de la rénovation énergétique, des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie ou des diagnostics individuels ont été proposés. Quatre ménages ont sollicité un accompagnement de l'association pour diminuer leur consommation énergétique et trois d'entre eux ont d'ores et déjà pu bénéficier d'une visite à domicile.
- Toutes ces actions engagées permettront de parvenir à la « massification » de la rénovation énergétique, l'objectif fixé par l'Etat, étant d'aboutir à un parc rénové d'ici 2050.

- Par ailleurs, lors des permanences mensuelles du juriste de l'ADIL ou lors de celles de SOLIHA, les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, peuvent venir s'informer et obtenir de l'aide dans leurs démarches de rénovation de leur logement ou pour toute difficulté concernant leur lieu d'habitation.
- 48 ménages ont été reçus par l'ADIL dans le cadre de la permanence générale portant sur toutes questions en lien avec le logement (52 en 2022).

g) Les actions partenariales :

Opération des quatre-chemins :

- 90 logements neufs ont été livrés fin 2022 par le bailleur SEQENS, rue des Mouilleboeufs, dans le quartier des Quatre-Chemins, correspondant à la 2ème tranche du programme. Ces logements (du T1 au T5) sont conventionnés de type PLUS et PLAI.
- Cette livraison constitue le lot 2 d'une opération de 260 logements sociaux et de 58 logements à l'accession réalisée en plusieurs phases. Les 140 familles qui habitaient la résidence des Mésanges et qui en ont exprimé le souhait ont pu et pourront déménager dans un logement neuf dans le quartier reconstruit, dans la 1^{ère} tranche pour 60 ménages et dans la 2^{ème} pour 36.
- Il a fallu à la fois, accompagner les anciens locataires dans leur mutation vers le nouveau bâtiment, assurer un travail commun avec le bailleur SEQENS, échanger avec les services de la DRIHL pour l'entrée des publics prioritaires sur le contingent dédié aux mal-logés et étudier des nombreux dossiers proposés par Action Logement.

Étude sur l'Habitat privé :

- En 2023, la Ville a participé à la démarche de labélisation des résidences étudiantes portée par l'Association des villes universitaires de France (AVUF).
- Au travers des travaux menés par l'AVUF, un enjeu est apparu : « Comment reconnaître la qualité des logements dans les résidences étudiantes ? ». La création d'un label a donc émergé comme une aide au choix des logements étudiants. En effet, le label s'adresse aux étudiants et aux familles qui s'intéressent aux résidences d'étudiants ainsi qu'aux gérants ou propriétaires de résidences.
- L'objectif de la démarche pour les résidences étudiantes est d'offrir aux étudiants un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins pour la rentrée universitaire.
- A Sceaux, deux résidences étudiantes, propriété de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et gérées par Fac Habitat sont entrées dans la démarche en 2023.
- Au regard de la qualité de l'offre proposée aux étudiants, le label avec la mention Premium a été remis aux résidences Edouard Depreux et Pierre Ringenbach.

II. Perspectives pour l'année 2024

En 2024, le service devra poursuivre son action et asseoir sa place d'acteur central sur les questions liées à l'habitat dans son ensemble sur la ville en lien avec les élus. Il sera chargé de la réalisation de différents objectifs :

Logement social :

- Maintenir l'action en matière d'accompagnement des demandeurs dans le cadre d'une coordination avec les services de la Ville, les bailleurs et les partenaires.
- Poursuivre le travail auprès des représentants de Hauts-de-Seine habitat pour renforcer la collaboration relative à l'occupation des logements, à la prévention de l'impayé sur les quartiers considérés en veille active ; en particulier sur le quartier des Blagis.

- Veiller à la mise en œuvre de cotation et de la gestion en flux, prévues par la loi Elan.
- Avec la gestion en flux, prévue par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification locales (dite « Loi 3DS »), le bailleur doit à la libération d'un logement choisir le réservataire auquel il signale le congé et cela dans le respect des conditions figurant dans les conventions de réservation. La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. La cotation étant déjà utilisée dans les différentes commissions d'attribution, l'objectif de cette loi est d'uniformiser les critères et de généraliser la pratique sur tout le territoire.
- A ce titre, il est essentiel que les communes et les bailleurs sociaux s'engagent dans cette démarche tout en contribuant à la définition de la politique du logement souhaitée et à sa réalisation.

Habitat privé :

- Poursuivre l'animation du réseau de copropriétaires dans lequel les propriétaires peuvent être informés ou d'orientés dans leur démarche portant aussi bien sur les énergies, les charges, la sécurité ou sur d'autres questions auxquelles ils peuvent être confrontés et concernant leur cadre de vie.
- Suivre les travaux de Vallée Sud-Grand Paris sur le logement touristique et les mesures d'encadrement possibles pour maintenir une offre de logement pour les ménages cherchant à se loger.

Section 5 - Mission Europe et international

La mission a pour finalité de soutenir et développer les initiatives locales à l'échelle européenne et internationale. La Ville est en effet jumelée avec Royal Leamington Spa au Royaume-Uni et Brühl en Allemagne et entretient des relations étroites avec les associations locales actives à l'international. La Ville travaille également de concert avec les établissements scolaires et supérieurs implantés sur le territoire afin de promouvoir et soutenir les projets d'échanges à l'international.

I.- Retour sur l'année 2023

a) Actions entreprises dans le cadre des jumelages

Des échanges réguliers ont eu lieu entre les services des villes de Sceaux et Brühl pour travailler sur des projets de coopération dans le cadre du jumelage. 5 agents de la ville de Brühl ont pu découvrir différents services de la ville de Sceaux en mai 2023. A l'occasion du Printemps des transitions, ils ont tenu un stand pour présenter la politique cyclable. Ces échanges avec les agents et les visiteurs ont permis de mieux comprendre les actions concrètes entreprises et de partager les méthodes et les projets. Cette visite a pu être financée par une subvention obtenue auprès du fonds citoyen franco-allemand.

Des rencontres se sont tenues en visioconférence entre élus et services des deux villes afin d'envisager des axes d'approfondissement du jumelage. Une délégation de la ville de Brühl est venue en mai 2023 pour la rencontre annuelle traditionnelle.

Le lycée Lakanal a accueilli une classe du lycée de Brühl au mois de mai et une réception a été organisée à l'ancienne mairie pour leur souhaiter la bienvenue.

En ce qui concerne le jumelage avec la ville de Royal Leamington Spa au Royaume-Uni, un déplacement a été réalisé en avril 2023. Des contacts ont été pris avec les établissements d'enseignement supérieur de Leamington et notamment le Warwickshire College qui dispense des cours d'esthétique et de coiffure tout comme le lycée Florian. Un suivi sera mené avec les lycées de Leamington afin d'identifier des pistes de coopération avec nos établissements.

b) Accueil et intégration des étudiants internationaux

La Ville a organisé, en septembre 2023, une visite des acteurs et services de la Ville spécialement dédiée aux étudiants internationaux, suivie d'une réception à l'hôtel de ville.

Des rencontres organisées dans les résidences étudiantes ont permis d'aller directement échanger avec eux sur leurs besoins spécifiques.

D'autre part, des visites particulières ont été organisées pour les étudiants du DU Passerelle qui suivent des cours de français intensif à la faculté Jean Monnet. Leur cursus prévoit en effet, une immersion dans la culture locale.

c) Événements et rencontres sur le thème de l'Europe

À l'occasion de la journée de l'Europe le 9 mai un programme d'animations a été réalisé. Une conférence a été organisée conjointement avec un groupe d'étudiants de l'IUT dans le cadre d'un projet tutoré. M. Benoit Blottin, professeur de la faculté Jean Monnet a retracé l'histoire de la construction européenne, au regard de la crise ukrainienne. Une cinquantaine de personnes parmi lesquelles de nombreux étudiants ont participé à cet événement. Le 10 mai, une séance spéciale a été organisée au cinéma le Trianon avec la projection de *l'Auberge espagnole*, sous-titré en anglais (en partenariat avec la société Lost in translation qui promeut les films français auprès d'un public international, grâce au sous-titrage en

anglais). Une dégustation de tapas a été proposée à l'issue du film qui a permis aux étudiants, au public et à l'association des amis du Trianon d'échanger autour du film.

Les services de la Ville ainsi que les élus participent régulièrement à des conférences et réflexions sur l'Europe. Les services de la Ville ont ainsi participé à la 9ème université européenne de l'AFCCRE qui s'est tenue à Marseille en octobre. Ces rencontres permettent de s'inspirer de bonnes pratiques et de développer un réseau d'interlocuteurs permettant de développer de futurs projets.

La Ville a participé activement aux réunions du Réseau européen des villes universitaires initié par l'Association des villes universitaires de France (AVUF). Plusieurs réunions ont permis d'échanger sur les interactions avec le monde universitaire et la nécessaire prise en compte des besoins des étudiants internationaux. Un déplacement a été réalisé à Regensburg en Allemagne pour rencontrer les différents partenaires du réseau. La ville a été mise en valeur grâce au comité consultatif de la vie étudiante mis en place depuis 2021.

Une réception a été organisée par la Ville pour accueillir les lycéens de la ville de Dresde reçus par des lycéens du lycée Marie Curie en mai 2023.

La rubrique du site internet de la ville a été revue afin de présenter les différentes activités de la Ville en matière européenne et internationale.

Un dossier de candidature a été déposé pour obtenir le label « Ville européenne » auprès du Mouvement européen.

Les services de la Ville ont participé au Forum Interreg, qui présentait ce programme européen de financement. Cela a permis de nouer des contacts intéressants. En effet, la Ville cherche à rejoindre des projets européens en tant que partenaire afin de travailler sur des projets innovants, d'échanger de bonnes pratiques et de bénéficier de financements.

d) Soutien aux initiatives portées par les associations locales

La Ville soutient le projet RELQ depuis plusieurs années avec l'ouverture d'une école numérique en octobre 2021 en Arménie. Une coopération renforcée a été mise en place en 2023 avec la préparation d'une journée de l'Arménie en juin 2024 au jardin de la Ménagerie.

Des actions ont été poursuivies avec l'association La Communauté birmane de France, avec un projet d'exposition en 2024.

La Ville a en outre apporté un soutien logistique à l'organisation d'initiatives ponctuelles organisées par les associations locales comme des ventes de produits artisanaux réalisées par l'ASAMA (Association scéenne d'amitié africaine). Cette dernière association a en effet pu tenir à nouveau un stand lors de la foire aux santons en décembre 2023.

Une collecte de fournitures scolaires a été réalisée en novembre 2023 au bénéfice de l'association SOATATA Madagascar qui a permis de récolter de nombreux cartons. L'association les enverra aux élèves des villages soutenus à Madagascar.

e) Soutien à l'Ukraine

Dans le cadre des actions de l'AFCCRE, la ville de Sceaux a été pilote pour un projet de coopération entre 3 villes françaises et 3 villes ukrainiennes (U-Lead, Bridges of Trust). Une délégation de la ville de Zelenodolsk a été reçue du 3 au 6 juillet afin de découvrir les différentes politiques publiques menées à Sceaux et d'échanger sur les perspectives de coopération.

II. - Perspectives pour 2024

- accueil d'une délégation de Royal Leamington Spa en mai ; celle-ci sera partie prenante du Printemps des transitions. Tenue d'un stand conjointement avec la maison du tourisme de Sceaux
- visite à Brühl lors du weekend de la Pentecôte
- étudier les possibilités de financements européens pour les projets de la Ville
- faire vivre le label « ville européenne » en s'appuyant sur la charte des actions proposées par le mouvement européen.
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux à Sceaux en renforçant les liens avec les établissements
- soutenir et initier des projets d'échanges impliquant les établissements scolaires, secondaires et d'enseignement supérieur de la Ville
- soutenir les actions et initiatives des associations locales et des citoyens scéens en lien avec l'Europe et l'international
- accueil de l'université d'automne du Mouvement européen en novembre 2024 (en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur)
- soutien à l'association RELQ pour l'organisation de la journée de l'Arménie en juin 2024
- soutien à l'ASAMA pour la vente de roses à l'occasion de la fête des mères
- soutien à l'association « communauté birmane de France » autour de projets artistiques notamment
- poursuivre les efforts pour nouer des relations avec une ville étudiante suédoise

CHAPITRE III : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DU MANAGEMENT ET DE L'ORGANISATION

Le travail de la direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation a pour mission d'assurer la meilleure qualité de vie au travail des agents de la collectivité, dans un contexte budgétaire maîtrisé.

La qualité de vie au travail se traduit par le recrutement d'agents de qualité qui œuvrent au sein d'une organisation structurée, bienveillante, dont les objectifs sont clairement établis.

La direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation gère environ 600 agents, tout au long de l'année, tous statuts confondus.

La direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation est composée de trois services:

- le service Emplois, compétences et parcours professionnels
- le service Carrière-rémunération
- le service Qualité de vie au travail

Les partenaires/prestataires :

- 1 assistant social mis à disposition par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne (temps non complet 10%),
- 1 agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne,
- 1 médecin du travail via le Service aux entreprises pour la Santé au travail.

La direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation organise la communication RH autour de deux vecteurs, la communication écrite et la communication orale :

- la lettre d'information hebdomadaire « L'hebd RH » paraît tous les mardis en fin d'après-midi,
- le journal interne devenu « En coulisses » en 2021, qui paraît 4 fois dans l'année, centré sur la présentation de la vie des services,
- le café RH, un quizz de 30 minutes tous les 2 mois environ sur une thématique spécifique,
- l'intranet TIM,
- le développement du « aller vers » permettant aux agents RH d'aller à la rencontre des agents pour aborder différentes thématiques,
- le procès-verbal du Comité technique (CST) rend compte des échanges qui ont lieu lors des séances,
- les réunions d'information organisées sur une thématique spécifique,
- les rencontres avec les agents des écoles, des multi-accueils et de l'animation,
- les interventions lors des réunions de direction élargies à destination des chefs de service.

Section 1 - Service Emplois, compétences et parcours professionnels

Le service Emplois, compétences et parcours professionnels a une double mission : assurer des recrutements de qualité et accompagner l'évolution des agents tout au long de leur carrière professionnelle. A ces missions traditionnelles s'ajoutent la gestion des entretiens professionnels et celle des effectifs, dans une perspective de mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Enfin, le service participe activement à la communication interne et au développement de la marque employeur.

I. - Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a) Le secteur recrutement

Pour l'année 2023, 67 recrutements de postes permanents ont été opérés pour 125 recrutements en tout, issus de 175 entretiens de premier niveau. Parmi ces 67 recrutements permanents, 8 font suite à une mobilité interne.

Le taux de rotation* pour l'année 2023 est de 23% contre 13,85% en 2022, et le taux de remplacement** de 115%.

**taux de rotation : pourcentage d'agents en mouvements*

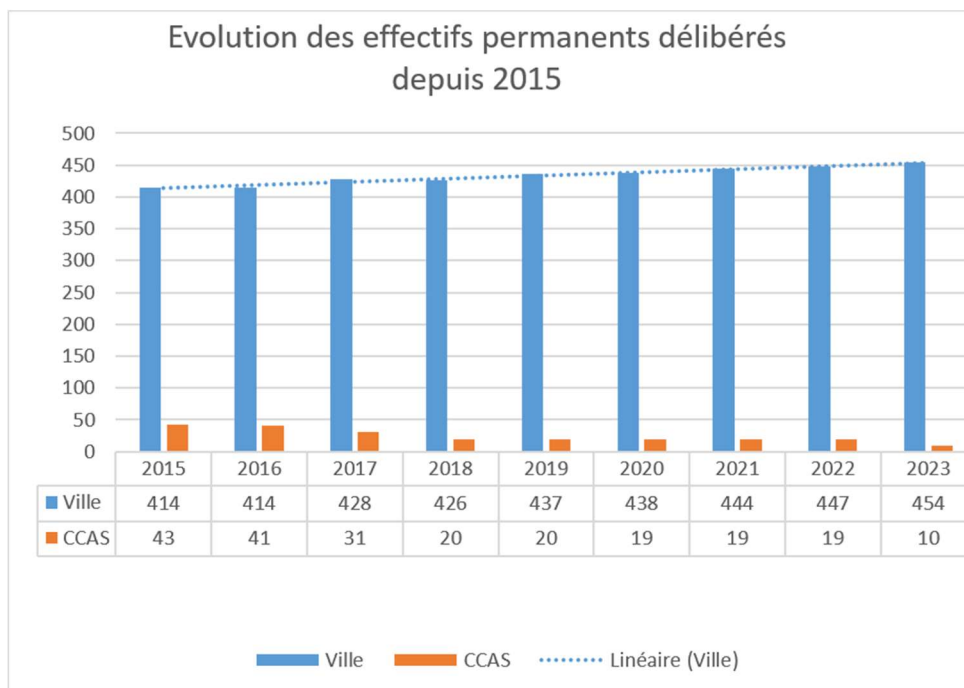
***taux de remplacement : pourcentage d'agents remplacés*

Evolution des recrutements sur les 5 dernières années

	Recrutements permanents	Recrutements non permanents	Total
2019	68	60	128
2020	43	62	105
2021	72	58	130
2022	71	58	129
2023	69	56	125

- 2 968 curriculum-vitae reçus et traités (hors stages) dont 268 par courrier et environ 2 700 par mail
- 175 entretiens de 1^{er} niveau ont été réalisés (entre 1 et 3 entretiens par recrutement)
- Accueil organisé pour 67 nouveaux collaborateurs permanents, 56 non permanents
- 3 journées d'accueil des nouveaux en présence du maire auxquelles ont participé 62 collaborateurs et 2 matinées d'accueil des cadres (en complément de la journée d'accueil) à laquelle ont participé 20 collaborateurs
- 77 départs de collaborateurs permanents (dont 8 départs en retraite)

En matière de soutien à l'emploi, la Ville a intégré 78 stagiaires dont 5 gratifiés (pour 419 demandes de stage reçues : 124 par courrier et 295 par mail). La Ville a, par ailleurs, poursuivi sa politique volontariste d'accueil d'apprentis. Ainsi, 12 jeunes en apprentissage travaillent dans des secteurs variés : petite enfance, espaces verts, informatique, tourisme, etc., pour des durées de contrat de 1 à 3 ans.



Au 31 décembre de l'année 2023, 438 emplois permanents étaient pourvus (Ville + CCAS).

b) La cellule mobilité

La cellule mobilité est composée de plusieurs professionnels des Ressources humaines. Ce groupe pluridisciplinaire étudie et analyse les situations de reclassement pour raisons de santé ou de mobilité d'office suite à réorganisations de services. Les situations de mobilité choisies sont également accompagnées par les membres de la Cellule mobilité. Le groupe agit dans l'intérêt de l'agent et de la collectivité.

En 2023, la cellule mobilité s'est réunie 3 fois et 16 agents ont bénéficié d'un suivi personnalisé : aide au maintien dans l'emploi, reclassement effectif sur un autre poste, parcours de formation, bilan de compétences, aménagement et/ou réorganisation du poste de travail, aide à la recherche d'emploi, etc.

4 agents ont bénéficié en 2023 du dispositif de Période de préparation au reclassement (PPR). Ce dispositif facilite la transition professionnelle des agents reconnus inaptes dans leurs précédentes fonctions vers le reclassement dans un autre emploi : suivi individualisé par les professionnels de la Cellule mobilité, périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes.

c) La marque employeur

Face au bouleversement du marché de l'emploi et aux difficultés croissantes de recrutement auxquelles font face les collectivités, le maire de Sceaux a souhaité développer la marque employeur.

Grâce aux réflexions menées en groupe de co-développement, nous avons conduit les actions suivantes en 2023, en lien avec le service Communication :

- refonte de nos offres d'emploi,
- rédaction de communiqués de presse pour relayer nos actions dans les supports spécialisés,
- vidéos métiers,
- renforcement de notre présence sur LinkedIn,
- renforcement de l'intégration des nouveaux recrutés (parrainage des cadres).

D'autres actions sont à venir en 2024 : participation à des forums, poursuite de la présence de la Ville sur LinkedIn, valorisation d'un métier chaque trimestre...

d) Le secteur de la formation

Pour l'année 2023, 239 agents ont suivi 422 formations (les agents pouvant suivre plusieurs stages dans l'année), pour un total de 1323 journées. Parmi ces formations, 6 ont été organisées en intra (i.e. dans les locaux de Sceaux) soit 44 jours. Cela représente 1,4% des stages suivis, soit 3% des journées, les formations intra étant souvent plus courtes que les formations en individuel. La réorganisation du service RH a nécessité le ralentissement de l'activité formation en 2023, ce qui explique la baisse du nombre de formations intra et du nombre d'agents partis en formation (-88 agents par rapport à 2022). On note tout de même une augmentation de la durée des formations à travers le nombre de jours (+149 jours par rapport à 2022).

44 demandes de formation n'ont pas pu aboutir. Le motif principal de l'impossibilité de participer à une formation reste le manque de places dans les stages du CNFPT. L'enjeu majeur du CNFPT est de réduire significativement ce taux de refus en proposant par exemple des sessions plus nombreuses en 2024.

Parmi les jours réalisés :

- 265 journées avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour des stages individuels ou en intra, soit 20% du nombre total de jours,
- 44 journées de formation ont eu lieu en intra, c'est-à-dire dans les locaux de Sceaux ou en union de collectivités,
- 239 agents de la Ville ou du CCAS ont bénéficié d'au moins une formation en 2023, soit 55% des agents sur poste permanent.

Evolution du nombre de formations réalisées sur les 8 dernières années

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents partis en formation	329	364	345	342	227	233	327	239
Nombre de jours de formation	1779	1956	1479	1921	730	1180	1174	1323

La politique en matière de formation consiste à favoriser les départs en formation en vue de permettre l'évolution des compétences des agents et leur adaptation aux changements qui peuvent affecter leur service ou leur poste.

C'est dans cette logique d'évolution continue, et de seconde carrière, que la Ville a procédé à 8 mobilités internes pour l'année 2023. Dans la même optique, la Ville favorise les démarches personnelles de reconversion ou d'évolution professionnelle par l'intermédiaire de la réalisation de bilans de compétences par la psychologue du travail ou de préparations à des concours ou examens professionnels.

Pour l'année 2023, 4 préparations de concours ou d'examens professionnels ont été commencées et/ou terminées.

Evolution des dépenses de formation depuis 2015 (hors cotisation CNFPT et hors masse salariale des agents en charge de la formation)

Année	Ville	CCAS	Total
2015	41 979 €	2 100 €	44 079 €
2016	48 657 €	4 540 €	53 197 €
2017	49 143 €	6 264 €	55 407 €
2018	53 238 €	2 100 €	55 338 €
2019	53 694 €	2 450 €	56 144 €
2020	28 578 €	0 €	28 578 €
2021	69 180 €	420 €	69 600 €
2022	49 801 €	1 050 €	50 851 €
2023	63 881 €	445 €	64 326 €

Evolution du taux de cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale :

Année	Coût de la cotisation toutes collectivités confondues	Taux de cotisation à la charge de l'employeur
2015	99 558 €	1
2016	92 726 €	0.9
2017	92 878 €	0.9
2018	92 948 €	0.9
2019	96 845 €	0.9
2020	81 566 €	0.9 (mais exonération de charges CNFPT durant 2 mois en raison de la pandémie)
2021	102 522 €	0.9
2022	113 001 €	0.95
2023	121 405,79 €	1.0

En 2023, l'augmentation de la cotisation participe au financement des frais de formation de l'apprentissage, dont le CNFPT à la charge pour tout ou partie depuis 2020.

Le coût total de la formation (hors masse salariale) est à considérer en incluant le budget dépensé pour la formation des agents et le coût de la cotisation au Centre National de la Fonction publique territoriale, soit 185 731,79 € pour 2023.

La politique de formation en 2023 a participé à développer les compétences dans de nombreux domaines et plus particulièrement dans les suivants :

- l'enfance et la petite enfance, dont l'accueil des enfants en situation de handicap
- l'accueil des publics : sensibilisation aux violences faites aux femmes, à la laïcité, aux publics en situation de handicap...
- la maîtrise de logiciels "métier" nouveaux ou en cours d'évolution, ainsi que la bureautique
- la sécurité au travail et la sécurité des publics, notamment grâce aux formations obligatoires préalables à l'armement des policiers municipaux
- Développement des formations en lien avec le management, l'égalité Femmes/Hommes et la transition écologique

e) Les entretiens professionnels

Outil de management, l'entretien professionnel est obligatoire, il permet d'assurer le lien et le suivi de l'évolution professionnelle de l'agent, dans le cadre de son activité, au cours de l'année écoulée. Il concerne tous les agents sur poste permanent, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Après les importantes modifications effectuées en 2021, qui ont permis le calcul du CIA (Complément indemnitaire annuel) au vu de critères définis en groupe de travail et finalisés en Comité technique, l'année 2023 n'a pas connu de changements majeurs. L'année 2024 devrait être marquée par la mise en place des comptes rendus d'entretien professionnel dématérialisés grâce au déploiement du module Entretiens professionnels du logiciel INSER.

II - Retour sur les projets de l'année 2023

- a. Développement de la marque employeur
Objectif : s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi, attirer les candidats pour recruter plus facilement
Résultat : annonces attractives et retour positif des candidats sur les annonces, nette augmentation du nombre d'abonnés de la Ville sur LinkedIn
- b. Réorganisation du service avec le positionnement d'une nouvelle chef de service

III - Perspectives pour l'année 2024

- a. Formaliser le processus de recrutement
Objectif : rendre plus fluide l'activité recrutement, être efficace en répondant aux besoins des services tout en maîtrisant la masse salariale.
- b. Poursuite du développement de la marque employeur
Objectif : s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi en rendant Sceaux plus visible, par des campagnes d'affichage, la participation à des forums pour l'emploi, la mise en ligne de vidéos métiers, etc. Agir également en interne pour fidéliser les agents en poste, en favorisant le sentiment d'appartenance, en valorisant la qualité de vie au travail et en favorisant la communication interne (l'Hebdo RH, TIM).
- c. Anticiper les mobilités
Objectif : aller à la rencontre des agents pour anticiper les mobilités liées à l'usure professionnelle, afin de les accompagner le plus tôt possible dans une évolution professionnelle : demi-journées de rencontre, présentation des dispositifs d'accompagnement à la mobilité et des dispositifs de formation.
- d. Déploiement d'un logiciel de gestion des entretiens professionnels
Objectif : permettre un accès plus simple aux entretiens professionnels annuels pour les agents et leurs encadrants, et faciliter l'exploitation des informations en vue de la construction d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- e. Refonte du support d'entretien professionnel
Objectif : disposer d'un outil plus adapté à la dématérialisation de l'entretien, densifier certains items, abandonner l'aspect chiffré (survivance, un peu scolaire, de l'ancien système de notation des agents territoriaux)
- f. Création d'un outil de pilotage permettant une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) efficace.
Objectif : sécuriser les données relatives aux effectifs, aux mouvements de personnel ; anticiper les besoins en matière d'effectifs et de compétences ; aider à l'anticipation des mobilités subies.

Section 2 - Service Carrière- rémunération

Le service Carrière-rémunération gère l'intégralité du suivi administratif des agents depuis l'entrée dans la collectivité jusqu'à leur départ.

I - Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

La gestion administrative du personnel se concrétise par la production de différents documents.

Dans la gestion courante :

a) La carrière :

- Les **arrêtés** de gestion du personnel, 1 370 rédigés en 2023 pour la Ville (2 077 en 2022) et 31 pour le CCAS (77 en 2022) concernant les situations des agents au regard notamment de leur rémunération, leur carrière (tels les recrutements par mutation ou départs, avancement de grade, avancement d'échelon, congé parental...) ou encore leurs droits à la retraite ou encore leur état de santé (mi-temps thérapeutique, inaptitude physique...), la maternité ou encore des sanctions. Soit environ 6 arrêtés réalisés chaque jour dans le service.

La diminution des arrêtés carrière s'expliquent par la fin du PPCR qui avait nécessité plus de 500 arrêtés.

- Les **misés en stage**, au-delà de la production d'un arrêté, requièrent de classer l'agent, c'est-à-dire, calculer, sur la base de ses bulletins de paie et contrats de travail antérieurs, l'ancienneté qui peut être reprise pour le positionner au-delà du 1^{er} échelon ; chaque catégorie hiérarchique a ses propres règles de classement. C'est ainsi que 13 arrêtés de nomination stagiaire ont été pris sur la ville en 2023, contre 24 en 2022 et 20 en 2021.
- L'ensemble des **arrêtés** liés à la carrière a représenté la rédaction de 1671 actes pour la Ville et le CCAS repartis de la façon suivante :

	VILLE	CCAS
Carrière	212	7
Carrière avancement (échelon, grade)	176	
Contrat / avenant contrat	623	10
Congé bonifié	6	
Maladie (mi traitement, CLM, CLD...)	142	8
Rémunération	142	3
Temps de travail, Formation, PPR	49	2
Autres (régie, syndicat...)	20	
Total général	1370	30

- Les demandes **d'assermentation** pour les policiers municipaux. Cette procédure inclut des échanges et le suivi avec la préfecture puis le tribunal d'instance, 3 demandes ont été déposées en 2023, contre 5 en 2022 et 1 en 2021.
- Le suivi des **régisseurs** : le service réalise les nominations, les cessations de fonction de l'ensemble des 70 régisseurs de la ville. Ce travail s'effectue en coopération avec le SGC afin de valider les demandes. Ainsi, 13 arrêtés ont été réalisés pour la ville (26 en 2022).

Dans le cadre des recrutements, cela implique :

- la rédaction de **623 contrats** de travail sur la ville (renouvellements compris) contre 603 en 2022 et 10 pour le CCAS (33 en 2022).
- la formalisation de **27 mutations / détachements** pour les fonctionnaires contre 29 l'année dernière

Dans le cadre du départ de la collectivité :

- **8 dossiers de retraite** ont été instruits (13 en 2022). L'ouverture et le suivi des dossiers de retraite demandent aux gestionnaires de reconstituer l'ensemble de la carrière des agents qui en font la demande, avec une anticipation sur 6 mois. Elles doivent préparer les dossiers (compléter la carrière, envoyer tous les justificatifs demandés) en fonction des années de naissances indiquées par la CNRACL.

Et ce sont aussi autant de simulations qui sont réalisées à la demande des agents pour évaluer leur future date de départ à la retraite.

b) La prise en compte de l'absentéisme dans la gestion administrative :

Le traitement des maladies ordinaires, de la longue maladie (CLM), de la maladie de longue durée (CLD), des maladies professionnelles, au-delà de l'information des services et de la prise en compte en paie de leur impact, nécessite un suivi.

Dès que l'absence dépasse 90 jours pour les maladies ordinaires, cela implique la saisine du Conseil médical, pour l'instruction des demandes d'ouverture de CLM, des demandes de renouvellement de CLM et CLD (2 fois par an), ou, lorsque l'agent arrive au terme de ses droits à maladie, des demandes de disponibilité d'office, de maintien de la rémunération ou de reclassement dans l'attente de l'avis du Conseil médical.

Concernant les demandes de reprise à temps partiel thérapeutique, les trois premiers mois ne sont plus soumis à l'avis du médecin expert. Seul l'avis du médecin traitement est demandé. Une expertise médicale est mise en œuvre pour un éventuel renouvellement au-delà des 3 mois.

MOTIFS D'ABSENCE	NOMBRE D'ARRETS OU DOSSIERS TRAITES	TRAITEMENTS REALISES
Maladies ordinaires	743 (810 en 2022)	
Mise à demi-traitement dans le cadre des maladies	79 (77 agents en 2022)	
Congés de longue maladie et affections de longue durée	7 (8 en 2022)	3 congés de longue maladie et 4 congés de longue durée et 1 congé grave maladie
Maladies professionnelles	2 (3 en 2022)	3 saisines de la Commission de réforme impliquant autant d'expertises médicales
Maternités / Paternités	20 congés maternité (17 en 2022) et 1 congé paternité (2 en 2022)	
Mises à temps partiel thérapeutique ou renouvellement	15 demandes (contre 14 en 2022)	

- Par ailleurs, dans le cadre de la **subrogation** (remboursement des rémunérations des agents contractuels par la CPAM) 25 787 € d'indemnités journalières ont été reversées à la Ville et au CCAS.

- Le service a également eu à traiter 15 périodes **d'absence non justifiées** (9 en 2022). Chaque période entraîne un courrier, une reprise sur le salaire, puis en cas de réitération, une convocation à entretien, avant sanction pour toute nouvelle absence injustifiée.
- De plus, 79 arrêtés (contre 77 en 2022) pour **suspension du demi-traitement** ont dû être effectués pour les agents ayant dépassé 90 jours d'arrêts maladie. La perte de salaire est compensée si l'agent adhère à un régime de prévoyance.

c) La protection santé et sociale

Nombre et coût des participations de l'employeur aux agents ayant adhéré à des garanties complémentaires santé labellisées et/ou à la convention de prévoyance avec Territoria Mutuelle :

Année	Garanties santé labellisées		Garantie maintien de salaire	
	Nombre de participation agent	Coût des participations	Nombre de participation agent	Coût des participations
2020	139	16 060€	237	25 309
2021	139	16 731 €	255	27 287 €
2022	150	17 020 €	255	27 439 €
2023	146	21 917 €	235	32 723 €

On observe une légère baisse du nombre d'agents adhérant à la garantie de maintien de salaire ainsi que ceux bénéficiant d'une mutuelle labellisée. La participation de la Ville a quant à elle augmenté en matière de santé et de prévoyance ce qui s'explique par la décision de la Ville de faire évoluer le montant de la participation à compter du 1er janvier 2023.

d) La rémunération

Le processus de rémunération passe par l'établissement des paies (impact des nouvelles situations ou des changements saisis en carrière), la saisie des éléments variables, le contrôle puis le mandatement.

1/ La saisie des éléments variables :

- Environ 400 saisies mensuelles d'éléments variables de paie. A chaque changement de situation, une analyse doit être réalisée pour définir l'application le RIFSEEP car de nombreux cas de figures existent, notamment lors des renouvellements de contrat (moins de 6 mois, plus de 6 mois).
- La **GIPA** (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) est versée une fois par an pour compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération des agents a peu augmenté au cours des 4 dernières années. Cette mise en œuvre a nécessité l'étude de l'ensemble des situations des agents, la rédaction de 46 arrêtés et le versement en paie pour un total 17 620 €.
- La **NBI** (bonification indiciaire) est versée en fonction de missions spécifiques accomplies par les agents. Ainsi, après étude des situations et demandes des services, 10 arrêtés ont été rédigés pour la ville. L'ensemble des NBI versées sont à hauteur de 34 000 € en 2023 et concerne 49 agents.
- Les **congés bonifiés** : le suivi a été réparti sur deux services de la DRHMO. Le service recrutement-effectue le lien avec les agents, la réservation des dates et des billets. La partie administrative liée au dossier des agents reste sur le service carrière et rémunération. Ainsi les arrêtés pour 7 agents de la ville et CCAS ont été formalisés, ainsi que le versement de l'indemnité de cherté de vie pour environ 5 117 €.
- Le **Forfait mobilités durables** : environ 80 agents ont réalisé des trajets domicile/travail en vélo ou en co-voiturage (contre 47 en 2021). Les déclarations relatives au forfait sont en cours de

transmission mais d'ores et déjà 88 agents ont pratiqué plus de 100 jours de déplacement en vélo, trottinette électrique ou co-voiturage. Le coût de ce forfait sera d'au moins 22 000 € contre 9 000 € en 2022.

e) La finalisation de la paie :

- Au total, **8 956 bulletins de salaire** ont été produits pour la Ville et le CCAS en 2022 (8 188 en 2021) avec une moyenne de 746 paies par mois. Le nombre de bulletins est croissant depuis plusieurs années.
- 163 **attestations Pôle Emploi** ont été réalisées ainsi que des attestations employeur établies pour des fins de contrat.

Les comptes épargne temps (CET)

Les CET jouent leur rôle de prise différée de jours de congés en 2022 et leur utilisation est en constante augmentation.

En effet, **238.5 jours** ont été épargnés sur les CET au titre de l'année 2023. Ils ont donné lieu à l'achat de points pour versement sur le compte de la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour 472 € (2 599 € en 2022). L'indemnisation des jours représente un montant de 39 187 € (31 822 € en 2022). Ainsi 242 Comptes épargne temps ont été alimentés cette année.

Le rapport social unique (RSU)

Le service carrière et rémunération est en charge du Rapport social unique. Réalisé chaque année, il est une photographie du personnel de la Ville et du CCAS au 31 décembre de l'année écoulée. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de la collectivité.

II - Retour sur les projets de l'année 2023

Hausse de la valeur du point d'indice et attribution de points d'indice majoré

Dans le contexte inflationniste national, un décret a procédé à la hausse de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Cette mesure s'est accompagnée d'une attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418. Il a fallu procéder à une mise à jour du logiciel de paie, afin d'intégrer ces modifications statutaires.

Revalorisations du SMIC en janvier et mai 2023

En raison des données économiques et de l'inflation, le SMIC a augmenté de nouveau au 1^{er} janvier 2023 à +1,81 %. Une nouvelle augmentation est intervenue au 1^{er} mai 2023. Son taux horaire passe donc de 11,07 € à 11,52 € pour un montant de 1 747,20€ bruts mensuels. Des avenants au contrat ont été réalisés pour tous les agents concernés, et la paie a été actualisée en ce sens.

Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique à compter du 1er janvier 2023

La conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC pour les agents de la fonction publique se traduit, une nouvelle fois, par un relèvement de l'indice minimum de traitement.

A compter du 1er janvier 2023, le minimum de traitement correspond à l'indice majoré 353 (indice brut 385) soit 1 712,06 € bruts mensuels. Cette valeur remplace le traitement afférent à l'indice majoré 352 (indice brut 382). Avec la deuxième hausse du smic, l'indice majoré de base est passée à 361. L'ensemble des situations a été actualisée en carrière et en paie pour les 170 agents concernés.

Forfait mobilités durables reconduit et élargi

Le Forfait mobilités durables permet aux employeurs territoriaux de soutenir davantage les agents dans leurs déplacements quotidiens.

L'arrêté du 13 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, élargit les critères d'éligibilité à ce forfait.

Au vélo et co-voiturage s'ajoutent des moyens de transports des engins de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard... ainsi que des cyclomoteur, motocyclette, vélo ou vélo à pédalage assisté, non thermiques.

Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable à savoir :

- 100 € pour 30 à 59 jours ;
- 200 € pour 60 à 99 jours ;
- 300 € pour au moins 100 jours.

Enfin, il est possible de cumuler le forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun pour les agents résidants en zone urbaine bénéficiant de réseaux de transport en commun et les agents résidant en zone rurale ou périurbaine.

Mise en application de la réforme des retraites

La réforme des retraites a été acté par la loi du 14 avril 2023 et est entrée en application au 1er septembre 2023 avec pour impact :

- ✓ Un allongement de deux ans de l'âge minimal de départ des agents
- ✓ Une augmentation du nombre de trimestre nécessaires pour liquider une retraite à taux plein
- ✓ La mise en place d'un dispositif renforcé pour les retraites anticipées pour carrière longue
- ✓ Le maintien en fonction au-delà de l'âge limite est désormais possible
- ✓ Le cumul emploi retraite permet de générer de nouveaux droits à pension
- ✓ La mise en place du droit à la retraite progressive

Augmentation de la prise en charge des frais de déplacements

Tout agent public peut bénéficier de la prise en charge partielle du titre de transport qu'il utilise pour se rendre de son domicile à son lieu de travail. Les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires peuvent être remboursés. Ainsi cette prise en charge est passée de 50 % à 75 %, à compter du 1^{er} septembre 2023

Mise à jour du montant de remboursement des frais de déplacement temporaires

En vertu d'un arrêté ministériel du 20 septembre 2023, le montant de remboursement des frais occasionnés (repas, hébergement) par les déplacements pour les besoins du service a été revu. Il a été nécessaire de modifier les formulaires considérés.

Mise en place de la prime pouvoir achat

Le gouvernement a décidé l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat octroyée à tous les agents publics. Le conseil municipal a délibéré favorablement, en septembre dernier, sur le principe de l'octroi de cette prime, au taux maximum permis par le décret et donc dépendant du niveau de rémunération.

Le premier versement est intervenu avec le traitement de novembre et le second sera réalisé avec le traitement de mars 2024.

III - Nouveaux projets pour 2024

1. Objectif : poursuivre la mise en œuvre des réformes réglementaires

Enjeux : fiabiliser les carrières de agents

. absorber chaque réforme dans les délais impartis

- **Promotion interne :**

À compter du 1er janvier 2024, le ratio de promotion interne est réduit. Deux recrutements externes de fonctionnaires, au lieu de trois, permettront un changement de catégorie d'un agent territorial. Les agents en CDI ont été intégrés à l'assiette de calcul. La promotion des agents sera ainsi facilitée.

- **Compte épargne temps (CET) :**

Les agents publics qui bénéficient d'un CET peuvent, pour 2024 exceptionnellement, porter son plafond à soixante-dix jours (au lieu de soixante).

De plus, le montant brut de l'indemnité versé par jour de compte épargne-temps (CET) sera désormais de 150 € (au lieu de 135 € jusqu'alors) pour les agents de catégorie A, de 100 € (au lieu de 90 € jusqu'alors) pour les catégories B et de 83 € (au lieu de 75 € jusqu'alors), pour les catégories C.

- **Modification des taux de charges patronales :**

Un décret du 30 janvier 2024 prévoit, à compter du 1er janvier 2024 :

- une hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL (31,65 % contre 30,65 %)
- une baisse d'un point du taux des cotisations patronale d'assurance vieillesse (8,88 % contre 9,88 %)

- **Augmentation du SMIC au 1er janvier 2024**

Comme annoncé mi-décembre, la revalorisation annuelle du SMIC atteindra +1,13 % au 1er janvier 2024. Selon le décret n° 2023-1216 du 30 décembre 2023, la valeur brute du SMIC horaire passera de 11,52 € à 11,65 €, soit 1 766,92 € mensuels.

Cette augmentation du SMIC impactera directement les salaires des contrats de droit privé (apprentis et contrats aidés) mais aussi les contractuels sur les premiers indices. L'indice majoré d'entrée de grille indiciaire passe ainsi de 361 à 366.

- **Octroi de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public au 1er janvier 2024**

L'objectif est double : poursuivre le mouvement suivi ces dernières années de revalorisation des traitements et faire le pendant de l'impact de la hausse du SMIC sur les traitements. Les indices ont été actualisé pour l'ensemble des agents permanents

- **Passage du budget CCAS en M57**

Au 1er janvier 2024, les CCAS doivent appliquer la nomenclature financière M57, comme cela est déjà le cas pour la Ville. Ainsi, de nouvelles natures comptables ont été créées dans Ciril finances et la partie CIRIL a nécessité un paramétrage approfondi afin de mettre en œuvre cette nouvelle norme comptable.

- **Mise en place du montant net social**

A partir du 1er janvier 2024, un nouveau montant doit apparaître sur l'ensemble des bulletins de salaire à savoir : le montant net social. Il correspond au revenu net, calculé à partir de revenus bruts de toutes natures (traitement de base, régime indemnitaire, heures supplémentaires, etc.), déduit de l'ensemble des cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Ce montant net social correspond aux revenus que les bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité doivent déclarer pour calculer leurs prestations.

2. Objectif : Amélioration du pouvoir d'achat et de la reconnaissance professionnelle

Moyens : Prime pouvoir achat, régime indemnitaire

Enjeux : améliorer l'attractivité de la ville de Sceaux et reconnaître le travail des agents

Soucieuse de mettre en place des actions concrètes pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, mais aussi la protection du pouvoir d'achat de ses agents dans un contexte de forte inflation, la ville de Sceaux poursuit la mise en œuvre de mesures allant en ce sens.

- 2eme versement de la prime pouvoir d'achat

Au 1^{er} mars 2024, les plus de 350 agents qui ont perçu le premier versement de la prime en novembre 2024, pourront percevoir la deuxième moitié de cette prime.

- Refonte sujétions spéciales et RIFSEEP

Afin de permettre une meilleure adéquation entre les missions des agents et leur rémunération, il est envisagé de réétudier l'application du RIFSEEP pour les agents tant sur la partie IFSE et CIA que sur les sujétions spéciales. Ainsi, l'évolution et le mérite des agents pourraient être mieux pris en compte ainsi que la proposition salariale qui sont faites dans le cadre des recrutements.

- Mieux encadrer les heures supplémentaires

Définir un cadre permettant d'identifier quand les heures supplémentaires sont à récupérer et quand elles sont à rémunérer.

- Développer le « aller vers » permettant de transmettre une culture RH aux agents de la collectivité en allant à leur rencontre

L'objectif est de pouvoir se rendre sur les services et en priorité sur les services extérieurs à la mairie centrale permettant de transmettre de l'information et de la culture RH aux agents, soit par le biais de thématiques choisies par les gestionnaires soit en questions-réponses.

Section 3 - Service Qualité de vie au travail

Le service Qualité de vie au travail met en place la politique de prévention des risques professionnels et psychosociaux de la Ville. Il poursuit ses actions pour améliorer les conditions de vie au travail en matière de santé et de protection sociale pour promouvoir la qualité de vie au travail.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes 2023

a. L'action sociale

La Ville assure les prestations d'action sociale prévues par la circulaire DGAFP-FP/4 n° 1931 et DB-2B n° 256 du 15 juin 1998. En 2023, le montant des prestations versées directement par la Ville s'élève à **17 240 €** et a concerné 76 agents.

La Ville cotise au Comité national d'action sociale (CNAS) qui offre de nombreuses prestations diverses et variées aux agents municipaux : aides (logement, entrée dans la vie, permis de conduire, mariage, prêts divers, accompagnement handicap...), subventions (vacances, enseignes, sport, culture).

Le CNAS déploie depuis quelques années les offres dématérialisées via son site internet pour diminuer considérablement les demandes papier. Les agents créent leur espace personnel et font leurs demandes via cet espace.

Le rôle de la correspondante du CNAS est d'accompagner les agents dans la création de leur espace personnel et dans leur démarche de demandes de prestations pour bénéficier des remboursements plus rapidement. Le nombre de demandes papier est désormais ponctuel et s'élève à une dizaine de dossiers en 2023 contre 25 en 2022 à 25 et 44 en 2021.

Le tableau ci-dessous recense le montant total des prestations versées aux agents.

VILLE ET CCAS		
Année	Nombre d'utilisateurs	Montant total des prestations
2020	268	86 566€
2021	268	88 640€
2022	258	86 473 €
2023	301	79 555 €

On constate une augmentation du nombre des utilisateurs du CNAS. Le montant des prestations versées diminue en raison notamment de changements de montant pour certaines prestations. En effet, durant la période de crise sanitaire, le CNAS avait augmenté considérablement sa prestation rentrée scolaire et depuis 2023 propose le montant initial avant covid. Il est prévu pour l'année 2024 d'organiser des réunions d'informations CNAS auprès des agents pour les inciter à utiliser au mieux le CNAS.

b. Organisation d'évènements

Le service Qualité de vie au travail est en charge de l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel. Il a concerné **280** enfants qui ont reçu un cadeau et pu bénéficier d'une séance de cinéma ou d'un spectacle en fonction de leur âge. La préparation de l'évènement nécessite plusieurs étapes :

- ✓ Choix du prestataire pour la sélection des jouets
- ✓ Envoi des invitations (une centaine de cartons d'invitations)
- ✓ Recueil des réponses
- ✓ Emballage bonbons à distribuer
- ✓ Vérification des jouets
- ✓ Recherche d'animation

- ✓ Organisation du goûter en collaboration avec l'Amicale et distribution des cadeaux

Le service est également en charge de l'organisation des vœux au personnel avec la mise en œuvre des actions suivantes :

- ✓ Choix du prestataire
- ✓ Choix des animations
- ✓ Choix du traiteur
- ✓ Envoi des invitations (650 cartons d'invitations)
- ✓ Recueil des réponses
- ✓ Elaboration des menus
- ✓ Organisation de la soirée en collaboration avec le prestataire
- ✓ Rédaction de 8 historiques des agents retraités de l'année

10 dossiers de demandes de médailles ont été constitués et transmis aux préfetures.

La ville a conventionné avec le centre de gestion de la Petite Couronne qui met à disposition de la collectivité une assistante sociale une journée par semaine. Elle accueille les agents en difficulté financière, familiale, personnelle en entretiens physiques ou téléphoniques et les accompagne également dans le cadre de leur départ à la retraite.

En 2023, l'assistante sociale a été en arrêt de longue maladie pour une bonne partie de l'année.

Le nombre est :

- 19 agents reçus
- 22 entretiens physiques
- 2 entretiens téléphoniques
- 1 visite à domicile

c. La santé

1/ La médecine du travail

La Ville a contractualisé, depuis le 1^{er} juillet 2016, avec un service aux entreprises pour la santé au travail qui alloue à la collectivité un médecin du travail. 165 visites médicales ont été réalisées. Certaines visites sont organisées en visio si nécessaire.

2/ Le FIPHFP

Le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Il impose une cotisation aux employeurs ne respectant pas l'obligation légale d'avoir, au sein du personnel, 6% de travailleurs reconnus handicapés ou assimilés (au sens du FIPHFP).

Année	Nombre d'agents requis pour annuler la cotisation (ville + CCAS)	Nombre d'agents reconnus parmi les effectifs (ville + CCAS)	Coût total de la cotisation (ville + CCAS)
2019	29	24	19 760 €
2020	28	26	10 030 €
2021	28	31	0,00€
2022	30	30	0,00€
2023	30	30	0,00 €

* Dépenses afférentes au maintien dans l'emploi et entrant dans le calcul du coût de la cotisation

3/ Les activités sportives et conviviales

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et pour instaurer des moments de convivialité et de partage entre les agents, la Ville a mis en place des activités sportives et diverses sur le temps de la pause méridienne :

- séance de renforcement musculaire le mardi
- badminton le jeudi
- accès à la salle de musculation gratuitement du lundi au vendredi
- séances de yoga
- Marche et course à pieds les mardis et vendredis midi
- mise à disposition de jeux de société
- organisation d'activités dans le cadre de la semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail : casques virtuels avec vidéo de relaxation, séance d'étirements et de mobilité articulaire, marche rapide dans le parc de Sceaux
- mise en place de séances de sophrologie

La Ville organise depuis novembre 2023 des séances d'ostéopathie 2 demi-journées par semaine à l'attention de l'ensemble du personnel. Ces séances sont pratiquées par un élève de 5^{ème} année d'école Ostéobio de Cachan.

d. La prévention des risques

La Ville compte différents acteurs pour prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et améliorer les conditions de travail des agents.

1/ La conseillère en prévention

La conseillère en prévention accompagne les agents en matière de prévention des risques professionnels de plusieurs façons en fonction des besoins.

Elle a réalisé :

- 5 interventions en milieu professionnel (aménagement de poste suite à des restrictions de la médecine du travail ou sollicitations directes de l'agent, de son manager ou du service bâtiment).
- 3 enquêtes d'accident du travail avec production d'un rapport.
- 10 réunions du réseau de 10 assistants de prévention avec 1 journée par mois de décharge
- une campagne de vaccination contre la grippe pour **23** agents volontaires
- suivi des agents de certains services
- 1 groupe de travail concernant un service
- 3 études de conception de l'espace
- sensibilisation auprès des agents des écoles sur le risque chimique

2/ La psychologue du travail

En 2023, une nouvelle psychologue du travail a pris ses fonctions. Au niveau individuel, elle poursuit l'accompagnement des agents lors d'entretiens individuels et de bilans professionnels pour accompagner les agents en situation de reclassement et en souhait de mobilité interne.

Au niveau collectif, la psychologue du travail a réalisé 11 interventions auprès de 9 services :

- 1 groupe d'analyse de travail (4 séances de 2 heures)
- 2 actions de médiation
- 7 actions d'analyse d'activités ou de discussions sur le travail (1 à 2 heures par séances, 2 à 15 agents)
- 1 séance de soutien psychologique collectif à la suite d'un événement traumatique

En préparation et suivi de ces interventions, une vingtaine de temps d'échanges et de réunions ont été réalisés avec les chefs de service et les encadrants de proximité.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution professionnelle	2	15	8	10	12	12	12	8	3
Bilan professionnel	4	8	8	7	6	3		6	3
Cellule mobilité / Reclassement / Santé	3	10	6	5	11	9	15	9	6
Personnel	3	2	3	3	3	4	2	2	3
Suite événement traumatogène		1	1	2		2			2
Contexte disciplinaire	1	1		1	1		1		
Conditions de travail dégradées			4	1	1		1		
Relations conflictuelles	8	14	13	9	6	12	23	15	16
Situation organisationnelle complexe		3	2	2			1		
Souffrance au travail						1	1	4	13
Total d'agents reçus	21	54	45	40	40	43	56	44	46

La psychologue du travail participe à la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et fait partie du comité en charge du suivi des plans d'actions transversales et spécifiques issus des groupes de travail. Elle a participé à la restitution des groupes de travail initiés dans une démarche d'évaluation des risques psychosociaux au sein du personnel de la petite enfance.

Enfin, la psychologue du travail a été mobilisée pour soutenir la DRHMO dans la réalisation d'une enquête administrative (situation conflictuelle).

Par ailleurs, elle a animé une première session de stage de préparation à la retraite, pour 6 agents de la Ville : 2 journées de soutien à la transition, de réflexion et d'échanges en petit collectif, et d'aide à la construction d'un nouveau projet de vie. Un intervalle d'un mois entre les 2 jours a permis aux participants d'achever dans leur réflexion.

3/ L'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

Le Centre de gestion interdépartemental de la petite Couronne met à disposition de la Ville un ACFI chargé de réaliser des visites d'inspection auprès des services de la Ville.

- 2 visites d'inspection ont été organisées avec à l'issue un rapport de visite (espaces verts, centre de loisirs des Clos Saint Marcel) et une sensibilisation sur les risques chimiques à la Résidence autonomie. Il a présenté son rapport d'activité annuel au cours de la formation spécialisée, santé, sécurité et conditions de travail
- 2 réponses aux rapports de l'ACFI ont été transmises au CIG

4/ Le réseau d'assistants de prévention

Le réseau d'assistants de prévention comprend 7 agents de différents services. Ils exercent leurs missions en accompagnant la conseillère en prévention notamment sur l'établissement et la réactualisation du document unique et sur les diverses actions menées par le service Qualité de vie au travail. Ils se sont réunis 11 fois en 2023.

Objectifs : assister le conseiller en prévention dans sa démarche d'amélioration des conditions de travail des agents et assurer l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Enjeux : créer une dynamique de prévention des risques professionnels et veiller à l'obligation de l'employeur de protéger la santé physique et morale des agents et être un appui au conseiller en prévention.

Leurs missions ont consisté à :

- la mise à jour du document unique
- réassort des trousse de secours
- identifier l'emplacement des registres d'hygiène et de sécurité
- sensibilisation à l'ergonomie du poste de travail informatique
- sensibilisation à la procédure d'actes de violences

5/ La mise à jour du document unique

Objectifs : Poursuite de la mise à jour du document unique grâce à l'évaluation des risques professionnels, par métier (unité de travail), et observer leur évolution dans le temps, pour mise en œuvre d'actions.

Enjeux : Répondre à l'obligation réglementaire et réduire, par les actions menées, les risques professionnels.

La conseillère en prévention a réalisé l'actualisation du document unique des services suivants :

- afficheur sonorisateur
- chargé du parc automobile
- espaces verts
- garde urbain
- menuisier
- peintre bâtiment
- métiers de France services

e. Le dialogue social et les instances paritaires

Soucieuse d'instaurer un bon dialogue social, la Ville rencontre régulièrement les organisations syndicales dans le cadre du Comité technique et autres réunions de travail.

Il a été organisé 5 réunions du Comité social territorial et 3 réunions de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

II. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Lutte contre les risques psychosociaux (RPS)

Objectifs : relance de la démarche d'évaluation des RPS pour lequel certaines actions ont dû être reportées au vu du contexte sanitaire et déploiement de nouvelles actions

Moyens : comité de suivi, COPIL et tableau de suivi du plan d'actions

Enjeux : Construction de plans d'actions efficaces pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans une démarche de poursuite des actions en matière de RPS et au vu du contexte difficile dans les établissements de la Petite enfance, généré par la Covid et d'autres facteurs impactant l'organisation de travail, il a été décidé de relancer une démarche d'évaluation des risques psychosociaux en faveur du personnel des multi-accueils. 70 % des agents ont répondu à un questionnaire. Des groupes de travail réunissant une cinquantaine d'agents des multi-accueils ont été organisés sur 2 jours pour mener une

réflexion sur 4 thématiques : la reconnaissance au travail, l'usure professionnelle, le sens du travail et l'ambiance du travail et ainsi proposer un plan d'actions.

b. Co-pilotage du projet relatif à l'amélioration de conditions de travail des ATSEM

Le service Vie des écoles a poursuivi le projet pour l'amélioration des conditions de vie au travail des ATSEM avec la mise en place des actions issues du plan élaboré par les ATSEM. Ces dernières ont pu bénéficier de séances de sophrologie jusqu'en juin 2023.

c. Actions diverses

- 3 cafés RH organisés environ tous les 2 mois sur des thématiques de carrière, paie, formation, prévention des risques et actions sociales qui ont rassemblé entre 15 et 30 agents en fonction des sujets,
- mise en place de permanences MNT.

III. Perspectives pour 2024

a. Le forum Qualité de vie au travail

Un forum Qualité de vie au travail est organisé tous les 2 ans. Il aura lieu en mai 2024. L'objectif est de sensibiliser les agents à la prévention des risques physiques et psychologiques. Il rassemble des partenaires internes (éducateurs sportifs, collègues de la DRHMO, assistants de prévention, psychologue du travail ...) et des partenaires externes. Cet événement est organisé pendant une journée et ouvert à l'ensemble du personnel. C'est l'occasion de proposer divers ateliers sur le stress, la santé, le développement personnel, l'ergonomie, l'alimentation, les mobilités douces...

b. La lutte contre les risques psychosociaux

La démarche RPS se poursuit en 2024 auprès du personnel de la petite enfance. Il est envisagé de déployer cette démarche auprès d'autres services qui seront identifiés au cours de l'année.

Les objectifs sont la mise en place d'un plan d'actions élaboré en collaboration avec les agents et le suivi de ces actions.

Moyens : Comité de suivi et plan pluriannuel avec échéances.

Enjeux : Améliorer la qualité de vie au travail des agents au travers d'actions transversales et spécifiques.

c. Actions diverses

Objectifs : poursuite de mise en place d'actions régulières relatives à la prévention ou autres thématiques RH : cafés RH, réunions d'information auprès des agents sur site (CNAS, prévention ...), développer le « aller vers », animations sur la thématique « égalité femmes/hommes », séances d'ostéopathie.

CHAPITRE IV : DIRECTION DES FINANCES, ACHATS PUBLICS ET SYSTEMES D'INFORMATION

Section 1 - Service Finances et qualité comptable

Le service Finances et qualité comptable réalise **l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget**. Il travaille en collaboration avec le Service de gestion comptable au règlement des dépenses, à l'encaissement des recettes et à la bonne application des règles de la comptabilité publique.

Le **Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses** a remplacé depuis le 1^{er} janvier 2022 l'ancienne Trésorerie de Sceaux-Municipale. La DGFIP s'est en effet engagée depuis 2019 dans une réforme de l'organisation de son réseau, « le nouveau réseau de proximité », avec la suppression des 19 trésoreries du département des Hauts-de-Seine, leur remplacement progressif par 6 services de gestion comptable (SGC) et la création de conseillers aux décideurs locaux (CDL). Les SGC ont à leurs têtes, un comptable public qui tient les comptes des collectivités rattachées et est compétent, avec son équipe, pour les questions de gestion quotidienne. Le CDL a pour objectif de proposer un conseil individualisé aux collectivités dans différents domaines (comme la fiscalité) et d'accompagner les collectivités dans la mise en place des évolutions portées par la DGFIP (comme la dématérialisation de la monétique).

Le service Finances et qualité comptable est enfin **garant de la qualité du processus budgétaire et comptable**. Il est en effet mobilisé sur la mise en qualité de ses comptes dans le cadre de **l'expérimentation de la certification des comptes** prévu par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette expérimentation qui a débuté en 2016 et qui devait s'achever en juin 2023 a été prolongée d'un an dans l'attente de la décision du Parlement sur les conditions d'application de la certification des comptes dans le secteur public local.

En janvier 2023, la Cour des Comptes a rendu au gouvernement son bilan final de l'expérimentation, bilan qui était accompagné des observations des collectivités expérimentatrices dont celles de Sceaux, suivi en mai 2023 par le gouvernement qui a rendu au Parlement son bilan final de la certification. La Cour des Comptes et le gouvernement étant d'un avis contraire sur les suites de l'expérimentation, la Cour a adressé le 27 septembre 2023 au gouvernement un référé (publié le 11 décembre 2023) par lequel elle souligne la nécessité d'instaurer une obligation de certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements de taille importante (régions, départements, et communes et intercommunalités de taille importante) contrairement à l'avis du gouvernement qui préconise de lui laisser un caractère facultatif en raison du coût financier et humain de cette démarche. La Cour estime que, sans cette obligation, les collectivités ne soumettront pas leurs comptes à un audit externe, alors que la certification est obligatoire pour les comptes de l'État, de la Sécurité sociale, des universités, des grands hôpitaux, des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte. De même l'absence de certification fait courir aux collectivités des risques dont le coût pourrait être bien supérieur à celui de la certification. La Cour estime enfin qu'il n'existe pas d'alternative à ce dispositif, les autres options envisagées (examen limité, attestation particulière) ayant « une portée insuffisante ». Le gouvernement a répondu le 6 décembre 2023 qu'il n'envisageait pas de changer sa position.

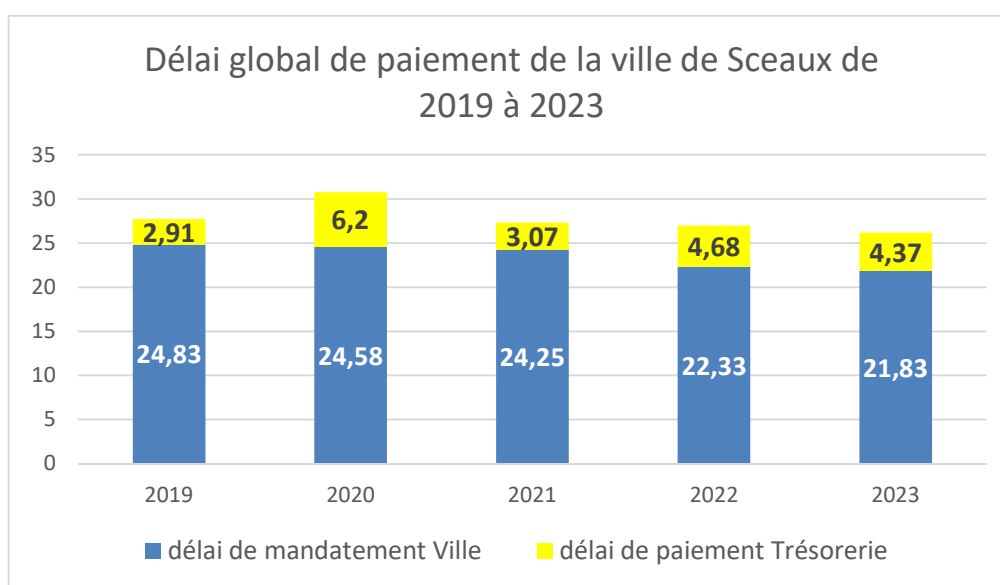
Ainsi, dans l'attente de la décision du Parlement sur les conditions d'application de la certification des comptes dans le secteur public local, Sceaux a conclu un deuxième marché de certification conventionnelle de ces comptes pour 3 ans, soit de 2023 à 2025. La Ville est en effet profondément convaincue de l'intérêt de cette démarche vertueuse de certification des comptes des collectivités territoriales. La certification permet en effet une amélioration de la qualité de l'information financière (dont la connaissance du patrimoine immobilier) et une meilleure maîtrise des risques via le développement du contrôle interne, qui est devenu une nécessité dans un contexte de moindre intervention

des comptables publics, de suppression du jugement des comptes par les chambres régionales des comptes et de réforme de la responsabilité des gestionnaires publics au 01/01/23.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. La maîtrise des délais de paiement

Les délais de paiement pratiqués par la Ville sont conformes aux obligations légales. Le service Finances et qualité comptable a **mandaté en moyenne en 22 jours en 2023** et le Service de Gestion comptable, quant à lui, a contrôlé et payé en moyenne en 5 jours, soit un **délai global de paiement de 27 jours**, identique aux délais de 2022 et 2021. La Ville respecte le délai légal pour payer les fournisseurs qui est de 30 jours depuis le 1er juillet 2010. En cas de dépassement du délai de paiement, la Ville est redevable à l'égard de son fournisseur d'intérêts moratoires (calculés en fonction du nombre de jours de retard et appliqués au montant qui subit le retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement).



En payant ses fournisseurs dans les délais légaux, la ville de Sceaux participe au soutien de l'économie et des entreprises.

b. La qualité comptable

La Ville porte une attention constante à la qualité et à la fiabilité de ses comptes.

Ainsi dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, **Sceaux a vu ses comptes 2021 et 2022 certifiés. La qualité du suivi des comptes de la Ville a été soulignée par le commissaire aux comptes.** C'est une démarche ambitieuse et vertueuse qui permet à la collectivité d'améliorer et de simplifier sa comptabilité. Au final, sur les comptes 2022, sur les 25 collectivités participant à l'expérimentation, 5 collectivités ont encore une impossibilité de certifier et celles qui ont eu leurs comptes certifiés ont en moyenne 5 réserves. La Ville se distingue avec seulement 2 réserves dont une complètement exogène puisqu'elle concerne l'absence de garantie sur l'exhaustivité des bases fiscales, bases qui sont gérées par l'Etat. La Ville a pour objectif de lever à terme la deuxième réserve portant sur l'actif immobilisé.

D'autre part, Sceaux a obtenu en 2023 sur l'exercice 2022, **la note de 82,61/100 à l'Indice de Pilotage Comptable (IPC).** L'IPC a remplacé l'ancien Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL).

L'IPC est calculé à partir d'un maximum de 33 contrôles comptables automatisés répartis en 7 thématiques comptables (immobilisations ; provisions et dépréciations ; fonds propres et subventions reçues ; stocks ; trésorerie ; comptes de tiers ; produits et charges). Les contrôles comptables détectent, à partir de l'application de la DGFIP « Hélios », les mouvements comptables des collectivités et vérifient la conformité de ces derniers avec la réglementation. Il s'agit notamment du contrôle de la régularité des schémas comptables pratiqués, du délai d'apurement de certains comptes transitoires, de l'ouverture et de l'utilisation des comptes prévus par la réglementation.

Les contrôles automatiques donnent ainsi lieu à la validation ou non des items, validation valorisée sous la forme d'un score sur 100. Un indicateur présentant une note élevée, apporte une présomption de bonne qualité des opérations.

Avec une note de 82,61/100, la note obtenue par Sceaux se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est fixée à 73,98/100 pour les communes entre 10 000 et 50 000 habitants. Il faut aussi relever que la Ville se trouve un peu désavantagée car elle applique déjà la comptabilité M57, qui dégrade certains items.

Note de Sceaux à l'IQCL (sur les exercices 2019 à 2021) puis à l'IPC (à partir de 2022)	
2019 (sur l'année 2018)	19,2/20
2020 (sur l'année 2019)	18,9/20
2021 (sur l'année 2020)	19,8/20
2022 (sur l'année 2021)	81,82/100
2023 (sur l'année 2022)	82,61/100

c. Le nombre de factures, de mandats et de titres par an

En 2023, au titre des 2 budgets Ville et CCAS, ont été traité et émis **8 264 factures, 9 532 mandats et 3 365 titres de recettes**, contre 8 093 factures, 9 841 mandats et 4 050 titres en 2022.

Cette légère baisse du nombre de mandats et de titres en 2023 s'explique par la suppression au 31 décembre 2022 du budget annexe du SSIAD. Le conseil d'administration du CCAS a en effet décidé de mettre fin au Service de Soins Infirmiers à Domicile par délibération du 10 octobre 2022 face notamment aux difficultés de recrutement du personnel soignant qui entraînait une désorganisation du service rendu, avec des annulations de passages d'aides-soignantes et les difficultés de financement de ce service avec une dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) plus faible que les frais de fonctionnement réels.

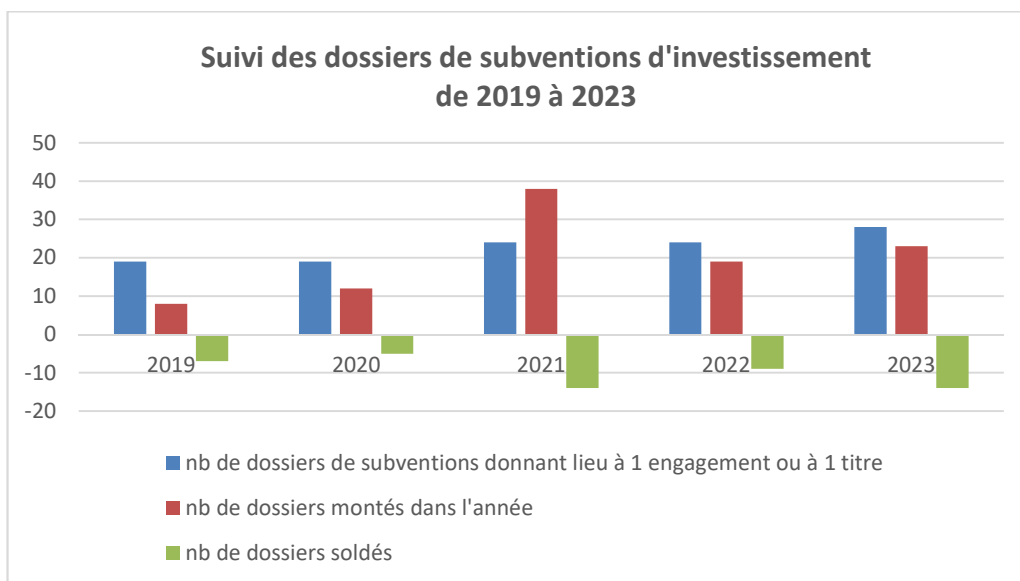
Le nombre de mandats et de titres avait également baissé en 2021 et 2022 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 (suppressions de manifestations ou de prestations du fait du confinement, la fermeture totale des équipements en avril 2021 ayant conduit à un mois sans facturation, etc.).

d. Le suivi des subventions

La Ville a encaissé de 2019 à 2023 un montant moyen de 2 258 k€ de subventions d'investissement pour une moyenne de 23 dossiers de subventions suivis dans l'année, se situant au même niveau qu'en 2022 et 2021.

Le montant des subventions d'investissement encaissé se monte à 1 863 k€ en 2023, contre 1 211 k€ en 2022 et 2 180 k€ en 2021. Grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département, MGP, CAF, etc.), les travaux sont à chaque fois largement subventionnés, avec un taux d'aide pouvant dépasser les 40%. En 2023, la Ville a notamment encaissé environ 800 k€ de

la Métropole du Grand Paris au titre du fonds d'investissement métropolitain, 289 k€ du Département des Hauts de Seine au titre du contrat de développement 2022-2024 et 125 k€ de la Région Ile-de-France.



e. Le suivi de la dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2023 à 51 472 k€. En moyenne, le capital restant dû de la Ville sur les prêts à long terme (dont prêt relais souscrit en 2022 de 2 750 k€ souscrits pour financer les acquisitions de murs commerciaux avec un remboursement in fine en 2024) s'élève à 52,5 millions d'euros entre 2019 et 2023 se répartissant en 40 contrats d'emprunt. La dette a ainsi diminué sur la période 2019-2023.

Encours de la dette au 31 décembre de 2019 à 2023	
2019	55 094
2020	53 441
2021	51 674
2022	51 014
2023	51 472

Nombre de contrats d'emprunt au 31 décembre de 2019 à 2023	
2019	39
2020	39
2021	40
2022	42
2023	39

f. Le suivi des régies

Afin de faciliter le recouvrement des recettes, la Ville a développé les moyens modernes de paiement qui permettent aux usagers de régler leurs prestations plus facilement et/ou sans avoir à se déplacer (carte bancaire, prélèvement automatique, paiement sur titre via le site de la DGFIP « Pay-Fip », paiement sur le portail famille, CESU en ligne).

Le montant moyen encaissé en régie de 2019 à 2023 est de 3,9 millions d'euros (pour les budgets Ville et CCAS). Dans l'objectif d'une professionnalisation des régies c'est-à-dire que les régisseurs soient des agents dont c'est le métier étant donné le montant des deniers publics manipulés (4,1 M€ en 2023) et la complexité du métier, la Ville a travaillé sur le regroupement des régies, mécanisme de rationalisation également fortement encouragé au niveau national. Ainsi, depuis 2019, la Ville compte peu de régies : **4 régies de recettes Ville et 1 régie de recettes CCAS** (contre 8 pour la Ville et 2 pour le CCAS en 2014)

et surtout la plupart des recettes (de crèches, périscolaires, sport, bibliothèque etc.) sont encaissées par les régisseurs du service Finances-facturation dont c'est le métier (3,1 M€ de recettes sur les 4,1 M€ encaissées en 2023).

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, et suivant les recommandations de la Cour des comptes, la Ville forme régulièrement ses régisseurs (formation de tous les régisseurs en 2019 et 2022), a **formalisé en 2019 le document de référence du contrôle interne des régies**. Ce cycle a ensuite été audité en 2021 et la Ville déploie progressivement le plan d'action et les recommandations du commissaire aux comptes. Ce travail sur le contrôle interne a permis de mettre en valeur la bonne tenue et le bon suivi des régies de la Ville.

II. Retour sur les projets réalisés en 2023 et les perspectives pour 2024

La Ville est **en pointe sur les principales innovations en matière comptable**.

La Ville **applique en effet depuis le 1^{er} janvier 2019 le référentiel M57** (à la place de l'instruction budgétaire et comptable M14), avec 7 ans d'avance sur l'obligation légale et l'applique désormais depuis le 1^{er} janvier 2024 sur le budget du CCAS (en 2019, le référentiel n'existait pas pour les CCAS). Ce référentiel intègre progressivement les principes du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales, élaboré par le Conseil de normalisation des comptes publics. Il répond ainsi pleinement aux exigences de qualité comptable que suppose, notamment, l'exercice de certification des comptes. L'obligation pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs d'appliquer le référentiel M57 qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et a été reporté à 2026. Il faut noter qu'au 1^{er} janvier 2022, seuls 8 500 budgets principaux appliquaient la M57, puis 33 400 au 1^{er} janvier 2023. Ainsi plus de 26 000 budgets principaux doivent basculer au 1^{er} janvier 2024.

La Ville expérimente également **la certification des comptes depuis 2016** comme évoqué précédemment et **le compte financier unique (CFU) depuis 2022 sur les comptes 2021**. Le compte financier unique a vocation à se substituer au 1^{er} janvier 2027 aux deux comptes existants : le compte administratif, établi par la Ville, et le compte de gestion, établi par le comptable public. Le CFU est un nouveau dispositif visant à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il a pour objectif de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives puisqu'il est préparé conjointement par la Ville et le comptable public.

La Ville a donc 7 ans d'avance pour la mise en place de la M57 et 5 ans pour le CFU. Quant à la certification des comptes que la Ville expérimente depuis 2016, la décision du Parlement sur les conditions de généralisation est toujours attendue.

a. La certification des comptes

Sceaux, forte d'une pratique performante de gestion publique depuis de nombreuses années, fait partie des 25 collectivités à avoir été retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes locaux, comme le prévoit l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. La loi prévoit en effet une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Cette expérimentation a pris la forme entre 2017 et 2019 d'un accompagnement de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France avec l'établissement d'un diagnostic global d'entrée et la réalisation d'audits ciblés dont les synthèses des rapports définitifs ont été communiquées au conseil municipal. Les audits ciblés ont porté :

- en 2018 sur : « la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations », « les actifs incorporels et corporels » et « les stocks »
- en 2019 sur : « les fonds propres » et les « systèmes d'information »
- en 2020 sur : « le suivi des recommandations » clôturant ainsi l'accompagnement par la Formation inter juridictionnelle

Cette expérimentation se poursuit actuellement, avec une phase de certification conventionnelle (et non légale) par un « professionnel du chiffre » ou commissaire aux comptes (CAC).

Après un premier marché de certification de ces comptes 2020 à 2022 avec le cabinet Deloitte, la Ville a signé en 2023 un deuxième marché avec le cabinet Ernst & Young pour les comptes 2023 à 2025.

Ainsi pour les comptes 2020 à 2022, la mission de certification a commencé en 2020 par l'analyse du bilan d'ouverture et s'est poursuivi chaque année par des audits annuels portant sur le contrôle interne, l'audit des comptes et la remise par le commissaire aux comptes d'une « opinion » sur les comptes. Les audits de contrôle interne ont ainsi porté :

- en 2020 sur les cycles « Dépenses », « Immobilisations », « Provisions »
- en 2021 sur les cycles « Paye » et « Régies »
- en 2022 sur les cycles « Recettes fiscales maîtrisées par la Ville », « Engagements hors bilan » et « Systèmes d'information ».

Pour les comptes 2023, un nouveau cabinet de commissaires aux comptes ayant été choisi, celui-ci a réalisé au démarrage de la mission une nouvelle analyse du bilan d'ouverture puis des audits de contrôle interne qui ont porté principalement sur les cycles « Immobilisations », « RH » et « Engagements hors bilan ».

L'objectif que s'est fixé la Ville, dans le cadre de ce nouveau marché de certification de ces comptes, est de lever dès que possible la réserve sur l'actif immobilisé. Sceaux a en effet vu ses comptes 2021 et 2022 certifiés avec deux réserves uniquement, dont une exogène à la Ville (les recettes fiscales gérées par l'État) et une autre partagée par l'ensemble des collectivités (l'actif immobilisé). La ville de Sceaux fait ainsi partie du peloton de tête des communes pour lesquelles le commissaire aux comptes n'a émis aucun désaccord quant à la présentation des comptes 2021 et 2022, ce qui signifie que ces derniers auraient été certifiés sans réserve si les réserves inhérentes au contexte général dans lequel évoluent les collectivités territoriales n'existaient pas. Sceaux rejoint donc un grand nombre d'entités publiques qui voient leurs comptes certifiés et se livrent à cet exercice vertueux de manière récurrente permettant de rendre compte de leur action de manière fiable et transparente.

L'audit des comptes 2023 va se poursuivre en 2024, avec l'audit des états financiers 2023 et la remise du rapport d'opinion du professionnel du chiffre qui sera présentée au conseil municipal du 27 juin prochain.

Enfin, la décision du Parlement sur les conditions de déploiement de la certification des comptes dans les collectivités locales est attendue. En effet, à ce jour, la Cour des Comptes a rendu au gouvernement son bilan final de l'expérimentation (en janvier 2023) et le gouvernement a rendu le sien au Parlement (en mai 2023). Et alors que la Cour des comptes souligne la nécessité d'instaurer une obligation de

certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements de taille importante (régions, départements, et communes et intercommunalités de taille importante), le gouvernement préconise quant à lui de lui laisser un caractère facultatif. La Ville est, pour sa part, profondément convaincue de l'intérêt de cette démarche vertueuse.

b. La poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a pour objectif de réduire les délais de paiement en permettant de rendre plus efficace la chaîne de la dépense et de réduire les coûts administratifs (consommation de papier, d'encre etc.).

Sceaux a réalisé le passage au Protocole d'Echange Standard d'Hélios version 2 (le PES V2) le 1^{er} décembre 2015. La Ville s'était engagée sur la voie de la dématérialisation et sur le passage au PES dès 2012 : apurement de la base tiers et paramétrage des flux conforme aux exigences du PESV2 en 2012 et 2013, création d'un portail documentaire interne permettant de regrouper en un lieu unique l'ensemble des documents dématérialisés (délibérations, décisions, arrêtés, pièces constitutives des marchés publics). Ce portail a fait l'objet d'un article dans la revue Maires de France (juillet/août 2014).

La Ville a ensuite dématérialisé l'ensemble des documents de la chaîne de la dépense et de la recette (le mandat, le titre, les pièces justificatives et le bordereau signé) le 1^{er} juin 2016. À date, il reste à dématérialiser la signature des bons de commande et du visa des factures

La Ville a été la première ville du département des Hauts-de-Seine à dématérialiser l'avis des sommes à payer le 1^{er} septembre 2016.

La Ville accepte depuis le 1^{er} janvier 2017, les factures électroniques produites par les entreprises via la plateforme Chorus Pro, plateforme mise à disposition par l'Etat et elle dépose également depuis le 1^{er} janvier 2017 sur Chorus les factures qu'elle émet à l'encontre des entreprises ou administrations publiques.

L'obligation pour les entreprises d'émettre leurs factures sous format dématérialisé via la plateforme Chorus Pro a été généralisée à l'ensemble des entreprises au 1^{er} janvier 2020.

La Ville a mis en place en 2019 une interface automatisée entre la plateforme CHORUS et le progiciel financier de la Ville, sécurisant ainsi le processus de réception des factures. Elle a, d'autre part, en 2019, dématérialisé l'envoi des documents budgétaires au représentant de l'Etat via le logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à disposition par l'Etat.

La Ville a enfin travaillé, en 2023, sur la mise en place du workflow facture qu'elle devrait déployer en 2024. La mise en place du workflow facture permet en effet la dématérialisation du service fait et est recommandée par les professionnels du chiffre afin d'avoir une reconnaissance au fil de l'eau de la consommation des engagements sans attendre la réception des factures.

Enfin la Ville va travailler en 2024 sur la mise en place du PES marché qui permettrait pour le Service de gestion comptable un meilleur suivi de l'exécution des marchés par la création d'une fiche marché sur l'applicatif du comptable « Helios ».

c. Le compte financier unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 prévoit l'expérimentation d'un « compte financier unique » (CFU). Sceaux a ainsi été retenue pour participer à cette expérimentation dans le cadre de la vague 1 soit en 2022 et 2023 sur les comptes 2121 et 2022. Cette expérimentation a été décalée d'un an en raison de la crise sanitaire. La Ville disposait des prérequis pour participer à cette expérimentation puisqu'elle applique le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2019 et envoi de manière dématérialisée ces documents budgétaires à la préfecture. Il faut noter que dans le département des Hauts de Seine, seules les villes de Sceaux et Rueil-Malmaison participent à la vague 1.

Ce CFU se substituera durant la période d'expérimentation au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable. L'objectif est d'améliorer la présentation des comptes locaux en rassemblant dans un document unique l'ensemble des informations financières permettant d'avoir une vision d'ensemble de la situation financière d'une collectivité territoriale. En effet actuellement le compte administratif porte principalement sur la gestion budgétaire et le compte de gestion est davantage axé sur la comptabilité patrimoniale et financière.

Sceaux recherchant continuellement à améliorer la qualité comptable et la transparence des comptes vis-à-vis des citoyens, a participé au groupe de travail sur la mise en place de l'expérimentation du CFU afin de participer à la construction de ce document qui sera à terme généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales.

La généralisation du compte financier unique est prévue pour 2027.

d. Le maintien des délais de paiement

La Ville souhaite maintenir ses délais en dessous des 30 jours. En payant ses fournisseurs dans les délais légaux, la ville de Sceaux participe au soutien de l'économie et des entreprises.

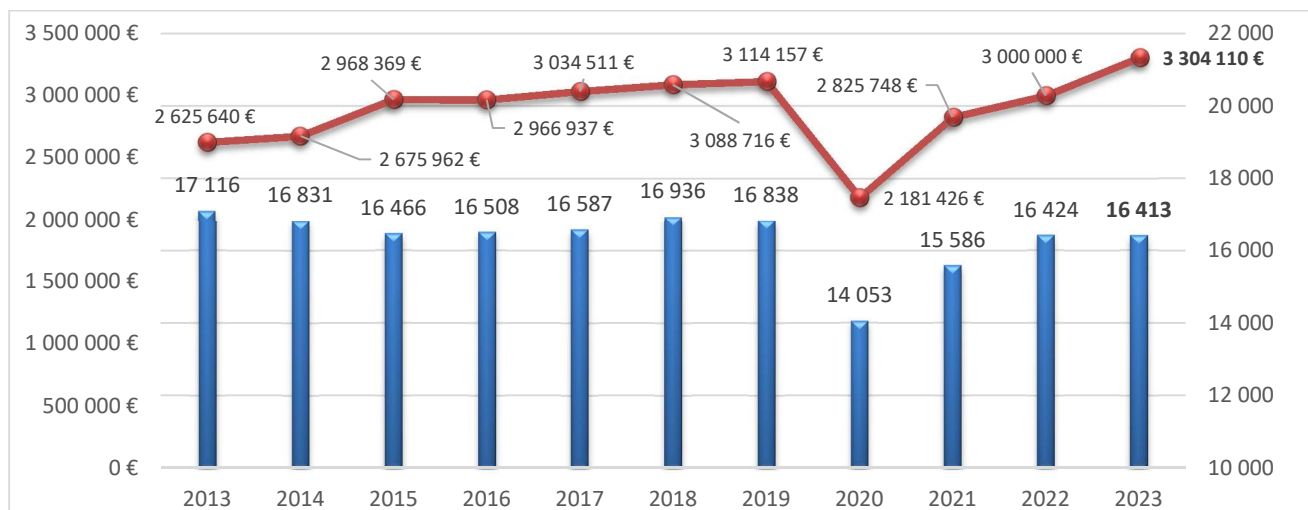
Le passage à la dématérialisation totale en 2016 n'a pas réduit le délai de mandatement mais a réduit le délai de signature et permet de rendre plus efficace la chaîne de la dépense (plus grande traçabilité, amélioration du contrôle interne de la chaîne de la dépense).

Section 2 – Service Finances facturation

I – L'activité du service finances facturation en 2023

a. Les factures mensuelles périscolaire et multi-accueils (budget Ville)

16 413 factures mensuelles (prestations multi-accueil et périscolaires régulières) ont été émises en 2023 à destination des familles, ce qui représente une moyenne mensuelle de 1 368 factures. Ce nombre qui reste stable par rapport à 2022 (chiffre revenu à la normale à la suite des vagues de covid-19 de 2020 et 2021).



En plus des activités facturées et encaissées mensuellement par le service, celui-ci facture et gère les recettes :

- ✓ des produits liés aux séjours :
 - classes transplantées : 324 enfants
 - séjours de vacances enfant hiver : 62 enfants
 - séjours de vacances ado été : 31 enfants
 - mini-séjours été : 118 enfants pour 4 séries de départ de 5 jours

b. Les autres factures (budget Ville)

- ✓ des produits liés aux activités sportives :
 - salle de musculation : 455 inscriptions pour la saison en 2020/2023 (contre 440 en 2022)
 - location d'équipements sportifs municipaux (courts de tennis) 26 tickets vendus (23 en 2022)
 - frais d'inscription aux manifestations sportives organisées par la Ville (Cross)
- ✓ des produits liés aux activités de la bibliothèque : 184 abonnements payants, contre 479 en 2022. (chiffre des abonnements payants en très forte baisse car la Ville a acté en 2022 la gratuité pour les familles scéennes)
- ✓ des produits liés au stationnement :
 - la location de 14 places de parking au 2^{ème} sous-sol du parking Charaire
- ✓ des photocopies et copies de CD : 6 demandes (contre 19 demandes en 2022)
- ✓ des produits liés au service état-civil :
 - les concessions du cimetière : 30 acquisitions ou renouvellements (concessions, columbariums, plaques jardin du souvenir) contre 53 en 2022
- ✓ des produits des ventes de matériel et de mobilier réformés : 86 matériels vendus, pour un prix moyen de 112 € (contre 198 en 2022)

c. Part des encaissements par mode de règlement

En 2023, les encaissements (en quantité) se sont répartis comme suit : 36% des factures sont réglés en prélèvement automatique et 53 % en paiement en ligne via le portail famille, le reste (11%) par d'autres moyens de paiement.

Les usagers privilégient clairement les modes de paiement dématérialisés (89%), et se tournent de plus en plus vers le paiement en ligne, qui permet de contrôler les factures ayant paiement choisir la date de paiement. Les règlements par chèque sont désormais faibles (2%). Les autres moyens de paiement (dont CB sur place et numéraires) restent marginaux mais offrent malgré tout aux usagers la possibilité d'utiliser d'autres moyens de paiement, notamment ceux permettant de bénéficier d'aides de partenaires (CESU, e-CESU, chèques vacances, bons CAF).

Evolution des modes de règlements entre 2012 et 2023 (en nombre de règlements effectués)

(dominant en rosé)	2012	2015	2021	2022	2023
Chèques	44 %	25%	4 %	5 %	2 %
Prélèvement	42 %	46%	37 %	40 %	36 %
Cartes bleues	8 %	8%	5 %	4 %	4 %
Numéraire	3 %	4%	2 %	2 %	1 %
CESU	2 %	2%	3 %	3 %	3%
Portail internet	1 %	15 %	49 %	46 %	53 %

Evolution des modes de règlements entre 2012 et 2023 (en montants réglés)

(dominant en rosé)	2012	2015	2021	2022	2023
Chèques	43 %	22 %	2 %	8 %	4 %
Prélèvement	47 %	51%	37 %	37 %	36 %
Cartes bleues	6 %	4 %	1,5 %	2 %	2%
Numéraire	1 %	1 %	0,5 %	1 %	1%
CESU	2 %	2%	3 %	2,5 %	4%
Portail internet	1 %	20%	56 %	49 %	53 %

d. Taux de règlement des factures à un mois

Le taux moyen de règlement à 1 mois (avant relance) s'est encore amélioré en 2022 et s'élève à 94,6 %, ce qui signifie que plus de 94 % des factures sont réglées à l'échéance et moins de 6% donnent lieu à un titre de recettes. Le montant cumulé des titres transmis en perception en perception correspond à moins de 3,8% des sommes annuelles facturées.

Taux de règlement des factures avant relance	
2012	92,0
2015	93,3
2017	94,7
2020	95,1
2021 (covid)	90,7
2022 (post-covid)	91,3
2023	94,6

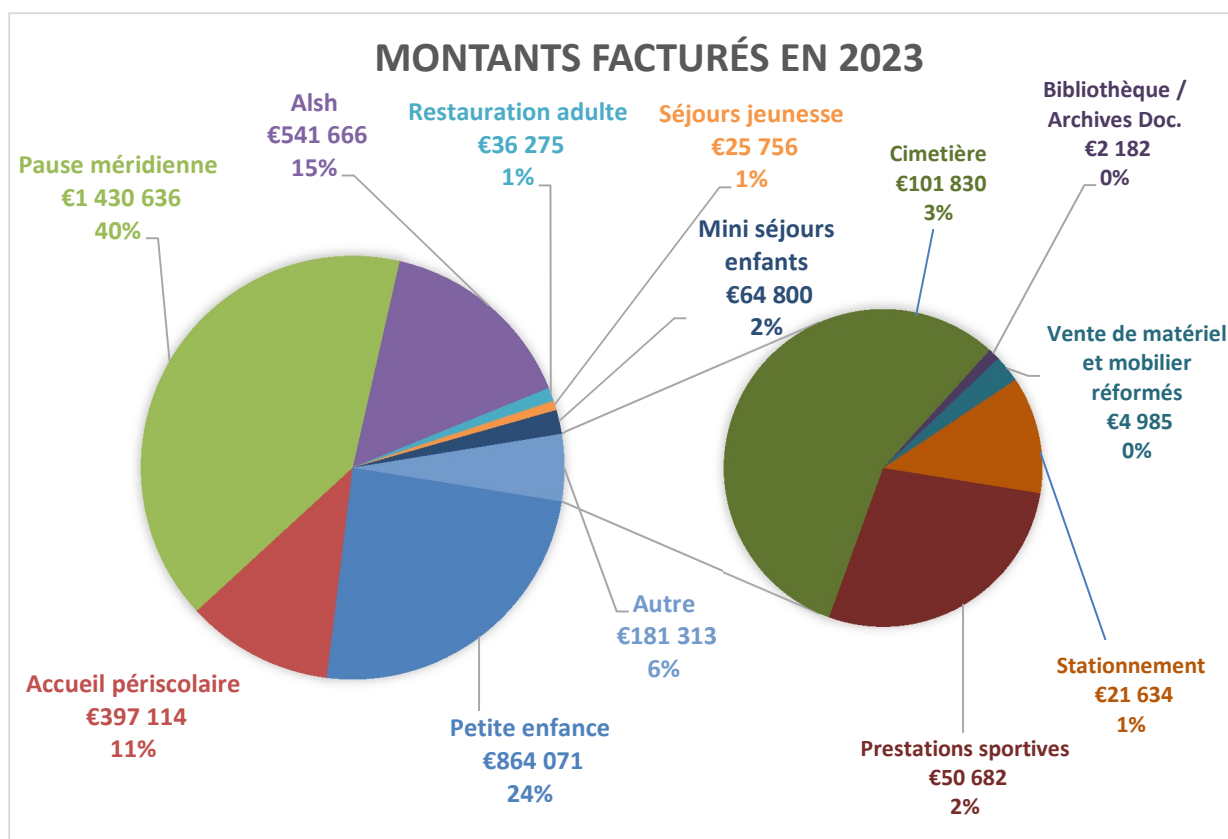
e. Part des recettes traitées par catégorie

Le service assure la facturation de 12 prestations mensuelles liées aux activités de la petite enfance et aux activités périscolaires et extrascolaires : multi-accueil, accueil périscolaire du matin (maternel et élémentaire), pause méridienne, accueil périscolaire du soir maternel et accueil périscolaire du soir élémentaires (études dirigées), accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et des vacances scolaires, espace relais, stages multisport, restauration enseignant et restauration communale, ainsi que : classes de découvertes, mini séjours et séjours enfants.

Le service assure également la facturation d'autres prestations mensuelles (muscultation, bibliothèque, location place de stationnement du 2^{ème} sous-sol du parking Charaire) ou ponctuelles (concessions cimetière, locations de courts de tennis, photocopies)

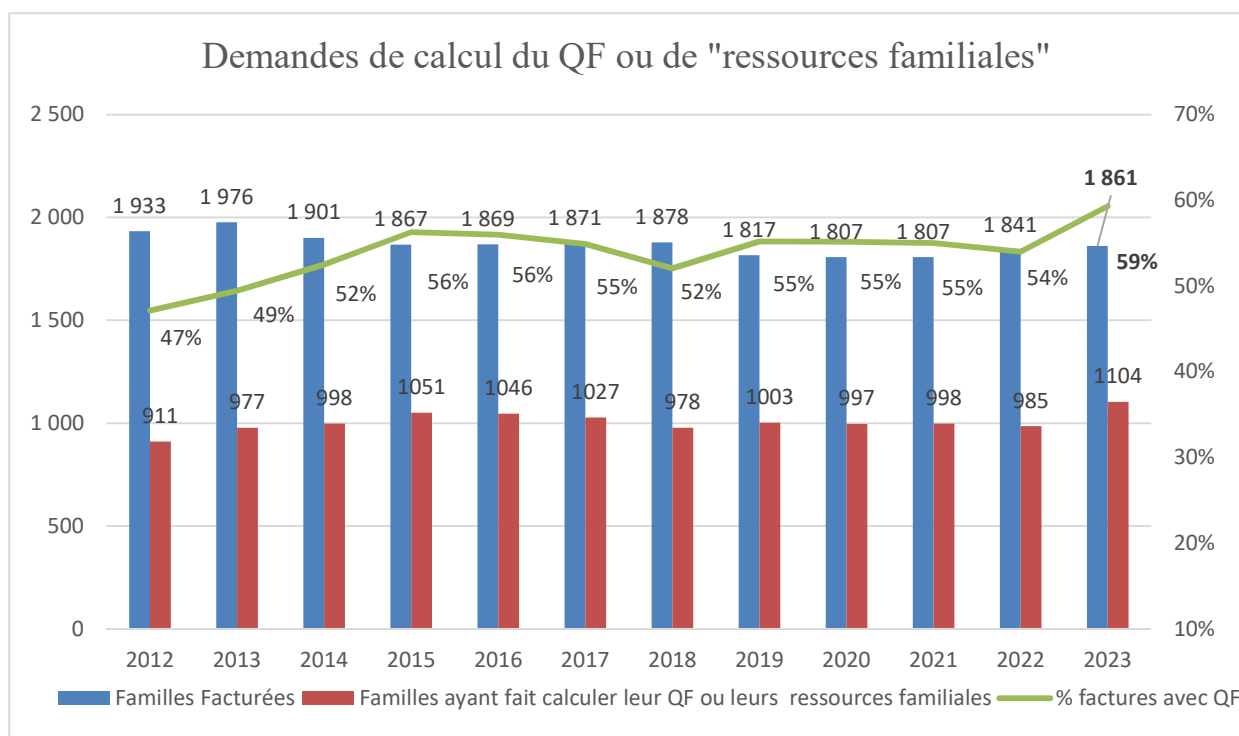
Ces activités sont facturées par unités. En 2023, le service a traité :

- ✓ Pour les 5 multi-accueils de la petite enfance : 386 308 heures facturées (contre 393 948 h en 2022)
- ✓ Pour les prestations périscolaires :
 - accueil du matin : 7 691 unités saisies contre 7 519 en 2022
 - Pause méridienne : 204 527 unités saisies contre 201 266 en 2022
- ✓ Accueil du soir : 190 724 unités saisies (contre 182 864 en 2022)
 - maternelle : 35 250 unités saisies (contre 35 250 en 2022)
 - élémentaire : 77 722 unités saisies (contre 73 792 en 2022)
 - accueil 16h30-18h30 : 11 557 unités saisies (contre 11 612 en 2022)
 - étude dirigées : 48 845 unités saisies (contre 46 074 en 2022)
 - accueil 18h/18h30 : 17 320 unités saisies (contre 16 106 en 2022)
- ✓ ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : 27 180 (contre 25 598 unités saisies en 2022)
 - ALSH mercredis : 13 944 (contre 11 911 unités saisies en 2022)
 - Planifiées : 13 393
 - Non planifiées : 551
 - ALSH petites vacances : 7 011 unités saisies (contre 7 496 en 2022)
 - Planifiées : 6 665
 - Non planifiées : 346
 - ALSH vacances été : 6 191 unités saisies (contre 5 453 en 2021)



f. Les demandes de calcul du quotient familial et des ressources familiales

- Calcul de QF : 1 104 familles ont demandé le calcul de leur quotient familial (contre 919 en 2022 et 998 en 2021). Ce QF est utilisé pour déterminer les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires.
- Calcul de ressources : 270 familles (contre 241 en 2022) ont demandé de calcul de leurs « ressources ». Ce mode de calcul diffère de celui du QF car il correspond aux ressources prises en compte par la Caisse d'Allocations Familiales et n'est utilisé que pour facturer les prestations d'accueil de la petite enfance.
- 835 demandes de QF sur 1104 ont été faites via le portail familles et 269 familles ont été accueillies dans le box Fin-fac : 75% des demandes sont désormais faites en lignes et 25% sur place (essentiellement des familles éloignées de l'informatique et des situations de calcul de QF complexes).



NB : le total des familles ayant fait calculer son QF ou ses ressources est de 1 104 ; une famille ayant fait calculer son QF et ses ressources n'est identifiée qu'une seule fois dans le graphique.

g. Les familles ayant déposé des demandes sur internet Via le portail Citoyens

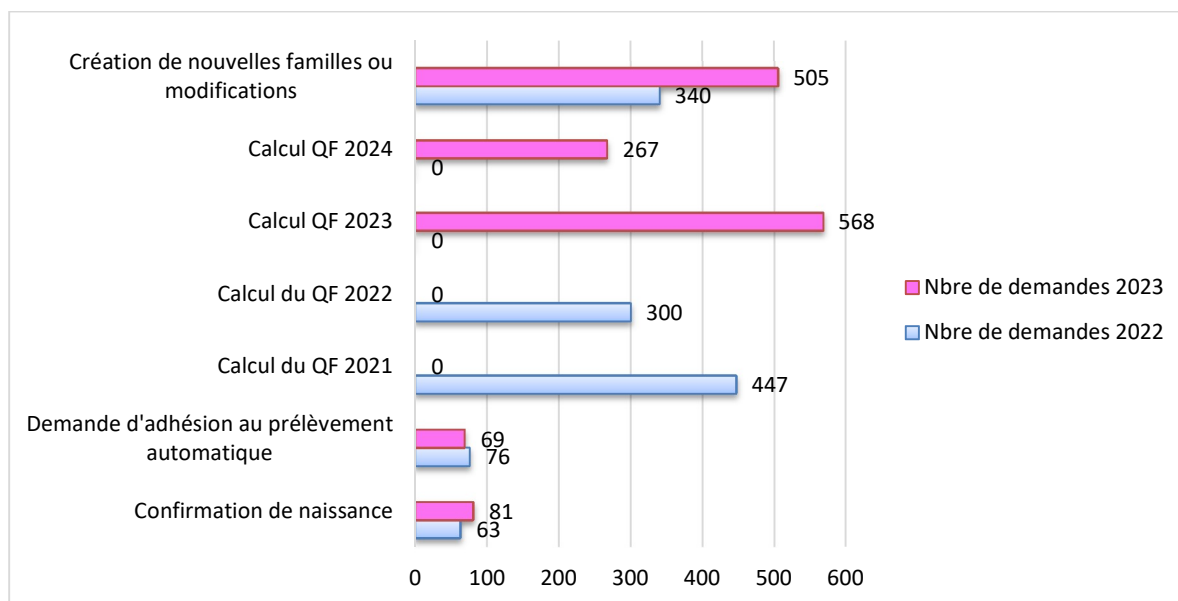
12 816 interventions (demandes, inscriptions ou réservations) internet ont été traitées en 2023 contre **4 182** demandes en 2022 et **2 238** en 2021 du fait du développement du portail famille depuis juin 2020 (élargissement des démarches qui peuvent être faites en ligne : 35 de demandes accessibles à ce jours).

Le service Finances/Facturation gère le paramétrage du logiciel CONCERTO ainsi que les formulaires d'inscription ou les demandes de réservation sur le portail famille. Cela nécessite un partage d'informations avec les services concernés : petite enfance, scolaire, animation et jeunesse, sport.

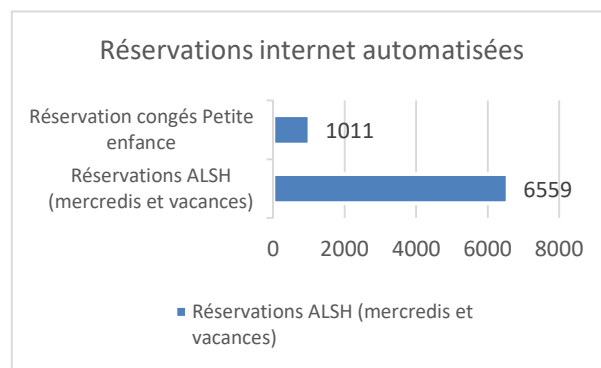
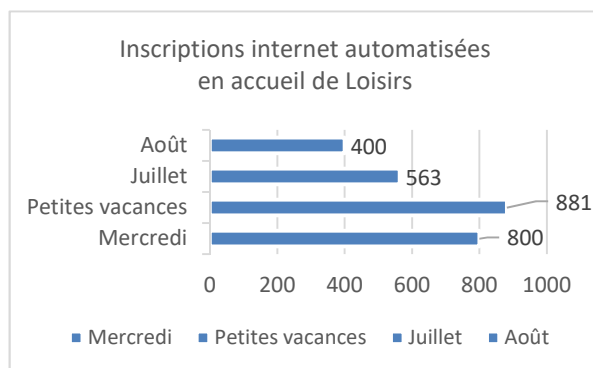
A titre indicatif :

- 115 500 mails transmis en 2023 contre 88 315 mails en 2022
- 2 908 espaces personnels actifs au 31/12/2023 contre 2 653 au 31/12/2022

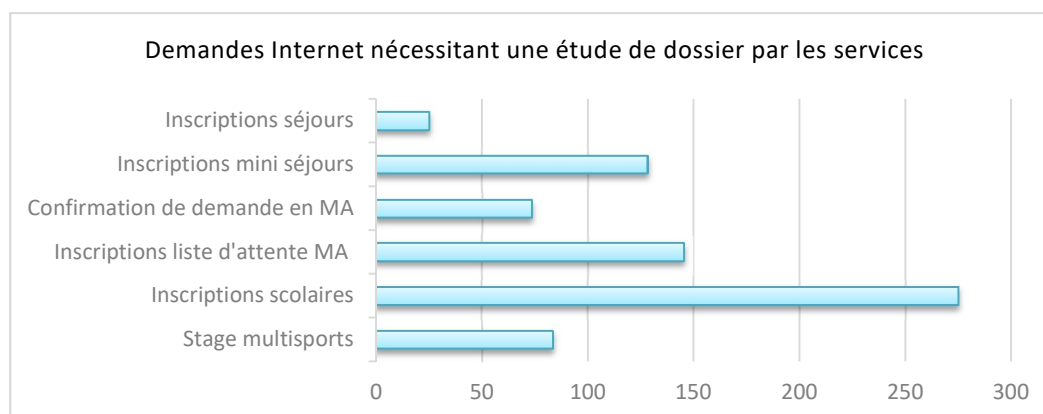
- Demandes internet traitées par le service Fin-fac (via traitement manuel) en 2023



- Demandes automatisées réalisées sur le site internet (portail famille) en 2023



- Demandes avec traitement manuel du service réalisées sur le site internet (portail famille) en 2023



h. Régie seniors

Le service Finances / facturation est en charge de la régie seniors depuis le 3 août 2015. Le service facture les prestations mensuelles telles que : les redevances mensuelles d'hébergement, les produits des repas sur place et portés à domicile, les produits des travaux divers, les participations des personnes âgées aux ateliers sorties mensuelles et annuelles organisées par la CCAS, le produit des redevances des téléalarmes.

En 2023, l'activité "seniors" a généré 3 145 factures, 2 780 règlements et 58 titres de recette pour paiement hors délai (contre : 3 092 factures, 2 740 règlements et 40 titres de recettes en 2022).

Les encaissements : 90,5 % des factures sont réglées en prélèvement automatique, 8,2 % des règlements par chèque et 1,3 % par carte bancaire et numéraire en 2023. Contre : 89,5% prélèvement – 9,5 % chèques – 1% divers en 2022.

II – Les projets réalisés en 2023

- Mise en place de mails de relance afin de limiter le nombre de titres à recouvrer en Perception, avec un effet bénéfique sur les familles (qui apprécient cette relance à J+30, plutôt que la réception d'un avis de sommes à payer du Trésor public).
- Professionnalisation de la gestion des régies de recettes Fin-fac ville et seniors, grâce au suivi et aux conseils du SGC.
- Précisions sur les modes de calcul des QF et des recalculs des factures, dans le cadre de la certification des comptes et de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics (au 1/1/23).
- Mise à disposition des directeurs d'ALSH du pointage direct sur PC (plutôt que sur tablettes) afin d'accélérer et fiabiliser les pointages des journées d'ALSH.

III– Les perspectives pour l'année 2024

- Réflexion sur le développement de la dématérialisation des pointages des prestations périscolaires.
- Achat d'un nouveau logiciel de facturation correspondant à l'ouverture de la nouvelle salle de musculation. Le paramétrage et les formations devraient intervenir courant 2^{ème} trimestre.
- Réflexion sur la modernisation de la commission sociale des impayés compte tenu de la mise en place des procédures de recouvrement du nouveau Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.

Section 3 – Service Commande publique

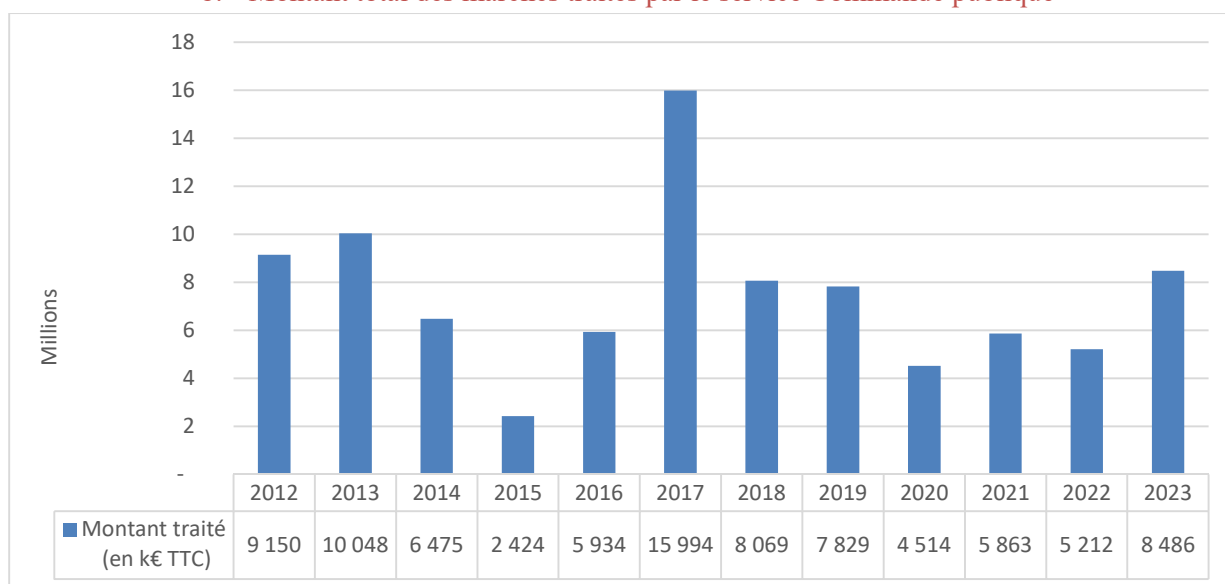
I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Évolution du nombre de marchés traités par le service commande publique

Nb de marchés traités par nature	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fourniture	22	14	6	9	8	4	16	8	5	3	7	5
Service	28	41	38	21	27	39	13	13	9	16	6	11
Travaux	11	21	15	5	16	34	8	21	7	1	12	13
dont Prestations intellectuelles							7	2	1	3	0	3
Total	61	76	59	35	51	77	44	44	22	23	25	24

(NB : ne sont pas pris en compte les achats d'un montant estimé inférieur à 40.000€HT, passés sans procédure et traités directement par les services).

b. Montant total des marchés traités par le service Commande publique

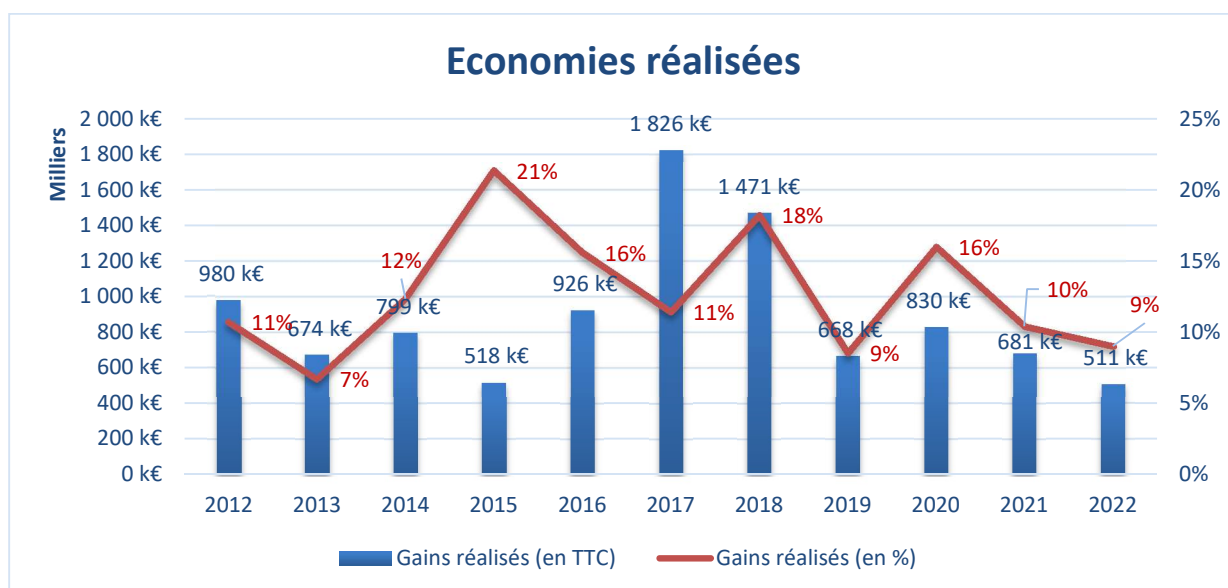


c. Répartition par service des marchés traités en 2023

Services / Nombre de marchés traités	2022	2023
COMMUNICATION	1	3
ACTION EDUCATIVE	4	6
PETITE ENFANCE	2	1
ADMINISTRATION GENERALE	3	0
RESSOURCES HUMAINES	1	0
INFORMATIQUE	1	0
BATIMENT	12	16
VOIRIE		1
ACTION SOCIALE	0	1
Total	25	24

Près de 70% des marchés sont réalisés pour le compte du pôle Equipements et cadre de vie en 2023 (ils réalisaient 45% des marchés en 2022)

d. Gains réalisés par le service Commande publique entre 2011 et 2022



Le gain réalisé en % en 2022 s'élève à 9 %. Cela représente une économie sur le montant total des marchés conclus en 2022 de 511 k€ TTC. Malgré le contexte économique de pénurie des approvisionnements et de hausse des matières premières, la commande publique obtient des économies significatives cette année. Cependant la pérennité des gains réalisés dépend pleinement du contexte géopolitique actuel.

e. Part des marchés négociés par le service Commande publique entre 2012 et 2023

Nb de marchés avec négociation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marchés n'ayant pas fait l'objet d'une négociation	32	34	13	12	4	6	3	4	4	5	5	14
Marchés ayant fait l'objet d'une négociation	29	42	46	23	47	71	41	40	18	19	20	10
dont part % / nb total marchés	48%	55%	78%	66%	92%	92%	93%	91%	82%	83%	80%	42%
	61	76	59	35	51	77	44	44	22	23	25	24

Le service Commande publique est toujours dans une recherche constante de négociations afin de déterminer les enjeux de chaque marché pour ajuster au mieux les besoins de la Ville. Moins de marchés sont passés par le service Commande publique depuis 2021 car les seuils ont un peu augmenté (seuil de 40k€ HT au lieu de 25 k€ HT, ce qui concerne une part non négligeable de « marchés à montant intermédiaire ») et beaucoup de marchés ont été passés en procédure non négociée car tous les marchés liés aux travaux de bâtiments (dont la rénovation de la halle de Blagis) ont été passés sous forme d'appel d'offres.

II. Retour sur l'année 2023 : Validation de la démarche achat de la Ville.

Présentée en novembre 2023, trois objectifs, déclinés en trois actions précises ont été validés :

- Mettre le droit de la commande publique au service de la réussite de nos projets, tout en garantissant une parfaite sécurité juridique.
- Assimiler et intégrer la notion d'« achats responsables » dans nos commandes publiques, quand la pertinence en est avérée.
- Poursuivre la démarche de rationalisation de la dépense publique.

Objectif 1: mettre le droit de la commande publique au service de la réussite de nos projets.	Objectif 2: assimiler et intégrer la notion d'« achats responsables » dans nos commandes publiques	Objectif 3 : poursuivre la démarche de rationalisation de la dépense publique.
<p>Action 1 : présenter service par service notre guide opérationnel de la commande publique. <i>Valeur Ajoutée: appropriation du sujet et proposition de faire de la commande publique un outil facilitateur de sortie des projets</i></p>	<p>Action 1: collaborer avec la MGP, le GIE Maximilien et VSGP afin de créer des outils simples et clairs. <i>Valeur ajoutée: s'autonomiser sur rédactions+ porter la voix de Sceaux dans l'instauration d'une philosophie commune sur le territoire du 92.</i></p>	<p>Action 1: former le service de la commande publique à la négociation, <i>Valeur ajoutée: obtenir des gestes commerciaux sur des postes pertinents dans un objectif gagnant –gagnant.</i></p>
<p>Action 2 : organiser des formations en interne sur des sujets variés à destination des volontaires. <i>Valeur ajoutée : démystification de la commande publique, échanges concrets utiles, Montée en compétence générale, créer l'intérêt.</i></p>	<p>Action 2 : présenter service par service une note propre aux spécificités d'achat de chaque direction. <i>Valeur ajoutée: réponse aux motivations profondes des secteurs concernés</i></p>	<p>Action 2: améliorer la présentation des « économies réalisées » dans les rapports d'analyse des offres. <i>Valeur ajoutée: prise en compte de la Dépense réelle + des évolutions des prix.</i></p>
<p>Action 3 : rédiger des conditions générales d'Achats s'imposant aux conditions générales de ventes de nos prestataires. <i>Valeur ajoutée: protéger la ville</i></p>	<p>Action 3 : communiquer sur l'opération exceptionnelle « rénovation circulaire des bâtiment publics ». <i>Valeur ajoutée: message politique clair auprès équipes.</i></p>	<p>Action 3: instaurer le reflexe « sourcing » et « suivi » de nos partenaires économiques. <i>Valeur ajoutée: parfaite définition du besoin, offre répondant audit besoin + prévention de partenariat non satisfaisants.</i></p>

III – Perspectives pour l'année 2024

En 2024, la stratégie achat proposée en 2023 sera mise en œuvre.

Mettre en place les actions définies dans le cadre de la démarche achat, poursuivre la sécurisation des procédures et accompagner les services dans la réalisation des projets du mandat.

Enjeu : Faire de la commande publique un outil facilitateur au service de la réussite des projets.

Section 4 – Service Systèmes d’information

Les missions du service des Systèmes d’information sont tournées vers les agents de la Ville, leur service, et les projets d’infrastructures de l’ensemble de la ville. Outre le parc informatique, téléphonique, serveur, et applicatif métier, il gère également les nouveaux systèmes d’alarme anti-intrusion, de contrôle d’accès aux bâtiments, et la vidéoprotection, l’infogérance du parc informatique des écoles, participe à tous les projets bâtiments (choix des équipements, câblages, sécurité, automatisation).

I - Retour chiffré sur les affaires courantes de l’année 2023

a. Le parc informatique

- 3 serveurs pour le fonctionnement des VMs et une baie de stockage
- 1 serveur de domaine et de sauvegardes sur bandes
- plusieurs NAS pour la sauvegarde sur disque
- 1 serveur de fichiers et 1 serveur de PRA

Evolution des serveurs		
	Virtuel	Physique
2015	27	7
2016	34	7
2017	34	7
2018	44	7
2019	47	7
2020	51	7
2021	51	6
2022	62	7
2023	65	6

- **Les postes informatiques sont au nombre de 544** répartis comme ci-après :
 - **321 dans la mairie** et sites distants reliés à la mairie (+ 27 postes en 2021 + 33 postes en 2022 liés au développement du télétravail et des mobilités de travail)
 - **186 postes dans les écoles** (+ 30 postes en 2021 et + 55 postes en 2022 liés au déploiement du numérique dans les écoles)
 - **37 postes mis à disposition des usagers** dont 14 postes informatiques aux Ateliers, 10 postes informatiques à l’Espace relais, 3 à la Résidence Autonomie, 5 à la Rotonde et 3 France Service et 1 à la manufacture.

Evolution des postes de travail				Total
	neuf	- de 5 ans	+ de 5 ans	
2015	51	190	-	241
2016	70	277	-	347
2017	13	334	-	347
2018	27	315	20	362
2019	30	294	60	384
2020	98	102	195	395
2021	48	154	250	452
2022	22	142	379	543
2023	18	179	347	544

- **82 imprimantes et multifonctions**, réparties comme ci-après (nombre stable) :

- pour la mairie et les sites distants :
 - 8 imprimantes laser N&B ou couleur en réseau
 - 39 multifonctions
- pour les écoles élémentaires :
 - 4 imprimantes jet d'encre
 - 8 imprimantes laser couleur dont 4 pour les directions
 - 4 multifonctions
- pour les écoles maternelles
 - 3 imprimantes jet d'encre
 - 9 imprimantes jet d'encre
 - 4 multifonctions

b. Sécurité informatique

- Solution Antivirus en SOC
- Antispam dans le cloud
- 2 pare-feu

c. Logiciels

54 applicatifs métiers dans tous les domaines (nombre stable, les nouveaux logiciels ayant été compensés par des suppressions de logiciels n'étant plus utiles), contre 53 en 2022.

d. Liaison informatique entre les bâtiments

- 24 sites distants sont reliés à la mairie (18 en 2015) : 13 en lien MPLS de chez Linkt et 7 en fibre optique
- Liaison 100 Méga pour accès Internet à la mairie

e. Wifi public

13 accès Wi-Fi accessibles au public sont ouverts (+1 en 2022)

(à la Bibliothèque, la Résidence des personnes âgées, la Maison du tourisme, aux Garages, aux Ateliers, la Halle des Blagis, l'AIM, la Rotonde, site sportif et de loisirs des Blagis, l'hôtel de ville, l'ancienne gendarmerie et l'Ancienne mairie, Sceauxlab, France Service)

f. La téléphonie fixe et mobile

- La téléphonie IP en mairie et dans les sites distants :
 - 229 postes téléphoniques IP fixe
 - 54 téléphones DECT
 - 37 postes analogiques
 - 28 matériels SIP
 - 1 standard de distribution automatique des appels (en mairie)
- La téléphonie mobile :
 - 248 forfaits téléphoniques avec un contrat ligne groupé
 - 200 smartphones
 - 14 smartphones pour le pointage des activités périscolaires
 - 19 smartphones pour la Géo Verbalisation Electronique (GVE). (+ 3 en 2022)

- La téléphonie fixe analogique : 104 lignes analogiques utiles aux centrales d'alarme, ascenseurs, chaufferies, etc...
- Platines interphones : 14 platines interphone de marque Castel installées afin de permettre l'ouverture par le système de téléphone dans certaine crèches, écoles et bâtiments. (+ 2 en 2022)

II - Retour sur les projets de l'année 2023

- Poursuite de l'évolution du parc informatique de Windows 7 à Windows 10
- Renouvellement du matériel réseau
- Poursuite de la campagne de sensibilisation au personnel sur l'hameçonnage (« phishing »)
- Acquisition ou migration majeure de logiciels (gestion du cimetière)
- Acquisition et mise en place d'une solution d'envoi de mails en masse
- Mise en place d'une supervision des caméras de vidéoprotection équipés de batterie
- Migration des sites Ecole maternelle, élémentaire et ALSH des Blagis sur la fibre ville ainsi que la Résidence autonomie
- Installation de VPI dans les classes de CM1, CM2 de toutes les écoles
- Mise en service d'un nouveau relai de talkie-walkie
- Installation d'un visiophone élémentaire du Centre
- Mise en place d'un logiciel de suivi des dotations informatique aux agents
- Migration logiciel de supervision informatique (Zabbix)
- Acquisition et installation d'un système PPMS à l'école maternelle du centre
- Changement du logiciel de Visio (Team)

III - Perspectives 2024

- Mise place d'un nouveau serveur de fichiers plus performant
 - Finalisation de la refonte de l'arborescence et de la sécurité des dossiers des services
 - Poursuite du renouvellement du matériel réseau
 - Mise en place d'un réseau Wifi agents
 - Evolution de la sécurité du S.I
 - Création d'un wiki interne au SSI pour la transmission d'information et de connaissance
 - Fibrage des bâtiments de la ville
 - Tests de pénétration et de vulnérabilité des sites internet de la ville
- Acquisition ou migration majeure de logiciels (gestion de la salle de musculation)

CHAPITRE V : POLE TRANSITIONS ET DEVELOPPEMENT LOCAL

La création, en 2021, de ce pôle a pour objectif de renforcer l'attractivité et le cadre de vie de la Ville, mais aussi d'apporter un élan et une plus grande lisibilité à la politique municipale liée à la transition écologique et numérique.

Les axes stratégiques de ce pôle sont les suivants :

- veiller à la diversité et la qualité de l'offre en matière commerciale et artisanale, tout en accompagnant les commerçants aux pratiques durables,
- conforter la vocation d'accueil d'établissement d'enseignement supérieur et d'étudiants, et intégrer les étudiants,
- améliorer la qualité de l'espace public et de l'environnement, en privilégiant notamment les mobilités douces et la nature en ville,
- inciter les habitants à s'impliquer et à respecter la ville,
- fiabiliser la relation à l'utilisateur, l'accompagner vers le numérique lorsque cela est pertinent tout en gardant la proximité nécessaire que doit avoir le service public local,
- systématiser la recherche de financements, et les modes de financement alternatif,
- développer les partenariats institutionnels permettant à la ville de mettre en œuvre des projets innovants et durables dans les domaines du pôle.

Au-delà des enjeux et projets portés par chacune des missions du pôle, plusieurs éléments transversaux ont été suivis par le pôle en 2023 :

- poursuite de la réflexion sur les futurs usages de l'Amiral
 - En parallèle de l'étude technique pour lancer les travaux de réhabilitation du château (Clos et couvert), une étude d'usage a été lancée en 2023.
 - Ces réflexions seront poursuivies en 2024 avec pour objectif la rédaction du cahier des charges permettant à la Ville de sélectionner en 2025 l'opérateur économique qui gèrera le lieu.
- pilotage technique du projet de géothermie
 - En 2023, le permis minier a été déposé, les premiers forages sont attendus en 2025.
 - En 2023, a été créée la société publique locale SPL « GéoSud92 ».
 - La création de la centrale et les travaux de génie civil pour la création du réseau de distribution de l'eau dans les 3 villes et raccordement des bâtiments auront lieu en 2026-2027.
 - La mise en service de la géothermie aura lieu en 2027-2028.
 - 15 200 équivalent-logements seront desservis à terme dont 7 200 à Sceaux.
 - Chaque année, ce réseau permettra d'éviter l'émission d'environ 16 600 tonnes de CO₂.
- accompagnement du travail de concertation autour de l'aménagement de la Place des Ailantes
 - En 2021, une étude cartographique a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé permettant de référencer les îlots de chaleur de la Ville. Le secteur des Ailantes a été référencé comme un secteur à enjeu fort.
 - En 2022, un second bureau d'étude a établi un relevé des températures en juillet 2022 afin de faire des préconisations d'aménagement, l'objectif étant d'adapter le secteur des Blagis au dérèglement climatique et de garantir la préservation du cadre de vie des habitants et usagers.

- En 2023, un projet de concertation et éco-conception avec le CAUE 92 a débuté à l'école élémentaire des Blagis pour aménager une cour « écopolitaine ». La particularité de ce projet est d'être mené en collaboration avec les différents acteurs et parties prenantes grâce notamment à la mise en place d'ateliers pédagogiques.
- En 2023, préfiguration de la maison du vélo de la place des Ailantes (suppression de places de stationnement, végétalisation et mobilier urbain issus des expérimentateurs des quartiers métropolitains d'innovations, renforcement des arceaux de stationnement vélo, station d'autoréparation vélo, design actif mobilités sur le sol) pour une ouverture prévue au printemps 2024.

Section 1 – Mission transitions – nature en ville et politique cyclable

I. Retour sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Les événements

Les événements ont pour objectifs de sensibiliser et mobiliser les Scéens sur les thématiques des transitions.

PRINTEMPS DES TRANSITIONS

En créant ce nouveau grand rendez-vous familial, la ville de Sceaux réaffirme son engagement total dans ce qui est sans doute le plus grand défi de ce siècle : la lutte contre le dérèglement climatique et les conséquences dramatiques qui en découlent. Parce que la protection de notre planète est l'affaire de tous, Sceaux est mobilisée de longue date pour accompagner les Scéens dans leur volonté d'agir en faveur de l'environnement.

JEUDI 11 MAI 2023 : Projection du documentaire « Un monde sous vide de Herve Pfister » en présence du réalisateur Hervé Pfister au cinéma du Trianon.

VENDREDI 12 MAI 2023 : journée consacrée aux établissements scolaires.

stands : présentation du bilan carbone de la cité Marie Curie, présentation des actions pour œuvrer à la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre par Zen 2050 Maintenant,

animations pédagogiques, balade à vélo sur l'une des boucles pédagogiques dans le cadre du « Savoir Rouler à vélo », espace de restauration avec ambiance musicale.

SAMEDI 13 MAI 2023

journée ouverte au grand public avec la création d'une série de villages bas carbone, biodiversité, mobilité douce et active, économie circulaire.

DIMANCHE 14 MAI 2023

journée ouverte au grand public consacré notamment au bien-être avec la présentation de plusieurs disciplines : bourse aux vélos, clean walk, marché des créateurs, atelier de réparation, atelier apiculture, espace guinguettes,...

DEFI FAMILLE SO VELO

Lancement du quatrième défi famille So véLO. Du 2 au 30 mai, les familles participantes ont troqué leur voiture pour des vélos électriques prêtés par la Ville dans leur quotidien. L'objectif étant d'encourager le report modal vers le vélo sur les différents trajets de la semaine (travail, loisirs, courses...)

Durant cette période le défi a conquis 10 volontaires qui ont troqué leur voiture pour un VAE pour leurs déplacements quotidiens (travail, loisirs...).

Le défi a démarré le 2 mai avec la remise des VAE. Une première session a eu lieu du 2 mai au 15 mai puis une deuxième du 15 mai au 30 mai.

MAI A VELO – CHALLENGE MAI A VELO

Pendant tout ce mois de mai, chacun est invité à rejoindre la communauté de Sceaux créée dans l'application Géovelo et à y enregistrer tous ses déplacements dès lors que le point de départ ou le point d'arrivée est localisé sur le territoire de la ville.

EXPOSITION 9 MAI – 10 JUIN : « LES VELOS DES SCEENS »

Une série de clichés, capturés par le photographe Bertrand Guigou, met en scène les vélos (et leurs histoires) des habitants de la ville. L'exposition sur le mur rouge de la mairie plonge les visiteurs dans les particularités des bicyclettes des Scéens.

b. Biodiversité

Déployer des actions en faveur de la biodiversité urbaine pour la préserver, sensibiliser les habitants à l'environnement et développer la nature en ville.

LE RUCHER DE LA VILLE

Depuis 2016, la Ruche éducative s'occupe des 4 ruches de la ville et assure les animations pédagogiques auprès du public.

Animations 2023 : 2 ateliers le 24 juin 2023, 2 ateliers le 1 juillet 2023

Récolte 2023 (juillet 2023) : 320 pots

La Ville a mis à disposition durant les ateliers, des combinaisons d'apiculture afin de s'approcher au plus près des ruches, observer l'intérieur dans le but de comprendre leur fonctionnement. Ces combinaisons ont été achetées par la Ville en 2021 grâce à une subvention obtenue dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de-France.

La ville de Sceaux a remporté une médaille d'argent lors du concours de miels de la Métropole du Grand Paris en 2023.

LE JARDIN PARTAGE DE LA COULEE VERTE

La Ville a déployé en 2018 un nouveau jardin partagé, sur des parcelles situées sur la coulée verte. L'association Espaces est en charge de l'animation et du suivi du développement du jardin partagé.

Activités du jardin :

7 animations ont été organisées sur le jardin de la coulée verte : Zoom sur la pomme de terre, plan de culture, les semis de saison, Comment faire face à la sécheresse ?, temps des récoltes, fabuleux voyage de la graine,...

Nombre d'adhérents 2023 : 25 jardiniers

La réunion annuelle du jardin de la Coulée Verte s'est tenue le 13 janvier 2023 en présence de l'association Espaces et des jardiniers.

APPEL A IDEES : JARDINS PARTAGES EN PIED D'IMMEUBLES

Depuis 2015, la Ville de Sceaux incite à la création de jardins partagés en pied d'immeubles dans le but de créer des espaces de convivialité et de sensibilisation à l'utilisation de techniques d'entretien des parcelles plus respectueuses de l'environnement. En décembre 2020, la ville a lancé son sixième appel à idées de création de jardins partagés en pied d'immeubles.

Le 26 mai 2021, une commission a étudié les candidatures et a retenu 4 lauréats pour un appui technique pour la création du jardin avec l'Association Espaces. Une première réunion d'accompagnement avec l'association a eu lieu le 9 octobre 2021.

Une demi-journée d'accompagnement a ensuite été proposée dans chaque résidence avec l'association pour créer leur projet de jardin ou l'améliorer.

- 10 juin 2023 : Résidence de l'allée d'honneur.

Grâce à une subvention obtenue dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de-France, la Ville a acheté 4 cabanons de jardinage pour les jardins en pied d'immeubles et des abris pour hérissons.

PERMIS DE VEGETALISER

Dans le cadre de la charte de l'arbre, la ville de Sceaux a mis en place la possibilité pour les habitants de végétaliser une parcelle publique. Après demande du Scéen et validation de la Ville, il est possible d'obtenir une autorisation de planter afin de participer à la végétalisation de la ville.

Nombre de demandes en 2023 : 0

AIDE A L'ACHAT D'UN ARBRE

Dans le cadre de la charte de l'arbre, la ville de Sceaux a mis en place un dispositif d'aide financière depuis 2019 pour l'achat d'un arbre afin de développer le patrimoine arboré sur le territoire communal.

Nombre de demandes en 2023 : 4

ATELIER BIODIVERSITE

Atelier « Agroforesterie » au centre de loisirs des Blagis : 29 juin 2023

Atelier « Aquaponie » à l'école maternelle des Clos-Saint-Marcel : 9 juin 2023

EXPOSITION

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, la Ville a présenté l'exposition « Terra Futura » sur le mur rouge de l'hôtel de ville.

BALADE THERMIQUE

La Ville a organisé en partenariat avec l'association Zen 2050 Maintenant, des balades thermiques dans différents quartiers afin de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie : 14 janvier, 11 février, 18 février, 11 mars.

Les balades thermiques sont un excellent moyen pour comprendre les déperditions de chaleur dans les logements. C'est l'occasion d'observer quelques maisons à travers une caméra thermique et de visualiser concrètement les zones à traiter en priorité dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique.

EFFAROUCHEMENT PIGEONS

Entre mars et avril 2023, la ville de Sceaux a accueilli des fauconniers qui ont utilisé des buses pour dissuader les pigeons de s'installer sur le territoire municipal. En recourant à la fauconnerie, la Ville affirme sa volonté de lutter contre les espèces dites « nuisibles » en privilégiant des méthodes naturelles. Une première campagne de qualité (plus de 50 pigeons effarouchés) Bilan : l'effarouchement fait son effet notamment sur le quartier Blagis.

LE GUIDE DE L'ANIMAL EN VILLE

En mai 2023, Sceaux publie un guide de l'animal en ville à destination de ses habitants. Ce livret pédagogique réunit de nombreuses informations pratiques en matière de soins aux animaux domestiques et de préservation des animaux sauvages (hérisson, chauves-souris, oiseaux sauvages, moustique tigre, tiques, frelons, abeilles...)

c. La mobilité

3EME PLAN VELO

La Ville a voté en novembre 2021 son troisième plan vélo qui comprend 8 axes d'actions.

Axes du plan :

Axe 1 : être autonome à vélo à 11 ans

Objectif : engager dès l'année scolaire 2021-2022 la nouvelle formation "savoir rouler à vélo" dans chacune des 4 écoles de la Ville

Avancée :

La Ville a formé 11 agents entre octobre 2021 et novembre 2022 au « Savoir rouler à vélo ». Le but de ces formations étant de constituer une équipe SRAV pour déployer le dispositif dans les écoles.

La Ville a lancé en septembre 2022, le dispositif « savoir rouler à vélo » dans les quatre établissements scolaires du CE1 au CM1. Des outils pédagogiques ont été donnés à chaque école afin de pouvoir déployer le programme (fiches pédagogiques, logiciel avec des vidéos explicatives, livrets permettant le suivi de l'évolution de l'enfant).

Le « Savoir Rouler à Vélo » repose sur 3 blocs de compétences : savoir Pédaler, savoir Circuler, savoir Rouler à Vélo.

L'objectif est que les élèves puissent valider un bloc par an : CE1 (bloc 1), CE2 (bloc 2), CM1 (bloc3). L'année 2022 sera particulière pour les enfants du CE2 au CM2 qui devront rattraper les blocs et retrouver une organisation normale en 2023.

Les ETAPS sont en charge de la partie pratique du programme (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo, découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, circuler en situation réelle), les enseignants s'occupent de la partie théorique (sécurité, panneaux de signalisation).

Bilan SRAV 2023 : 340 attestation remises

Lors de la première année du dispositif, les éducateurs des activités physiques et sportives ont remarqué un écart entre certains enfants ayant déjà pratiqué le vélo et d'autres totalement débutants. Face à ce constat, la Ville a mis en place un « bloc O » sur le temps de l'étude du soir encadré par un ETAPS. Ces cours sont proposés aux parents d'élèves qui le souhaitent afin que l'encadrant ait plus de temps avec les enfants pour leur apprendre les bases. Le but est de rattraper rapidement le niveau des autres élèves.

BILAN « BLOC 0 » 2023 : 5 enfants formés

Tous les enfants ne disposent pas d'un vélo pour participer aux séances durant le temps scolaire. La ville a donc investi dans une flotte de 15 vélos de différentes tailles (26, 24 et 20 pouces).

En 2023, la Ville a également établi des ateliers d'auto-réparation avec l'association Solicycle dans les centres de loisirs :

Une formation a aussi été proposée aux animateurs afin qu'ils puissent eux-mêmes mettre en place des ateliers d'auto-réparation :

Un kit d'auto-réparation a été acheté pour l'école du Centre afin que les enseignants puissent mettre en œuvre des ateliers sur le temps scolaire.

Axe 2 : Mobili'kids

Objectif : mise en place d'un programme d'écomobilité scolaire sur les écoles de la Ville afin de promouvoir et favoriser une mobilité active des enfants et parents mais également améliorer leur cadre de vie (amélioration de la sécurité et réduction de la pollution aux abords de l'école)

Avancée :

Il s'agissait dans un premier temps d'expérimenter ce projet sur un groupe scolaire de la ville (Le Petit Chambord) en s'appuyant sur une méthode participative des parties prenantes et des enfants afin d'identifier les besoins et les freins.

En 2021, la Ville a fait appel à un bureau d'étude spécialisé (« Sustainable Mobilities ») pour réaliser une expertise sur l'établissement du Petit-Chambord. Un diagnostic a été effectué pour faire un état des lieux global de l'existant et mettre en lumière des solutions répondant aux besoins. L'enquête accomplie auprès

de plus de 100 familles et un atelier avec les parents d'élèves ont fait ressortir l'attente des familles pour que la Ville mette en place des dispositions pour limiter la circulation automobile en heure de pointe.

A la suite de cette étude, la Ville a créé une première "rue école" le 16 mai 2022 sur l'allée de Trévisse qui jouxte l'école du Petit-Chambord. Le but étant de stopper la circulation (sauf riverains direction allée d'Honneur) de 8h10 à 8h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.

Depuis le 6 novembre 2023, la Ville a étendu le dispositif de fermeture de 16h20 à 16h40. Une attestation a été mise en place et envoyée à l'ensemble des riverains de l'allée de Trévisse pour qu'ils puissent accéder à leur parking même durant les périodes de fermeture.

La Ville entre désormais dans la deuxième phase de son projet avec pour objectif de généraliser le dispositif « Mobili'kids » à l'ensemble des établissements scolaires. La Ville a fait appel à un bureau d'étude spécialisé (« EcoCO2 ») pour réaliser une expertise sur les autres établissements. Par ailleurs un atelier de sensibilisation a été proposé dans chaque classe d'élémentaire.

Ecole du Centre :

Enquête mobilité du 7 avril mars au 5 juin 2023

Diagnostic marchant : le 3 juillet 2023

Animations en classe : 13, 20, 27 novembre, 1, 11 décembre 2023

Ecole des Clos-Saint-Marcel :

Enquête mobilité du 10 mars au 5 juin 2023

Diagnostic marchant : le 30 juin 2023

Animations en classe : 11 septembre 2023, 2, 9,16 octobre

Ecole des Blagis :

Enquête mobilité du 31 mars au 5 juin 2023 puis du 10 novembre au 29 novembre

Diagnostic marchant : le 10 novembre 2023

Axe 3 : prolonger l'autonomie des seniors

Objectif : Introduire des vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de la ville de Sceaux et accompagner la "remise en selle"

3 avril 2023 : atelier à la résidence des Imbergères pour tester plusieurs types de tricycles

19 septembre 2023 : lancement du service de prêt du tricycle pour les seniors. Une campagne de communication sera lancée au printemps 2024 afin d'informer sur ce nouveau service destiné à préserver l'autonomie des seniors.

Axe 4 : Sceaux, laboratoire ville vélo

Objectif : déployer toujours plus de services autour du vélo et des cyclistes, conforter l'image d'une ville qui promeut les mobilités douces et le vélo. La ville de Sceaux doit rester un modèle inspirant pour tous ceux qui veulent définir une politique vélo

La Ville de Sceaux a continué à développer les services autour du vélo et des cyclistes en 2023 avec l'installation d'une nouvelle station Vélib' située en face de l'hôtel de Ville.

L'implantation de cette nouvelle station permet d'offrir aux Scéens et Scéennes un ensemble de solutions pratiques, permettant l'interconnexion de différents modes de transport et le transit des personnes. En effet, les usagers pourront bénéficier également de bornes de recharge pour les véhicules électriques (bornes bleues), d'arceaux pour les vélos, et d'une place de stationnement pour le nouveau service d'autopartage Communauto. L'emplacement stratégique permettra aux élèves du lycée Marie-Curie d'utiliser la station comme les agents de la mairie, ses usagers et visiteurs.

Axe 5 : Sceaux, connecté à la métropole du Grand Paris

Objectif : amélioration de la continuité des itinéraires cyclables aménagés du territoire

La Ville a suivi le projet régional autour du RERV.

Axe 6 : Sceaux, jalon du cyclotourisme dans le Grand Paris

Objectif : tourisme durable autour du vélo et valorisation du territoire par le vélo

La Véloscénie (V40), reliant Paris au Mont Saint-Michel, est l'une de ces véloroutes qui contribuent au rayonnement de la France à vélo. Elle relie deux sites touristiques majeurs du paysage français (Notre Dame de Paris et le Mont Saint-Michel) et un total de 5 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs naturels régionaux.

Le parcours de la Véloscénie passant par Sceaux, la ville a souhaité contribuer à son aménagement et sa valorisation touristique en devenant partenaire depuis 2021. En signant la convention, elle s'engage à développer des aménagements et services pour faciliter la visite des cyclotouristes sur la commune. En 2023, la Ville a renouvelé son partenariat jusqu'en 2026.

Après la Maison du Vélo, en 2023 les « Félibres » est devenu le premier restaurant des Hauts-de-Seine à devenir « Accueil Vélo ». Avec plus de 7 000 établissements labélisés en France, le label garantit un accueil adapté aux cyclistes, il est bien connu des cyclotouristes.

Axe 7 : mairie de Sceaux éco-responsable

Objectif : Une administration responsable avec la mise en place d'un plan de mobilité de la Ville

Avancée : La Ville a fait appel à un bureau d'étude spécialisé (EKODEV) pour réaliser entre 2021 et 2022 un plan de mobilité. Un diagnostic pour faire un état des lieux a tout d'abord été effectué (étude d'accessibilité des sites, état du stationnement et de la flotte, géolocalisation des lieux d'habitation des collaborateurs, diffusion d'un questionnaire pour connaître les modes de déplacement des agents mais également les problèmes qu'ils rencontrent et leurs attentes). A la suite d'un atelier de co-concertation avec les agents de la Ville, un plan d'action pour les prochaines années a été approuvé.

En septembre 2023, la Ville a organisé sa deuxième édition de la semaine de la mobilité pour les agents. Au programme : formation pratique à la prise en main du VAE, présentation de la nouvelle station Vélib' et du service, formation théorique sur la « route vue du guidon », atelier de réparation vélo avec l'association Solicycle

Axe 8 : au cœur d'un réseau d'acteurs

Objectif : concerter les acteurs du territoire

L'association Sceaux à vélo a organisé en 2023 des ateliers de remise en selle de deux heures les samedis après-midi à l'école élémentaire des Blagis.

• 44 apprenants ont suivi au total plus de 200 heures de formation.

LES SERVICES D'AUTOPARTAGE

Le service Getaround :

Mise en place du service en septembre 2023. 4 stations : avenue Clémenceau, avenue Jean Perrin, rue Diderot, rue du Lycée.

12 à 19 locations par mois.

Le service Communauto :

Mise en place du service en février 2022.

3 stations de rechargement : rue de Bagneux, avenue de la gare, rue Houdan.

Adresse	2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11
Blagis	9	19	0	17	15	10	7	5	10	11	10
Gare Robinson	12	11	15	8	13	20	1	11	17	15	11
Hôtel de Ville	29	27	36	24	23	26	20	0	14	16	21

SIPPEREC

Adresse	puissance de la station	2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11	2023-12
Rue Houdan	7.4	134	88	86	103	132	129	80	65	8	17	66	99
Rue De Bagneux	7.4	27	34	58	37	53	64	59	54	101	82	87	122
Avenue de la gare	22	111	84	71	86	77	93	88	67	116	128	108	157
Avenue Franklin Roosevelt	7.4	125	89	132	146	153	139	149	81	120	159	148	139
Avenue Paul Langevin	7.4	46	55	67	75	70	68	51	41	51	63	65	73

L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

En 2023, 14 416 euros de subventions ont été versés. Les accessoires les plus subventionnés sont les antivols (26,9%) et les casques (17%).

II. Retour sur les projets de l'année 2023

AMI INVENTAIRES ECOLOGIQUES METROPOLITAINS

La Ville a saisi l'opportunité du premier appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'un inventaire écologique. Cette possibilité, permettra à la collectivité d'étudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux. Grâce à ces inventaires, la commune pourra se doter d'informations essentielles pour dresser le portrait environnemental de différentes zones végétalisées. Ces données nous aideront à mieux connaître la biodiversité communale et à mieux la protéger et la favoriser.

CURIOUS LAB

La Ville de Sceaux a candidaté à la sixième promotion qui a débuté à l'automne 2023, en même temps que l'année universitaire.

Dans le cadre du plan de végétalisation et de la lutte contre les îlots de chaleur, la Ville de Sceaux a lancé un défi à un groupe d'étudiants de deuxième année de l'IUT de Sceaux dans le but de réaliser un diagnostic participatif pour construire collectivement un inventaire des espaces à végétaliser.

Pour ce faire, plusieurs actions vont être mises en place : marches sensibles, questionnaire, des groupes de travail.

PLAN PIETON

La Ville a reçu une aide financière de 16000 euros de l'ADEME dans le cadre de l'AMI « Marche du quotidien, une reconquête de l'espace public en faveur des piétons » afin notamment de déployer des parcours piétons sécurisés entre les groupes scolaires et les équipements de la ville pour encourager les déplacements scolaires à pied.

III. Point sur les projets du budget participatif de la Ville

BP2022, projet 1 : Jardinage, biodiversité et écologie à la maternelle des Clos-Saint-Marcel

Objectif : L'objectif de ce projet est de faire découvrir aux enfants de maternelle des éléments du vivant qui existent dans les jardins, dans l'environnement urbain et dans notre vie quotidienne

La Ville a installé des bacs de culture (juillet 2023) dans la cour d'école maternelle pour que les enseignants puissent mettre en place des ateliers autour du jardinage avec leurs classes.

Un atelier « aquaponie » (juin 2023) a également été réalisé avec certaines classes de maternelle. Les enfants ont pu construire l'aménagement et comprendre cette méthode de culture de poissons et de plantes dans le même système.

BP2022, projet 2 : De l'ombre pour le centre de loisirs des Blagis

Objectif : Rafraichir la cour du centre de loisirs des Blagis

La Ville a remplacé l'arbre brisé par un « celtis australis » en juin 2023.

Un atelier d'agroforesterie a été proposé à un groupe d'enfants en juillet 2023, afin qu'il puisse planter des arbres fruitiers dans l'espace potager du centre de loisirs.

A la suite des travaux de la halle (futur espace sport-santé), la Ville installera des toiles pour rafraichir la cour lors des fortes chaleurs. Une partie de la cour sera aussi désimperméabilisée.

BP2022, projet 3 : Atelier mobile pour les cyclistes

Objectif : Les cyclistes, par manque d'outils ou de connaissances techniques, abandonnent parfois la pratique de ce moyen du vélo. Il est proposé, avec l'association Sceaux à vélo, de créer un atelier mobile pour réparer nos vélos. La Ville a passé commande auprès d'un artisan spécialisé pour concevoir et aménager une remorque. Différents outils ont également été achetés pour la création de l'atelier mobile.

BP2022, projet 5 : Jeux éducatifs de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux

Objectif : Des jeux pour découvrir, comprendre, décarboner ensemble !

La Ville a mis à disposition de l'association différents jeux éducatifs : Carbone Lean, Climat Tic-Tac, Terrabilis, Fresque du Climat.

BP2022, projet 6 : So PeM

Objectif : En résonance avec la cause environnementale et au bien-être intime féminin et du fait du lien inextricable entre respect de son corps et respect de la nature, il y a lieu de sensibiliser les jeunes Scéennes aux enjeux liés à leurs cycles menstruels et plus particulièrement aux protections hygiéniques qu'elles utilisent.

Le 29 mars 2023, la Ville a organisé une conférence sur la précarité menstruelle avec la participation d'une ostéopathe de l'association « Règles élémentaires » et la créatrice de la marque de culottes menstruelles « Réjanne ».

Cette rencontre a eu vocation à sensibiliser à la question de la précarité menstruelle, briser le tabou des règles et déconstruire les préjugés sur ces sujets. Une distribution de 200 culottes gratuites pour les habitantes et les étudiantes de Sceaux a eu lieu suite à la rencontre.

BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Candidature au 5^{ème} budget participatif écologique et solidaire de la Région d'Ile-de-France.

2 dossiers ont été sélectionnés :

- Mise en place d'arceaux vélos dans les établissements scolaires de la ville de Sceaux dans le cadre du programme « Savoir Rouler à vélo » ;
- La ville de Sceaux souhaite installer au cœur du quartier des Blagis deux conteneurs afin de le transformer en maison du vélo. Cette maison du vélo accueillera des animations, des ateliers autour de la réparation, de la remise en selle dès le printemps 2024. L'association Sceaux à vélo, les centres de loisirs de la Ville animeront ce lieu dédié aux mobilités douces situé sur la place des Ailantes.

IV. Démarche interne de développement durable (les Eco-pulseurs)

Objectif : sensibiliser tous les agents aux écogestes au travail et impulser une culture développement durable dans leurs missions de service public.

2023 : 9 *écopulseurs* (référents)

Actions 2023 : atelier zéro déchet pour les agents, atelier apiculture pour les agents, atelier Furosiki (technique de pliage de tissu d'origine japonaise. Il est utilisé pour emballer des cadeaux sans déchet)

V. Comité consultatif des Transitions

date	Événement
jeudi 12 janvier 2023	GT1 - CCT Futur FabLab Innovations et numérique des Blagis
mercredi 15 février 2023	GT2 - CCT Futur FabLab Innovations et numérique des Blagis
mercredi 15 mars 2023	GT2 - CCT Futur FabLab Innovations et numérique des Blagis
mercredi 7 juin 2023	Plénière du Comité consultatif des Transitions
jeudi 21 septembre 2023	CCT GT "Eau"
lundi 20 novembre 2023	CCT GT "Nature": jardin pieds d'immeuble et intervention Curious Lab

Conférences sur différents thèmes dont

- l'intelligence artificielle avec le concours de Laurence Devillers et Vincent Pinte Deregnacourt.
- Cycle sur les arbres
- Les frelons,
- Le gaspillage alimentaire

Outre le Printemps des transitions déjà détaillé par ailleurs, il faut aussi mentionner la tenue, du 24 au 26 novembre 2023, de la quatrième édition du forum de la rénovation énergétique, mené conjointement par Sceaux, Antony et Bourg-la-Reine. Salon, conférence (sur la thématique des énergies renouvelables), table ronde et balade thermique se sont, ainsi, déroulées sur ce week-end, dans les trois villes concernées (cf rapport du service Habitat).

Section 2 – Mission économie commerces

La mission consiste à mettre en œuvre la politique de la Ville en matière d'économie locale en direction de l'ensemble des acteurs économique et plus particulièrement des commerçants et artisans, en les coordonnant avec les différentes politiques municipales :

- Préservation du tissu commercial et artisanal de la Ville.
- Mise en valeur de la qualité des prestations de nos acteurs économiques.
- Pilotage et gestion de l'ensemble des projets de développement des secteurs économiques et de l'attractivité.
- Organisation des salons et des animations commerciales.
- Visibilité numérique de la Ville.
- Gestion des relations institutionnelles génératrices de financements et d'agrégation de savoir-faire.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Gestion des marchés d'approvisionnement

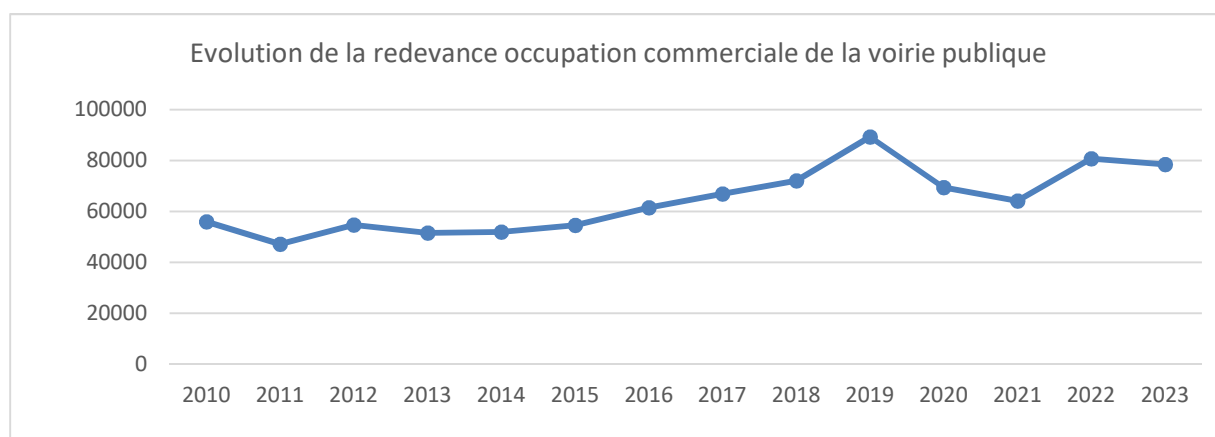
Gestion du délégataire de services publics mis en place par la nouvelle DSP au 1er juin 2021. Gestion du contrat de délégation de service public avec la tenue de deux commissions paritaires des marchés par an et une commission consultative des services publics locaux. L'ensemble de ces commissions permettent notamment de débattre sur la gestion des demandes des commerçants abonnés, départs et remplacements entre autres, l'entretien de la halle par le délégataire et des structures par la Ville ainsi que les opportunités de développement et d'animations en collaboration avec l'UCAS représentée au sein des commissions. Rappelons que le marché traditionnel a lieu deux fois par semaine (les mercredis et samedis matin) et le marché bio une fois par semaine (les dimanches matin).

b. évolution du montant de la redevance

La redevance annuelle versée à la Ville au titre de l'année 2023 est de 67 558,40 € contre 64 960 € en 2022.

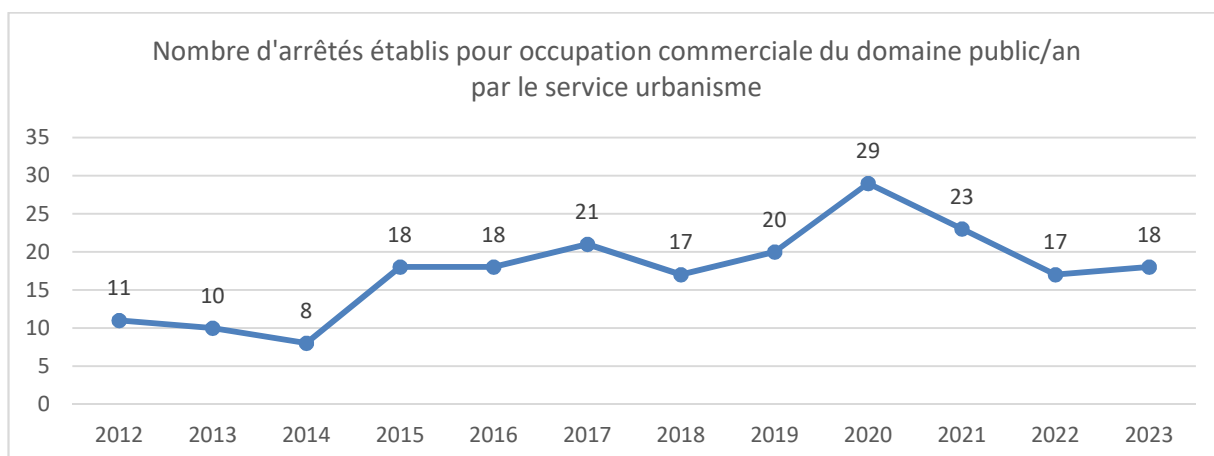
c. Gestion de l'occupation commerciale du domaine public

Suivi des occupations, contrôle des surfaces autorisées, incitation au développement de ces surfaces et facturation.



Le montant des recettes liées à l'occupation commerciale du domaine public s'élève à 78 509,86 € au titre de l'année 2023. Une statistique constante sur ces deux dernières années grâce à nos efforts d'incitation.

Le nombre d'occupations commerciales du domaine public s'élève à 63 en 2023.



18 nouveaux arrêtés ont été établis par le service Urbanisme en 2023, contre 17 en 2022.

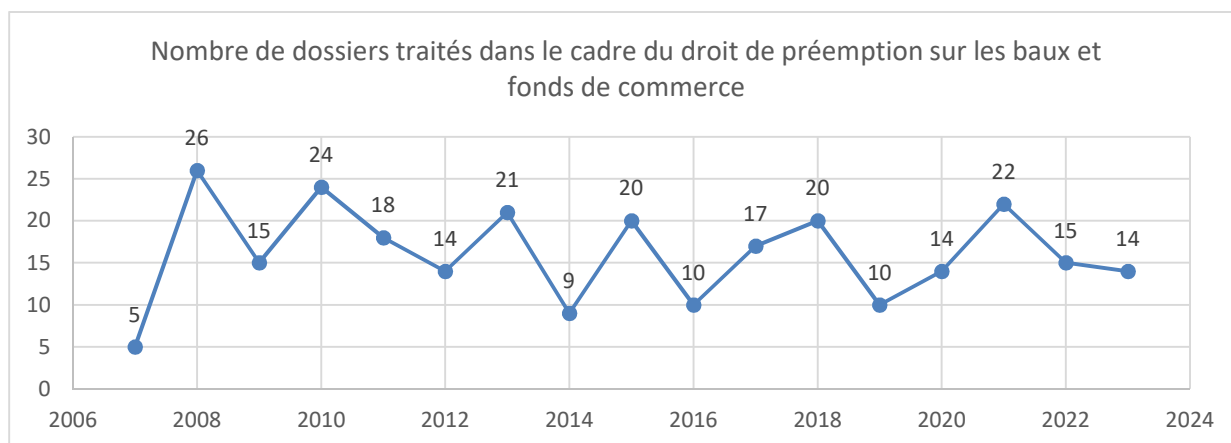
d. Gestion des ventes au déballage et des ventes en liquidation

Gestion municipale depuis 2015 (auparavant ces demandes étaient gérées par la préfecture). Une seule vente en liquidation en 2023 ; ce chiffre bas démontre la résilience de la part des commerçants, qui résistent, non sans quelques difficultés à la conjoncture actuelle.

e. Gestion des mobiliers des informations commerciales

Le parc compte 8 mobiliers pour les informations commerciales et 3 mobiliers multimédias.

f. Gestion du droit de préemption sur les baux et fonds de commerce



14 dossiers traités en 2023 contre 15 dossiers en 2022, montrant une stabilité de la dynamique de renouvellement.

g. Gestion des demandes et recherches de locaux

31 recherches en 2023 contre 29 recherches en 2022, l'attractivité commerciale de la ville de Sceaux reste donc stable et supérieure à l'offre ce qui démontre une bonne santé de cette dernière.

h. Accompagnement des commerçants et des propriétaires notamment sur les montants des loyers et des droits au bail

Les commerçants sont, chaque année, plus nombreux à solliciter la Ville afin d'obtenir des informations sur les prix des cessions, du mètre carré commercial, les coordonnées des propriétaires, etc. Le travail de la mission Economie commerces a permis de connaître plus précisément ces données et de pouvoir répondre à toutes les demandes reçues.

i. Gestion de l'annuaire des professionnels en ligne sur le site de la Ville

Une révision complète de l'annuaire est en cours cependant les chiffres restent constants avec 446 acteurs économiques répertoriés.

j. Gestion de l'îlot Voltaire

Le lancement des travaux de l'îlot Voltaire induisait à terme le départ ou la relocalisation de 5 acteurs économiques présents au 71-73 rue Houdan. Cet accompagnement débuté en 2020 a été poursuivi en 2021 et 2022 en lien étroit avec le service juridique. Cependant la Ville a permis le maintien *in situ* du Chiquito dans l'attente du lancement des travaux et la réimplantation provisoire d'une billetterie délocalisée pour la scène nationale Les Gémeaux et de l'audioprothésiste Julie COSCAS, à la suite de l'arrêté de péril de 9 rue des Ecoles. Une épicerie solidaire à destination des étudiants précaires a également pu être implantée à l'extrémité de l'îlot en lien avec la mission Campus urbain.

k. Gestion et organisation de l'UCAS

L'organisation du travail avec l'UCAS a été revue avec le nouveau bureau pour permettre une collaboration plus étroite et une nouvelle dynamique. Des nombreuses animations ont résulté de cette révision du travail collaboratif.

l. Relais et application des initiatives de soutien aux commerçants, qu'elles soient initiées par la Ville, le Département, le Territoire

Les équipes de la Ville se sont attachées à relayer, faire connaître et mettre en œuvre les différentes initiatives de soutien aux commerçants et artisans de la Ville. Ce fut notamment le cas avec la mise en place des éco-défis, du label « Accueil vélo », de la reconduction des chartes qualité confiance (15 lauréats en 2023 contre 7 en 2022), des formations numériques proposés par la CCI par le biais de la convention de partenariat.

m. Organisation des manifestations commerciales

- Showroom de seconde main « A la mode de chez vous » : Accompagnement logistique et communication, pour l'organisation d'un showroom de seconde main à l'ancienne mairie en mars 2023 en lien avec l'association A la mode de chez vous.
- Expositions des photographies des commerçantes et de la Ville par Anne Rullière : accompagnement dans la mise en place de deux expositions valorisant les commerçantes et le commerce à Sceaux en février et en fin d'année 2023.

- Hanami : 15 avril 2023. Une grande réussite permise par la mise en place de nouvelles animations et de nombreux stands de vente de produits japonais installés dans le centre-ville piéton. Un lien plus étroit avec le département a également permis sa promotion auprès des visiteurs du Parc.
- Nocturne des Blagis : 6 marchés nocturnes mixtes et innovants organisés au mois d'avril, mai, juin, juillet, septembre et octobre. Des animations pour les enfants, des animations musicales vivantes et des démonstrations faites par les clubs de sport de la Ville ont permis de générer un flux plus important et d'ancrer ces événements dans le paysage du quartier.
- Guinguettes de Sceaux : organisée de juin à octobre 2023. Chaque week-end, un concert était proposé gratuitement au public, ainsi que des ateliers maquillage pour les enfants. Mise en place de diffusions des matchs de l'équipe de France lors de la coupe du monde de rugby 2023.
- Printemps des transitions : Accompagnement de la mission Nature en ville et politique cyclable pour l'organisation de la première édition du Printemps des transitions. Gestion de la mise en place de l'espace de restauration et de la logistique de l'évènement.
- Festival Bières et mets : Création et organisation de la première édition du Festival bières et mets. Cet évènement mettait en avant 10 brasseurs indépendants de région parisienne et des restaurateurs locaux. La manifestation a attiré environ 2 500 personnes en une journée, avec des animations musicales (fanfare) et pédagogiques.
- Braderies des commerçants d'été et d'hiver : 35 commerçants participants au total (juin et novembre). Accompagnement de l'UCAS sur les volets logistique et communication pour ces braderies.
- Saveurs d'automne : organisé en octobre 2023, avec 10 exposants commerçants de bouche (7 de la ville de Sceaux, 2 des communes avoisinantes et 1 association de la Ville) sur la partie de la rue Houdan comprise entre la rue de Penthievre et la rue du Docteur Berger. Participation des commerçants de l'UCAS pour agrémenter l'évènement. Pas d'animation supplémentaire organisée par l'UCAS.
- L'art dans les vitrines : mise en relation de l'Association des Artistes Scéens et des membres l'Union des Commerçants et des Artisans de Sceaux, avec l'implication de 32 commerçants et de 32 artistes.
- Salon des vins : 19 vigneron exposants, avec une fréquentation en hausse de près de 40 % par rapport à 2022.
- Animations de Noël : Installation de l'anamorphose avec reprise du panneau peint l'année passée, et création d'un nouveau panneau. Mise en place d'un stand de distribution le samedi 9 décembre au croisement des rues Houdan et Marguerite Renaudin, qui ont eu beaucoup de succès auprès des enfants et des parents.
- Œuvres de streetart : réalisation de 5 œuvres complémentaires sur les conteneurs courrier de La Poste avec l'artiste scén Tim Marsh

n. Gestion des événements organisés par la Ville avec notamment la valorisation de la tradition félibréenne et méridionale au travers :

- Marché de Provence et des pays d'Oc : 25 exposants sont venus de Provence et des pays d'Oc, pour honorer la tradition méridionale et félibréenne de Sceaux, et vendre leurs produits du terroir. Les recettes de la Ville liées à l'évènement sont de 13 406,50 €.
- Foire aux santons et crèches de Provence : avec la 42e édition de la Foire qui s'est tenue début décembre 2023, avec la participation de 10 exposants dont le retour de deux exposants et un nouveau santonnier. La fréquentation fut en hausse pour la première fois depuis de nombreuses années, atteignant 6 338 visiteurs, soit près de 10 % d'augmentation. Le chiffre d'affaires des santonniers est contant cette année. Cet évènement a permis à la Ville d'encaisser une redevance de 9 774,45 €.

o. Accueil des tournages

En 2023, la ville de Sceaux a accueilli 12 tournages, contre 5 en 2022, dont certains tournages pour des séries diffusées sur des plateformes importantes (Netflix, Amazon Prime Vidéo et OCS), des séries télévisées, des films, ou encore une grosse production pour YouTube. Ces tournages ont permis une mise en avant de la Ville par différents biais, avec par exemple près de 700 000 vues cumulées sur la vidéo YouTube tournée à l'école élémentaire du centre, ou la diffusion sur TF1 du dernier épisode de *Clem*, ayant attiré 2,5 millions de téléspectateurs. Les redevances perçues s'élèvent à 9 993 €. Au total, 17 demandes de tournage ont été reçues dans l'année, et les 5 tournages n'ayant pas pu avoir lieu ont été annulés par les sociétés de production.

p. Commission d'indemnisation

Par délibération en date du 24 mars 2022, le conseil municipal a créé une commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial pouvant résulter des travaux d'aménagement de la place De Gaulle - îlot Voltaire. Elle porte exclusivement sur le préjudice commercial pouvant résulter des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet définitif à savoir les travaux de dévoiement et de mise en conformité des réseaux. Malgré de nombreuses relances de la part de la mission Économie commerces aucun dossier n'a été déposé en 2023, ce qui s'explique par le fait qu'aucun des commerçants du périmètre n'a subi de recul significatif de son chiffre d'affaires.

q. Suivi des acquisitions de murs commerciaux et des subventions subséquentes de la Métropole Grand Paris

En 2023, aucune acquisition de murs commerciaux ou de fonds de commerce n'a été faite, les commerces ayant cédé leur fonds de commerce voyant leur activité se poursuivre.

II. Suivi des partenariats sur l'année 2023

a. Union des commerçants et des artisans de Sceaux

Participation aux réunions mensuelles du bureau de l'UCAS et aux différents groupes de travail. Accompagnement sur les volets logistique et communication pour les événements à l'initiative de l'association, comme les braderies, les défilés (lors du Printemps des transitions et en septembre dans le centre-ville), la course des garçons de café, le défilé d'Halloween, entre autres. Mise en relation avec les différents services de la Ville pour les manifestations organisées par l'association.

b. Solution digitale en partenariat avec la CCI

La CCI continue à mettre à disposition un conseiller numérique pour l'accompagnement des commerçants dans la transition digitale. Ce conseiller numérique a prodigué des formations auprès des commerçants pour l'amélioration de leur visibilité digitale.

c. L'hôtel artisanal du quartier Robinson

Suivi de la phase finale du permis de construire de l'hôtel d'activité artisanal, des quatre-chemins en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Mise en place d'un fonds de rénovation des vitrines

Mise en place d'un fonds municipal de rénovation des vitrines destiné à soutenir financièrement les commerçants désireux de rénover la ou les vitrines de leur magasin.

b. Actions pilotées par la mission commerce

- Amélioration quantitative et qualitative des flux commerciaux.
- Veiller à ce que chaque événement au sein de la ville (Culturel, sociétal, sportif, touristique, d'animation, marchés divers) génère des flux commerciaux à destination des acteurs économiques sédentaires.
- Assurer l'amélioration qualitative de chaque événement proposé par la mission Economie commerces et œuvrer pour l'augmentation de la fréquentation lors de chaque manifestation.
- Faciliter la relocalisation des commerces dans le cadre du réaménagement de la place du général de Gaulle et soutenir ceux qui restent en place pendant la phase de transition.
- Faciliter l'implantation de nouveaux commerçants de qualités en remplaçant rapidement les départs liés aux retraites et aux crises successives.
- Dynamisation de l'activité commerciale du quartier Robinson en partenariat avec le service urbanisme notamment dans le suivi et le choix des projets de construction des nouveaux immeubles en imposant des rez-de-chaussée commerciaux. Accompagner dans ce cadre et dans ses aspects commerciaux le suivi de la construction de l'hôtel d'activité artisanal en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). L'objectif étant de soutenir l'activité des artisans en place et celle des nouveaux arrivants conformément aux dispositions prises lors du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et la CMA.
- Poursuite de la redynamisation du centre commercial des Blagis en partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat, propriétaire, et suivi des travaux de rénovation.
- Développement de la communication en lien avec NAJA Média, qui aura vocation à se développer afin d'assurer également la promotion du commerce locale et de la culture en attisant la curiosité.
- Fournir aux acteurs économiques de la ville des moyens de formation à la digitalisation de l'économie via notre partenariat avec la CCI et sa mise à disposition d'un conseiller numérique assurant une permanence de formation individualisée ainsi qu'une présence permanente sur Instagram des commerces de la Ville.
- Alimenter en sujet le Community manager de la Ville afin d'assurer une permanence numérique qualitative et quantitative de la Ville pour augmenter sa visibilité et son attractivité.
- Entretenir des relations étroites et productive avec les acteurs du développement : avec les chambres consulaires : CCI et CMA, mais aussi la Région, le Département, la Métropole du Grand Paris, l'intercommunalité Vallée Sud Grand Paris ainsi que le réseau des managers du commerce d'Ile de France et du département.
- Promouvoir les différentes aides et financements disponibles afin de soutenir le développement de nos acteurs économiques (commerçants, entreprises, artisans...) au moyen des relations avec les acteurs du développement dont il est fait mention au précédent alinéa.
- Permettre une proximité entre la Ville et ses acteurs économiques notamment via des relations étroites et collaboratives avec les associations ou groupements d'acteurs économiques (UCAS, CliquezLocal, ...) mais aussi l'individualisation des relations.
- Veiller à l'unité esthétique et la qualité du cadre de vie de la Ville, en favorisant la qualité des vitrines et divers occupations commerciales du domaine public. Création d'un groupe de travail chargé d'allier esthétique et fonctionnalité de nos quartiers commerçants.

Section 3 – Mission transitions – économie circulaire et solidaire

En matière d'économie circulaire et solidaire, la Ville continue de développer et accentuer sa position de territoire référent en :

- Facilitant l'émergence de projets en lien avec les besoins du territoire,
- Participant activement aux événements et rencontres avec les professionnels dans le domaine,
- Développant l'offre de tiers-lieux
 - o Structurant l'activité de la Manufacture, FabLab fibres et textile
 - o Préfigurant le nouveau FabLab Innovations et numérique, la Fabrique des Blagis
- En développant une communauté multi-acteurs autour de l'économie circulaire

III. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

BUDGET PARTICIPATIF DU CONSEIL REGIONAL

2 dossiers ont été sélectionnés en 2023 :

- Nouveaux équipements pour le fablab fibres et textile de Sceaux, la Manufacture

Achat de machines professionnelles et de mobilier pour compléter l'équipement de La Manufacture, 1er fablab fibres et textiles de Sceaux : presse à œillets, machine à coudre le cuir, bourdonneuse.

- Un FabLab Innovations et numérique à Sceaux

La Ville va ouvrir son second FabLab à Sceaux, quartier des Blagis, lieu dédié à l'innovation et au numérique. Le Budget Participatif contribuera à hauteur de 10 000 € à l'achat des machines du FabLab.

DEFI FAMILLE 0 DECHET

Intégration au dispositif expérimental de Vallée Sud-Grand Paris.

Huit foyers scéens sont inscrits pour le défi zéro déchet 2023-2024, sur un total de 206 foyers inscrits pour tout le territoire de VSGP, comprenant quatre foyers candidats (engagement maximal) et quatre riverains (engagement plus léger). Sur les huit foyers inscrits, trois étaient déjà inscrits l'an dernier.

Des animations autour de la thématique du zéro déchet ont été accueillies tout au long de l'année à la Manufacture ou aux Garages.

I. Retour sur les projets de l'année 2023

La mission Economie circulaire et solidaire a été notamment chargée de :

- Identifier et renforcer les liens avec les acteurs scéens en matière d'économie circulaire et solidaire.
- Contribuer à mieux faire connaître l'économie circulaire et solidaire et ses acteurs à Sceaux ;
 - par l'animation de la Manufacture
 - par l'accueil de structures de l'économie circulaire et solidaire
 - par la participation au mois de l'économie sociale et solidaire.
 - par l'organisation du Festival sociétés en transition(s)
 - par le renforcement de la communication
 - par des partenariats
 - par des visites à des élus ou des agents de collectivités
- Faciliter l'installation des acteurs sur le territoire
- Faire de Sceaux une Ville attractive et dynamique grâce à son rayonnement national.

Les projets menés à bien par la mission économie circulaire et solidaire en 2023 :

1. La Manufacture

Ce lieu emblématique de l'économie circulaire inauguré en 2021 avec le soutien de la Région Ile-de-France et du Fonds Métropolitain pour l'innovation sociale, issu du comité consultatif des Transitions, poursuit les objectifs suivants : optimiser l'usage du textile, réutiliser, réparer, transformer et réduire les déchets, sensibiliser le plus grand nombre de familles et de jeunes à la consommation responsable, favoriser l'émergence de nouveaux talents, partager les connaissances et les expériences, en faire un lieu de rencontre qui incarne l'économie circulaire et solidaire.

Les activités de la Manufacture en 2023 ont été les suivantes :

- Une programmation a été proposée tout au long de l'année : 28 ateliers autour du textile ont été organisés en 2023 en sus des 2 ateliers du Défi zéro déchet organisés par Vallée Sud Grand Paris : conception d'objets textiles zéro déchet, initiation aux machines à coudre, à la brodeuse numérique, Repair cafés, en partenariat avec les associations et les citoyens du territoire.
- Un groupe d'étudiants de l'IUT de Sceaux a travaillé dans le cadre d'un projet tutoré sur la communication de la Manufacture. Il a entre autres animé un compte instagram pour présenter la Manufacture aux étudiants, les informer de la programmation et réaliser de petits sondages.
- Un marché annuel des créateurs en résidence a été organisé à l'occasion du Printemps des Transitions.
- Un marché des créateurs de l'écosystème VSGP / Maison des entrepreneurs a été programmé dans le cadre du mois de l'ESS ; 5 créateurs du Territoire ont pu exposer leurs travaux et découvrir la Manufacture.
- Trois résidences ont été accueillies : une résidence en cours, reconduite depuis septembre 2022, une résidence qui s'est terminée en juillet 2023 et une résidence en cours depuis novembre 2023.
- Des usagers utilisent les machines de la Manufacture en libre-service le week-end pour des petits travaux de couture ou pour des projets personnels.
- Les services de la Ville continuent à s'emparer de ce lieu, qui a accueilli des jeunes toute une semaine en avril ou pour des temps de cohésion d'équipe.
- Les associations locales ont manifesté également un grand intérêt et fait des demandes d'utilisation, notamment les Scouts de France.
- Les subventions obtenues du Conseil régional IDF (budget participatif régional 2021, 2022 et 2023) et celle de la subvention Métropole du Grand Paris (en fonctionnement et investissement en 2022) ont été utilisées.
- Le projet de la Manufacture a été distingué par le prix « Territoria éco maires or » en novembre 2023.

2. La Maison éphémère des transitions

Ce bâtiment accueille depuis juin 2019 des acteurs de l'économie circulaire et solidaire :

- La Ruche qui dit Oui ! Distribution de produits locaux et de saison du monde paysan, en vente directe
- L'AMAP Bio de Sceaux : Distribution d'aliments bio, locaux, de saison et solidaires du monde paysan, en vente directe
- L'Ile aux Ressources : ressourcerie initialement pensée pour les étudiants, elle vend des objets de décoration, de la vaisselle et du petit mobilier de seconde-main. Un garde-manger solidaire a été installé afin de favoriser la diminution du gaspillage alimentaire et aider les étudiants.
- L'Association A la Mode de Chez Vous : cette association fondée et animée par des étudiants, qui mettait en vente des vêtements cédés par leurs anciens propriétaires, a dû quitter les lieux en mai 2023 pour des raisons internes.

La mission soutient des événements pour encourager la consommation responsable. Ainsi l'association Artisans du monde a pu faire une exposition-vente de ses produits issus du commerce équitable durant tout un week-end de décembre 2023.

3. Le Festival sociétés en transition(s)

Ce festival est dédié aux Transitions, en partenariat avec la ville de Bourg-la-Reine. Sa septième édition a proposé : six films, quatre rencontres en présence de réalisateurs et d'experts, d'autres temps forts dont une balade à vélo autour des lieux de la transition dans les deux villes

4. Le renforcement de la communication

La visibilité de l'activité économie circulaire et solidaire a été soutenue dans la rubrique « Transitions » dans le Sceaux Mag.

Des posts sur facebook et sur twitter sont relayés par le service Communication ainsi que sur les comptes Instagram de la Ville et de Sceaux Campus à destination des étudiants.

5. Les partenariats

L'action en matière d'économie circulaire et solidaire se nourrit également des partenariats avec des structures telles que le RTES, Makesense, l'INEC.

L'assemblée générale de RTES s'est tenue le 7 juin 2023 à Paris.

6. Projets tutorés

En partenariat avec l'IUT de Sceaux, la mission économie circulaire et solidaire encadre plusieurs projets tutorés. Un groupe a pu participer à l'organisation du Festival sociétés en transition(s) 2023 en organisant une table ronde sur les transitions et en contribuant à la promotion du festival. Un autre groupe a travaillé sur la communication de la Manufacture envers les étudiants.

7. Préfiguration d'un nouveau FabLab Innovations et numérique

La Ville a obtenu l'accompagnement par le Département dans le cadre du dispositif Curious Lab', pour contribuer à la préfiguration d'un nouveau FabLab Innovations et numérique, la Fabrique des Blagis. Un groupe de 12 étudiants a accompagné le comité consultatif des transitions dans la réflexion sur la conception de ce nouveau lieu.

Les équipes de la Ville ont travaillé ensemble pour co-construire ce lieu, qui accueillera un studio vidéo, des imprimantes 3 D et découpeuse laser, et un pôle de formation au numérique, montage vidéo etc.

Une subvention du Département a été obtenue pour participer au financement de ce lieu, de 20 000 euros, soit 10 000 euros en investissement et 10 000 euros en fonctionnement. Une autre subvention a été obtenue de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 109 000 euros en fonctionnement et en investissement.

La Fabrique des Blagis ouvrira au printemps 2024.

8. Accompagnement par la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a proposé à la Ville de rejoindre le Réseau des Explorateurs de la Métropole. Ce réseau permet des échanges avec des chargés de mission transitions, innovation numérique, économie circulaire, et donne une belle visibilité à la Ville notamment sur ses projets de FabLabs.

La Métropole accompagne également la Ville dans sa politique d'innovation par son programme « Quartiers métropolitains d'innovation ».

9. Lutte contre les déchets abandonnés

- La Ville a continué la mise en œuvre de la Mission 0 Déchet Abandonné, organisée par l'Association des Maires de France. Elle est accompagnée par les associations Gestes Propres et Rudologia, pour lancer un plan de lutte contre les déchets abandonnés en cinq phases : mobiliser les acteurs locaux, optimiser les dispositifs de collecte, communiquer et sensibiliser, sanctionner et enfin, mesurer l'efficacité. Une première caractérisation des déchets a été organisée en avril 2023.
- Une cinquième borne textile a été installée, rue du Four. 48880 kg ont été collectés en 2023 à Sceaux

- Des enseignants ont organisé des jeux de piste avec les élèves autour des 19 médaillons "Ne rien jeter, ici commence la mer", cloués à différents endroits stratégiques de la Ville, devant des avaloirs pour lutter contre l'abandon de mégots dans la rue.

10. Quartiers métropolitains d'innovation

La Ville a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole du Grand Paris « Quartiers métropolitains d'innovation ». La Ville a été sélectionnée parmi quatre villes. Le quartier des Blagis a été privilégié comme terrain pour expérimenter le développement de projets innovants pour la ville. A ce titre, une marche exploratoire rassemblant élus, agents de la Ville et acteurs locaux a été organisée pour identifier les principaux enjeux de développement urbain à Sceaux.

Au final, 6 expérimentateurs ont été sélectionnés autour des thématiques croisées de l'économie circulaire, adaptation au changement climatique, habitat et transformation des usages, espaces publics et services urbains, renouvellement urbain. Pendant 18 mois, Paris&Co, agence d'innovation territoriale, accompagnera les lauréats dans le déploiement, le suivi, l'évaluation et la valorisation de leur projet à Sceaux.

II. Perspectives pour l'année 2024

- Un des objectifs majeurs pour 2024 est de l'ouverture du second Falab de la Ville, la Fabrique des Blagis. Dédié aux « innovations et numérique », il sera animé par un FabLab Manager qui devra être recruté. Une coordination avec les services de la Ville est prévue pour adapter l'offre de services de ce Fablab aux besoins des services, et des usagers accompagnés par ces services. L'ouverture est prévue au printemps 2024. Programmation, visibilité du lieu, accueil et fidélisation du public seront des axes forts de travail pour le FabLab manager.
- L'animation de la Manufacture devra être poursuivie, avec l'aide du FabLab manager de la Fabrique des Blagis, qui pourra être mobilisé une ou deux demi-journées par semaine sur cette thématique. Des visites seront organisées pour les élus des communes, de la Métropole du Grand Paris, le Réseau des Explorateurs, pour contribuer au rayonnement de ces deux FabLabs.
- Quartiers métropolitains d'innovation : les six expérimentations seront déployées sur le quartier des Blagis, avec un focus sur la place des Ailantes. Un accompagnement devra être fait par le service espace public. Des animations seront prévues avec les habitants pour une appropriation de ces installations. Un bilan de ces expérimentations sera prévu avant désinstallation de ces équipements.
- Le premier rapport de développement durable de la Ville sera publié. Il présentera de manière synthétique tous les engagements de la Ville en matière de transitions écologiques, économiques et sociales dans ses politiques et stratégies de développement local.
- Le plan d'actions et de sensibilisation de la Mission 0 Déchet Abandonné sera poursuivi : Une nouvelle caractérisation, plus fine que celle de 2023, est prévue en mars 2024, pour mieux comprendre les caractéristiques des déchets abandonnés et les raisons de leur abandon ; une concertation avec les autres communes de la MODA permettra d'enrichir cette analyse ; d'autres actions concrètes sont prévues : déploiement éventuel de nouvelles bornes textile, la valorisation des médaillons "ici commence la mer", la sensibilisation aux nouvelles collectes des bio déchets et des encombrants, campagne de communication sur le sujet des dépôts illicites, etc.
- Le Printemps des Transitions contribuera à donner de la visibilité aux acteurs locaux de l'économie circulaire et solidaire, par des défilés de mode, des stands de vente des créateurs, des animations créatives ou solidaires.

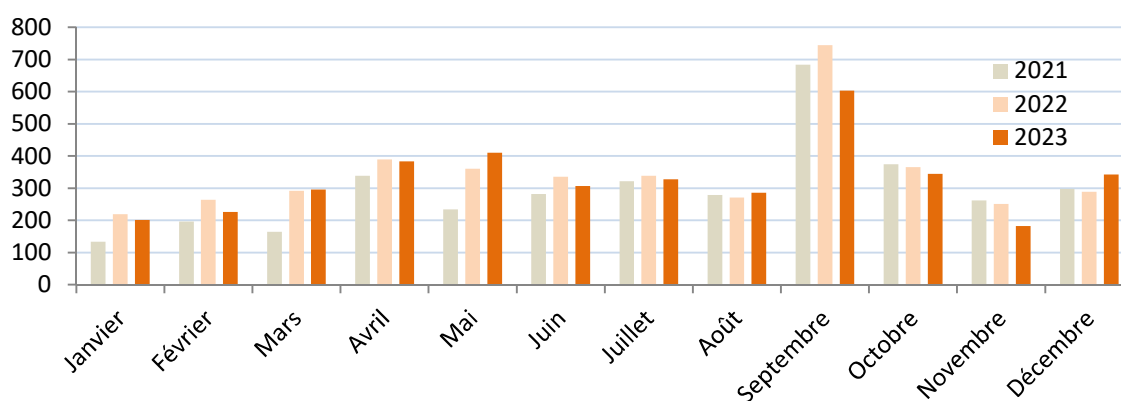
Section 4 - Mission tourisme

La mission tourisme assure l'accueil à la Maison du tourisme, la valorisation de la commune sur tourisme.sceaux.fr, la création et la vente de produits dérivés, la programmation de visites guidées, l'édition de dépliants et la gestion de la régie de recettes « Évènements ville ». L'agent de la mission sensibilise également le département, la métropole et la région aux enjeux concernant l'attractivité de Sceaux, il collabore avec les médias, associations et autres acteurs de l'attractivité scéenne et est référent Véloscénie et Accueil Vélo.

I. La Maison du tourisme

a. Fréquentation

La Maison du tourisme diffuse toutes les informations touristiques concernant Sceaux et le territoire francilien. Elle invite ses visiteurs à découvrir les richesses, animations et activités locales. Elle vend divers articles associés au patrimoine de la ville et permet l'achat et le retrait de billets de musées, concerts et spectacles en partenariat avec le réseau France Billet.



La fréquentation de la Maison du tourisme est en légère baisse avec 3 900 sollicitations. Ceci peut s'expliquer par des journées européennes du patrimoine programmées tôt cette année et un automne très pluvieux. Le nombre de demandes suit un rythme influencé par l'attrait du parc départemental au printemps, les animations locales et les journées du patrimoine.

40 % des usagers sont des Scéens, ils viennent s'informer des actualités à propos des loisirs à proximité ou viennent acheter des petits articles tels que des cartes postales. Environ 25 % des visiteurs viennent des villes voisines pour s'informer de l'actualité scéenne, les Parisiens représentent un peu moins de 10 %, les provinciaux et les étrangers environ 5 % chacun.

b. Fréquentation de tourisme.sceaux.fr

Le site Internet a comptabilisé **environ 24 000 visiteurs uniques** (cookies acceptés) dont environ 4 800 en avril à la suite des recherches concernant Hanami.

Les pages les plus populaires au cours de l'année furent la page d'accueil, celle dédiée à Hanami, celle présentant le parc départemental, celle présentant la Coulée verte et la fonction recherche. 84 % des visiteurs sont en France, environ 6 % sont des USA et 4 % du Royaume-Uni.

c. Supports de communication et outils numériques

Ont été mis à jour en collaboration avec le service communication :

- le dépliant « Évènements et visites »,
- le dépliant « Les incontournables à Sceaux et Châtenay-Malabry »,
- le guide numérique de la location saisonnière.

Dans l'application audioguide CityGem, près de **10 500 points d'intérêts ont été consultés** et 230 parcours ont été effectués. Pour les parcours environ un tiers des utilisateurs est parisien.

d. Vente d'articles

Près de **900 articles ont été vendus**, les plus populaires ont été le miel de Sceaux (92 exemplaires), les visites guidées (73 ventes) et le magnet illustré par la rue Houdan (61 exemplaires).

Livres et documentation	2 457 €
Petits articles, affiches et souvenirs	1 253 €
Sacs et textile	710 €
Cartes postales	466 €
Miel de Sceaux	424 €
Visites guidées	396 €
Total arrondi	5 706 €

Le mois de décembre, très pluvieux, a été moins vendeur qu'habituellement avec 630 € de recettes. À noter que récemment 30 exemplaires de l'ouvrage *Sceaux au fil du temps, au fil des jours* ont été vendus, pour revente, à la librairie L'Infinie Comédie située à Bourg-la-Reine. La régie événements ville permettant une gestion simplifiée des ouvrages édités par la Ville revendus par des professionnels, ce nouveau fonctionnement devrait se développer.

e. Visites guidées

Dix visites guidées ont été proposées en dehors des Journées européennes du patrimoine (JEP) et des Journées nationales de l'architecture (JNA). Il y a eu 241 inscriptions dont 68 inscriptions payantes (pour les non Scéens), soit **une moyenne de 24 inscrits par visite**. Les plus populaires ont été « Sceaux, une cité félibréenne » (gratuite), « Maisons d'architectes dans le lotissement du parc de Sceaux » et « Diversité architecturale, entre bâtiments publics et maisons individuelles ».

Les collaborations avec le service Action culturelle représentent un peu plus de **800 inscriptions pour les JEP et plus de 160 inscriptions pour les JNA**.

f. Billetterie

Le service de billetterie est modérément utilisé mais est particulièrement apprécié par ses utilisateurs. Cette année 235 billets ont été imprimés, 52 lors d'achats de places et 183 retirés après des achats effectués en ligne.

g. Qualivilles

La Maison du tourisme a rejoint le service Sceaux info mairie au sein de la démarche Qualivilles, formalisant le souhait de viser l'excellence dans les services proposés. Cette démarche nécessite une traçabilité exigeante de diverses actions comme les réponses aux usagers, la gestion des prestataires et le suivi des réclamations.

Une enquête de satisfaction dont les résultats sont disponibles sur tourisme.sceaux.fr a mis en lumière que **les usagers sont satisfaits de l'ensemble des services proposés** et que seule l'accessibilité est à améliorer. Des premiers aménagements ont déjà été réalisés en ce sens.

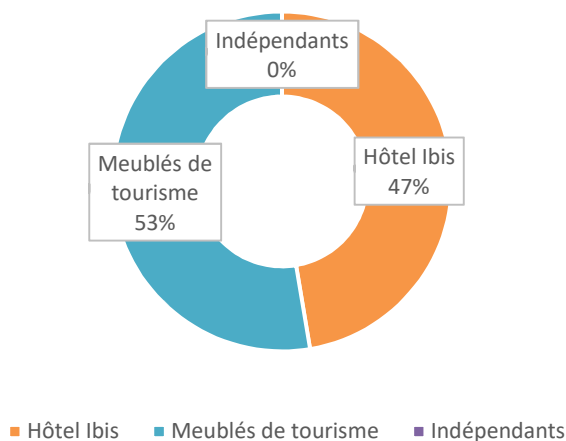
Depuis septembre 2023, 100% des réponses aux courriers et courriels ont été effectuées en moins de 15 jours et 100 % des inscriptions aux visites guidées ont été effectuées en moins de 5 jours.

II. Autres missions et partenariats

a. Taxe de séjour et nuitées marchandes

La taxe de séjour totale en 2023 est en hausse et représente **46 110 € collectés**, taxe communale, taxe additionnelle départementale de 10% et taxe additionnelle régionale de 15% comprises.

Collecte de la taxe de séjour

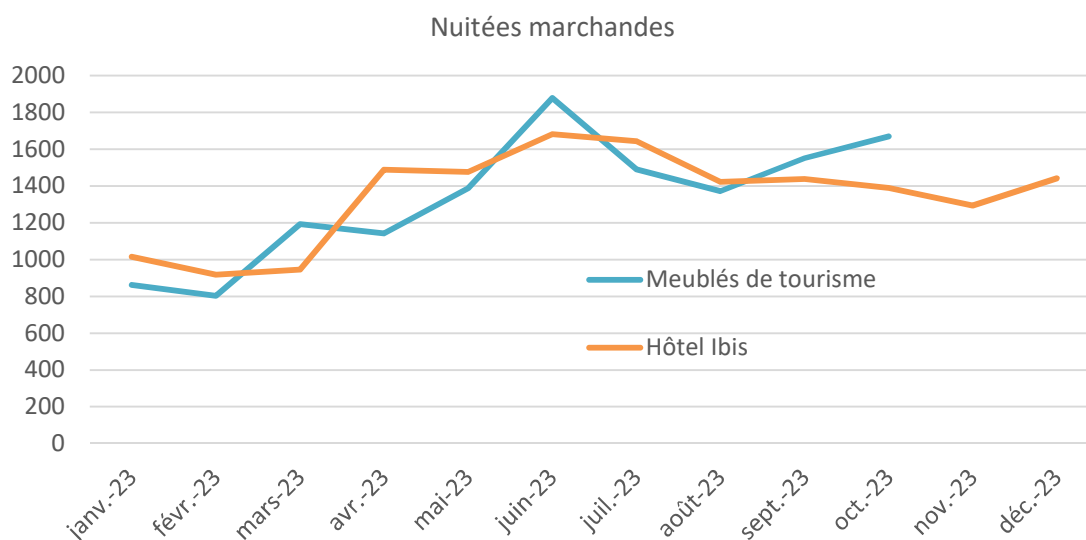


Pour la première fois les meublés de tourisme loués par l'intermédiaire de plateformes en ligne collectent plus de taxe de séjour que l'hôtel Ibis. Ceci s'explique par des taux à appliquer très différents et une hausse des tarifs. En 2023, la taxe de séjour totale à l'hôtel par nuitée était de 1,50 € (tarif trois étoiles) alors qu'elle était de 5 % dans un meublé non classé.

En 2024 les tarifs à appliquer seront en hausse et une taxe additionnelle de 200 % sera collectée pour financer Île-de-France mobilités.

Près de **30 500 nuitées ont été facturées** par l'hôtel et les plateformes intermédiaires de paiement. Cela représente environ 7 800 touristes marchands accueillis à Sceaux au cours de l'année, un séjour touristique moyen dans les Hauts-de-Seine étant de 3,9 jours.

L'utilisation des hébergements marchands est à peu près équivalente entre l'hôtel et les meublés de tourisme, avec une période calme en début d'année et une activité plus équilibrée ensuite.



Novembre et décembre 2023 ne sont pas présentés pour les meublés de tourisme car les données de la principale plateforme, Airbnb, ne seront transmises qu'au printemps 2024.

b. Articles promotionnels de la Ville (« Goodies »)

Un peu plus de **1 800 petits articles « Sceaux » ont été offerts en 2023** au cours d'une quarantaine d'évènements tels l'accueil des nouveaux Scéens, le Printemps des transitions, le Permis piéton, le concours départemental des champions de la lecture, l'accueil des élus au tourisme des villes de la métropole du Grand Paris.

Les articles les plus utilisés ont été le brassard réfléchissant « Sceaux Territoire vélo » (370 exemplaires), divers sacs en coton (299 exemplaires), diverses cartes postales (210 exemplaires) et le carnet de notes (168 exemplaires).

c. Accueil Vélo

Accueil Vélo est une marque collective conçue pour que les institutionnels du tourisme et les entreprises impliquées dans le développement du tourisme à vélo puissent être facilement identifiés par les cyclotouristes. La Maison du tourisme, référent qualité pour le territoire de Sceaux, peut décerner ce label aux professionnels de la commune qui remplissent les critères.

Le **premier restaurant Accueil Vélo des Hauts-de-Seine**, « Les Félibres », a été labélisé par la Maison du tourisme.

III. Autres réalisations et perspectives

a. En 2023

- Créations et ventes de nouveaux articles (bougies, cartes postales, bouteilles isothermes, ouvrages des Amis de Sceaux...)
- Participation à divers projets transversaux (accueil de Zelenodolsk, Printemps des transitions, visites des étudiants internationaux...)
- Création d'un jeu de piste avec le service tourisme du département pour le centenaire de l'acquisition du domaine départemental
- Organisation de la présentation à l'hôtel de ville de vélos anciens prêtés par le musée départemental
- Participation à l'étude urbaine concernant le domaine départemental

- Organisation d'une matinée à Sceaux pour le réseau métropolitain des élus au tourisme
- Organisation de la matinée de France Bleu Paris du 14 août
- Organisation de la réception des « Ambassadeurs de Sceaux » et présentation avec la direction des Finances de réflexions concernant le mécénat d'entreprise
- Accueil de journalistes et influenceurs avec La Véloscénie

b. En 2024

- Mises à jour de plusieurs supports de communication
- Création d'un nouveau dépliant valorisant la richesse de l'architecture domestique de Sceaux
- Lancement d'une page Instagram tourisme
- Créations et ventes de nouveaux articles (Santo-Estello, JOP 2024, etc.)
- Organisation de nouvelles visites guidées
- Organisation de visites à vélo entre le domaine départemental et les villes voisines, en partenariat avec les services départementaux
- Mise en valeur des arbres du Jardin de la ménagerie et du Jardin de l'hôtel de ville en collaboration avec le service Espace public
- Pilotage du projet de portfolio réalisé par Noëlle Herrenschmidt pour valoriser l'architecture scéenne (édition envisagée par la Ville en 2025)

Section 5 – Mission campus urbain

La politique étudiante de la ville de Sceaux est un facteur identitaire fort de Sceaux et la distingue des communes avoisinantes. Historiquement, la Ville entretient des relations étroites avec les établissements d'enseignement supérieur de son territoire, lesquels participent à son rayonnement, et mène une politique d'intégration de ces établissements et des étudiants sur son territoire.

La mission Campus urbain est notamment chargée de :

- Construire, développer et préserver les liens entre les membres et acteurs de la communauté scéenne : établissements d'enseignement supérieur, étudiants, CROUS, acteurs du logement étudiant et de la politique culturelle.
- Participer à l'émergence de projets entre acteurs du territoire.
- Organiser des événements contribuant à développer la démarche Campus urbain sur le territoire, en partenariat avec les acteurs locaux : participation aux journées d'accueil des étudiants des établissements, visites urbaines, Nuit des étudiants du monde, encadrement de projets tutorés, mise à disposition de salles ...
- En outre la Ville valorise les talents des étudiants de Sceaux qui s'expriment sur différents plans : concours oratoires (Lysias, Eloquentia), et accompagne les projets et initiatives mis en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes.

I. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Comité consultatif de la vie étudiante (CCVE)

Afin de renforcer les relations entre les acteurs de la vie étudiante à Sceaux, un comité consultatif de la vie étudiante a été créé fin 2021. Réunissant les établissements d'enseignement supérieur, des représentants étudiants de chaque établissement, les gardiens de résidence, les acteurs du logement étudiant ainsi que la Ville, le CCVE s'est réuni en octobre 2023. Grâce au CCVE 2022 et au groupe de travail communication, un compte Instagram dédié (Sceaux Campus) a été lancé en juin 2023. Pour 2023, le sujet de la santé mentale est apparu comme le plus important à traiter. Un groupe de travail dédié s'est réuni le 11 décembre afin d'échanger sur les ressources disponibles et s'inscrire en complémentarité des ressources proposées par les établissements.

b. Consolidation du réseau campus urbain

Des contacts réguliers sont pris avec divers acteurs de la vie étudiante :

- Associations étudiantes : l'association des juristes du master droit et environnement (AJME) de la Faculté, la Grande Ecole du Droit, l'association Lysias, le bureau des étudiants de la Faculté, le BDE, le bureau des arts et le bureau des sports de l'IUT de Sceaux, des représentants étudiants des cités scolaires Lakanal et Marie-Curie etc...
- La Ville entretient des rapports étroits avec les services et directeurs des établissements (direction, logement, relations internationales, communication, vie étudiante).
- Coordination avec les gardiens des résidences étudiantes afin de communiquer sur l'actualité de la Ville et de créer des actions communes (galettes des rois, partage des événements pouvant intéresser les étudiants...).
- Création de réunions thématiques autour des bibliothèques, du logement étudiant, de la santé et des relations internationales de tous les établissements. Mise en place de réseaux qui permettent de fluidifier les relations et de régler certains problèmes. L'idée du forum des métiers 2024 est apparu lors d'une réunion des bibliothécaires.

c. Dispositif Agir Ensemble

A la suite du plan d'action proposé par la Ville et les partenaires de l'alliance locale (Faculté Jean Monnet, IUT de Sceaux, MGEN, AJME), le label Agir ensemble a été renouvelé pour 2023-2024. Agir Ensemble a revu son mode de fonctionnement et désormais un seul grand projet est pris en compte. Cette année, le projet d'épicerie solidaire a bénéficié de l'accompagnement du dispositif.

d. Logement intergénérationnel

Poursuite du partenariat avec 4 acteurs du logement intergénérationnel : Ensemble2générations, Héberjeunes, Camarage et le Pari solidaire. Tournage d'une vidéo pour illustrer une cohabitation réussie. Utilisation pour les réseaux sociaux, le site internet, la promotion auprès des seniors et des étudiants.

e. Autres projets phares en 2023

- Organisation d'une visite de la Ville à destination des étudiants internationaux.
- Participation à la journée d'accueil des étudiants primo-entrants à la Faculté Jean-Monnet.
- Intervention lors de l'amphi de rentrée de l'IUT pour présenter les projets tutorés.
- Organisation de rencontres des acteurs de l'enseignement supérieur à Sceaux à l'hôtel de ville.
- Organisation d'activités dédiées pour la Summer School de l'Université Paris-Saclay en juin (8 universités européennes représentées, gala de clôture avec 50 participants).
- Coopération renforcée avec le DU Passerelle (accueil d'étudiants réfugiés qui suivent des cours de français intensif). Organisation de visites découverte
- Mise en relation entre les établissements culturels (cinéma, bibliothèque) et les acteurs de l'enseignement supérieur, notamment pour identifier des intervenants pour des conférences.
- Prêt de salles pour différentes actions organisées par les associations étudiantes des établissements.
- 8 projets tutorés confiés aux étudiants de l'IUT.
- Participation aux réunions de travail du réseau ENUT (réseau européen des villes universitaires). Echange de bonnes pratiques.
- Valorisation des différentes actions menées par la Ville auprès des étudiants grâce au compte Instagram Sceaux Campus.

II - Perspectives pour 2024

- Poursuivre les travaux du comité consultatif de la vie étudiante, notamment dans le cadre des différents groupes de travail.
- Poursuivre les réunions thématiques (bibliothèque, logement, santé, mobilité internationale) entre les établissements et la Ville.
- Proposer des réunions de travail 2 fois par an aux directions de chaque établissement.
- Renouveler les chartes partenariales avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Consolider les relais étudiants au sein des établissements.
- Organiser des temps forts festifs et conviviaux à destination des étudiants, en concertation avec le CROUS et les acteurs de l'enseignement supérieur.
- Valoriser et soutenir les initiatives portées par les associations étudiantes et organiser des événements avec elles (culture, sport, sensibilisation, dimension européenne, éloquence...).
- Renouveler le label Agir ensemble et identifier des actions communes à l'échelle du territoire. Intégrer plus d'acteurs locaux au sein de l'alliance (notamment des représentants des établissements d'enseignement supérieur).
- Communiquer sur le logement intergénérationnel auprès des seniors afin d'initier des binômes étudiants / seniors, en concertation avec les partenaires de la cohabitation intergénérationnelle.
- Poursuivre les actions récurrentes de la Ville à destination des étudiants : visite de la Ville, Nuit des étudiants du monde, etc...
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de mutualiser certains événements et leur donner une visibilité plus importante.
- Intégrer les étudiants au maximum dans les différentes initiatives municipales

CHAPITRE VI : POLE VIE CITOYENNE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Principales missions : veiller à répondre au mieux aux attentes de ses habitants et promouvoir l'image de la ville de Sceaux tant à l'externe qu'à l'interne.

Ce pôle comprend les services suivants : le service Sceaux info mairie, le service Population et citoyenneté, le service Communication, le service Action culturelle, le service Action sportive.

Ils œuvrent à l'offre d'un accueil toujours plus professionnel des usagers et du public, au développement d'une communication de service public de qualité, au développement et à la valorisation des pratiques culturelles et sportives dans des équipements adaptés.

Section 1 - Service Sceaux info mairie

Le service Sceaux info mairie réunit l'accueil physique et le standard téléphonique, le secteur courrier, le secteur des intendants en charge de la gestion des locations des salles municipales, et la mission protocole. Concernant l'accueil, les principales missions sont d'informer, accompagner et répondre à l'utilisateur pour toutes ses demandes d'informations ou de réalisations de démarches. Depuis 2006, la ville de Sceaux a mis en place un accueil fonctionnel unique appelé « Sceaux info mairie ». Des locaux accueillants, un accueil organisé et un personnel compétent caractérisent ce pôle d'accueil. Les agents répondent aux demandes émanant des usagers en premier niveau. Un agent d'accueil se charge de gérer les flux et réoriente les demandes si besoin.

Sceaux info mairie est le canal principal pour les usagers et partenaires qui se présentent physiquement à l'hôtel de ville, téléphonent au standard ou écrivent via un formulaire de contact sur le site internet (sceaux.fr).

Ce service a pour vocation de simplifier les démarches des usagers, d'expliquer les modes opératoires et de traiter plusieurs demandes dans un temps d'accueil limité. L'utilisateur est assuré du traitement de son dossier en toute confidentialité. Un accompagnement est proposé pour des démarches concernant notamment :

- les actes d'état civil
- les titres d'identité
- les attestations d'accueil
- les inscriptions aux séjours de vacances et sorties seniors
- les demandes d'aide sociale
- les autorisations d'urbanisme et les consultations de permis de construire
- les interventions du service Espace public et environnement
- les demandes d'audiences et de rendez-vous
- les réservations de salles municipales

L'utilisateur est informé régulièrement sur la vie locale et guidé dans sa recherche d'information sur les événements locaux.

Le service Sceaux info mairie est en charge des réservations des salles internes et externes de la Ville et accompagne les services pour la logistique des manifestations et réunions (conférences, colloques, réunions, expositions...) s'y déroulant. La gestion des cafés d'accueil, pots, cocktails et réceptions est assurée par l'intendant de l'hôtel de ville. Le service organise en propre les « Rencontres avec les nouveaux habitants de Sceaux », l'ensemble des cérémonies patriotiques et des cérémonies spécifiques (réception des acteurs associatifs, médaillés du travail, nouveaux bacheliers, etc.).

Certification Qualivilles

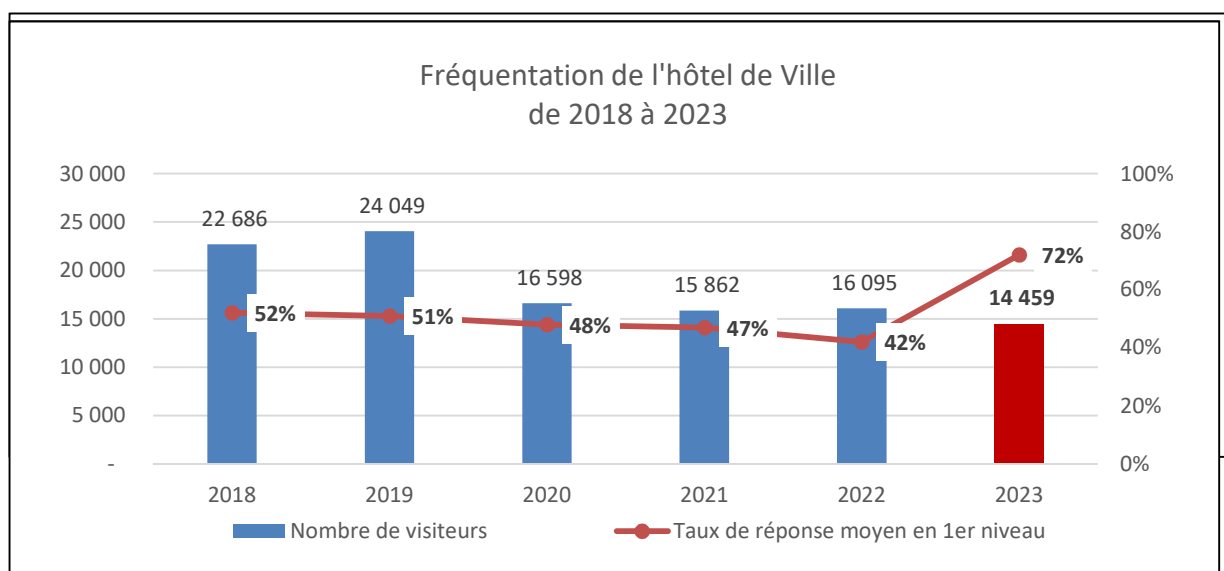
L'année 2023 s'est aussi caractérisée par l'obtention de la certification Qualivilles, à la suite de l'audit de surveillance qui s'est déroulé en novembre 2023 pour les deux services engagés : les services Sceaux info mairie et la maison du Tourisme. C'est, pour la démarche, le début d'un cycle de 4 ans de certification Qualivilles avec, en alternance, un audit sur site et un audit documentaire

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. L'accueil physique

Près de **14 459 personnes** se sont présentées à l'accueil de la mairie en 2023 (contre 16 095 en 2022) :

- **72 %** des demandes ont été traitées en 1^{er} niveau par le service de l'accueil centralisé (contre 42 % en 2022). Depuis juin 2023, la notion de 1^{er} niveau d'accueil a été redéfinie. Avant juin, étaient comptabilisées en 1^{er} niveau les demandes répondues en toute autonomie par le service Sceaux info mairie. Depuis juin 2023 et afin de refléter l'activité de l'équipe d'accueil, le 1^{er} niveau comprend désormais l'information, l'accompagnement et l'orientation vers les services.
- **48 usagers** en moyenne par jour en 2023 (contre 54 usagers en 2022).



b. La gestion des réclamations

Dans l'objectif de répondre qualitativement au plus grand nombre d'utilisateurs, la prise en compte des réclamations fait l'objet d'une attention particulière. Les fiches « La Ville à votre écoute » sont à la disposition des utilisateurs sur la banque de documentation et un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet de la Ville.

Les réclamations écrites et orales sont enregistrées, transmises et tracées dans leur réponse finale par le service. Elles sont répondues à 100 % dans les délais Qualivilles (100 % des réclamations répondues en moins de 30 jours) sur tous les canaux de contact.

En 2023, on compte 27 réclamations tous canaux confondus et 13 satisfactions enregistrées pour les services engagés spécifiquement dans la démarche.

- Pour l'accueil et le service Sceaux info mairie SIM : on relève **16 réclamations** :
 - **7 réclamations par fiche**
 - 1 réclamation concerne une prise de rdv CNI non enregistrée

- 1 réclamation concerne la prise de rdvs passeports /CNI simultanée mal saisie
 - 1 réclamation concerne la qualité de l'accueil d'un agent et les renseignements transmis
 - 1 réclamation concernant les renseignements pour les élections et transmis par l'accueil
 - 1 satisfaction accueil et une observation concernant la compatibilité tél et accueil
 - 2 réclamations concernent France services / LPAC (une pour le DAB, l'autre pour les horaires d'été non signalés)
- **9 réclamations par courriel**
- 2 concernent les salles municipales : un incident planning et une relance réponse location de salle
 - 1 réclamation concerne l'accueil et un accident dû à la porte automatique de l'accueil
 - 1 concerne la difficulté à joindre l'accueil téléphonique le jeudi après-midi
 - 1 concerne l'accueil à France Services
 - 1 concerne une relance de suivi à un signalement effectué à l'accueil (sujet EPEE, arbre à tailler)
 - 3 concernent le processus de conciliation et le délai de réponse à une réclamation
- Pour le service Population et citoyenneté, on comptabilise **5 réclamations** :
 - **2 réclamations par fiches**
 - 1 réclamation concernant un accueil dans le service pour un dossier mariage
 - 1 réclamation concernant la justesse des infos transmises concernant un acte intégral et 1 suggestion (horaires d'accueil POPCI jusqu'à 19h)
 - **3 réclamations par mail**
 - 2 concernent des difficultés pour trouver un créneau de rdv passeports et une information et compréhension erronée des pièces à fournir pour un titre
 - 1 concerne l'extension des délais pour renouveler une CNI
 - Pour le service Finances facturation, on comptabilise **6 réclamations** :
 - aucune réclamation par fiche
 - 6 réclamations par mail
 - 5 concernent des erreurs de facturation du périscolaire, répondues par Fin/fac
 - 1 concerne une facture de cantine

Les satisfactions concernent essentiellement la qualité de l'accueil et l'accompagnement des Scéens par agents d'accueil pour les démarches administratives et l'accueil dans l'espace France services.

En 2023, **34 fiches réclamations/suggestions/signalements** « la Ville à votre écoute » tous services confondus ont été enregistrées (contre 59 en 2022).

181 réclamations et 309 signalements ont été faits (contre 304 réclamations et 395 signalements en 2022) par les canaux suivants : courriels, téléphone et accueil physique, pour les services hors périmètre Qualivilles.

c. La gestion des courriels et des démarches en ligne

Le courriel est le canal d'entrée privilégié de l'utilisateur. En 2023, **42 950 courriels entrants (contre 21 558 en 2022)** ont été adressés à la Ville via des formulaires, des courriels d'utilisateurs ou institutionnels soit par le site Internet de la Ville soit par la messagerie sceauxinfomairie@sceaux.fr. Ces courriels sont triés, orientés et répondus dans les délais Qualivilles.

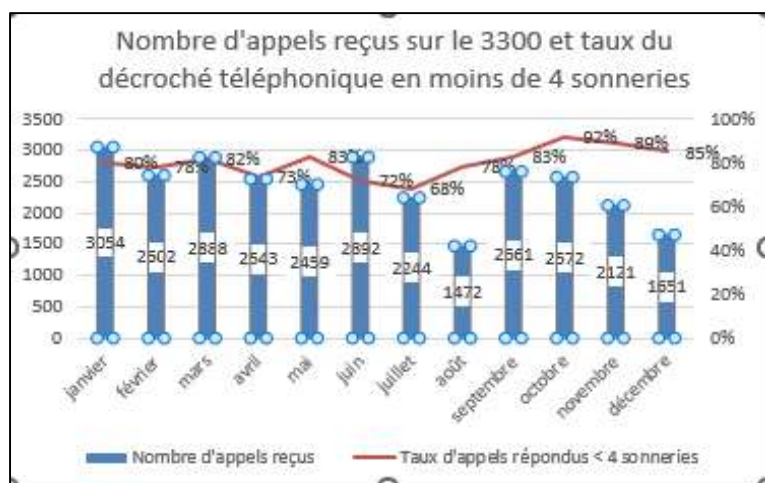
6 033 demandes d'information ou de prestation ont été réalisées via les formulaires en ligne (6 400 en 2022).

145 courriels répondus à 95 % dans les délais par le service Sceaux info mairie, en réponse finale. Le taux de réponse se situe à 95 % dans les délais en 2023. Il se situe au-dessus de l'indicateur Qualivilles (réponse aux mails en moins de 5 jours ouvrés à 90 %).

d. L'accueil téléphonique

Toutes les demandes de premier niveau via le canal téléphonique sont traitées directement par Sceaux info mairie sans transfert vers d'autres services.

En 2023, Sceaux info mairie a reçu **29 321 appels** sur les horaires d'ouverture soit 104 appels par jour.



e. La gestion des courriers

228 courriers ont été enregistrés en 2023 (janvier à octobre 2023) dans l'outil de gestion dématérialisée, tous services confondus Ces courriers représentent environ 1/4 des sollicitations papiers reçus (hors factures, demandes d'actes d'état civil, DIA notamment).

f. La gestion des salles

Le service Sceaux info mairie assure les réservations de salles pour les services municipaux, les associations, les syndicats et les événements de la Ville pour :

- trois sites externes (l'Ancienne mairie, les « Garages », le Trianon)
- huit salles internes à l'hôtel de ville

Les salles externes sont demandées essentiellement l'après-midi et en soirée. De plus en plus de réservations enregistrées les matinées. Les intendants des salles configurent et préparent les salles en amont.

Les salles externes ont été occupées 21 642 heures en 2023.

La location des salles municipales externes a rapporté 21 488 € en 2023 (contre 18 648 € en 2022).

g. Mission Protocole

La chargée de mission Protocole, rattachée au service Sceaux info mairie, assure l'organisation des cérémonies patriotiques et l'intendance de certains événements et manifestations. Elle garantit le suivi opérationnel sur place. Cet agent supervise la gestion des stocks de denrées, boissons et du petit matériel lié aux événements.

Les cinq cérémonies commémoratives sont :

- le Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie (19 mars)
- l'Armistice du 8-Mai-1945
- l'Appel du 18-Juin-1940
- la Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites (dimanche 16 juillet)
- l'Armistice du 11-Novembre-1918

Les cérémonies officielles organisées par la mission Protocole sont :

- deux cérémonies de remises de médailles du travail
- deux réceptions de centenaires
- la cérémonie de remise des médailles aux bacheliers
- la réception des acteurs associatifs

Les réceptions importantes en partenariat avec les services sont :

- les vœux aux acteurs économiques et professions libérales
- la galette des rois aux seniors
- la réception des acteurs de la Vie scolaire

Autres activités réalisées par la mission Protocole :

- la commande de gerbes pour les obsèques
- la gestion des collations lors des scrutins électoraux
- les cartes d'anniversaires aux seniors et commandes de bouquets aux centenaires
- la gestion du planning de la structure du jardin de la Ménagerie
- la commande de cadeaux exceptionnels et ponctuels, hors goodies traditionnels
- l'organisation d'anniversaires de mariage en relation avec le service Vie sociale /Seniors

h. France services

Ouvert en mars 2022, cet équipement de la Ville est dédié à l'accompagnement numérique des démarches du quotidien.

Les agents France services ont pour missions de :

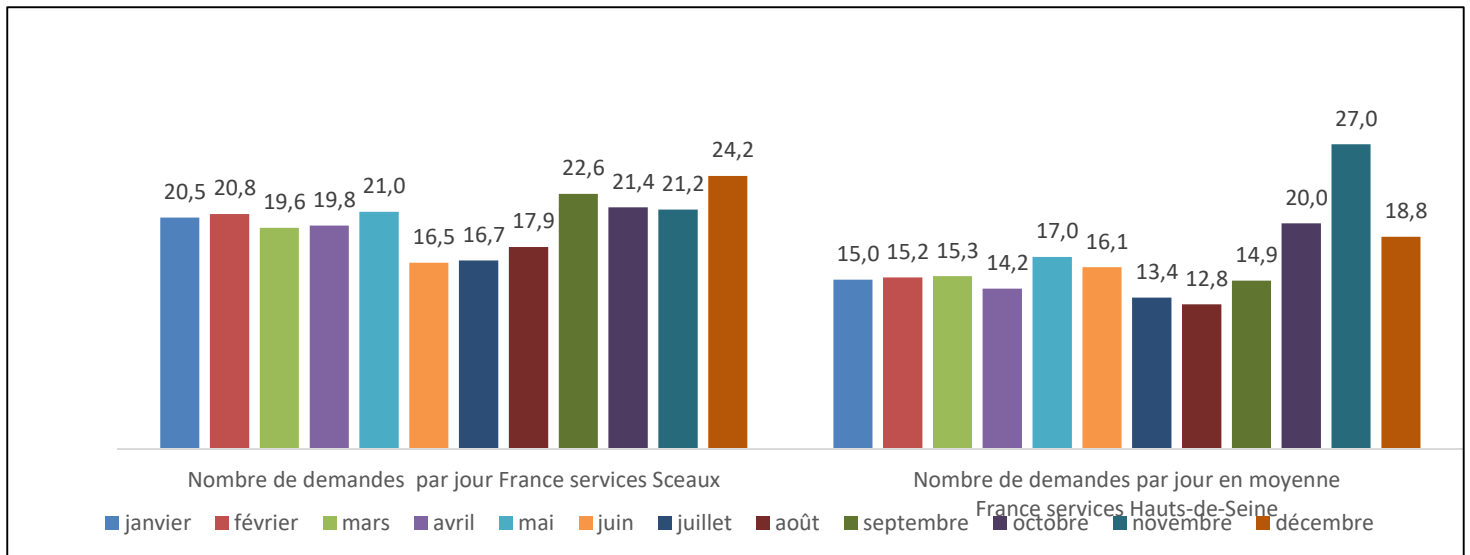
- faciliter les démarches administratives papier ou dématérialisées ;
- aider à la constitution de dossiers administratifs ;
- favoriser l'inclusion numérique.

France services est situé rue de Bagneux dans les anciens locaux de La Poste, entièrement rénovés par la Ville. Les usagers sont accueillis du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30, le jeudi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h. Les usagers effectuent les opérations les plus courantes

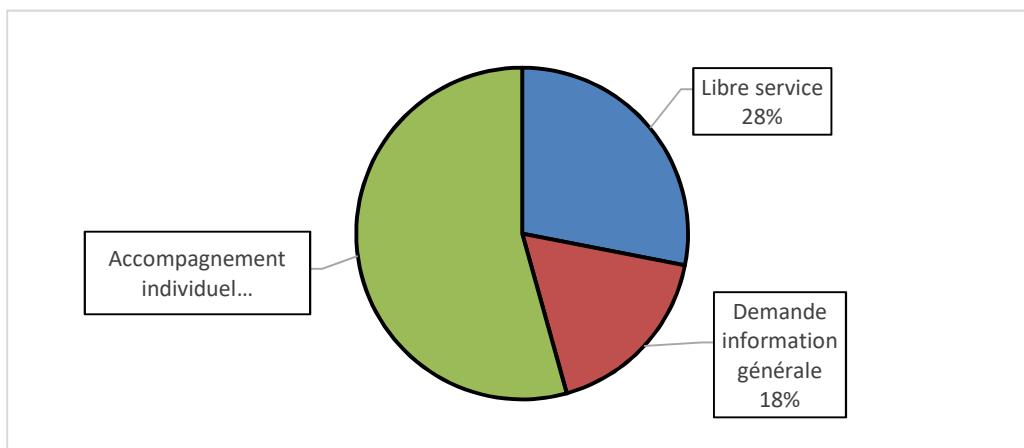
1/ Statistiques de fréquentation de janvier à décembre 2023



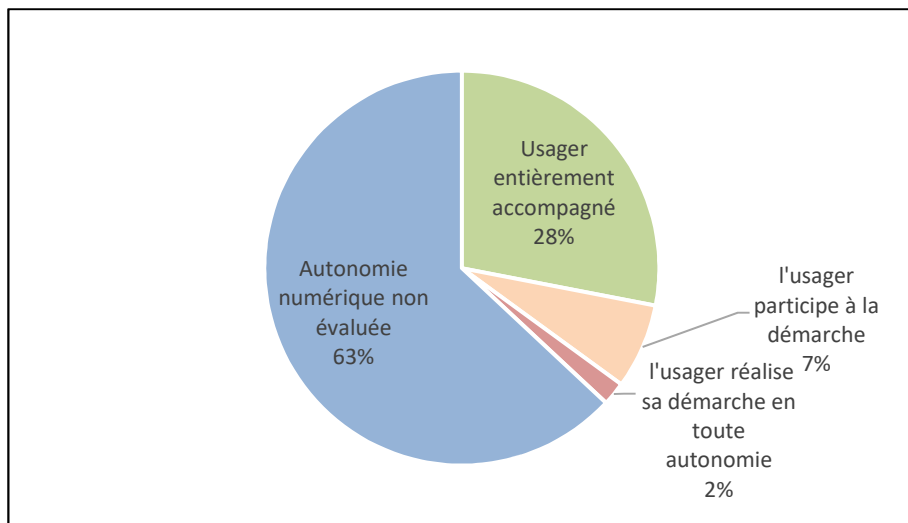
2/ Nombre de demandes / jours Sceaux / Hauts de Seine



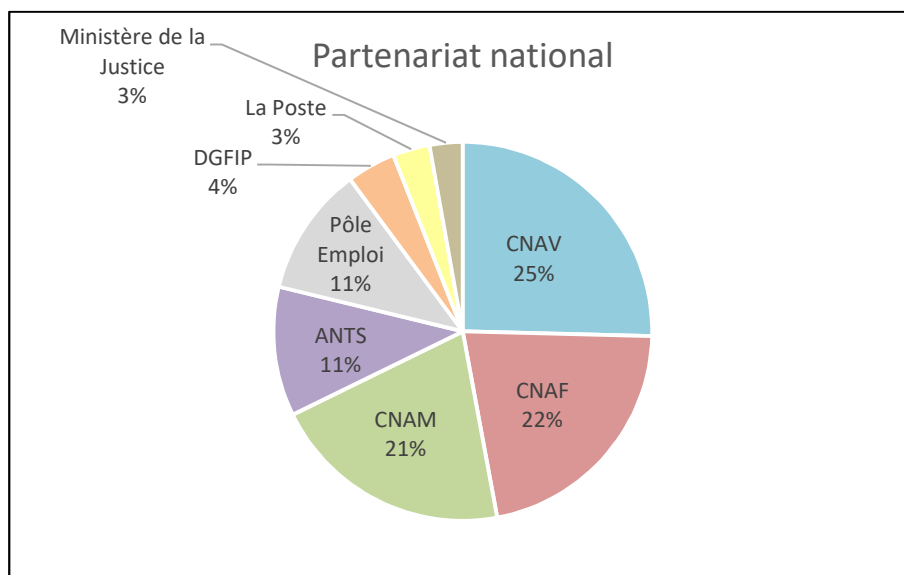
3/ Nombre de demandes par type



4/ Accompagnement de l'utilisateur



5/ Activité partenaires nationaux/locaux

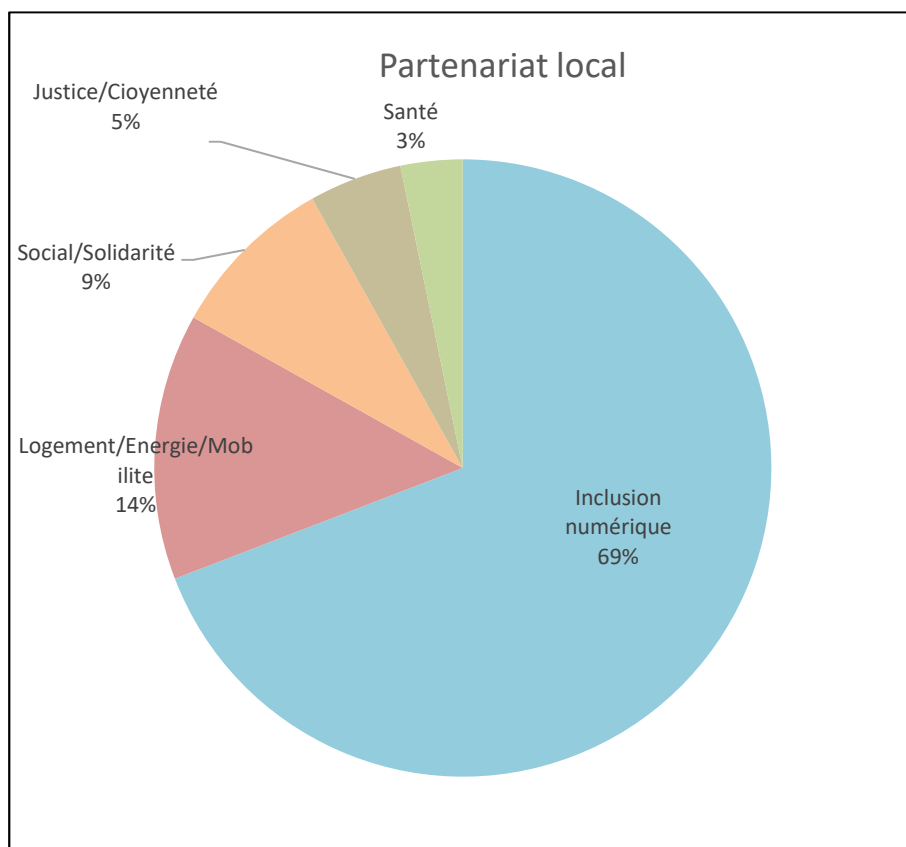


i. Agence postale communale

L'agence postale communale vient compléter l'offre de services de France services. Les usagers effectuent les opérations les plus courantes :

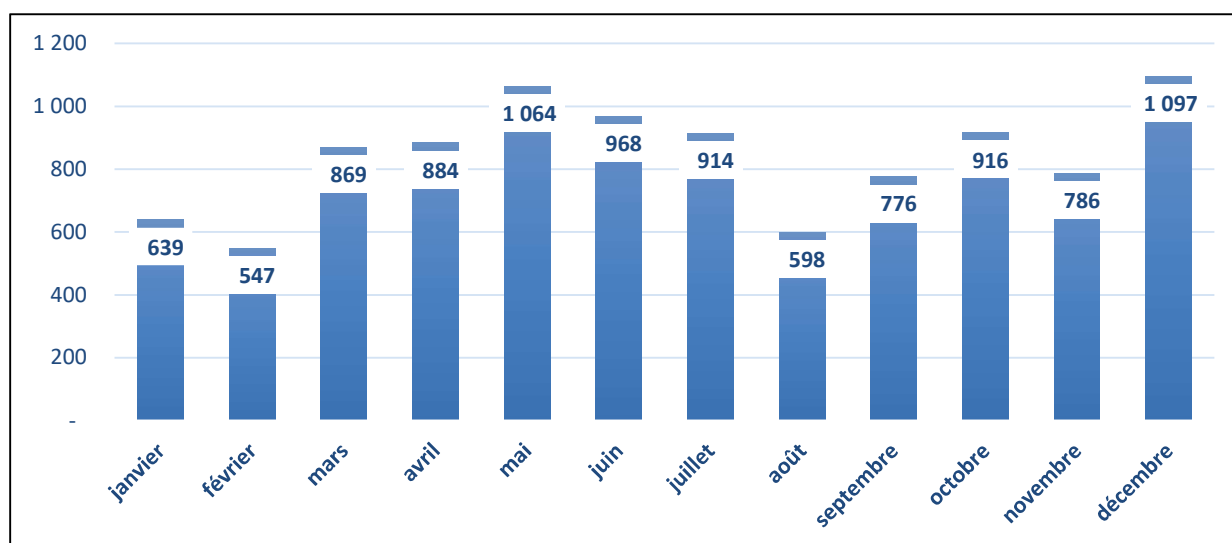
- affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés)
- timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques
- enveloppes prêt-à-poster par lots
- emballages Colissimo
- service Chronopost prêt-à-expédier
- pack déménagement (garde du courrier, enveloppes de réexpédition...)
- fourniture d'autres produits postaux sur demande
- dépôts et retraits de colis et de recommandés

Les missions de l'agence postale communale sont assurées par l'équipe d'accueil de l'hôtel de ville. Les agents sont régulièrement formés et se tiennent à jour des évolutions de La Poste concernant les outils et



la réglementation. En 2023, 10 058 personnes ont été accueillies et servies par les agents de Sceaux info mairie.

Fréquentation de l'agence postale communale



II. Perspectives pour l'année 2024

a. Réflexion sur l'évolution de l'outil d'enregistrement des courriers entrants

L'actuel outil de gestion dématérialisée fait état d'une interface un peu datée, qui n'aide pas la prise en main par l'ensemble des services municipaux. Une réflexion sera menée sur le maintien, l'évolution de cette solution informatique, voire son changement pour un autre logiciel.

b. La montée en puissance de France services

Cet espace de proximité offre un service gratuit et ouvert à tous. Deux agents de la Ville, un référent « France Services » et un conseiller numérique accueillent et accompagnent les usagers pour toutes les démarches administratives et numériques du quotidien.

Deux agents de la Ville, ont été formés et sont présents pour aider les usagers dans leurs démarches.

L'accompagnement numérique des usagers par les agents France services peut aussi être fait sur les PC en libre accès, Cette forme d'accompagnement permet de rendre autonome les usagers sur la prise en main de l'outil via la démarche administrative en ligne.

L'accompagnement proposé au sein de France services concerne les démarches administratives avec plus de dix partenaires.

Avec les partenariats locaux

- prise de contact régulier et mise en réseau avec les autres France Services du département
- rencontres, échanges, orientation avec le service seniors et Action sociale, santé, handicap, service Habitat/logement
- permanences du SST (service social territorial)

Avec les partenariats nationaux

- échanges avec la chargée de l'animation partenariale d'accès aux droits de la Caf
- webinaires informationnels avec la CNAV, la CAF et la CNAM

Le compte-rendu d'activité évolue avec la création de nouvelles rubriques dans l'outil national de suivi d'activité France Services, la saisie des accueils téléphoniques et la saisie de l'ensemble des démarches liées à un même usager.

Section 2 – Service Population et citoyenneté

Le service Population et citoyenneté assure la gestion des différentes démarches liées à l'état civil des personnes : naissance, reconnaissance, mariage, pacs, décès, parrainage civil, changement de prénom, changement de nom et rectification administrative.

Il est l'interlocuteur privilégié des administrés pour la réalisation des documents relatifs à l'identité (carte nationale d'identité et passeport) qu'il instruit en collaboration avec les services de l'État.

Il assure l'organisation des opérations électorales (présidentielle, municipales, européennes, législatives, départementales, régionales et référendums).

Il délivre les attestations d'accueil, attestations de recensement militaire et divers certificats (de vie ou concubinage), certifie les copies conformes à l'original des documents administratifs pour l'étranger, légalise les signatures uniquement pour les habitants de la commune.

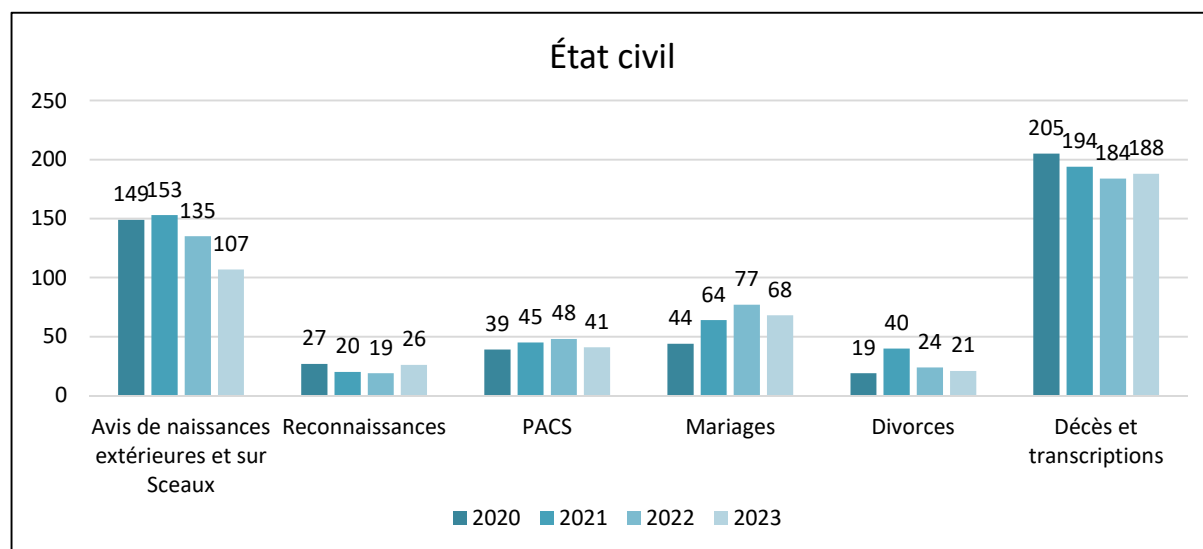
Il assure la gestion du cimetière communal (achat, renouvellement et reprise de concession, etc.).

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. L'état civil

En 2023, le service Population et citoyenneté a enregistré :

- 107 naissances extérieures contre 135 en 2022 (-20,74 %)
- 3 naissances à Sceaux, contre 0 en 2022 ; reprise des naissances à domicile
- 26 reconnaissances avant naissance contre 19 en 2022 (+36,84 %)
- 41 pacs contre 48 en 2022 (-14,58 %)
- 68 mariages contre 77 en 2022 (-11,68 %)
- 21 divorces contre 24 en 2022 (-12,5 %)
- 86 décès contre 88 en 2022 (-2,27 %)
- 102 transcriptions contre 96 en 2022 (+6,25 %)



Le service a également pris en charge :

- 83 demandes de second livret de famille contre 126 en 2022 (-34,13 %)
- 6 autorisations (mutation/transfert) de débit de boisson/restaurant contre 6 en 2022
- 11 licences temporaires contre 11 licences accordées en 2022
- la désignation de jurés d'assises : désignation des jurés de Cour d'assises, tirage au sort en mai et établissement des listes en juillet

b. La délivrance d'actes et de pièces d'identité

Comedec

1 236 actes dématérialisés délivrés contre 1 434 en 2022, soit - 13,81 %.

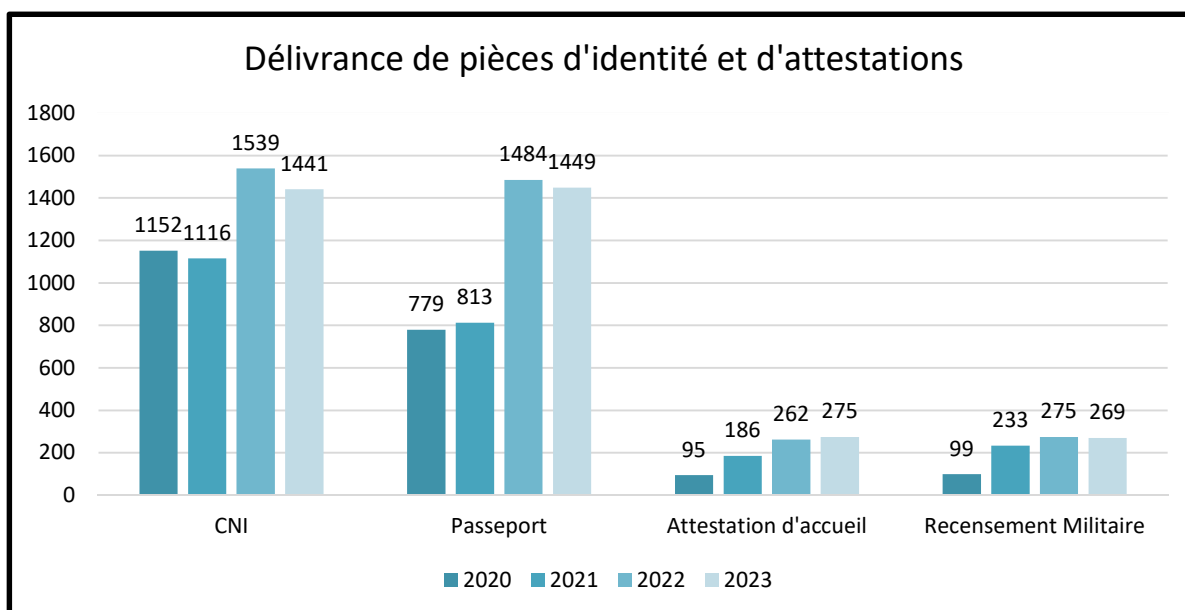
Hubee

Mise en place par l'État, Hubee est une plateforme qui accueille et permet la transmission des démarches en ligne à destination des communes, des conseils départementaux et des ministères. Elle permet l'échange et le partage des documents administratifs inter-administrations ou entre les usagers et l'administration.

Grâce à ce dispositif, le service a pu en 2023 recevoir et traiter 444 demandes d'actes d'état civil de manière dématérialisée (292 demandes actes, 131 recensements, 21 dépôts de dossier de pacs), contre 484 demandes en 2022 (346 demandes d'actes, 111 recensements, 27 dépôts de dossier de pacs), soit - 8,26 %.

En 2023, le service Population et citoyenneté a réalisé :

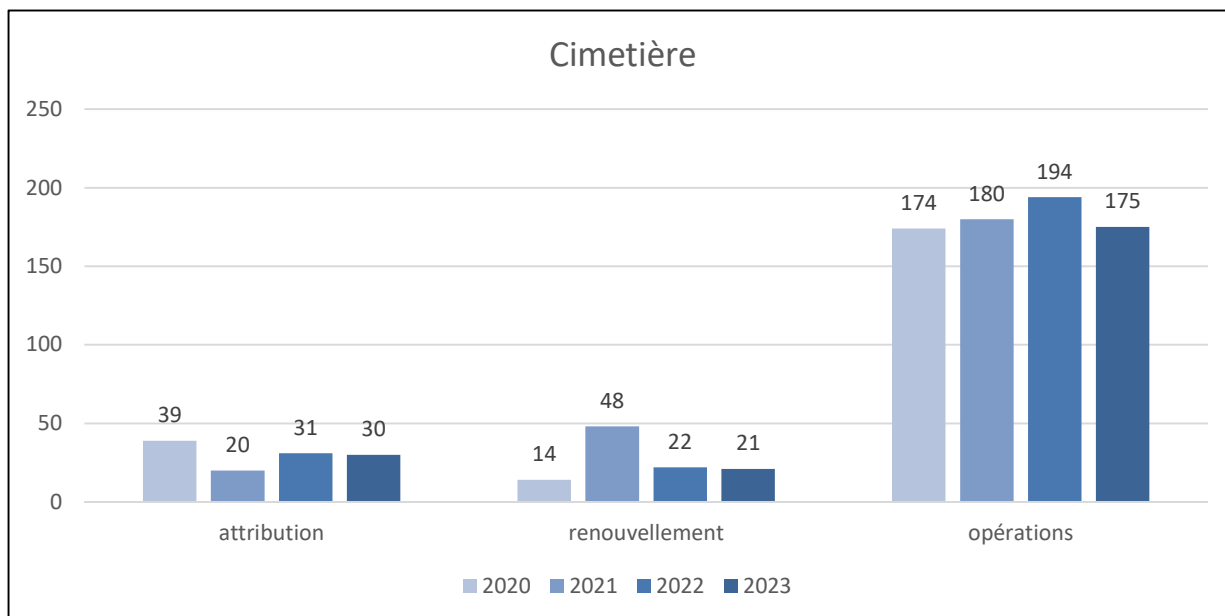
- 1 449 passeports (1 228 pré-demandes) contre 1 484 (1 260 pré-demandes) en 2022, soit -2,36 %
- 1 441 CNI (1 097 pré-demandes) contre 1 539 CNI (1 164 pré-demandes) en 2022, soit -6,37 %
- 2 930 remises de titres aux demandeurs contre 2 798 en 2022, soit +4,72 %
- 311 recueils complémentaires contre 376 en 2022, soit -17,29%
- 275 attestations d'accueil, contre 262 en 2022, soit +4,96 %
- 269 recensements militaires, contre 275 en 2022, soit -2,18 %



c. La gestion du cimetière

En 2023, le service Population et citoyenneté a réalisé :

- 30 attributions de concessions funéraires, contre 31 en 2022, soit -3,33 %
- 21 renouvellements de concessions funéraires, contre 22 en 2022, soit -4,55%
- 175 opérations funéraires, contre 194 en 2022, soit -9,80 %



d. L'organisation des scrutins

Pour information, **14 338 électeurs** sont inscrits sur la liste électorale principale, **136 électeurs** sur la liste complémentaire municipale et **118 électeurs** sur la liste complémentaire européenne au 7 février 2024 sur le portail Elire de l'INSEE.

Aucun scrutin électoral en 2023. Préparation en cours pour le scrutin des élections européennes (1 tour / dimanche 9 juin).

Renouvellement de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales durant l'année 2023.

Réunion de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales tenue le 21 décembre 2023.

II. Perspectives pour l'année 2024

a. Élections

- Scrutin des élections européennes le 9 juin 2024 (1 tour).

b. Autorisations (mutation/transfert) de débit de boisson / restaurant

- Transfert du traitement à la mission Commerces du pôle des Transitions et développement local pour davantage de cohérence puisque c'est la mission qui accompagne et suit les commerces.

c. Cimetière

- Reprise des concessions échues 2024 : 25 sépultures listées et qui seront reprises par la Ville au cours du premier trimestre ;
- Reprise des concessions perpétuelles : procédure en cours jusqu'à la fin 2024 (sans la destruction des concessions) ;
- Poursuite de l'acquisition de columbarium : achat d'un module de 5 cases prévu ;
- Programme de rénovation des tombes remarquables, en collaboration avec le service des Archives.
- Travaux de la crèche mitoyenne au cimetière.

Section 3 – Service Communication

Principales missions : rédaction et exécution graphique du mensuel *SceauxMag* et de son agenda culturel, conception et réalisation de l'ensemble des supports de communication de la Ville (guides, brochures, tracts, affiches, kakémonos, expositions documentaires...), diffusion des publications municipales, gestion de l'affichage (Ville, associatif, Decaux et MUPI), relations avec la presse, développement des sites Internet (mise à jour du parcours utilisateurs), coordination des projets multimédia de la collectivité et édition d'une newsletter hebdomadaire d'information générale sur la Ville, et animation des réseaux sociaux de la Ville (Facebook, X, Instagram, YouTube et LinkedIn).

Le service Communication a pour objectif d'améliorer continuellement les supports qu'il produit. Pour ce faire, différents aspects sont régulièrement revus afin que la communication puisse être un levier d'efficacité du service public : une communication utile, adaptée et au service de tous.

La gestion de la communication de la Ville est optimisée grâce à :

- la réévaluation systématique du nombre d'exemplaires à produire pour coller au plus près des besoins réels ;
- l'adaptation du type de support selon le public ciblé pour accroître l'efficacité (ex : privilégier les réseaux sociaux pour les thématiques jeunesse et le *SceauxMag* pour les seniors) ;
- la maîtrise des coûts d'impression en essayant de les réduire à chaque fois que cela est possible ;
- le réexamen régulier de l'ensemble des marchés d'impression de la Ville ;
- le recours à la régie publicitaire.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

En 2023, le service Communication a poursuivi ses missions premières d'information sur le fonctionnement institutionnel et sur les services rendus, d'explication de l'action publique et de ses motivations à travers des publications simples et claires, adaptées à différents niveaux de connaissance et de compréhension de chacun.

a. Les réseaux sociaux

En 2023, la Ville a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux. Comme chaque année, la Ville a adapté le contenu de ses publications aux différents réseaux sociaux et à son type d'audience (X, Facebook, Instagram et LinkedIn). En effet, chaque réseau social ayant une communauté différente, il est important de proposer des contenus distincts pouvant porter sur une même thématique.

La qualité de la ligne éditoriale et de l'animation sur X a été saluée par l'Observatoire de la communication publique numérique et Cap'Com qui ont remis un # de bronze à la Ville.

Cette année la Ville a instauré plusieurs rendez-vous réguliers sur ses réseaux pour fidéliser son public. Sur X :

- le Lundi des commerçants
- le Vendredi Lecture (une semaine sur deux)
- le Vendredi Vélo (une semaine sur deux)
- la Matinale des Élus une fois par mois

Mais aussi sur Instagram :

- le programme du cinéma municipal Le Trianon chaque mercredi en story
- l'agenda des événements du week-end chaque vendredi en story
- le Jeudi Photo

Le nombre de messages postés a augmenté par rapport à 2022 sur tous les réseaux. Le réseau LinkedIn a été particulièrement dynamisé pour promouvoir la marque-employeur et ainsi attirer de nombreux talents au sein de l'administration tout en fidélisant ses agents en poste.

- X : 707 tweets, soit +10,5 %
- Facebook : 715 publications, soit +13,4 %

- Instagram : 115 publications et 221 story, soit +69%
- LinkedIn : 84 publications, soit + 350%

L'audience est en hausse sur l'ensemble des réseaux sociaux de la Ville, surtout sur LinkedIn.

- X : Janvier 2024 : 3 757 followers ; soit + 5,5 %
- Facebook : Janvier 2024 : 5 522 followers ; soit + 28 %
- Instagram :
Janvier 2024 : 3 285 followers ; soit + 26 %
- LinkedIn :
Janvier 2024 : 1 503 abonnés ; soit + 48 %

La progression de l'audience des différents réseaux a été rendue possible grâce, notamment, au développement du nombre de vidéos. Ce format permet d'engager ses « followers » ainsi que d'augmenter sa visibilité.

La Ville a donc créé différents types de vidéos (pédagogiques, humoristiques et informatives) pour répondre à la demande grandissante de ce type de contenu.

De nombreuses vidéos ont été publiées en 2023 : marque employeur, entretien avec les artistes exposant lors des Estivales de Sceaux 2023, Budget participatif de la transition écologique, effarouchement des pigeons par des buses dressées, frelon asiatique, moustique tigre, Printemps des transitions, Sceaux gaming, salon de la protection à domicile, label ELoGE, Hanami et autres événements organisés par la Ville.

Un calendrier de l'Avent a été publié sur Instagram sous la forme d'un concours en partenariat avec le théâtre Les Gémeaux / Scène nationale. Ce concours comportait des mini-jeux et des tests de culture générale sur la ville. Quatre places pour un spectacle au théâtre Les Gémeaux étaient à gagner.

b. Le site Internet

La Ville dispose d'un site principal sceaux.fr et de sites satellites dédiés à des publics plus ciblés (archives municipales, Maison du tourisme, La Bibliothèque, Portail familles, Parlons ensemble du centre-ville, blog du cinéma Le Trianon, Parlons ensemble des Blagis).

En 2023, les sites Internet de la ville de Sceaux, des archives et de la Maison du tourisme ont bénéficié d'une mise à jour majeure du CMS Drupal 8 vers sa version 10 afin de conserver la couverture des sites par l'équipe de sécurité de Drupal et de bénéficier de correctifs de sécurité selon un cycle de mise à jour prédictible.

Fréquentation du site sceaux.fr :

- Visites : 437 000 (soit +18,7% par rapport à 2022)
- Pages vues : 1 071 000 (soit +22,85 % par rapport à 2022)

Les 10 pages les plus consultées au cours de l'année 2023 sont :

1. Page d'accueil
2. Programme du cinéma Le Trianon
3. Page publications
4. Mes démarches en ligne
5. Actualités
6. Page identité
7. Page offres d'emploi
8. Piscine de plein air La Grenouillère
9. Petites annonces
10. Formulaire de contact

La newsletter hebdomadaire (chaque jeudi) est envoyée à 3 161 abonnés. Le nombre d'abonnés a évolué de + 1,02 % par rapport à 2022. La newsletter du conseil municipal envoyée pour annoncer l'ordre du jour de la séance et pour informer des délibérations prises en séance est envoyée à 2 485 abonnés. Le nombre d'abonnés a évolué de +2,56% par rapport à 2022.

En 2023, la Ville a déployé deux nouvelles newsletters :

- La newsletter mensuelle « Sceaux en Transitions » visant à promouvoir les actualités et les événements en faveur des transitions, envoyée à 756 abonnés.
- La newsletter trimestrielle « Le Petit Scéen » concernant les actualités des écoles et les activités périscolaires, envoyée à 2 689 abonnés.

c. Les écrans numériques de la Ville

Au cours de l'année 2023, le service Communication a continué à diffuser des contenus numériques sur les écrans posés dans le gymnase du site sportif et de loisirs des Blagis et à l'extérieur de La Bibliothèque.

d. Les impressions spécifiques à 2023

- signalétique Printemps des transitions
- palissade Espace Sport et santé
- signalétique Mobilikids
- campagne Marque employeur
- supports Terre de jeux
- concours Sceaux campus

Par ailleurs, la Ville a pu poursuivre sa démarche éco-responsable :

- Le nombre d'impression du *Guide de la famille et de l'écolier* (88 pages) a été imprimé en 150 exemplaires cette année dans la continuité de la forte réduction initiée depuis 2019. La diffusion numérique a été privilégiée via l'Espace familles.

e. Les publications municipales

Toutes ces publications sont mises gratuitement à disposition des Scéens :

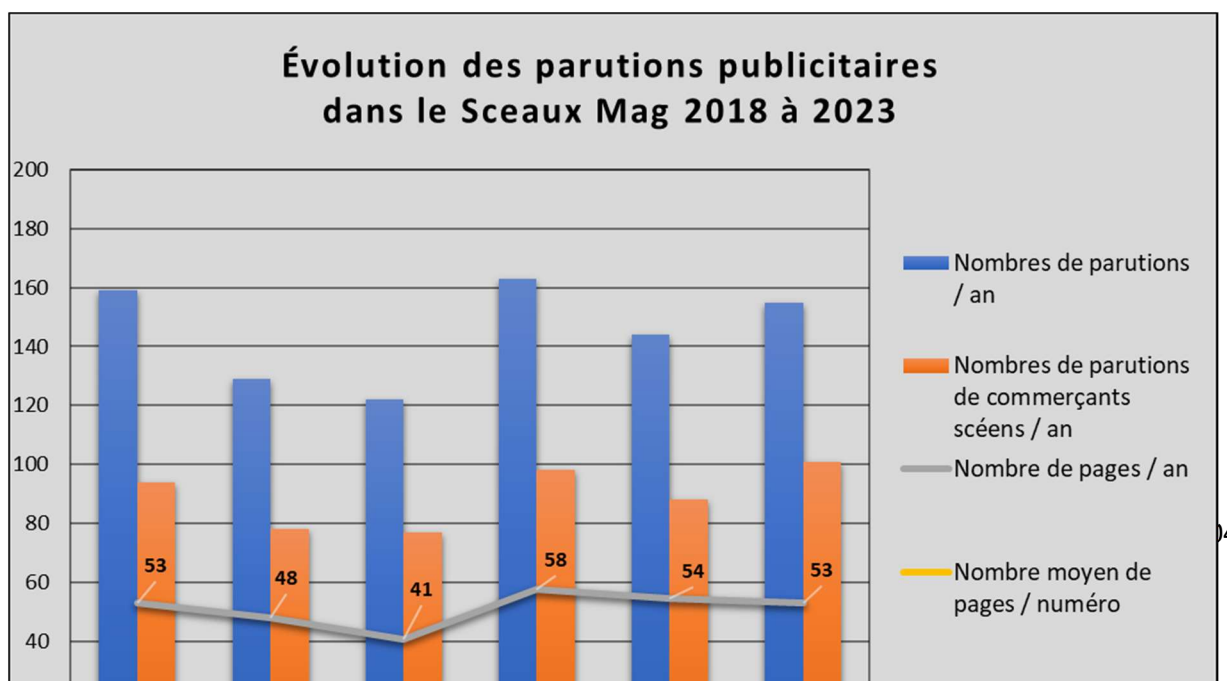
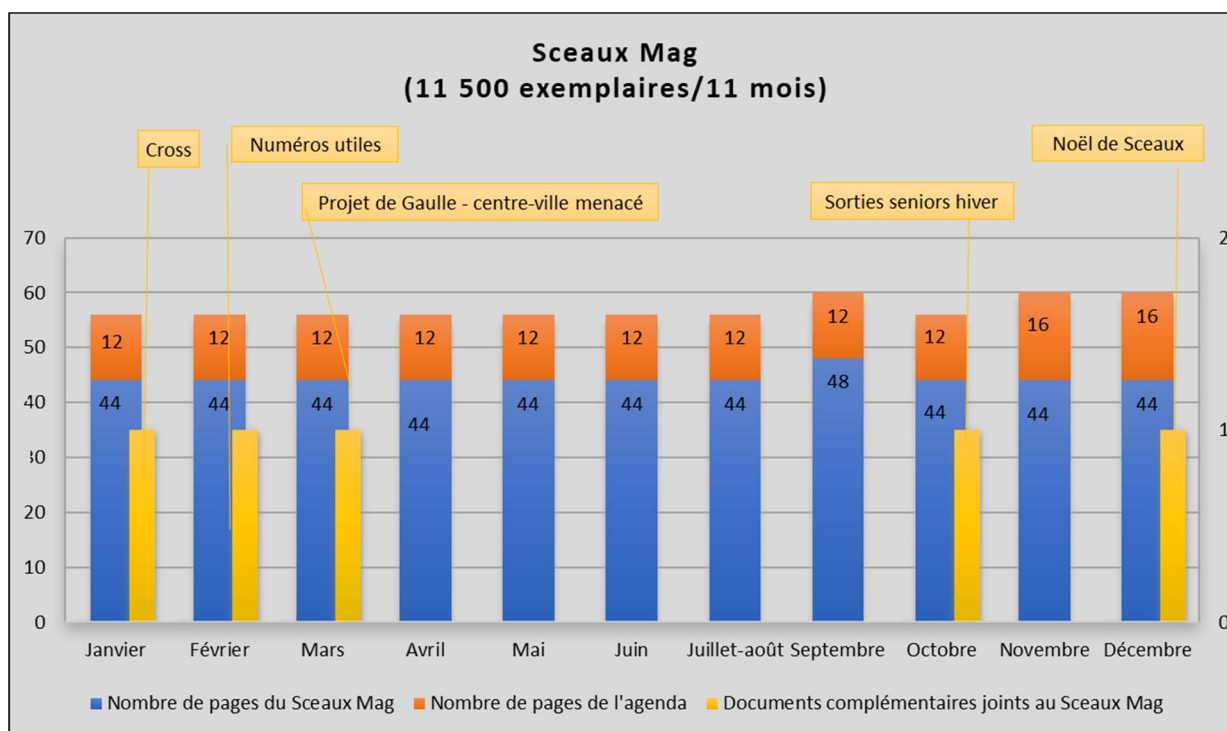
- les programmes et les brochures d'information : 59 contre 69 en 2022 (*exemples : festival Sociétés en transition(s), mois égalité femmes-hommes, animations la Manufacture, programmes des animations Le temps des seniors, Rendez-vous de l'enfant et de la famille, visite de l'orgue Saint Jean-Baptiste, plan d'action des Blagis, les journées européennes du patrimoine...*) ;
- les affiches 40x60 cm (+ A3 ou A1) : 95 contre 102 en 2022 (*exemples : Printemps des transitions, la Dictée, commémorations, festival bières et mets, expositions Sur le mur rouge, les Guinguettes de Sceaux, conférences de Sceaux – cycle intelligence artificielle, Semaine de la santé mentale...*) ;
- les affiches « sucettes Decaux » : 41 contre 40 en 2022 (*exemples : campagne Tous au cinéma, campagne Ville prudente, Fête du printemps, les Estivales d'art contemporain, budget participatif, semaine bleue...*) ;
- les tracts A6, A5 et A4 : 33 contre 46 en 2022 (*exemples : Projeunes, Hanami, fermeture salle de musculation, table ronde des aidants, violences faites aux femmes, Salon des vins, solutions de stationnement...*) ;
- les cartons d'invitations : 13, identique à 2022 ;
- les guides : 4, identique à 2022 (*Guide de l'animal en ville, Savoir rouler à vélo, Guide de la famille et de l'écolier, Guide du sport*) ;
- les kakémonos et calicots : 21, identique à 2022, (*exemples : Mois égalité hommes-femmes, Fête du printemps, Fêtes de Sceaux, les Nocturnes des Blagis..*) ;
- les expositions documentaires : 7 contre 2 en 2022 (*Réalité des femmes à travers le monde, Les vélos des scéens, Lotissement du parc, Hommage à Chantal-Brault, Combien ça coute ?, Portraits de commerçantes, Concours photos Dans mes rêves*) ;

- ne sont pas comptabilisés : les marque-pages, les cartes de visite, les impressions sur adhésifs, la signalétique...

f. Le SceauxMag

- *SceauxMag* : 11 numéros en 2023 (44 à 48 pages + agenda de 12 à 16 pages) ;
- 10 300 exemplaires sont distribués dans toutes boîtes aux lettres + 1 200 dans les équipements municipaux à disposition du public, soit 11 500 exemplaires par numéro.;
- On observe une très légère baisse du nombre de pages de publicité par rapport à 2022.

Certains articles de *SceauxMag* ont été enrichis avec des QR codes. Grâce à un smartphone, les QR codes (pour quick response code, soit "code à réponse rapide") offrent des applications variées. Ils peuvent servir à accéder à un complément d'information, la version longue d'un article, une galerie de photos, une vidéo, une enquête de satisfaction ou encore un formulaire d'inscription en ligne. Cette méthode permet de créer des flux entre la communication papier et la communication numérique. Ces QR codes sont également utilisés sur certains dépliants ou affiches.



- 23 panneaux associatifs : 309 affiches d'association posées contre 299 en 2022 et 169 en 2021
- 23 panneaux municipaux : 124 affiches Ville, Vallée Sud-Grand Paris, Insee, Métropole du Grand Paris, Conseil départemental... posées contre 100 en 2022 et 106 en 2021
- 20 faces « sucettes » Decaux (4 ont été supprimées courant 2023 en raison des travaux de l'espace Sport et santé) dont 5 allouées aux Gêmeaux pendant la durée de leur saison et 4 pour la programmation du cinéma Trianon) : 66 affiches Ville, Les Gêmeaux, la Virade de l'espoir, Secours populaire... contre 60 en 2022 et 64 en 2021
- 14 MUPI avec 6 agendas des temps forts de la Ville 4x3 m par an
- 9 emplacements doubles de kakémonos à travers la ville, 3 emplacements pour des événements spécifiques (vitrine de l'hôtel de ville, cour de l'hôtel de ville, devant le couloir vitré, exemple Exposition Sur le mur rouge)
- 1 emplacement simple (sous le porche de l'hôtel de ville) ; 1 emplacement simple sur le site sportif et de loisirs des Blagis
- signalétique provisoire événementielle (calicot, roll 'up, oriflamme)

h. La conception d'expositions et événements

- 7 expositions (2 en 2022) : Réalité des femmes à travers le monde, Les vélos des scéens, Lotissement du parc, Hommage à Chantal Brault, Combien ça coute ? Portraits de commerçantes, Concours photos Dans mes rêves
- panneaux / vitrophanie : divers panneaux pour la voirie et l'espace public

i. Les relations presse

- la rédaction de 85 communiqués de presse (39 en 2022) et suivi presse
- la gestion des demandes de la presse, de la radio et des reportages TV sur la ville

j. Les photos

- 80 reportages photos effectués sur l'actualité municipale (89 en 2022)
- les achats de visuels : 107 en banque d'images (169 en 2022)

k. La communication interne

- le journal interne *En coulisses* : 4 parutions / an
- le livret d'accueil des nouveaux arrivants, impression en interne au fil des besoins
- trois vidéos à destination des agents et du public sur la marque employeur

II. Perspectives pour l'année 2024

a. Évolution de la newsletter

Le rubricage de la newsletter sera repensé à la lumière des statistiques pour optimiser les informations en fonction des sujets et thématiques qui intéressent le plus les Scéens.

b. Valoriser les 2 événements exceptionnels de l'année : la Santo-Estello et les Jeux olympiques et paralympiques

Deux pages spéciales vont être dédiées à ces événements dans le *SceauxMag* chaque mois pour partager des contenus pédagogiques, historiques et informatifs avec les Scéens.

Un plan média sera dédié à La Santo-Estello pour faire rayonner cet événement, en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine, en dehors de la ville et contribuer ainsi à faire connaître notre territoire.

c. Suivre les avancées et les impacts de l'intelligence artificielle (IA)

Les domaines dans lesquels l'IA va pouvoir aider notre service communication sont très larges. Toute la chaîne de la création de contenu est déjà concernée : photos, vidéos, textes, son... alors que nous en sommes qu'au début des avancées de l'IA.

L'intelligence artificielle va ouvrir le champ des possibles en matière de création. Si l'on se projette, on peut imaginer que cela permettra de réduire le « ticket d'entrée » pour bénéficier de contenus créatifs de qualité. L'humain reste indispensable, que ce soit pour faire des retouches, ou simplement pour imaginer la campagne, et donner les bonnes indications aux outils de création. Il appartiendra à la Ville d'encadrer ces pratiques pour n'en conserver que le meilleur.

Section 4 – Service de l’Action culturelle

Le service de l’Action culturelle réunit La Bibliothèque, médiathèque municipale de Sceaux, le cinéma Le Trianon, cinéma municipal classé Art et essai, et la mission Coordination des événements culturels. Il est chargé de la coordination des associations et des équipements culturels, et de l’organisation des manifestations et des projets culturels et patrimoniaux, et enfin du soutien et de la valorisation des pratiques artistiques scéniques, des professionnels d’une part et des amateurs d’autre part.

Le service est géré par un chef de service qui supervise le directeur de la bibliothèque, la directrice du cinéma et la chargée de mission Coordination des événements culturels, avec une gestionnaire administrative et logistique partagée au niveau du pôle avec le service de l’Action sportive.

Le service de l’Action culturelle propose ou encourage des actions en partenariat avec les différents partenaires culturels locaux.

Coordination des associations :

- action de coordination et de soutien des associations culturelles et socioculturelles
- 40 associations répertoriées dont 25 en lien avec la Ville
- actualisation des listes, enregistrement des statuts, changements de bureaux, relais auprès des élus, informations, convention de mise à disposition de locaux associatifs permanents
- instruction des demandes de subvention de fonctionnement
- 17 associations municipales culturelles subventionnées
- coordination des équipements culturels mis à disposition des associations

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La mission Coordination des événements culturels est en charge de l’organisation des manifestations et des projets culturels et patrimoniaux, en veillant à privilégier les partenariats, pour certains projets, avec les associations et les équipements présents sur la ville et le territoire.

En 2023, une chargée de mission a également été recrutée afin de coordonner la Santo-Estello, le congrès-festival du Félibrige qui aura lieu en 2024.

I. Retour sur les projets de l’année 2023

Les domaines artistiques et culturels des actions portées par le service sont :

- les arts visuels
- la musique
- le théâtre
- le patrimoine historique et architectural
- la langue française, les langues de France et la tradition félibréenne
- la culture générale.

En outre, le service gère l’organisation de certaines manifestations à caractère festif et de loisirs.

a. Les actions valorisant les arts visuels

- Une exposition individuelle d’artistes professionnels scénés dans le cadre du cycle « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s’exposent... » consacrée à Michel Romuald
- Les Estivales, festival d’art contemporain du Grand-Paris : exposition collective rassemblant des artistes professionnels de toute la France, à dimension métropolitaine, avec pour parrain et marraine l’artiste Damien Deroubaix et la galeriste Anne Barrault ; en 2023 : 250 candidatures, 19 artistes sélectionnés et 22 œuvres présentées
- La mise à disposition d’ateliers à trois collectifs d’artistes, Bloc-House, La Tarlatane, l’atelier de gravure à Sceaux, Artphémère, ainsi qu’à des artistes individuels

- L'organisation des portes ouvertes des ateliers d'artistes et des collectifs (en biennale les années impaires) : 26 artistes et 2 compagnies de théâtre participants, répartis sur 9 sites différents de la ville
- Le soutien à l'exposition collective de l'association La Tarlatane, en partenariat avec la RATP, sur les abribus de la gare routière de Sceaux-Robinson

b. Les actions valorisant la musique

- Musiques en courts (63 candidats initiaux, 15 sélectionnés, 12 participants) avec en amont des candidatures provenant de la France entière et de l'étranger
- La deuxième partie de la saison 2022-2023 et la première partie de la saison 2023-2024 de La Schubertiade de Sceaux, action portée en partenariat par la Ville et l'association de la Schubertiade de Sceaux : 6 concerts, dont un concert à destination du jeune public
- La Fête de la musique rassemblant environ 5 000 participants répartis sur l'ensemble des concerts proposés dans la ville, dont une grande partie au jardin de la Ménagerie pour le concert des groupes des studios La Caisse claire organisé en partenariat avec l'Animathèque MJC

c. Les actions valorisant le théâtre

- Le service de l'Action culturelle est intervenu en soutien à l'établissement public territorial de Vallée-Sud-Grand-Paris pour l'organisation d'une rencontre avec les compagnies du territoire participant au festival d'Avignon
- La Ville met à disposition de trois compagnies scéniques des espaces de répétitions au sein de la résidence artistique éphémère de l'ancienne maison de Sœurs blanches

d. Les actions valorisant le patrimoine et l'architecture

- Les Journées européennes du patrimoine : 35 visites réparties sur 7 sites ou parcours, 1 atelier, 2 expositions documentaires et 1 concert (95 participants). Organisation d'une visite patrimoniale et artistique, ainsi que d'un spectacle, entre Sceaux et Bagneux, en partenariat avec le Plus Petit Cirque du Monde, le théâtre Les Gémeaux / Scène nationale, le CAUE 92 et la ville de Bagneux
- Les Journées de l'architecture : 18 visites réparties en 5 circuits ou sites distincts, dont 11 de la maison-atelier André-Lurçat et 3 dans des maisons de particuliers, 1 exposition documentaire

e. Les actions valorisant la langue française, les langues de France et la tradition félibréenne

- Les Fêtes félibréennes et méridionales (1 000 participants), dont l'organisation d'un bal provençal au jardin de la Ménagerie pendant le Feu de la Saint-Jean
- Un concert de lectures et chants de Noël provençaux (50 participants) et un atelier culinaire de desserts provençaux, dans le cadre des actions prè-Santo-Estello
- La dictée de Sceaux (37 inscrits)

f. Les actions valorisant la culture générale

- Une conférence sur la toponymie locale par Pierre Jaillard, en partenariat avec les Amis de Sceaux.

g. Les actions à caractère festif et de loisirs

- Feu de la Saint-Jean : animations sur le thème méridional et embrasement d'un grand bûcher (2 000 participants)
- Bal du 13 juillet : bal dansant (600 participants)
- Tous aux Blagis (1 000 participants) en partenariat avec le CSCB, les centres de loisirs et le théâtre des Gémeaux
- Noël des enfants : animations diverses, en partenariat avec le CSCB, au centre commercial des Blagis (500 participants), marche aux flambeaux entre les Blagis et le centre-ville (200 participants)

- déambulation dans la rue piétonne et spectacle au jardin de la Ménagerie (2 000 spectateurs)

II. Projets initiés au cours de l'année 2023

a. Évolution de la programmation des Journées de l'architecture

La programmation des Journées de l'architecture à Sceaux s'est ouverte cette année davantage à des sujets d'actualité liés à l'architecture et à l'urbanisme.

La Ville a notamment travaillé conjointement avec le CAUE 92 pour proposer une visite sur des projets de rénovation, extension et construction contemporains à Sceaux. La visite a rassemblé 30 participants.

b. Santo-Estello : congrès-festival du Félibrige

La Ville accueillera l'édition 2024 du congrès-festival du Félibrige, qui se tiendra du 17 au 21 mai 2024. La préparation de cet événement important a été initiée en 2023.

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Santo-Estello : congrès-festival du Félibrige

La Ville accueillera l'édition 2024 du congrès-festival du Félibrige, qui se tiendra du 17 au 21 mai 2024. Cette manifestation est organisée conjointement avec le Félibrige et le département des Hauts-de-Seine.

Un programme de spectacles, concerts, conférences, expositions sera proposé au grand public pendant le festival.

Par ailleurs, en amont de l'événement, plusieurs actions seront organisées afin de faire découvrir la Santo-Estello et la tradition félibréenne.

b. Développement des Estivales de Sceaux

L'exposition des Estivales de Sceaux se tiendra en 2024 à l'hôtel de ville mais investira également de nouveaux lieux municipaux : le cinéma Le Trianon et la Bibliothèque. Des œuvres y seront présentées, notamment des vidéos, le festival s'ouvrant en 2024 pour la première fois à ce support.

Par ailleurs, en collaboration avec l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, des étudiants en arts plastiques seront invités à présenter leurs créations dans les vitrines des locaux vides de la rue Houdan (à côté de la Poste), ainsi que dans la vitrine de la boutique So Créatif.

c. Mise en place d'un réseau de l'éducation artistique et culturelle et développement de partenariats dans le secteur

La Ville a pour ambition de mettre en réseau les acteurs de l'éducation artistique et culturelle de son territoire et de les encourager à développer des partenariats dans le secteur, notamment à travers la co-construction de parcours et d'actions à destination des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.

Des rencontres entre les structures, associant parfois les directeurs des écoles maternelles et primaires de la ville et l'Inspection académique, seront organisées.

d. Préparation d'un colloque des langues régionales en 2025

Dans la continuité de la dynamique qu'aura permis la Santo-Estello, il est envisagé d'organiser un colloque des langues régionales.

Ce colloque rassemblera sur une ou deux journées des représentants des associations de promotion des langues régionales de toute la France, des chercheurs et personnalités publiques en lien avec le sujet.

LE CINÉMA LE TRIANON

Le Trianon est un cinéma mono-écran de 270 places, classé Art et essai. Il est également détenteur de deux labels « Patrimoine et Répertoire » et « Jeune public » décernés par le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Situé en cœur de ville, il a une vocation de service public de proximité, à la diffusion éclectique, du divertissement aux films plus pointus. Il participe aux dispositifs scolaires en partenariat avec le CNC et l'Éducation nationale et est donc fortement investi dans l'éducation à l'image pour le jeune public.

I. Retour sur l'activité de l'année 2023

a. La fréquentation de l'année 2023

La fréquentation annuelle

2012	75 014
2013	81 995
2014	78 407
2015	64 944
2016	65 150
2017	64 359
2018	69 565
2019	72 717
2020	25 507
2021	29 852
2022	50 007
2023	61 364

N.B. :

- Les chiffres donnés prennent uniquement en compte les entrées payantes.
- 2012 correspond à l'année de reprise du cinéma en régie directe par la Ville et pour cette raison sert d'année de référence pour différents tableaux.
- 2020 et 2021 correspondent aux deux années où le cinéma a été marqué par la pandémie de Coronavirus.

2023 a été la première année de reprise globale de la fréquentation en salle depuis la pandémie de la Covid-19 selon les statistiques nationales. Avec une augmentation de 23% de la fréquentation par rapport à 2022, le Trianon se situe au-dessus de la moyenne nationale calculée par le CNC qui est de 18 % (181 millions d'entrées sur tout le territoire national).

2023 est également l'année qui a permis au Trianon de dépasser à nouveau le seuil des 60 000 entrées annuelles avec 61 364 entrées au total.

Enfin, il s'agit de la première année depuis la pandémie où un film dépasse la barre symbolique des 1 500 entrées (2 films dépassent ce seuil en 2023) et où autant de films présents au top 10 dépassent les 1 000 entrées, ce qui démontre encore une fois l'impact de la reprise. Ce contexte favorable s'explique également par la présence de nombreuses sorties de nouveaux films de réalisateurs français comme

étrangers très connus dont le nom suffit à attirer les spectateurs en salle comme la présence de nombreuses licences populaires (*Mission impossible, Indiana Jones, Avatar, Mario...*) qui sont des facteurs d'attractivité.

Les 10 premiers films de l'année 2023 :

1. *Les trois mousquetaires : d'Artagnan* de Martin Bourboulon (France) : 1 754 spectateurs
2. *Mon crime* de François Ozon (France) : 1 748 spectateurs
3. *Anatomie d'une chute* de Justine Triet (France) : 1 358 spectateurs
4. *The Fabelmans* de Steven Spielberg (États-Unis) : 1 209 spectateurs
5. *Jeanne du Barry* de Maïwenn (France) : 1 093 spectateurs
6. *Oppenheimer* de Christopher Nolan (États-Unis) : 872 spectateurs
7. *Wahou !* de Bruno Podalydès (France) : 827 spectateurs
8. *Un métier sérieux* de Thomas Lilti (France) : 804 spectateurs
9. *Je verrais toujours vos visages* de Jeanne Herry (France) : 780 spectateurs
10. *Bernadette* de Léa Domenach (France) : 737 spectateurs

Nous notons une prédominance des titres de nationalité française dans ce classement, par la sortie des dernières réalisations de plusieurs auteurs désormais bien identifiés et suivis par les spectateurs du Trianon. Cela a été également valable pour les réalisateurs étrangers avec les réalisations de C. Nolan et S. Spielberg qui ont un public acquis. Ces différents éléments ont, de fait, créé une conjoncture favorable en termes de fréquentation, même si certains titres ont pu réaliser un taux d'entrée bien en deçà des attentes.

Il faut également pointer dans ce top 10 parmi les meilleurs films de l'année la présence des œuvres de 4 réalisatrices dont Justine Triet, Palme d'or du dernier festival de Cannes, fait absolument rarissime qui mérite d'être mis en lumière.

La fréquentation par type de séance pour l'année 2023 s'est présentée ainsi :

- séances tout public : 74 %
- séances jeune public : 10 %
- séances scolaires : 16 %

Un phénomène intéressant à noter pour cette année est la forte augmentation de la part de séances tout public. Il s'agit d'un phénomène relativement rare qui illustre encore une fois le nombre de titres porteurs en termes de fréquentation globale.

La part du jeune public, hors temps scolaire, reste stable. Malgré tout l'offre en direction des scolaires reste très dynamique pour cette année notamment avec le dispositif Pass Culture qui tend à être de plus en plus plébiscité par les enseignants du secondaire.

La répartition tarifaire :

Certains tarifs ont connu une augmentation au niveau national, et notamment le festival Téliorama ainsi que les opérations Le Printemps du cinéma, La Fête du cinéma et les dispositifs scolaires d'éducation à l'image nationaux.

37 % des spectateurs sont des abonnés. 19 % bénéficient du tarif réduit.

Cette répartition reste globalement identique aux années précédentes avec une grande stabilité dans la part représentée par chacun. Il y a deux éléments à pointer : une nouvelle légère hausse dans la part prise par les abonnements, et un déport du tarif jeune public - de 16 ans sur le tarif 16/25 et étudiants qui, lui, connaît une légère hausse.

Il convient de remarquer également une nette progression dans l'usage de la vente à distance dont la part a presque doublé en une année. En effet, de 2,5 % la part des places achetées en VAD en 2023 est passée à 4 %, ce qui démontre que l'habitude est désormais prise par le public, et particulièrement le public familial et occasionnel. Il est probable que cette part continue à augmenter dans les années à venir.

b. L'éducation à l'image

Les dispositifs scolaires d'éducation à l'image

Le Trianon participe aux trois dispositifs scolaires parrainés par le CNC, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale :

1. *École & cinéma*, en partenariat avec l'association L'Archipel des lucioles. Il s'agit du principal dispositif mis en œuvre et le plus sollicité par les enseignants
Cycle II : de la grande section de maternelle au CE2
Cycle III : CM1 au CM2
2. *Collège au cinéma*, en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine et l'association L'Archipel des lucioles
Cycle 6^{ème}/5^{ème} et Cycle 4^{ème}/3^{ème}
3. *Lycéens et apprentis au cinéma*, en partenariat avec l'ACRIF (association des cinémas de recherche d'Île-de-France)

Depuis la rentrée 2023, le Trianon est également membre des salles participantes au dispositif *Maternelle au cinéma*, dont la coordination est la même que pour *École & cinéma*, mais aucune classe n'a été retenue par la coordination pour prendre part à ce nouveau dispositif.

La mobilisation des établissements reste stable sur ces dernières années avec 1521 inscrits en 2023-2024. Il faut noter cependant une complexification et une difficulté accrue au niveau du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, en raison des réformes menées ces dernières années sur ce niveau d'enseignement (réforme du baccalauréat et changement des filières notamment).

Les séances scolaires hors dispositif

En sus des dispositifs, le Trianon accueille régulièrement des séances scolaires. Il met en avant des films auprès des établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ce sont pour l'essentiel des films d'actualité témoignant d'un intérêt à être vus dans le cadre scolaire. Il peut s'agir de films plus anciens que l'on considère désormais comme des classiques de l'enfance.

L'équipe du cinéma se tient également à la disposition des professeurs pour les accompagner dans leurs projets en projetant des films à leur demande, sur des sujets qu'ils travaillent en classe. Aux films de cinéma s'ajoutent les pièces du catalogue de la Comédie française pour lesquelles le Trianon accueille des collèges et lycées avec une tarification spécifique.

c. Les animations

Les actions et événements emblématiques du Trianon

Des articles sont régulièrement rédigés sur des films programmés par le membre de l'équipe en charge de la médiation et mis en ligne sur le blog du Trianon. Une vidéo mensuelle dédiée à un coup de cœur est également tournée au Trianon. Elle est ensuite diffusée en salle lors des avant-séances et mise en ligne sur le blog. Ce travail de médiation en direction du public est repéré et apprécié et contribue à l'identité du Trianon.

« L'Atelier cinéma » est un cycle composé de neuf séances mensuelles consacrées à des films du patrimoine autour d'un grand acteur ou réalisateur, un mardi par mois. Il est animé par le chargé de médiation du Trianon.

Les manifestations et opérations nationales

- Du 18 au 24 janvier : 25^e édition du festival Téléràma avec 28 séances dont une avant-première.
- Du 1^{er} au 5 février : 7^e édition du festival « Sociétés en transition(s) » avec une programmation de 5 films l'un présenté en avant-première, une rencontre avec le réalisateur de l'un des documentaires programmés, une présentation du film jeune public et 2 tables rondes.

- Du 8 au 28 février : 6e édition du festival Télérama enfants avec une programmation de 5 films dont une avant-première, avec la proposition d'un ciné-goûter et d'un atelier.
- Du 2 au 5 juillet : participation à l'opération « La Fête du cinéma ».
- Du 11 au 15 octobre : 3e édition du « Festival Close-up » (Ville, architecture et paysage au cinéma)
- Du 18 au 31 octobre : participation à « La Fête du cinéma d'animation » en collaboration avec la bibliothèque. 4 titres ont été proposés, un escape-game en salle et une rencontre avec le co-réalisateur Sébastien Laudenbach. Un ciné-lecture a été proposé par la section jeunesse de la bibliothèque
- La 19^e édition de Musiques en courts s'est tenue le 26 novembre sous la présidence du compositeur Laurent Levesque, et a départagé 12 candidats.

13 projections ont eu lieu en présence d'équipes de films ou des spécialistes du cinéma

Les projections faites dans le cadre de partenariats

- Une séance spéciale de *La mélodie du bonheur* de Robert Wise accompagné en live par la Chorale A cœur joie La Villanelle
- Le festival « Sociétés en transition(s) », en partenariat avec la ville de Bourg-la-Reine, le pôle Transitions et développement local et différentes associations engagées dans le développement durable
- Soirée débat et rencontre sur le thème de la lutte contre les déchets autour de la projection du documentaire *Un monde sous vide* d'Hervé Pfister en partenariat avec le pôle Transitions et développement local
- Rencontre avec la psychologue et co-fondatrice de l'Adamant Linda de Zitter dans le cadre de la projection du documentaire de Nicolas Philibert *Sur l'Adamant*, consacré à cette structure
- Rencontre avec la spécialiste du cinéma iranien et traductrice Asal Bagheri et Hamid Saba-Golami d'Amnesty International autour du film *Sept hivers à Téhéran* en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme, Amnesty International et l'Association dynamique et solidaire de Bourg-la-Reine
- Séance de ciné-inclusif autour du film *Peau d'âne* de Jacques Demy présentée en version sous-titrée et audiodécrite avec une présentation en LSF, en partenariat avec l'ADRC, l'association Les Yeux dit, et La Matmut pour les Arts, dans le cadre du Festival Play it again !
- La séance annuelle programmée dans le cadre de la Semaine bleue en partenariat avec le service Vie sociale seniors avec un débat sur la cohabitation transgénérationnelle
- Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale séance en partenariat avec le service Action sociale, santé et handicap, l'hôpital Erasme d'Antony et l'association estudiantine ELSA
- Participation à la première édition des rendez-vous de l'enfant et de la famille monté par le pôle Famille et solidarités avec la proposition de deux films à destination du jeune public et une séance dédiée aux centres de loisirs
- L'association des Amis du cinéma Trianon a organisé deux soirées dans l'année :
 - Le 6 avril : soirée consacrée à la thématique de la protection de l'enfance autour du film *Dalva* d'Emmanuelle Nicot et rencontre avec Stéphane Dupraz magistrat en charge des affaires familiales au Parquet de Versailles
 - Le 15 novembre : soirée consacrée à la recherche en mathématiques autour du film *Le théorème de Marguerite* d'Anna Novion et rencontre avec Ariane Mézard, mathématicienne et conseillère sur le tournage du film
 - Elle a également contribué à la co-organisation et à la logistique de plusieurs séances, notamment en offrant un pot de l'amitié, lors de la séance suivant leur assemblée générale annuelle, l'ouverture du Festival de Cannes, la rencontre autour des films *La montagne* et *Sur l'Adamant*, ainsi que la rencontre de la rentrée autour du film de Thomas Lilti
 - L'association a également pris en charge des places à destination des publics en difficulté sur certaines séances notamment pendant la période des vacances de Noël avec le Secours populaire et le Secours catholique

Les animations en direction du jeune public

- Des ciné-goûters réguliers
- Des ateliers à destination du jeune public autour d'activités manuelles
- Des séances dédiées aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires

- Des présentations régulières en avant séance des projections dédiées au jeune public notamment pendant les festivals et la fête du cinéma d'animation
- Pérennisation de l'atelier à destination des classes de CM2 monté en partenariat avec La Bibliothèque

Des avant-premières fréquentes

II. Retour sur les projets de l'année 2023

- Un Atelier cinéma en 2023-2024 placé sous le signe de l'égalité femme-homme, fille-garçon (« Où sont les femmes ») mettant à l'honneur des femmes réalisatrices et des portraits de femmes
- Une séance événementielle organisée en partenariat avec Lost in Frenchlation et le Clap Français avec *L'Auberge espagnole* en version sous-titrée anglaise, dans le cadre de la journée de l'Europe
- Une séance jeu vidéo en salle en amont du film *Super Mario bros* en partenariat avec l'association Playful
- La retransmission de la cérémonie d'ouverture du festival de Cannes et la projection du film d'ouverture en avant-première, *Jeanne du Barry*, avec un pot offert par les Amis du Trianon

III. Perspectives 2024

- Consolidation du secteur jeune public avec un poste dédié créé en 2024 de chargé du jeune public
- Préparation d'un nouveau plan de travaux dans la salle à l'horizon de l'été 2025, avec une étude préalable en 2024 menée en collaboration avec l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC)
- Préparation du changement du poste de caisse avec l'acquisition d'un matériel plus moderne et le changement du système de cartes d'abonnement, ainsi que l'actualisation de la base d'abonnés
- Réflexion sur les outils de communication du Trianon à destination du grand public

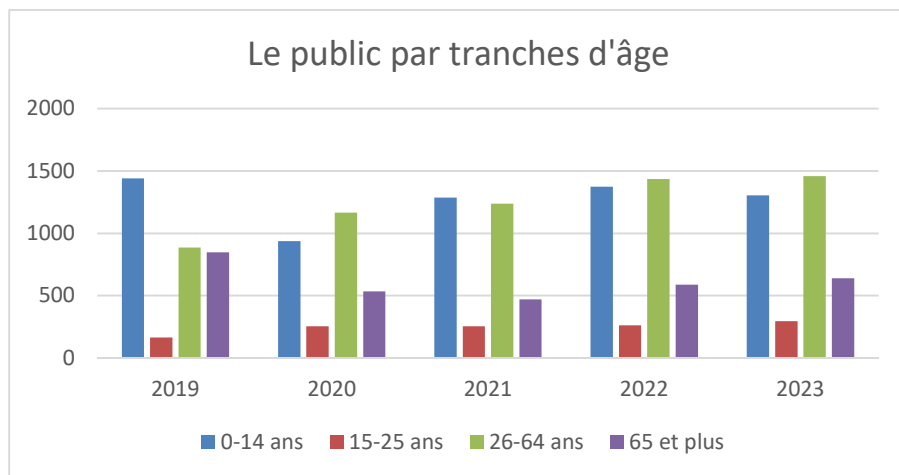
LA BIBLIOTHÈQUE, MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque est un lieu en accès libre, pour tous les âges. Elle propose une mise à disposition illimitée des connaissances et du savoir. Les usagers sont accueillis pour utiliser des services (les collections de documents, l'accès à internet et au wifi, imprimer, photocopier, scanner...), pour apprendre et accroître des connaissances, pour partager (lors de débats, clubs de lecture...) ou échanger des savoirs, trouver un lieu confortable et accueillant.

I. Les affaires courantes de l'année 2023

La Bibliothèque a rouvert ses portes en 2019, après de très importants travaux de rénovation. Par suite, les données chiffrées pertinentes sont prises à partir de cette date.

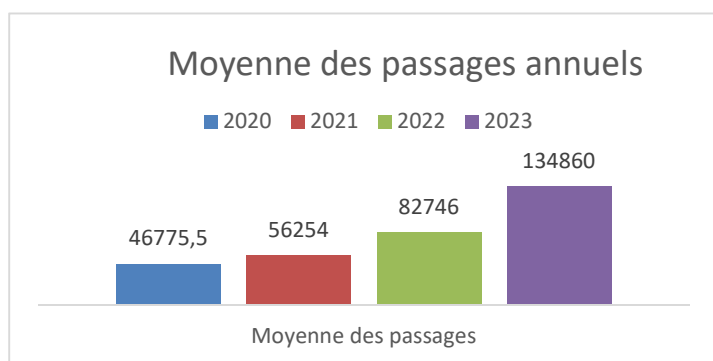
a. Le public (2019-2023)



Les inscriptions des moins de 14 ans ont légèrement baissé en 2023 tandis que celles des plus de 15 ans et moins de 64 ans sont restées stables, et en hausse pour les 26-64 ans.

Les plus de 65 ans se sont davantage réinscrits, dépassant les chiffres de 2020 et s'inscrivant dans une évolution démographique générale de vieillissement de la population (les + de 65 ans représentaient 21,3 % de la population scéenne en 2020).

La fréquentation libre du lieu s'accroît de nouveau comme en témoigne l'augmentation significative du nombre de passages. Les nombreuses réinscriptions confirment la fidélisation de nos usagers malgré le développement de la multi fréquentation de plusieurs bibliothèques en même temps. La Bibliothèque mise davantage sur des collections imprimées de littérature (adulte et jeunesse) ou spécifiques comme celles consacrées aux inégalités femme-homme et sur son fonds patrimonial qui forment son identité propre.



La moyenne des passages (entrées et sorties des visiteurs) atteint 134 860 visiteurs en 2023, scolaires inclus. Ce chiffre obtenu grâce à un compteur positionné à l'entrée de la bibliothèque et dont la sensibilité est réglée régulièrement par notre prestataire, est en très nette hausse.

Les nouveaux usages en bibliothèque imposent de mesurer différemment la fréquentation de celle-ci et plus uniquement en termes de nombre d'inscrits ou de prêts. Pour évaluer l'efficacité du service rendu et des actions menées, il faut à la fois combiner les données quantitatives et qualitatives. L'afflux de jeunes

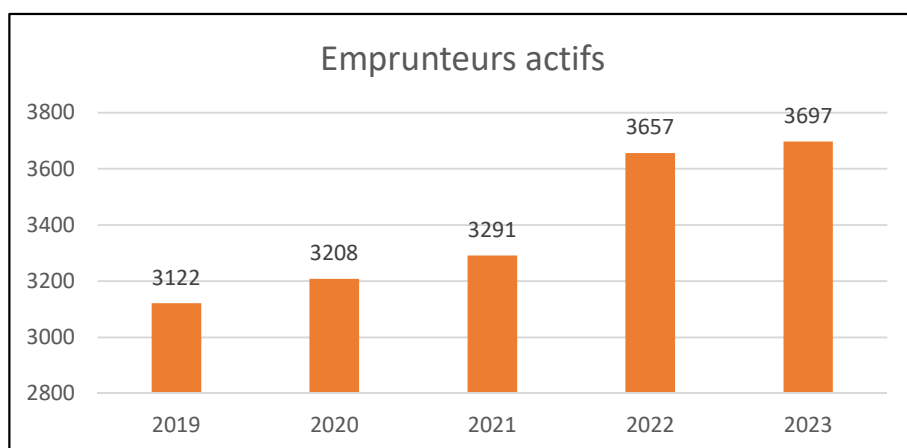
en salle de travail en période d'examens par exemple ou le dimanche est mesuré par le compteur de passages et non par celui des inscriptions. Tout comme le public extérieur qui vient seulement écouter un concert mais qui sera touché par la richesse de la programmation et reviendra ultérieurement.

Les critères d'entrées, d'occupation et de temps passé du lieu entrent progressivement d'ailleurs dans les études commandés par l'État. C'est la mesure de cette fréquentation qui doit évoluer tout comme évoluent les usages en bibliothèque. La vitalité de la bibliothèque de Sceaux est certaine.

b. Les inscriptions (2019-2023)

Au niveau national, le nombre d'inscrits dans une médiathèque recule pour la deuxième année consécutive (16 % au niveau national en 2018 contre 18 % en 2023 pour La Bibliothèque). Une campagne de communication nationale a été diffusée par le ministère de la Culture à l'automne 2023 et relayée par La Bibliothèque.

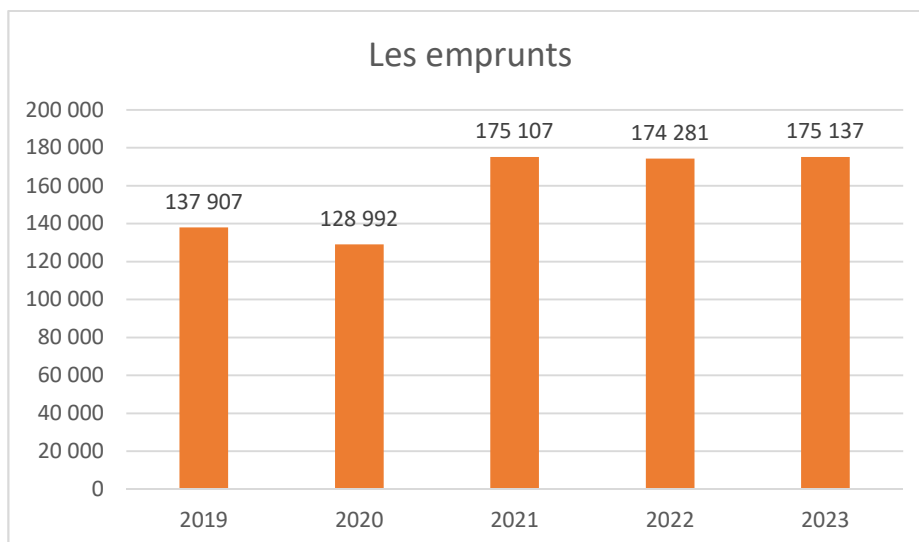
La Bibliothèque de Sceaux parvient à limiter cette érosion nationale puisque le nombre d'emprunteurs actifs (qui ont emprunté au moins un document dans l'année) a de nouveau progressé en 2023, un chiffre comparable à l'année précédente, année sans travaux ni fermetures liées au Covid et supérieur à 2016 (3 355) avant la rénovation du bâtiment.



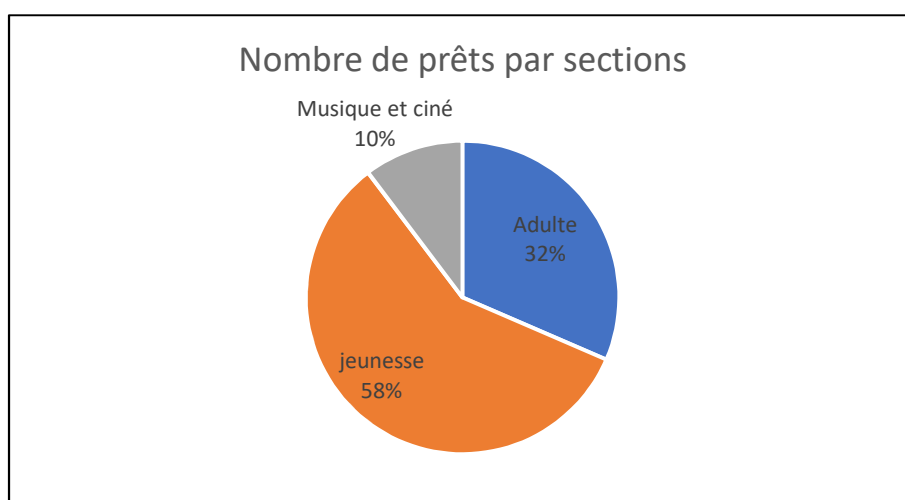
Pour rappel : depuis janvier 2022, gratuité de l'abonnement « Ensemble du fond » pour tous les Scéens (y compris le prêt de CD et DVD). La gratuité étant déjà accordée aux collégiens, lycéens, étudiants demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux. Seul l'abonnement « Multimédia » reste payant pour les non-Scéens.

c. Les emprunts (2019-2023)

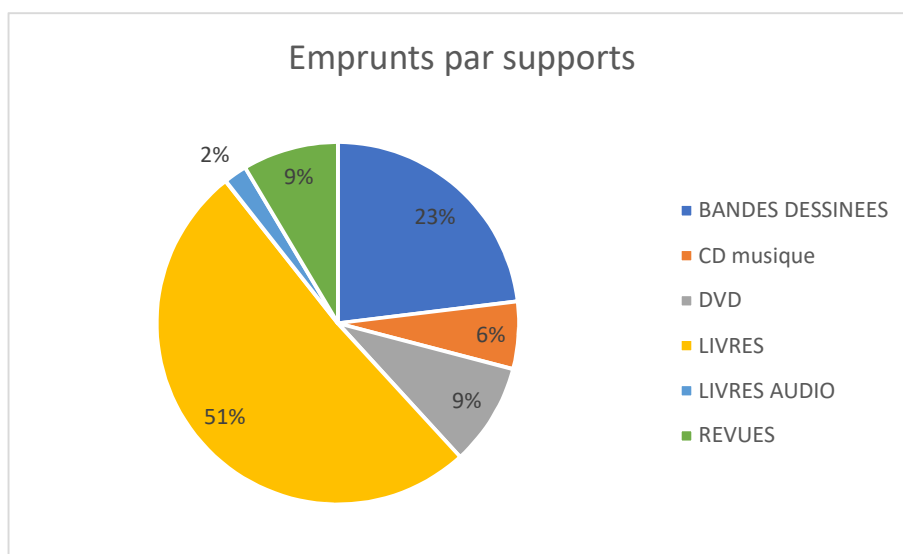
Le nombre d'emprunts en 2023 a augmenté de + 0,49 % alors qu'il avait légèrement fléchi en 2022. Ce chiffre est bien supérieur à celui de la réouverture après rénovation de la bibliothèque de 2017 à 2019 se rapprochant davantage encore des chiffres excellents de 2012 et 2013 (177 000).



La médiathèque ouvre le dimanche matin depuis 5 ans, hors vacances d'été. En 2023, la part du nombre de documents empruntés le dimanche correspond à 10,6 % du prêt total annuel.



Le nombre d'emprunts en jeunesse est classiquement plus élevé que celui en adulte. Le temps de lecture n'étant pas le même pour un album jeunesse ou une bande dessinée qu'un roman par exemple.



Les livres (51 %) sont les supports les plus empruntés avec les BD (23 %), suivis par les DVD (9 %) et les revues (9 %). Les CD musicaux ne représentant que 6 % des emprunts totaux.

d. Les collections : éliminations et acquisitions (hors périodiques)

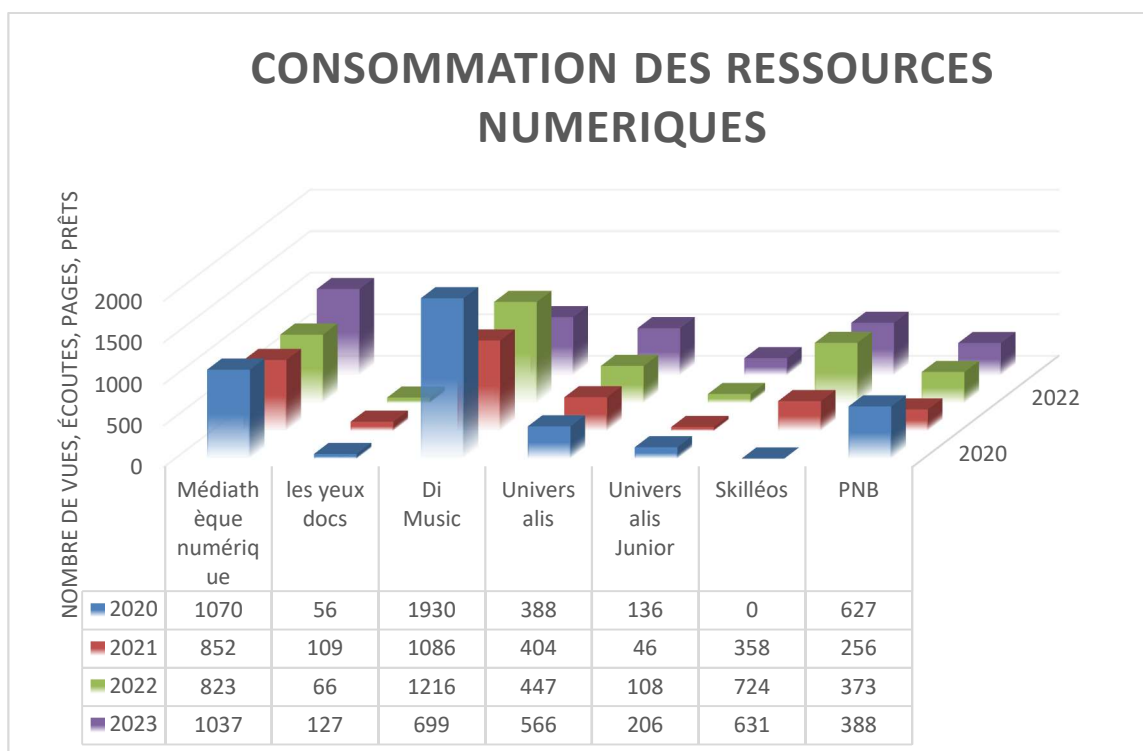
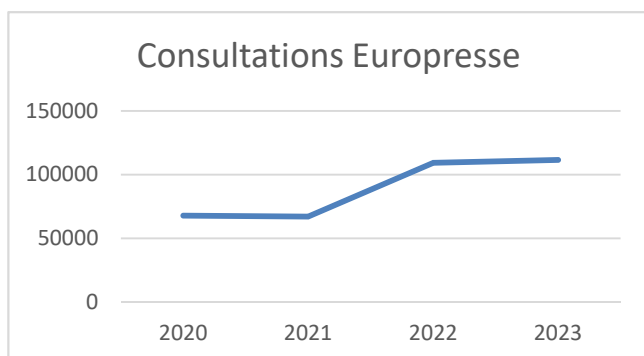
S'agissant du maintien de la stabilité des collections en 2023, 7 314 documents ont été acquis contre 6 395 éliminés (en particulier les revues). L'objectif d'équilibrer les entrées et les sorties n'a pas été atteint cette année. Le désherbage 2024 devra en tenir compte pour y parvenir.

La braderie organisée en décembre 2023 a permis également de vendre, au profit d'associations, plus de 1 093 documents.

La mise à disposition de boîtes à livres par la Ville permet aussi de réguler les dons « sauvages » habituellement faits à la bibliothèque et d'aller vers une économie circulaire du livre.

e. Les ressources numériques, tendances

- Cinéma : Si la consultation de films a un peu ralenti, celle des documentaires a retrouvé son niveau de 2021 et va être soutenue par une mise en avant plus régulière de la ressource sur 2024. Un travail sur la visibilité de ces ressources et leur complémentarité avec notre offre physique est en cours
- Musique : Les ressources musicales amorcent un net recul, probable conséquence d'offres commerciales de plus en plus faciles d'accès et d'une baisse de l'équipement des particuliers pour lire les CD
- Presse : la consultation est toujours importante. La croissance des connexions en 2022 se poursuit en 2023 (+2%). À compter du 1^{er} janvier 2024 la Bibliothèque étend ce service de presse en ligne à 100 connexions simultanées sans augmentation de la tarification de notre prestataire
- Le livre numérique progresse. En 2024 une nouvelle médiation avec le projet de prêt de liseuses, devrait apporter des résultats plus concluants



II. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Les animations publiques

La musique :

- 2 concerts (141 participants au total) : touchant tous les publics autour de la musique du monde, flamenco avec l'ensemble Alborea et ciblant le jeune public avec le groupe Papy Stub
- 2 animations *Musique en live !* : projections de concerts à partir des ressources numériques de la Philharmonie-Cité de la musique (36 participants total) : *Musique d'Égypte, les derviches tourneurs du Caire, Les Peuls nomades Wodaabe*, concert Lee « Scratch » Perry (2017)
- 2 showcase en partenariat avec l'Animathèque MJC et les studios La Caisse claire (185 participants total) : The Rodeo (pop française), Dan Largent (jazz), Digital lovers (dub electro)
- 1 concert du conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux : *La musique de chambre de Dvorak* (47 participants)
- 1 jeu musical à la Ménagerie, *En décale*, jeu de devinettes musicales (8 participants)
- 1 atelier musical jeunesse : Découverte des musiques et instruments du monde (12 participants)

- 2 goûters musicaux pour les séniors en partenariat avec Les Imbergères et l'EHPAD Renaudin (30 participants au total)

Le cinéma :

- 2 projections dans le cadre du mois du film documentaire (6 participants total) : *Girl culture* et *Retour à Reims* ;
- 4 projections valorisant la ressource numérique les Yeux Docs (5 participants total) : *Dans la terrible jungle*, *143 rue du désert*, *Ayi* , *La cravate* ;
- 3 médiations dans le cadre du Festival du film d'animation, avec Le Trianon (153 participants total) : Atelier Initiation aux techniques d'animation à La Bibliothèque et Lecture à voix haute
- 1 projection dans le cadre de la Science se livre : *Océans, le nouvel eldorado* (8 participants)
- 3 projections Mon P'tit Cinéma (50 participants au total)
- 1 jeu sur le cinéma : *Devinez ce que c'est ?* pour le public jeunesse (6 participants)
- 1 projection-débat : *Vrai ou faux ?* avec analyse de l'image pour les scolaires (30 participants)

Les sciences et le numérique :

- 3 Rendez-vous connectés (8 participants total)
- 3 Jeudis du Numérique (12 participants total)
- 7 rendez-vous des gamers (58 participants total)
- 1 présentation d'un jeu vidéo le jour de sa sortie : *Super Mario Wonder*, sur Nintendo Switch (60 participants, sur 2 jours)
- 2 ateliers numériques Jeunesse (15 participants total) : Robotique, *Course de relais avec le robot Matatalab* (avec Smartéo) et BD numérique, *Création d'une planche avec des outils numériques* ;
- 1 Escape Game numérique (13 participants)
- Manifestation organisée par le département des Hauts-de-Seine « La science se livre » : en 2023, sur le thème « L'eau, un enjeu majeur du 21^e siècle », la médiathèque a proposé une exposition jeunesse « Mission Océan » (275 participants), un atelier scientifique animé par l'association « Les Savants Fous » (12 enfants), un spectacle scientifique « Coriolis et Detritus » par la compagnie Compas Austral (36 participants, 16 adultes, 20 enfants), une conférence scientifique par Jean Christophe Gueguen, historien des sciences à l'université Paris René-Descartes et un spectacle jeunesse de l'association « Les Savants fous » (13 participants) et un atelier de réalité augmentée (7 participants)

Le livre et la lecture :

Le livre, l'oralité, la lecture, l'écriture sont portés continuellement par des actions publiques variées tout au long de l'année par les sections adulte et jeunesse de la Bibliothèque :

- Pour la section adulte :
 - 2 rentrées littéraires avec présentations de livres par les bibliothécaires en avril et octobre, en partenariat avec la librairie Le Roi Lire
 - 6 rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, Noëlle Herrenschmidt, Antoine Garapon, Arthur Dénouveaux, Rencontre des 4 auteurs prix lycéens avec E. Philippe, Anthony Passeron (lauréat prix lycéens), Léa Murawiec, Bruno Patino, Johan Kieken
 - Présentations à la résidence Les Imbergères pour les seniors
 - 4 conférences « Comprendre ! » : cycle de conférences dont l'objectif est de décrypter le monde contemporain en abordant des thématiques d'actualités, l'année s'est articulé autour de l'égalité femme/homme avec notamment l'organisation de 2 tables rondes
 - 2 conférences sur la langue française avec Michel Alessio
 - 9 séances du club de lecture adulte
 - 3 expositions : Juger le 13 novembre, Printemps des transitions, l'exposition « Victoire [Nom commun féminin] » en partenariat avec l'université Paris-Saclay
 - 3 ateliers créatifs origami à destination des enfants et des adultes
 - 1 atelier BD numérique avec Geekart Academie
 - 1 conférence artistique en partenariat avec la préfiguration du musée du Grand Siècle
 - 1 atelier initiation à la généalogie en partenariat avec le service des Archives de la Ville
 - 1 présentation des fonds patrimoniaux

- 1 conférence sur Fragonard dans le cadre des Fêtes félibréennes et méridionales
- 1 conférence sur l'histoire des jeux olympiques par un résident des Imbergères
- 1 dictée organisée par l'action culturelle avec Pierre Janin
- Pour la section jeunesse :
 - des expositions jeunesse présentées dans la Galerie ou dans les espaces enfance :
 - Sur les œuvres artistiques réalisées par les enfants de l'accompagnement scolaire du CSCB : un groupe de 25 personnes (20 enfants et 5 adultes) du CSCB en visite
 - Sur les océans et leur préservation avec l'exposition « Mission Océan » proposée par les éditions Sloli dans le cadre de la Science se livre : 11 visites de classes de CE1, environ 275 enfants
 - Sur les droits des femmes avec l'exposition « Naître Fille » proposée par les éditions du Ricochet
 - Sur le Zéro Déchet dans le cadre du Printemps des Transitions
 - Sur l'éducation aux médias et à l'information avec l'exposition « Histoires de fausses nouvelles » et sur la laïcité avec l'exposition « La laïcité en 10 questions », créées par la BnF
 - Sur les contes détournés avec l'exposition « Au détour des contes » proposée par l'Imagier Vagabond : 9 classes de CE1, 208 enfants
 - 51 séances d'heure du conte : 513 participants, 400 enfants et 113 adultes
 - 9 ateliers « les jeunes bouquineurs », le rendez-vous culture des 9-12 ans : 18 enfants participants
 - 3 ateliers créatifs jeunesse sur la littérature, l'art aborigène ou encore les contes : 26 enfants et 9 adultes participants
 - 3 ateliers « Curieux de nature » pour découvrir la richesse la nature et apprendre à la préserver : 34 enfants et 4 adultes
 - 1 spectacle de marionnettes « La forêt ça n'existe pas » en partenariat avec le théâtre Les Gémeaux dans le cadre du festival Marto : 36 participants, 27 enfants et 9 adultes
 - 1 atelier slam dans le cadre du printemps des poètes avec l'association Sporting Club de Poésie : 12 ados participants
 - 1 concert à destination de la jeunesse : 51 participants, 27 enfants et 24 adultes
 - 1 rencontre avec un auteur scénariste autour de son livre « 50 expériences pour les petits physiciens du week-end » : 30 participants, 14 enfants et 16 adultes
 - 1 spectacle jeunesse avec Elsa Chausson : 86 participants, 40 adultes et 46 enfants (sur 2 séances)

Afin de renforcer la valorisation de la lecture publique, poursuite d'actions culturelles nationales et municipales installées :

- Les Petits champions de la lecture
- Le Printemps des poètes sur le thème des frontières
- Le Prix des lycéens (prix littéraire pour un premier roman), en partenariat avec les lycées Marie-Curie, Lakanal, Dupré et la librairie Le Roi lire

b. Les animations Petite enfance

- La bibliothèque de Sceaux a de nouveau collaboré avec les médiathèques de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris au Prix des bébés lecteurs (deux prix décernés : celui des bébés et celui des professionnels), sur la formation des personnels de crèche et des bibliothécaires jeunesse et 5 ateliers ont été spécialement proposés aux enfants des multi-accueil de la Ville.
- 81 animations sur l'éveil au livre (dont 54 hors-les-murs) ont été assurées pour les crèches municipales et le RAM-RAP : entre 12 et 15 séances par structure d'accueil, réparties entre chaque section (bébés, moyens, grands). Entre 8 et 18 enfants par séances, accompagnés de 2 à 10 adultes en fonction du lieu d'accueil.
- Pour la première fois, La Bibliothèque a participé au Prix Unicef de littérature jeunesse 2023 porté par Sceaux, ville des Enfants. Le thème était sur la famille et était destiné aux enfants de 3 à 15 ans. Ce premier test est reconduit pour l'édition 2024.

c. Les animations scolaires

- 79 séances ont été animées par la section jeunesse, 27 à destination des maternelles et 52 des primaires, soit environ 1 943 enfants. Parmi eux :
 - 39 classes ont participé à des animations thématiques autour de la littérature jeunesse
 - 20 classes sont venues visiter des expositions
 - 17 classes ont participé aux Petits champions de la lecture
 - 3 classes ont participé au printemps des poètes
- 60 réceptions de classe à la médiathèque pour la section musique, cinéma et numérique, dont 31 séances d'écoute musicale, 15 séances sur le cinéma coorganisées avec le Trianon et 14 ateliers numérique, au total 1500 enfants ;
- 4 classes de sixième pour une visite ludique de la médiathèque proposée par l'ensemble de l'équipe, toute section confondue, qui a concerné environ 120 pré-adolescents
- Sur 2022-2023, 3 classes de 4^e reçues entre janvier et mai soit 87 élèves pour une présentation des fonds patrimoniaux. Sur 2023-2024, 3 classes de 4^e reçues entre novembre et décembre 2023 soit 86 élèves
- Coup de cœur des lycéens : 3 classes inscrites sur 2022-2023 (Dupré, Lakanal, Marie-Curie) qui a concerné 62 élèves avec 1 rencontre entre les 4 auteurs animée par Elisabeth Philippe et une rencontre avec le lauréat Anthony Passeron
- 5 classes inscrites sur 2023-2024 (Lakanal, Marie-Curie, Dupré), soit près de 127 d'élèves au total. 4 présentations des titres sélectionnés directement dans les classes
- Leçons de littérature d'Île-de-France : 1 présentation de l'œuvre de Kéthévane Davrichewy (2 classes, environ 70 élèves) et 1 rencontre avec l'auteure (3 classes, 100 élèves)

Au total, 159 actions scolaires (primaire et secondaire) ont été assurées par l'ensemble de l'équipe de la médiathèque.

d. Les animations transversales et intergénérationnelles

- Depuis 2022, nouvelle articulation des mercredis après-midi. L'heure du conte a été avancée à 15h et même ouverte aux adultes accompagnateurs. Elle permet d'offrir à 16h de nouvelles actions (ateliers créatifs, 3 origamis, club de lecture, jeux vidéo, 1 atelier généalogie parents/enfants...) en direction des enfants avec l'objectif d'atteindre les familles
- 3 projections « Mon p'tit cinéma », initiation au cinéma pour les petits suivi d'un conte et d'un atelier créatif (50 participants total)
- 7 rendez-vous jeu vidéo (gamers) avec des tournois adulte/ados/enfant (58 participants total)
- Des animations jeux de société lors des vacances scolaires : 7 ateliers, 103 participants, 39 adultes et 64 enfants
- 9 séances des « bébés bouquineurs » le samedi, une heure du conte pour les bébés et leurs parents : 96 adultes et 93 enfants
- 4 ateliers en partenariat avec le Musée du Grand Siècle à destination des familles : 29 participants, 12 adultes et 17 enfants
- Le Salon du jardin de la Ménagerie s'est tenu du 12 juillet au 30 août, chaque mercredi de 15h30 à 18h30. Le salon a été cette année encore concentré sur une seule après-midi avec deux actions proposées : heure du conte à 16h suivie d'une animation thématique à 17h (mémo, origami, jeux, sieste littéraire, écoute musicale...). 8 séances ont été programmées pour l'édition 2023. Niveau fréquentation, le salon de lecture, uniquement pour les séances animées, a reçu la visite de 208 personnes sur 6 après-midis (une annulation pour risques météorologiques). En 2022, le salon avait attiré 156 personnes. Le jardin de la Ménagerie permet à l'équipe de la bibliothèque de tester de nouvelles activités, de toucher un public différent

e. L'organisation du service

La Bibliothèque a connu une année de mutation dans son organisation fonctionnelle.

Avec la concrétisation d'une fusion de la section Musique et cinéma et de la section Numérique et scientifique, l'objectif était de rationaliser, d'harmoniser et poursuivre le développement d'une bibliothèque tournée aussi vers le numérique avec plus de cohérence et de pertinence, d'offrir une médiation complète et de qualité utilisant l'ensemble des supports et des outils. Cette refonte nous permettra de nous interroger sur l'offre documentaire audiovisuelle actuelle et de travailler sur la complémentarité de la collection.

Par ailleurs, à la suite d'une nouvelle répartition des fonctions et d'un travail sur les fiches de poste, un renforcement de la section jeunesse a été opéré. Il s'explique par la demande forte de nos usagers, comme de nos partenaires institutionnels (Éducation nationale, pôle Famille et solidarités), et la volonté de poursuivre des actions qualitatives avec davantage d'investissement encore. La section jeunesse a renouvelé sa participation au prix des bébés lecteurs 2023, en partenariat avec les multi-accueil et le Ram Rap de la Ville. Ce prix, porté par Vallée Sud-Grand Paris s'est installé sur le Territoire. Cette édition 2023 a été marquée par l'organisation d'une journée de formation destinée aux bibliothécaires et aux personnels de la petite enfance de la ville. Parallèlement, les actions avec la petite enfance se sont amplifiées grâce à un agent supplémentaire et à la possibilité d'offrir une animation utilisant et combinant l'ensemble des supports disponibles (livre, musique, image).

La Bibliothèque a, en outre, rendu plus cohérente son offre d'accueil des classes. Elle est sollicitée par des écoles, des enseignants pour des projets d'établissement ou de cycles, sans pouvoir y répondre favorablement du fait d'un calendrier d'accueil des scolaires tendu. Avec la réorganisation des sections (personnel et supports), La Bibliothèque a retravaillé son offre en proposant, toujours, pour chaque niveau un accueil de qualité. Ce temps dégagé permet à La Bibliothèque de participer et contribuer aux projets des écoles et/ou de classes de la ville. Les premiers effets sont attendus pour l'année scolaire 2023-2024.

Enfin, un travail autour de la gestion administrative a été accompli. L'ensemble du circuit administratif et budgétaire a été repensé à l'occasion de l'évolution d'un agent de La Bibliothèque. Les effets ont été immédiats avec une redistribution des tâches qui permettent aux bibliothécaires de s'attacher davantage à la médiation, à la programmation, tout en ayant un suivi administratif garanti.

f. Partenariats

Sur le volet partenarial La Bibliothèque a poursuivi le travail avec les partenaires de la Ville, du territoire (Animathèque MJC, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, théâtre Les Gémeaux/Scène nationale), pour développer de nouveaux projets audacieux.

En 2023, la médiathèque s'est impliquée dans la réorganisation de la bibliothèque du CSCB : aider, former, conseiller, sur demande de la structure associative. Cette collaboration a pris la forme d'un accompagnement du centre sur son projet de relance de sa bibliothèque : une aide apportée sur la rédaction d'un profil de poste et sa publication, avec les premiers conseils aux bénévoles de la bibliothèque du CSCB sur le désherbage, enfin, sur demandes des directrices, participation à des réunions préparatoires.

En 2023, il s'est agi également de trouver des axes de collaboration avec la faculté Jean-Monnet de Sceaux et l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation situés sur la ville. La bibliothèque a participé à une série de rendez-vous avec ses semblables qui ont permis d'échanger sur les pratiques, de mieux percevoir le public scéen et d'enrichir les offres de médiation.

Enfin pour le public senior, les actions testées en 2022 ont été pérennisées : café des aidants, ateliers DMLA, Goûter musical, Semaine Bleue (présentation livres) grâce aux partenariats avec la résidence autonomie des Imbergères (participation Printemps des poètes, présentation livres, goûter musical) et l'EHPAD Renaudin (participation Printemps des poètes et visite expo Printemps des poètes).

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Projet culturel scientifique et social

Le projet scientifique, culturel, éducatif et social est désormais nécessaire à toute demande de subvention pour la construction, l'extension (ou réhabilitation), l'équipement numérique et autres projets comme le renouvellement en mobilier ou matériel d'une bibliothèque, la conservation des collections patrimoniales, une informatisation partielle ou complète, la création de services numériques aux usagers, une numérisation des collections, les extensions d'horaires.

Outre des demandes de subvention, ce document est stratégique, il pose un diagnostic de La Bibliothèque (offres, collections et services) et répond aux orientations et aux objectifs fixés par la Ville.

b. Référentiel général d'amélioration à l'accessibilité

Cette certification est destinée à faire en sorte qu'un service numérique, en l'occurrence le portail de La Bibliothèque, soit accessible à tous les citoyens, quel que soit le type de handicap (visuel, auditif, mental, troubles dys...). Toutes les informations y figurant (textes, vidéos, image...) doivent être accessibles, compréhensibles, intelligibles et atteignables. Le portail de la médiathèque devra obtenir cette certification.

c. Politique documentaire de la Bibliothèque

La Bibliothèque travaillera cette année pour se doter d'une charte documentaire (ou dite de collection). Cette charte énumérera les objectifs documentaires généraux, établira les principes de constitution. Il s'agit d'un outil bibliothéconomique pour les bibliothécaires pour gérer au mieux la collection.

d. La section adulte

Après un travail en profondeur sur les sections numérique, musique et cinéma, sur le renforcement la section jeunesse, et sur le secrétariat de la bibliothèque, la dernière phase de réorganisation concernera la section adulte au cours du premier trimestre 2024. Les actions autour du patrimoine vont se renforcer.

e. La petite enfance et l'enfance

- La Bibliothèque renouvelle sa participation au prix des bébés lecteurs 2024, en partenariat avec les multi-accueil et le Ram Rap de la Ville.
- La participation au Prix Unicef de littérature jeunesse est renouvelée en 2024 avec un travail prévu avec les écoles maternelles et le CDI du collège Marie-Curie autour des sélections correspondantes.
- L'exposition « Super-Égaux » prévue en collaboration avec le pôle Famille et solidarités en octobre 2024 pour défendre l'égalité entre les filles et les garçons.

f. Les partenariats à développer

- Poursuivre le travail avec les partenaires de la Ville, du territoire (Animathèque MJC, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, théâtre Les Gémeaux/Scène nationale), développer de nouveaux projets audacieux et originaux
- Répondre aux sollicitations du CSCB dans la réorganisation de sa bibliothèque : aider, former, conseiller, accompagner le prochain bibliothécaire du centre
- Trouver de nouvelles actions en direction du public adolescent et jeune adulte, sur l'offre, la médiation, les activités (rencontres, ateliers d'écriture)
- Trouver des axes de collaboration avec la faculté Jean-Monnet de Sceaux
- Pérenniser les actions pour le public senior (café des aidants, ateliers DMLA, goûter musical...)

Section 5 – Service de l’Action sportive

Le service de l’Action sportive de la ville de Sceaux a pour missions de mettre en œuvre la politique municipale en matière de sports, à savoir :

- participer à l’éducation et l’animation sportive
- poursuivre le développement des services à la population et des événements sportifs de la Ville
- garantir la qualité, l’entretien et les bonnes conditions d’accueil des équipements sportifs
- soutenir les associations sportives (33 associations sportives et environ 4 100 adhérents) par :
 - l’organisation d’événements les valorisant
 - l’étude des dossiers de subvention
 - la mise à disposition des installations sportives et de prêt de matériel

Le service est composé d’un chef de service, un adjoint au chef de service, d’une gestionnaire administrative et logistique (mutualisée avec le service de l’Action culturelle), de 10 agents d’accueil, d’entretien et de surveillance.

Il comprend également 6 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS), 3 intervenants en milieu scolaire dont la coordonnatrice des ETAPS, et 3 ETAPS en salle de musculation et remise en forme.

I. Retour sur les projets de l’année 2023

a. Les stages multisports scéens

Les stages sont ouverts aux enfants de 8 à 12 ans (au dernier jour du stage concerné) et sont organisés par le service de l’Action sportive en lien avec les clubs scéens pour certaines activités proposées.

Un total de 67 enfants se sont inscrits pour les vacances comme suit :

- d’hiver : 12
- de printemps : 15
- d’été : 23
- de la Toussaint : 17

b. Sport en famille

Traditionnellement, durant les mois de novembre, janvier et mars, la Ville propose une offre sportive pour les Scéens, organisée par le service de l’Action sportive au gymnase du site sportif et de loisirs des Blagis.

Il s’agit d’offrir une opportunité de pratique de sports dans un cadre familial. Enfants et adultes peuvent participer gratuitement à une large palette d’activités sportives, tout en bénéficiant des conseils pédagogiques d’éducateurs sportifs de la Ville et des associations sportives scéennes participantes, ce qui favorise ainsi leur promotion auprès des participants.

Exemples d’activités : parcours de motricité, tennis de table, badminton, tir au but, basket, arts martiaux...

Au cours de l’année 2023, la fréquentation a évolué de manière croissante pour atteindre un total de 705 participants repartis comme tel :

- 235 participants (139 enfants et 96 adultes) à la session de janvier 2023
- 145 participants (87 enfants et 58 adultes) à la session de mars 2023
- 244 participants (142 enfants et 102 adultes) à la session de novembre 2023
- 81 participants (50 enfants et 31 adultes) à la session TOP 92 décembre 2023

c. 47^e cross de Sceaux

La 47^e édition du cross de Sceaux a eu lieu le dimanche 12 février 2023.

Il y a eu 1 805 inscrits, mais 1 628 participants :

- 543 au 10 km, 208 au 5 km

- 63 pour la Marche nordique
- 180 pour la Marche des familles
- 185 pour la course de 3000 m (benjamins / minimes / cadets)
- 179 pour la course de 1 500 m (poussins / poussines)
- 270 pour la course de 800 m (éveils)

A noter que les courses enfants rencontrent de plus en plus de succès. Il a fallu augmenter la jauge en cours d'inscription et pour l'édition 2024, la jauge sera également augmentée.

La plupart des inscriptions se sont faites en ligne quasi intégralement (99,7 %)

d. Fête du sport

Celle-ci a eu lieu le samedi 9 septembre 2023 au sien du site sportif et de loisirs des Blagis de 14h à 18h30.

Bilan de cette édition :

- Fréquentation estimée à environ de 1 500 personnes
- 32 clubs et associations présents
- Une quinzaine de démonstrations ont eu lieu de 14h30 à 18h30 (12 minutes pour chaque association. Possibilité d'autres créneaux de démonstration dans la petite salle)

La fête du sport a pour but de faire découvrir les associations sportives scénées autour de démonstrations (tai chi chuan, aikido, taekwondo, canne de combat, judo, yoga, karaté, tir à l'arc, rugby, etc.) et d'initiations durant l'après-midi.

e. La salle de musculation, service en régie directe

Dans le cadre de la réhabilitation de la halle de musculation, cette dernière a été fermée à compter du 30 juin 2023.

À compter de septembre, il a été décidé de maintenir l'offre des cours collectifs. 20 inscriptions ont été enregistrées juste pour ce volet.

	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Nb d'adhérents	634	596	586	563	491	455	166	655

Répartition des inscrits de septembre 2022 à juin 2023 :

Inscrits total	455	100%	100%
Scéens tarif normal	161	35,38 %	64,18 %
Scéens chômeur + RSA	21	4,62 %	
Scéens étudiants total (lycéens et étudiants)	103	22,64 %	
Scéens lycéens (16-19 ans)	49	10,77 %	
Scéens étudiants (20 ans et plus)	54	11,87 %	
Scéens licenciés associations sportives scéennes	7	1,54 %	
Non scéens + Licenciés non scéens	163	35,82 %	35,82 %

Répartition du nombre d'inscrits pour les cours collectifs de septembre à décembre 2023 :

Inscrits total	21	
Non Scéens	4	19,05 %
Scéens	16	76,19 %
Scéen chômeur + RSA	1	4,76 %

f. Vidéos des associations sportives

En partenariat avec le service Communication, le service de l'Action sportive dans le cadre de la journée olympique (juin 2023) a réalisé et publié sur le site de la Ville des vidéos de remise au sport avec des exercices exécutés par les éducateurs de la salle de musculation municipale

g. Évènements

Au cours de 2023 le service de l'Action sportive a organisé :

- En lien avec le club de la skateuse scéenne Uliana Paire, une animation skate au skate-park avec démonstrations, découverte, pratique du surf skate
- La diffusion de la coupe du monde de rugby (match de l'équipe de France) au jardin de l'Amiral dans le cadre de l'évènement des Guinguettes
- L'organisation du TOP 92 (Tour Olympique et Paralympique dans les Hauts-de-Seine, parcours ralliant de semaine en semaine toutes les communes du département, et durant lequel sont organisées des animations sportives et culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs) la semaine du 11 au 17 décembre

II. Retour sur les projets d'investissement de l'année 2023

a. Le site sportif et de loisirs des Blagis

Les principaux aménagements qui ont lieu sur ce site sont :

- réparations ponctuelles des agrès de sport ou des jeux d'enfants
- réglage de l'éclairage des salles
- nettoyage en profondeur de la piste d'athlétisme extérieure

b. La halle des Blagis, salle de musculation

- fermeture pour réhabilitation complète et prévision de l'ouverture d'un espace Sport et santé
- lancement des procédures et du chantier

c. Le gymnase des Clos-Saint-Marcel

- Remplacement d'un panneau de basket dans la salle 1
- Réparation de bancs des tribunes

d. Le gymnase du Centre

- Réouverture d'un espace douche en lieu et place d'un local de stockage

III. Les perspectives pour l'année 2024

- Définition et réalisation d'un site de célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques à Sceaux. Dans l'ensemble des Hauts-de-Seine, seules deux communes organisent des sites de célébration : Nanterre et Sceaux. Espace festif, convivial et ouvert à tous, ce site de célébration diffusera des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques, accueillera des animations diverses ainsi que des espaces de restauration. Implanté en centre-ville, ce sera le lieu de toutes les rencontres et de toutes les émotions, dans un esprit de fraternité caractéristique des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 / Terre de jeux : dans la perspective de ces événements majeurs, adapter les événements incontournables du service de l'Action sportive :
 - le cross
 - la fête du sport
 - les rencontres sportives scolaires (Olympiades pour 2024 avec un jour par niveau au lieu d'une demi-journée)
 - diffusion potentiel des événements sportifs majeurs internationaux (Euro de foot, Tour de France).
- Sport-santé : lancement de la 2^e phase d'expérimentation du projet sport santé
- Égalité femme-homme : participer activement, dans la continuité des deux dernières années, aux actions dans le domaine sportif
- Sport handicap : développer, structurer, communiquer sur les actions menées en faveur du sport handicap
- Réaliser, avec la maîtrise d'œuvre désignée, la restructuration de la halle des Blagis (futur Espace sport et santé)

CHAPITRE VII : PÔLE FAMILLE ET SOLIDARITES

Le pôle Famille et solidarités regroupe 7 services : Petite enfance, Affaires scolaires, Animation, Vie des écoles, Jeunesse, Action sociale santé handicap et Séniors. 240 collaborateurs sont rattachés à ce pôle.

Le regroupement de ces services au sein d'un même pôle a pour objectif de développer la politique familiale et les projets à destination de la population, en optimisant les capacités d'action des services, la coopération inter services et la cohérence en termes de politique publique.

Principales missions : mise en œuvre des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des seniors et des personnes connaissant des difficultés médicales et/ou sociales. Le pôle regroupe des activités Ville et des activités CCAS.

La directrice supervise l'ensemble des activités et des projets du pôle. Elle anime le conseil d'administration du CCAS qui s'est réuni 4 fois cette année.

Depuis 2022, une cheffe de projet assure le pilotage des projets transversaux. Elle coordonne également le projet égalité femmes-hommes et filles-garçons qui concerne l'ensemble des politiques publiques de la Ville.

I. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Projet Educatif Communal

Le PEC rédigé en 2022, formalise la politique éducative de la Ville à destination des 0-25 ans. Les projets éducatifs des services Petite enfance, Animation, Affaires scolaires, Vie des écoles, Jeunesse prévention et Action sociale -santé-handicap s'inscrivent dans ce cadre.

Le PEC est construit autour de 5 axes et 20 objectifs stratégiques.

Les 5 grands axes sont :

- construire un environnement en faveur de l'intérêt et du bien-être de l'enfant et du jeune ;
- favoriser la réussite pour tous et la continuité éducative
- accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition des valeurs citoyennes
- soutenir la parentalité
- professionnaliser les équipes

b. Renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT) et Plan mercredi – 2022/2025

La Ville a élaboré, en co-construction avec l'Education nationale, un projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 pour garantir une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires tout au long de l'année. Celui-ci succède au 1^{er} PEDT mis en place en 2014.

Le PEDT-Plan mercredi concerne les enfants scolarisés dans les écoles publiques scéennes et les enfants accueillis dans les 4 groupes scolaires publics pour les activités périscolaires.

Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la ville de Sceaux, les services de l'État (SDJES-Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et Préfecture) et la CAF afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur le territoire.

Pour la période 2022-2025, la Ville et ses partenaires ont retenu les objectifs suivants :

- construire un environnement en faveur de l'intérêt et du bien-être de l'enfant
- favoriser la réussite pour tous
- accompagner les enfants dans l'acquisition des valeurs de citoyenneté
- soutenir la parentalité
- professionnaliser les équipes

En 2023, les services municipaux et les directions d'écoles ont défini un programme d'actions prioritaires menées conjointement tout au long de l'année scolaire 2023/2024.

Ainsi, pour renforcer le partenariat Ville/Education nationale, travailler la cohérence et la complémentarité éducatives tout au long du parcours de l'enfant sont engagées les actions suivantes :

- coordination des services municipaux et des directions d'écoles autour des enfants à besoins spécifiques, notamment en termes de handicap et de protection de l'enfance
- définition de règles de vie commune sur les temps scolaires et périscolaires
- mise en place de chartes d'utilisation et de mutualisation des locaux et équipements scolaires entre les directions d'écoles et les services municipaux
- partage d'outils (organigrammes, calendriers) et organisation de temps d'échange entre les services municipaux et les directions d'écoles

Pour prévenir le harcèlement et les comportements violents, plusieurs actions sont déployées :

- partage des procédures et dispositifs existants entre l'Education nationale et les services municipaux, en particulier les dispositifs pHARe (élémentaire) et NouNah (maternelle) ainsi que la méthode Pikas
- des actions communes de sensibilisation et de prévention Harcèlement entre les services municipaux et les directions d'école
- des réflexions partagées autour du réaménagement des espaces de vie collective, tels que les cours de récréation
- la mise en place de projets passerelle pour favoriser le passage entre la crèche, l'école maternelle et le centre de loisirs

c. Restauration durable

Le projet de restauration durable fait évoluer le service de restauration proposé par la Ville pour la petite enfance, l'enfance et les seniors. Il s'est donné pour but une alimentation saine, sûre et durable avec 4 axes de travail : l'augmentation de la part des produits durables et labellisés, la lutte contre le gaspillage, la réduction des usages du plastique et le tri des biodéchets.

- pour répondre aux exigences de la loi EGALim, le cahier des charges d'approvisionnement des restaurants scolaires renforce ses exigences pour augmenter la part des produits labellisés, durables et de qualité supérieure. En place depuis septembre 2021, le nouveau prestataire dépasse les obligations légales. Quant aux crèches, les marchés de fournitures de denrées alimentaires sont adaptés lors des renouvellements pour permettre l'intégration de ces produits dans les menus.
- suite à l'analyse du gaspillage alimentaire effectuée dans les multi-accueils et les groupes scolaires fin 2019-début 2020, plusieurs actions sont aujourd'hui expérimentées ou déployées parmi lesquelles : intégration des menus à 4 composantes, proposition de deux grammages petite faim/grande faim, mise en place d'un menu antigaspi (crèches), introduction d'un second menu végétarien par semaine, présentation des fruits prédécoupés, développement d'ateliers de découverte du goût, etc. Des formations sont également mises en place en direction des agents

(responsable d'office, agents de restauration, Atsem, animateurs, éducateurs de jeunes enfants...) : besoins nutritionnels des enfants, organisation du self, accompagnement des enfants.

- afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, des barquettes en cellulose végétale compostables et biodégradables sont utilisées pour le réchauffage et de la vaisselle en matières biosourcées remplace la vaisselle jetable dans les restaurants scolaires. Dans les crèches, la vaisselle en plastique est renouvelée progressivement par des contenants plus durables, le verre notamment.
- pour anticiper le tri des biodéchets qui sera obligatoire en 2025, l'expérimentation menée depuis octobre 2019 avec Vallée Sud Grand Paris sur le restaurant scolaire de l'école du Centre s'est déployée en 2023 à l'ensemble des sites scolaires. Au sein des multi-accueils, compte tenu du mode de production, des volumes et de la configuration des établissements, le mode de tri des biodéchets est en expérimentation dans certains établissements engagés dans la démarche écolo-crèche.
- pour les seniors, le renouvellement du marché de prestation pour le restaurant de la Résidence autonomie Les Imbergères et le portage des repas à domicile permet à présent de réajuster les quantités commandées, réduisant ainsi les pertes. Par ailleurs la Résidence autonomie anime des ateliers anti-gaspi, avec les seniors, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

d. Ville amie des enfants (UNICEF) – 2020/2026

En partenariat avec l'UNICEF, la ville de Sceaux a obtenu le titre « Ville amie des enfants » en 2014 pour les actions menées en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité. Le titre a été renouvelé pour la période 2020-2026 avec un programme ambitieux portant sur 5 engagements :

- engagement N°1 : le bien-être et la santé, la restauration durable
- engagement N°2 : la lutte contre l'exclusion, et notamment l'égalité filles-garçons et la lutte contre le harcèlement
- engagement N°3 : un parcours éducatif de qualité, le continuum éducatif
- engagement N°4 : la participation et l'engagement de l'enfant, en particulier en participant à la consultation nationale des 6-18 ans
- engagement N°5 : la valorisation du partenariat avec l'Unicef, en soutenant le programme d'actions de l'Unicef

Tout au long de l'année, les services Petite enfance, Animation, Jeunesse, Vie des écoles, Affaires scolaires et Action sociale Santé Handicap intègrent ces engagements dans leur programme d'actions. Le conseil d'enfants se mobilise également.

Du 17 au 29 novembre 2023 s'est déroulée la 1^{ère} édition des « Rendez-vous de l'enfant et de la famille ». Pendant 10 jours, les services municipaux (services du PFS mais aussi la Bibliothèque et le service Action sportive) et leurs partenaires (CSCSB, MJC notamment) ont concocté un programme de conférences, ateliers, expositions. Le 25 novembre au centre de loisirs des Blagis, a pris place la 2^{ème} édition du « Forum des droits de l'enfant », qui a réuni le conseil d'enfants, le commissariat de Châtenay-Malabry, les ambassadeurs "Non au harcèlement" de la cité scolaire Lakanal, la fondation anti-harcèlement de la cité scolaire Marie-Curie, le service départemental de la Protection maternelle infantile (PMI), la Caisse d'allocation familiale (Caf), la librairie Le Roi Lire, La Bibliothèque et les services du pôle Famille et solidarités. Les rendez-vous se sont clos le 29 novembre par une soirée exceptionnelle en présence de la secrétaire générale d'Unicef France, Mme Béatrice Lefrançois : remise des prix du concours photo "Dans mes rêves" à destination des 12-18 ans et vernissage de l'exposition des réalisations des enfants des écoles

(tous deux exposés à l'Hôtel de ville du 20 novembre au 9 décembre) suivis de la conférence "La place des adultes dans le développement du très jeune enfant" par Josette Serres, docteure en psychologie du développement.

e. Convention Territoriale Globale-CTG 2021-2025 (CAF)

La CTG s'inscrit dans une volonté d'inventer un cadre contractuel plus transversal et plus stratégique permettant d'assurer la pérennité des financements et de mobiliser l'ensemble des dispositifs de la CAF au service des besoins d'un territoire.

La CTG couvre l'ensemble des thématiques d'intervention de la CAF : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, parentalité, accès aux droits-inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap et logement. Cette convention pluriannuelle (5 ans) est fondée sur un diagnostic partagé. Elle permet le maintien des financements précédemment versés au titre du Contrat Enfance Jeunesse-CEJ, la garantie d'un maintien pluriannuel des financements et le financement d'actions nouvelles.

Le plan d'actions 2021-2025, validé conjointement par la Ville et la CAF, reprend les actions antérieures : subvention au bénéfice du multi accueil des Blagis, du relais assistantes maternelles/assistantes parentales (Ram/Rap), du poste de coordinatrice petite enfance, du poste de coordination handicap enfance et jeunesse, des formations BAFA ou BAFD et de 30 places en mini-séjours.

Il intègre de nouvelles actions : soutien financier au diagnostic Jeunesse, soutien financier à l'analyse des besoins sociaux (ABS), soutien financier au fonctionnement du LAEP, soutien financier à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les multi-accueils et les ALSH, sollicitation des fonds nationaux pour les projets de rénovation ou reconstruction de lieux d'accueil Petite enfance et Enfance, accompagnement de dispositifs autour du logement.

En 2022, la subvention perçue par la Ville s'est élevée à 280 k€.

f. Analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un outil de questionnement, d'évaluation des politiques communales, d'animation et de mise en réseau des acteurs sociaux du territoire. Elle est l'occasion de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population en vue d'adapter les projets municipaux, et d'analyser la cohérence de l'offre portée par la Ville à destination des publics fragilisés et imaginer de nouvelles perspectives

Le rapport de diagnostic réalisé en 2020 a permis d'avoir un profil détaillé de la population et d'identifier des enjeux. En 2021, les thématiques de la précarité et du soutien à la parentalité, ont fait l'objet d'une réflexion collective en vue de partager une vision et imaginer des axes de travail. Plusieurs pistes d'action concrètes ont émergé des groupes de travail entre acteurs du social et de la famille. Certaines actions ont été mise en œuvre en 2022, puis en 2023.

- organisation de rencontres partenariales afin de développer le travail en partenariat, la mise en réseau et la communication pour valoriser l'existant, échanger autour des activités proposées, favoriser la complémentarité et la diversité, faire naître de nouveaux projets communs
- réalisations de consultations PMI au sein du RAM RAP
- renforcement de l'« aller vers » tous les scénés avec la création de l'espace France services (EFS), le maintien de la permanence administrative du SST 1 fois par mois sur le secteur des Blagis et de la permanence assistante sociale CRAMIF, la présence du Bus santé femmes et du Solidaribus couplée avec des actions d'information et de prévention

- développement des espaces de parole et d'écoute avec la création des permanences pour les aidants, du café des aidants, de groupe de paroles dans les MA et du LAEP

g. Contrat Engagements Quartiers 2030

Les services Jeunesse, Action sociale santé handicap et la Réussite éducative, ont participé à l'élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030 visant à fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, le quartier des Blagis, qui s'étend sur quatre communes, Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, entre dans ce dispositif. Les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été établis au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit des financements sur 3 ans formalisés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité et d'assurer une évaluation approfondie des projets. Le contrat tient compte des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et engage une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

Les axes prioritaires suivants sont plus particulièrement suivi par le pôle : la réussite éducative et le soutien à la parentalité, la jeunesse et l'insertion dans l'emploi des jeunes, la prévention et la mixité sociale.

Les services du pôle ont participé activement aux actions menées sur le quartier : les animateurs sont présents lors des temps festifs comme « Tous aux Blagis », les services Action sociale et Jeunesse participent aux CPO, le service Jeunesse a participé aux actions estivales organisées sur le quartier.

h. L'égalité Femmes-Hommes et Filles-Garçons

Signataire en 2006 de la « Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale », la ville de Sceaux s'est engagée de longue date pour réduire les inégalités femmes-hommes et filles-garçons. En tant que décisionnaire de politiques publiques, elle peut en effet agir de par sa proximité avec les habitants, les acteurs locaux et au sein de ses établissements.

En créant une délégation à l'égalité femmes-hommes et filles-garçons, lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2023, le maire a réaffirmé l'engagement de l'équipe municipale pour défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2023, la ville de Sceaux a adhéré au Centre Hubertine Auclert, plateforme régionale d'expertises et de ressources pour les élus et les agents des collectivités territoriales, et rejoint ainsi les 292 membres du réseau des « Territoires franciliens pour l'égalité ».

En 2022 et 2023, l'équipe projet constituée d'agents volontaires s'est attachée à mobiliser l'ensemble des services municipaux et décliner les engagements politiques en un programme d'actions cohérent et concerté déployé tout au long de l'année au bénéfice des Scéennes et des Scéens. Nous pouvons citer par exemple : l'inscription de la lutte contre les stéréotypes de genre dans le « Projet éducatif Petite enfance », l'attention particulière portée au choix des jeux et des livres mis à disposition dans les lieux d'accueil petite enfance et enfance, la présentation d'un spectacle interactif aux élèves de CM2, l'organisation d'un escape game pour les collégiens de Lakanal, l'organisation par la Bibliothèque d'un cycle de conférences trimestrielles « Comprendre les inégalités de genre », un diagnostic en cours « Egalité dans le sport », la réalisation d'un flyer et d'actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Un budget dédié aux activités en faveur de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons est

alloué par services et en transversalité.

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, sont deux temps forts pour sensibiliser les Scéens à ces enjeux et mettre en lumière les actions déployées par la Ville et les acteurs du territoire : conférences, expositions, projections, débats, ateliers...

En termes de communication, la ville de Sceaux s'est dotée d'un logo et d'un slogan, « Sceaux fait vivre l'égalité ! », afin de fédérer les équipes et valoriser les actions menées par les services municipaux en matière d'égalité femmes-hommes et filles-garçons. Un plan de communication spécifique est réalisé pour les 8 mars et 25 novembre (programme, affichage, SceauxMag...). Tout au long de l'année, les actions municipales sont relayées sur les supports d'information de la Ville et les réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn, Instagram).

Pour de plus amples informations, se référer au « Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 », adopté lors du conseil municipal du 8 février 2024.

II. Les perspectives pour l'année 2024

- les équipes du pôle Famille et solidarités, à travers les actions quotidiennes comme des projets, sont des acteurs de l'éducation. La Ville a souhaité donner plus de visibilité à ce travail en renommant le pôle : Pôle Famille, éducation et solidarités
- l'ensemble des projets transversaux présentés ci-dessus se poursuivront en 2023
- création d'un dispositif de Réussite éducative. Ce dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par certains enfants ainsi que sur la double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ de l'éducation à coopérer. Il a pour objectif d'accompagner des enfants/adolescents âgés de 2 à 16 ans, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de Réussite éducative

Le travail en réseau avec les différents partenaires du territoire est primordial pour la mise en place du parcours individualisé de l'enfant/adolescent et de la famille pour repérer les besoins et les difficultés rencontrées

L'accompagnement global peut se décliner autour de différentes actions comme du soutien à la parentalité, l'accompagnement vers le soin, l'accès aux droits, l'ouverture culturelle, l'accompagnement scolaire et éducatif, la prévention, le sport et le loisir

Ce nouveau dispositif sera mis progressivement en place, et pleinement opérationnel à la rentrée de septembre 2024. Une coordinatrice Réussite éducative a été recrutée en janvier 2024. Elle est en charge de réaliser un diagnostic, avec identification des partenaires et des besoins, puis de définir l'organisation à venir ainsi que la communication auprès des partenaires et des familles.

L'accompagnement à la scolarité proposé par la Ville à l'Espace Relais est d'ores et déjà rattaché à ce dispositif, qui s'appuiera également sur les actions déjà en place au sein du territoire et sur les projets en cours dans le cadre du contrat d'engagement 2030

- réalisation d'un document mettant en valeur la politique familiale de la Ville
- participation au contrat d'engagement 2030 avec la présence des services aux CPO et la réponse aux appels à projet
- organisation d'une semaine de l'Enfance au mois de novembre à l'occasion de la journée internationale des Droits de l'enfant

Section 1 - Service Petite enfance

Le service Petite enfance a 4 grandes missions :

- organiser le secteur Petite enfance sur le territoire de Sceaux en fonction des orientations de la politique familiale locale
- mettre en réseau et animer les équipements et les acteurs de la politique petite enfance du territoire
- piloter l'activité sur les volets ressources humaines, administratif et financier
- accueillir et informer le public

Il gère 5 multi-accueils ainsi qu'un RAM/RAP (relais d'assistantes maternelles/assistantes parentales) et 2 LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) :

- le multi accueil de l'avenue de la gare situé quartier Robinson : 42 places
- le multi accueil Charaire situé quartier du Centre : 45 places
- le multi accueil Clef de Sol situé quartier des Musiciens : 41 places
- le multi accueil Clef de Fa situé quartier des Musiciens : 41 places
- le multi accueil des Blagis situé quartier des Blagis : 51 places
- le RAM/RAP situé quartier du Centre
- deux LAEP : l'un situé au relais d'assistantes maternelles et parentales, l'autre au multi-accueil des Blagis

La Ville est liée par convention à 2 associations gérant des lieux d'accueil de jeunes enfants : le multi-accueil Pom d'Api, d'une capacité d'accueil de 46 places, et la crèche parentale Les Fripounets d'une capacité d'accueil de 12 places.

La crèche parentale les Fripounets a fermé en juillet 2023.

La crèche associative Pom d'api a été reprise par la société Sogecrèche. Un projet de nouvelle convention entre la Ville et l'établissement est en cours.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

La capacité d'accueil est de 220 places, identique depuis de nombreuses années.

a. Réponse à la demande d'accueil sur les cinq dernières années

2019	2020	2021	2022	2023
76,5%	86,5%	88,3%	66 %	71.6

La liste d'attente comporte 215 demandes pour une entrée en 2023 dont 71.6 % ont reçu une proposition de la Ville pour un accueil au sein d'un multi-accueil. Le taux de réponse a légèrement augmenté mais reste plus faible qu'avant 2022 du fait des difficultés de recrutement qui ont affecté les multi-accueils et engendré des fermetures de section en 2023. Pour autant, cela représente un taux de couverture extrêmement élevé par rapport aux standards en la matière, singulièrement en première couronne parisienne.

Par ailleurs, 81,8% des propositions de places formulées par la Ville sont acceptées par les familles.

b. Taux d'occupation en heures facturées

	2019	2020(*)	2021(*)	2022	2023
MA Blagis	84 %	72 %	72 %	79 %	79 %
MA Gare	83 %	80 %	81%	78 %	81 %
MA Clef de Sol	-	77 %	80 %	71 % (**)	77 % (**)
MA Clef de Fa	-	61 %	78 %	75%	68 %
MA Lycée	86 %	-	-		-
MA Charaire	89 %	80 %	83 %	80 %	82 %
Taux moyen	85.5 %	74 %	79 %	75 %	78 %

(*) Compte tenu de la pandémie Covid-19, les taux d'occupation ont été calculés en prenant en compte les fermetures exceptionnelles.

(**) clef de sol – a été prise en compte la fermeture de la section des bébés de septembre 2022 à août 2023 (12 places)

En 2020 et 2021, le contexte pandémique a eu un impact direct sur la diminution des heures facturées aux familles. Le taux d'occupation en heures facturées était déjà en diminution depuis 2018, du fait de la mise en place du libre choix du nombre de semaines de congés par les familles (imposé par la CAF).

L'année 2023 a été affectée par la fermeture de la section des bébés du MA Clef de sol pendant 12 mois (à cheval sur 2022 et 2023). Les 12 places de cette section ont pu être rouvertes en septembre 2023. Les attributions sur le MA Clef de fa ont été échelonnées entre septembre et décembre. A ce jour l'ensemble des places a été pourvu.

c. Taux d'occupation en heures de présence

	2022	2023
MA Blagis	61 %	63 %
MA Gare	61 %	68 %
MA Clef de Sol	53 %	63 %
MA Clef de Fa	74 %	57 %
MA Charaire	65 %	68 %
Taux moyen	63 %	64 %

Les taux d'occupation en heures de présence réelles restent faibles, bien que moins concernés par les fermetures liées au COVID en 2022. Cela est le reflet d'un changement de mode de consommation des familles en lien avec la généralisation du télétravail, le libre choix du nombre de semaines de congés (imposé par la CAF) et le non-respect des contrats pour un certain nombre de familles.

d. Evolution du tarif horaire moyen

	2019	2020	2021	2022	2023
MA Blagis	1,54 €	1,63 €	1.66 €	1,62 €	1.67 €
MA Gare	2,07 €	2,20 €	2.04 €	2.00 €	2.05 €
MA Lycée	2,17	-	-		
MA Clef de Sol	-	2,37 €	2.49 €	2.61 €	2.37 €
MA Clef de Fa	-	2,08 €	2.38 €	2.53 €	2.64 €
MA Charaire	2,01 €	2,29 €	2.50 €	2.71 €	2.56 €
Moyenne	1,95 €	2,11 €	2.21 €	2.29 €	2.25 €

La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par circulaire de la CNAF. Il est défini dans une logique d'accessibilité financière de toutes les familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge.

L'évolution du tarif horaire moyen reste stable par rapport à l'année 2022. On constate toutefois une évolution positive de ce taux sur le MA des Blagis et une diminution sur les MA Clef de Sol et Charaire. Le quartier des Blagis est celui qui enregistre le tarif horaire moyen le plus bas : 1,67 €/heure contre 2.40 €/heure en moyenne pour les autres établissements. A noter que l'écart creusé entre le tarif horaire moyen du MA Blagis et celui des autres multi-accueils (0.38€/h en 2018 contre 0.84€/h en 2022) se resserre en 2023 (0.73 €/heure en 2023).

En 2023, 73 contrats (sur 356), pour 67 familles sont facturés à moins de 1 € de l'heure (en 2022, on dénombrait 68 contrats à moins de 1 € de l'heure pour 65 familles), soit 20.5% des contrats.

A noter 39.7 % des enfants concernés par un contrat à ce tarif sont accueillis au MA Blagis et 19.1% au MA Charaire. Au sein du multi accueil des Blagis cela représente 35 % des contrats.

e. Budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
Frais courants	400 391 €	398 540 €	454 920 €	441 943 €	513 772 €
Masse salariale	3 514 452 €	3 967 533 €	3 856 548 €	4 180 647 €	4 251 706 €
Total	3 914 844 €	4 096 073 €	4 311 468 €	4 622 590 €	4 765 479 €

Le budget global du service Petite enfance est maîtrisé avec une évolution de 3% en 2023 par rapport à 2022.

Les frais de personnel représentent le principal poste de dépenses, dans un contexte où la Ville souhaite maintenir un haut taux d'encadrement, avec du personnel très majoritairement diplômé. La mise en place du Rifseep ainsi que les contrats de remplacement expliquent la hausse depuis 2020. En 2023, cette hausse a pu être limitée avec une évolution de 2%.

L'évolution des frais courants est de 16%. Elle s'explique notamment par l'augmentation significative des prix, en raison de l'inflation. Les dépenses de gaz et électricité ont presque doublées par rapport à 2022 (pour EDF : 75 806 € en 2023 contre 41 500 € en 2022 – pour le gaz : 28 000 € en 2023 contre 14 000 € en 2022). Le poste de dépense alimentation a également augmenté de 14 000 € s'élevant ainsi à 115 000 € en 2023. En 2023, les charges locatives demeurent élevées mais sont en légère baisse (47 436.32 €). Le reste des charges est maîtrisé.

f. Evolution du financement

	2019	2020	2021	2022	2023
Ville	39.54 %	46.58 %	47.86 %	44.25 %	44.91%
CAF	31.77 %	31.09 %	26.52 %	29.6 %	30.24%
Participations familiales	21.48 %	15.15 %	18.73 %	19.59 %	18.08 %
Conseil départemental	7,21%	7,18 %	6.86 %	6.56 %	6.24 %

Le reste à charge pour la Ville avait connu une hausse importante entre 2017 et 2021, du fait d'une baisse du nombre d'heures facturées engendrant une diminution des subventions CAF et du département. Cette baisse s'expliquait par la mise en place du libre choix du nombre de semaines de congés depuis fin 2017 et la difficulté à remplir toutes les places vacantes dès le mois de septembre.

Le contexte épidémique avait également fortement affecté la masse salariale (contrats de remplacements) ainsi que la revalorisation financière des agents (catégorie A des EJE, Rifseep...) en 2020.

Après une forte augmentation en 2020 et 2021, le reste à charge pour la Ville est en baisse par rapport à l'année 2021. Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation de la subvention CAF via la revalorisation de la PSU (5% en 2022 et 6.71 % en 2023) La stabilité du nombre d'heures facturées ne permet pas de diminuer considérablement la part de la Ville.

On constate par ailleurs une légère diminution chaque année de la part financée par le CD.

g. Activité du RAM/RAP – Relais assistantes maternelles et assistantes parentales

Quelques chiffres :

127 matinées d'accueils-jeux (contre 123 en 2023) : 18 assistantes maternelles (sur les 25 agréées) et 23 assistantes parentales y ont participé, dont 4 nouvelles professionnelles.

Les 18 assistantes maternelles accueillent 41 enfants dont 22 scéens, en raison du nombre important de places en établissements collectifs octroyées.

Les assistantes parentales accueillent 23 enfants dont 22 scéens.

164 parents différents ont pris contact avec le RAM-RAP.

Motif de la demande	2021	2022	2023
Recherche d'une assistante maternelle	43 %	37 %	35%
Recherche d'une assistante parentale	15 %	10 %	15%
Renseignements liés aux contrats de travail des AM/AP	20 %	22 %	24%
Informations diverses (prestations CAF, accueil d'urgence, horaires atypiques, démarches employeur)	12 %	21 %	17%
Informations sur les activités du relais	9 %	9 %	8%
Formation professionnelle	1 %	1 %	1%

La part des appels pour recherche d'une assistante maternelle a diminué, et celle des demandes pour les assistantes parentales a augmenté.

On constate une hausse dans la présence des assistantes parentales, qui représente presque la moitié des professionnelles accueillies en 2023. Elles sont de plus en plus nombreuses en lien avec la baisse constante des assistantes maternelles en activité. Les familles ont donc recours à l'emploi des assistantes parentales. Les conditions d'accueil au domicile n'étant pas toujours conciliables avec le télétravail des parents, elles s'inscrivent davantage aux accueils-jeux.

Le partenariat entre les RAM-RAP du réseau ainsi que les actions communes avec le multi-accueil Charaire, le LAEP, la bibliothèque et la PMI se sont poursuivis en 2023.

Les actions de formations à destination des assistantes maternelles et parentales ont été poursuivies dans le cadre des missions dévolues aux Ram/Rap et financées par la Caf. 9 assistantes maternelles ont bénéficié de la formation continue avec IPERIA. Une journée pédagogique sur le thème « Prendre soin de soi pour prendre soin des autres » et des groupes de paroles ont été mis en place.

De nombreux temps festifs ont été réalisés avec une participation importante : le partage de la galette avec un spectacle, Mardi gras, la chasse aux œufs, le goûter et le spectacle de Noël, la journée porte ouverte et la fête de fin d'année.

Pour 2024, certaines actions continueront ; les groupes de paroles, la journée pédagogique, la fête de la galette, la journée porte ouverte ou la fête de fin d'année. Des ateliers d'éveil musical seront mis en place.

h. **Activité du LAEP - Lieu d'Accueil Enfant Parent**

Un LAEP est un espace accueillant des jeunes enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un parent, sur la base du volontariat, gratuitement et sans rendez-vous. C'est un espace ouvert sur des temps définis où parents et enfants sont accueillis par des professionnels formés à l'écoute. Pour les enfants, il s'agit d'un espace de jeu libre, d'épanouissement et de socialisation. Pour les parents, c'est un lieu de parole et d'échanges entre adultes permettant en particulier de rompre l'isolement. Le LAEP conforte également la relation et le lien entre les enfants et les parents.

Le LAEP, a ouvert ses portes le 9 novembre 2022 sur deux sites d'accueil :

- LAEP situé au MA Blagis : 9h30 – 11h30 accueillant 12 personnes au maximum,
- LAEP situé au MA Charaire : 9h30 - 11h30 accueillant 20 personnes au maximum.

Deux accueillantes, sont présentes les mercredis et vendredis matin pour accueillir les enfants et leurs parents. Des professionnels suppléants parmi les responsables des structures du service Petite enfance peuvent être présents en cas d'absence.

Le LAEP a été intégré dans la Convention Territoriale Globale signée entre la Ville et la CAF en 2021. La CAF soutien en effet les porteurs et les gestionnaires en finançant les frais d'investissement et de fonctionnement des LAEP. Il figure dans le schéma Petite enfance 2018-2030, actualisé en 2021.

Quelques chiffres

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	sep	octobre	nov	dec	total
nb de familles	32	45	39	37	47	44	31	17	17	20	17	346
lien de parenté des accompagnants												
père	0	2	1	1	2	1	2	2	1	2		14
mère	33	36	33	33	37	38	24	13	13	17	16	293
grand-père	2	2	3		1	0						8
grand-mère	5	8	2	4	7	5	5	2	4	3	3	48
autre		1	1		1						1	4
nb d'enfants	46	50	41	42	47	47	18	18	18	23	18	368
âge des enfants												
0- 1 an	2	12	7	11	8	6	4	2	1	1	1	55
1-2 ans	21	21	22	28	31	32	22	13	5	6	1	202
2-3 ans	17	12	9	3	8	9	4	3	12	13	13	103
3-4 ans	6	5	3							3	3	20

Le LAEP a bien été identifié par les familles. On constate toutefois que la fréquentation est plus faible sur le quartier des Blagis. De nouvelles familles sont accueillies chaque mois et il a été constaté la constitution d'un groupe de familles.

Il est à noter le nombre important de femmes primo-arrivantes parlant peu français et parallèlement une réelle mixité socio-économique, témoignage de la volonté municipale de services publics ouverts à tous les publics et toutes les populations.

Les principales thématiques abordées par les familles accueillies au LAEP sont l'isolement des mères, les difficultés éprouvées à être seules avec les enfants toute la journée. Des thématiques liées à la prise en charge et au développement des enfants sont également abordées, telles que le sommeil, l'allaitement, l'acquisition du langage et de la propreté, les comportements d'opposition.

Le LAEP répond à ses missions, à savoir il offre aux enfants et à leurs familles un espace pour une séparation progressive, un lieu pour explorer et entrer en relation avec ses pairs. C'est également un espace de liberté d'expression pour les enfants et de « détente » dans la relation parent/enfant.

Il permet une ouverture sur la cité, la possibilité d'être ensemble et avec les autres. C'est un lieu identifié comme lieu d'écoute et de parole qui permet également de prévenir et d'accompagner les familles dans leurs difficultés relationnelles avec les enfants.

II. Retour sur les projets de l'année 2023

La gestion de l'absentéisme et son impact sur les possibilités d'accueil, reste le principal enjeu, avec la poursuite des tensions de recrutement en 2023, ayant entraîné la fermeture d'une section de bébés à Clef de sol, et l'accueil progressifs des moyens / grands à Clef de sol et des bébés à Clef de fa.

Les difficultés se situent majoritairement au niveau des contrats en CDD de remplacement (congé maladie, maternité, parental) pour lesquels il y a peu de CV et des profils peu qualifiés. Les postes permanents restent attractifs, mais ne sont pas la majorité des besoins (peu de mouvement des agents permanents). Comme dans l'ensemble de la filière, au niveau national, les difficultés de recrutement sur les postes de catégorie 1 (Educateurs de jeunes enfants et Auxiliaires de puériculture) restent très prégnantes.

a. Projets mis à l'étude en 2023

- mise à jour des procédures internes : plan de maîtrise sanitaire et biberonnerie
- inscription dans la démarche Ecolo-crèche des multi-accueils Gare et Blagis
- projet d'atelier de sensibilisation à l'égalité filles/ garçons en inter-crèche
- partenariat avec la bibliothèque autour de l'égalité fille/garçon

b. Projets en cours en 2023

- projet de reconstruction du MA Gare : élaboration du projet jusqu'au dépôt du permis de construire
- phase d'étude pour la création de la crèche du Petit Chambord : réalisation de l'avant programme
- participation au projet « continuum éducatif » : Poursuite des initiatives interservices en faveur de la continuité éducative notamment immersion des animateurs en crèche (site Charaire, Gare, Blagis...)
- mise en place de l'accueil en âge mélangé dans certains établissements pour optimiser la réponse aux demandes de places
- poursuite de la démarche de labellisation Ecolo-crèche au sein des établissements
- poursuite du partenariat avec la bibliothèque, notamment dans le cadre du prix des « bébés lecteurs »

c. Projets terminés/réceptionnés en 2023

- mise à jour du projet éducatif petite enfance sous forme de groupes de travail inter-crèches
- mise à jour du plan de maîtrise sanitaire
- rédaction des protocoles médicaux

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Perspectives relatives aux affaires courantes

- poursuite de la mise à jour des procédures internes au service
- développement du partenariat avec la PMI et du suivi des familles vulnérables
- renouvellement de la labellisation Ecolo crèche du MA Charaire

b. Projets à poursuivre en 2024

- continuum éducatif
- restauration durable
- partenariat avec la bibliothèque : Prix des bébés lecteurs
- partenariats avec le service Action sociale et la Réussite éducative autour de la prise en charge des situations complexes, des informations préoccupantes et du handicap
- RPS : démarche engagée en partenariat avec le service Santé / Prévention. Définir et mettre en œuvre un plan d'action participatif avec les agents pour améliorer les conditions de travail
- égalité fille/ garçon : poursuivre la réflexion de lutte contre les stéréotypes

c. Projets à lancer en 2024

- participation au RDV de l'enfant et de la famille
- développement d'actions RH pour la promotion du secteur petite enfance
- réécriture du projet d'établissement et des projets pédagogiques des multi-accueils
- réflexion sur l'accompagnement personnalisé des enfants et des familles
- mise en place d'action de prévention et d'accompagnement en santé à destination des familles

Section 2 - Service Affaires scolaires

Le service Affaires scolaires se compose d'un chef de service, d'une assistante et de 3 agents d'accueil des écoles. L'équipe assure l'organisation et la coordination de la gestion administrative, budgétaire, et éducative en lien avec les partenaires de l'éducation nationale.

Le service Affaires scolaires anime la concertation entre les partenaires éducatifs : Education Nationale, services municipaux et élus, associations de parents d'élèves, associations sportives et culturelles.

Il a pour mission principale de mettre en œuvre une politique scolaire en faveur des écoles maternelles et élémentaires et d'assurer le suivi des activités suivantes :

- inscriptions scolaires écoles maternelles et élémentaires
- gestion financière des écoles - budget de fonctionnement et d'investissement : fournitures scolaires, et activités créatrices, informatique, mobilier, activités culturelles et sportives, spectacles, sorties scolaires, classes de découvertes...
- préparation, organisation et participation aux conseils d'école, réunions IEN et directeurs d'écoles
- préparation et participation aux réunions partenariales ex : CCFVE
- suivi des travaux dans les écoles
- organisation et coordination du transport scolaire et des classes de découvertes
- suivi des protocoles d'Accueils Individualisés (P.A.I) en lien avec le service Animation, et Vie des écoles
- sécurité des écoles : Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S) / Vigipirate
- élections des représentants des associations de parents d'élèves (APE)
- livres de fin d'année pour les CM2 et GS,
- permis piéton, cycliste et internet, fêtes des écoles, projet numérique dans les écoles
- suivi des subventions des projets d'écoles
- animations scolaires : bibliothèque, musique, natation, écoles et cinéma, rencontres sportives
- organisation et coordination de l'accueil du public scolaire

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Effectifs scolaires

- 3 écoles maternelles - 3 écoles élémentaires - 1 école primaire
- 1801 élèves
- 558 enfants d'âge maternel répartis dans 23 classes
- 1243 enfants d'âge élémentaire répartis dans 49 classes
- 1 classe d'intégration scolaire ULIS (8 enfants)
- 1 classe pour non Francophone UPE2A (16 enfants)

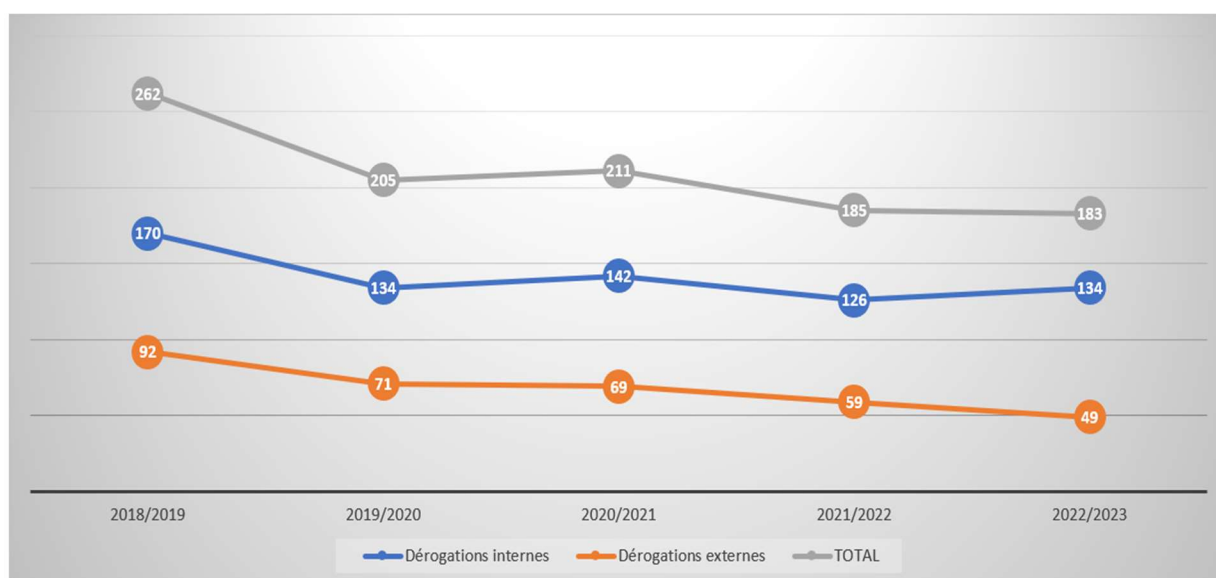
Evolution des effectifs scolaires depuis 5 ans Effectifs constatés à la rentrée										
	MATERNELLES					ELEMENTAIRES				
	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24
Blagis	173	172	163	152	144	368	370	348	344	353
Centre	170	155	165	156	151	404	407	402	381	350
Clos St Marcel	166	178	174	167	174	282	295	320	330	332
Petit Chambord	89	87	94	100	89	227	220	228	239	208
Total	598	592	593	575	558	1 281	1 292	1298	1294	1243
Nombre de classes	22	23	23	22	23	48	49	50	51	49
Moyenne/classe	27,18	25,74	25,91	26.14	24.26	26,69	26,37	25,96	25.37	25.36

b. Dérogations scolaires

- 183 dérogations : 134 dérogations internes et 49 dérogations externes

ECOLES	Internes	Externes	Total
BLAGIS	23	13	36
CENTRE	69	8	77
CLOS-SAINT-MARCEL	29	13	42
PETIT-CHAMBORD	13	15	28
TOTAL	134	49	183

Dérogations scolaire accordées pour l'année scolaire 2022/2023



Evolution des dérogations scolaires depuis 5 ans

Le nombre de dérogations est en baisse.

c. Réunions

- 21 réunions des conseils d'école et 1 réunion avec l'ensemble des parents d'élèves élus
- 1 réunion de commission des dérogations
- 3 réunions directeurs – Inspectrice EN – Ville
- 3 réunions techniques avec l'Inspecteur d'Education nationale
- réunions hebdomadaires du collectif scolaire (Affaires scolaires/Animation/Vie des écoles)

d. Classes de découverte

Participation financière de la Ville aux classes de découverte pour les classes élémentaires.

DEPENSES	148 305,00 €
RECETTES	90 048,92 €

e. Sorties scolaires

- mise à disposition d'un car pour les sorties (piscine, bibliothèque, cinéma, conservatoire) selon l'âge des enfants, la saison et la distance à parcourir
- participation financière aux sorties à la journée pour les élèves GS de maternelles

f. Musique/Eveil corporel

En partenariat avec le Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (CRD) la Ville propose en cycle 1 (PS/MS/GS), 15 séquences pédagogiques de 30 minutes, en cycle 2 (CP/CE1/CE2) 15 séquences de 45 min, en cycle 3 (CM1, CM2) la participation aux concerts « des grands élèves » du CRD 1 fois dans l'année et 2 séquences préparatoires aux concerts de 45 minutes.

Le conservatoire rencontre des difficultés de recrutement. De ce fait, il n'y a pas eu d'intervenant pour l'école élémentaire des Blagis la majeure partie de l'année.

Le coût de cette prestation s'élève à 19 406 € pour l'année 2023.

g. Education physique et sportive (EPS)

Classes élémentaires : 1 heure hebdomadaire encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville en collaboration avec l'enseignant.

h. Bibliothèque

La bibliothèque accueille les classes pour des activités thématiques (albums, comptes, comptines, livres jeux). L'écoute musicale active est proposée pour les maternelles et les CP. La bibliothèque propose **également une offre numérique** pour les CE2 et CM.

i. Dotations scolaires

Maternelle 24,00 € par élève

Elémentaire 36,00 € par élève

La Ville participe financièrement à l'achat de : livres, jeux et jouets, documentation, pharmacie, mobilier scolaire, spectacles, matériel informatique et audiovisuel, transport, sorties, animations sur le temps scolaires.

Le budget de fonctionnement est de 405 382 €.

II. Retour sur les projets de l'année 2023

- participation au projet Mobili'Kids sur les écoles élémentaires des Clos-Saint-Marcel, du Centre et des Blagis en lien avec le pôle Transition et développement
- informatisation de toutes les classes du cycles 3 et formation des enseignants à la prise en main de la solution en lien avec le service des Systèmes d'information
- mise en place du projet SRAV (Savoir rouler à vélo) en lien avec le pôle Transition et développement et le STU
- modification de la sectorisation scolaire sur le secteur de l'école des Clos et du Centre
- expérimentation d'un système d'alarme PPMS à l'école maternelle du Centre
- projet égalité fille / garçon (spectacle élémentaire)

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Projet à poursuivre en 2024

- évaluation du déploiement des VPI dans les classes du cycle 3
- évaluation du système d'alarme PPMS de l'école maternelle du Centre pour une généralisation en 2025

- petit piéton : organisation d'une sensibilisation à destination des enfants des écoles maternelles autour de la sécurité routière et piétonne en partenariat avec l'Education nationale et le Pôle Prévention Médiation et Tranquillité Urbaine
- label E3D – accompagnement et soutien des écoles dans le dispositif d'Education au développement durable
- diagnostic technique et d'usage des toilettes des écoles
- projet égalité fille / garçon (spectacle maternelle, exposition Exploradome...)
- végétalisation de la cour de l'école élémentaire du Petit Chambord
- développement de l'offre d'éducation culturelle dans les écoles

b. Projets à lancer en 2024

- organisation d'Olympiades dans le cadre des JOP 2024 avec les services de l'animation et de l'action sportive en partenariat avec l'Education nationale
- mise en œuvre de la nouvelle sectorisation
- mise en œuvre du dispositif Sceaux ville marchable avec la création d'itinéraires fléchés dans la ville
- renaturation de la cour de l'école élémentaire des Blagis

Section 3 - Service Vie des écoles

Le service Restauration entretien a été renommé service Vie des écoles afin de mieux prendre en compte l'ensemble des missions réalisées.

63 agents interviennent chaque jour dans les 4 groupes scolaires et le restaurant administratif de la Ville, autour de 4 missions :

- la restauration scolaire, périscolaire et du personnel communal
- l'assistance aux enseignants dans les écoles maternelles
- l'accompagnement des enfants sur le temps de pause méridienne en maternel
- l'entretien des locaux scolaires, de certains locaux périscolaires et des espaces de restauration

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

Les repas sont confectionnés par une entreprise et acheminés en liaison froide (à J-1) dans les offices de restauration.

Nombre moyen de repas commandés par école en période scolaire					
Nombre moyen repas/jour	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Maternelle	123	130	145	78	476
Elémentaire	272	274	260	180	986
Total des effectifs scolaires	497	504	506	297	1804
% Effectif scolaire	79%	80%	80%	87%	81%

a. L'assistance aux enseignants dans les classes maternelles

La municipalité a fait le choix d'attribuer 1 Atsem par classe afin d'assister l'enseignant auprès des enfants âgés de 3 à 6 ans.

A la rentrée scolaire 2023, 23 Atsem à temps plein et 1 Atsem à mi-temps sont en poste au sein des écoles maternelles scéennes.

Conformément au décret du 1er mars 2018, les missions des Atsem sur la journée sont multiples. A Sceaux, les Atsem :

- assistent l'enseignant en classe, sur les temps de récréation et lors de la sieste concernant les classes de PS
- entretiennent le linge : bavoirs, couettes, draps...
- réalisent l'entretien quotidien des locaux scolaires (4 750 m²) et de certains locaux périscolaires
- participent à la pause méridienne : encadrement du temps du repas et animation d'ateliers

La mission éducative des Atsem (assistance à l'enseignant et participation au temps de pause méridienne) représente en moyenne 70 % de leur temps de travail.

b. L'entretien des locaux scolaires

L'entretien des écoles élémentaires est réalisé par 2 équipes (matin et soir) afin de permettre la remise en état des classes hors présence des enfants.

La superficie des locaux des écoles élémentaires entretenue est de 7 380 m².

Ces agents participent également au service de restauration des enfants élémentaires, à la remise en état des matériels et espaces de restauration ainsi qu'à l'entretien de certains locaux périscolaires.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'éviter les TMS (troubles musculo squelettiques), le service a fait évoluer les organisations de travail et modernisé le matériel (entretien des sols par la méthode de pré-imprégnation, achat de monobrosse, autolaveuse, lave-vaisselle à tunnel de lavage...).

I. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Projets en cours

Restauration durable

Le secteur de la restauration scolaire constitue un levier d'action essentiel du Programme national pour l'alimentation (2019-2023) pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. C'est également en ce sens que la réglementation sur ce secteur s'est enrichie et précisée.

Depuis le 1er septembre 2021, le marché de la restauration scolaire, doit respecter, un certain nombre de réglementations.

De plus, la ville de Sceaux très engagée dans les démarches de transition écologique, d'économie circulaire et solidaire a fait le choix concernant la restauration scolaire, de critères, qui pour certains sont au-delà de ce que la loi impose, avec pour objectif de garantir à tous les enfants scéens fréquentant la restauration scolaire des repas équilibrés et de qualité :

- garantir au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 30 % de produits BIO, ainsi que des produits bénéficiant des signes officiels d'identification de qualité et de l'origine
- encourager l'approvisionnement en produits issus du commerce équitable, ainsi que l'acquisition de produits obtenus dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT), bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50 %
- favoriser les produits de saison, l'approvisionnement local et les circuits courts
- intégrer un menu végétarien « cuisiné maison », une fois par semaine pour tous les enfants fréquentant la restauration scolaire, en garantissant une diversité des plats proposés et en limitant au maximum l'utilisation de produits ultra transformés
- permettre à l'enfant d'âge élémentaire un choix dirigé dans la composition de son repas, notamment sur le plat principal. En effet, la diversification des protéines, à savoir l'alternance entre les aliments sources de protéines animales et ceux d'origine végétale, a récemment été introduite dans les politiques publiques portant sur l'alimentation, notamment dans le programme national de l'alimentation et de la nutrition 2019-2023
- prévoir des menus à quatre composantes deux fois par semaine et des menus à cinq composantes les trois autres jours de la semaine, dont le mercredi, afin de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- promouvoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, incluant l'approvisionnement durable mis en œuvre au sein de l'entreprise de fabrication des repas et l'existence d'une convention de dons établie par le prestataire avec une association habilitée
- conditionner les repas dans des contenants biodégradables
- supprimer les ustensiles en plastique à usage unique, notamment dans le cadre de la fourniture de pique-nique

Professionalisation et améliorations de la qualité de vie au travail des Atsem

La priorité est donnée au recrutement par voie de concours et validation des demandes de préparation au concours d'Atsem territorial pour les agents en poste.

Poursuite du projet de Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail des Atsem, dans le cadre de l'appel à projets initié par le Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales.

Il s'agit de repérer et caractériser les contraintes qui génèrent des difficultés dans l'exécution des missions des Atsem, proposer des axes d'amélioration adaptés et pérennes notamment sur les plans matériel, organisationnel, technique, environnemental et humain.

Ce projet, co-piloté par les services Santé social de la DRHMO et Vie des écoles, s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques psychosociaux conduit au sein de la collectivité.

Au regard du vieillissement des équipes et des enjeux stratégiques en termes de prévention de la santé au travail et du maintien dans l'emploi, il a été décidé de conduire une étude spécifique concernant les Atsem qui travaillent dans les écoles maternelles de la Ville.

Ce projet transversal et collaboratif initialement inscrit sur une durée de 18 mois (janvier 2021 à juillet 2022) et s'est vu octroyer un soutien financier de 109 268 €.

Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- séances de sophrologies un mercredi sur deux
- afficheurs pédagogiques dans les réfectoires (mesure du bruit)
- achat de bouchons d'oreilles
- achats de tabourets à hauteur réglables dans les classes
- nettoyage par imprégnation
- autolaveuses oscillantes (limite les risques de TMS)
- achat de chasubles et de chaussures pour les classes (à la place des vêtements d'entretiens)
- noms des Atsems à côté de celui des enseignants sur les portes des classes
- participation à la journée nationale des atsems
- changement du nom du service afin de prendre en compte les atsems.

b. Projets terminés/réceptionnés en 2023

- mise en place du dispositif Petite faim/Grande faim dans toutes les écoles progressivement depuis la rentrée de septembre. Pour les enfants d'élémentaire, les entrées, les légumes et le dessert sont présentés au self dans 2 grammages différents (portion GEMRCN ou 2/3 de portion). Pour les enfants de maternelle, la quantité des plats servis à table est réduite d'un tiers ; un complément est possible à la demande.
- montée en compétences des responsables d'office, notamment sur la mission d'encadrement de proximité
- baisse de 50% de la consommation de produits d'entretien via d'une part l'équipement de tous les sites pour la mise en œuvre de la méthode de lavage par pré-imprégnation et d'autre part l'installation de doseurs automatiques. Baisse de la consommation d'eau (entretien d'une école méthode traditionnelle 120l d'eau/ méthode par pré imprégnation 5l d'eau).
- amélioration des conditions de travail avec notamment l'équipement de tous les offices d'armoires chaudes
- participation avec le service Commande publique à la conception du marché des produits d'entretien éco labellisés.

II. Perspectives pour l'année 2024

a. Projet à poursuivre en 2024

- modernisation des outils de travail dans le cadre de la prévention des risques professionnels, notamment sur le secteur restauration : suivi du plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2027
- déploiement du volet formation pour tous les agents du service Vie des Ecoles
- restauration durable : lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des bio déchets
- mise en conformité « Plan de maîtrise sanitaire » avec la mise à jour des documents administratifs.

b. b. Projet à lancer en 2024

- nouvelle étude de marché dans le cadre de la restauration scolaire
- mise à jour de la Charte des ATSEMS en fonction d'un nouveau diagnostic élaboré avec tous les acteurs (atsems, enseignants, directeurs d'écoles, et directeurs d'accueils de Loisirs)
- rédaction d'une charte de collaboration sur le temps de pause méridienne Restauration/Animation afin d'améliorer nos pratiques d'accompagnement dans les salles de restauration
- réflexion autour des missions et montées en compétences des responsables d'offices, des agents de restauration et du personnel d'entretien.

Section 4 - Service Animation

Le service Animation est en charge de l'organisation des temps d'accueils péri et extrascolaires pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : accueils périscolaires du matin et du soir, études dirigées, temps de pause méridienne, accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, mini-séjours, séjours de vacances, conseil d'enfants.

Groupe scolaire - ALSH des Blagis (place des Ailantes)

Groupe scolaire – ALSH du PETIT CHAMBORD (allée de Trévisse)

Groupe scolaire – ALSH du CENTRE (rue Marguerite Renaudin)

Groupe scolaire –ALSH des CLOS (avenue de la gare)

Depuis Septembre 2021, la nouvelle structuration du service, mise en place depuis le retour de la semaine scolaire à 4 jours, est satisfaisante avec son trio de direction et l'organisation du temps de travail des animateurs.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes 2023

a. Les accueils périscolaires

A Sceaux, le choix a été fait de mettre en place un taux d'encadrement plus favorable que la législation SDJES (service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) sur la majorité des temps.

		Moins de 6 ans	6 ans et plus
Alsh mercredis	SDJES	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 8 mineurs	1 animateur pour 12 mineurs
Accueil périscolaire du matin et du soir	SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
Pause méridienne	SCEAUX= SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs

Accueils périscolaires du matin

Ils sont destinés aux enfants de maternelle et d'élémentaire et ouverts dans les quatre groupes scolaires de 7 h 30 à 8 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	13	15	14	8	50
% effectif scolaire	3 %	3 %	3 %	2 %	3 %

182 enfants d'âge maternel et 292 enfants d'âge élémentaire ont fréquenté au moins une fois dans l'année l'accueil périscolaire du matin.

Temps de pause méridienne et ateliers

De 11h30 à 13 h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En moyenne, 76 % des enfants scolarisés ont été présents sur ce temps, ce qui représente 1 430 enfants/jour. Les enfants sont encadrés par 7 animateurs référents, 73 animateurs, 23 Atsem et 14 animateurs d'ateliers. C'est un temps où les agents des services Animation et Vie des écoles doivent se coordonner.

Nombre moyen d'enfants accueillis par jour :

- groupe scolaire des Blagis : maternelle 117 / élémentaire 272
- groupe scolaire du Centre : maternelle 129 / élémentaire 272
- groupe scolaire du Clos Saint-Marcel : maternelle 135 / élémentaire 259
- groupe scolaire du Petit Chambord : maternelle 75 / élémentaire 170

779 enfants d'âge maternel et 1 545 enfants d'âge élémentaire ont fréquenté au moins une fois dans l'année la pause méridienne.

Accueils périscolaires du soir

Sur les quatre écoles maternelles, l'accueil du soir est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h30 à 18 h 30. Un goûter est proposé par la Ville.

Ecole maternelle	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	52	54	78	43	227
% effectif scolaire	34 %	35 %	45 %	45%	39%

Sur les écoles élémentaires, l'accueil du soir est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h 30. Les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants à trois activités : étude dirigée encadrée par les enseignants rémunérés par la Ville de 16 h 30 à 18 h, accueil de loisirs encadré par les animateurs de 16 h 30 à 18 h 30 ou étude dirigée 16 h 30 à 18 h avec accueil de loisirs de 18 h à 18 h 30.

Etude dirigée 16h30 /18h	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	90	90	104	59	343
% effectif scolaire	25 %	24 %	31 %	24 %	26 %

Accueil de loisirs 16h30 / 18h30	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	8	23	33	17	81
% effectif scolaire	2 %	6 %	10 %	7 %	6 %

Etude dirigée +accueil de loisirs 16h30 / 18h30	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	15	26	62	20	123
% effectif scolaire	4 %	7 %	18 %	8 %	9 %

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) mercredis

Un accueil de loisirs est ouvert dans chaque groupe scolaire de 7 h 30 à 18 h 30.

Maternel	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants/mercredi	53	47	68	33	201
% effectif scolaire	35 %	30 %	40 %	35 %	35 %
Elémentaire	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants/mercredi	41	52	63	20	176
% effectif scolaire	12 %	14 %	19 %	8 %	13 %

b. Les accueils extrascolaires

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Vacances scolaires

Les enfants d'âge maternel et de CP CE1 CE2 sont accueillis dans la structure de leur quartier comme pour l'école sauf pour les enfants du Petit Chambord qui sont accueillis au centre de loisirs des Blagis de 8 h à 18 h 30.

Tous les enfants de CM1 ET CM2 sont accueillis à l'accueil de loisirs du Centre appelé le « Club »

Compte tenu des faibles effectifs, tous les enfants ont été accueillis aux Blagis pendant le mois d'août et les vacances de fin d'année.

Chaque directeur établit annuellement un projet pédagogique qui s'intègre dans le PEDT (projet éducatif de territoire) qui lui-même découle du projet éducatif communal (PEC). Les projets pédagogiques servent de cadre aux projets de l'équipe d'animation.

Nombre d'enfants	Hiver	Printemps	Juillet	Aout	Toussaint	Noël
Maternelle en moyenne / jour	119	101	128	56	129	36
Élémentaire en moyenne / jour	101	93	120	53	141	43

Séjours de vacances et mini-séjours

Les mini séjours pour les enfants de 4 à 12 ans : 117 enfants sont partis (2 semaines à Mesnières en Bray + 2 semaines à Chamberet).

Les séjours hiver pour les jeunes de 6 à 12 ans : 62 enfants sont partis en séjour ski ou multi-neige en France.

c. Le conseil d'enfants

Le conseil d'enfants est composé de 33 membres élus par niveau proportionnellement à l'effectif de l'établissement scolaire. Les enfants sont élus en CM1 pour 2 ans et le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. Cette année, 3 réunions plénières et 6 réunions en commissions ont été organisées.

Cette année, les enfants ont mené un projet sur l'environnement. Ils ont créé des œuvres pour sensibiliser sur des sujets d'actualité : réchauffement climatique, détritus sauvages, pollution marine, pollution atmosphérique ou déforestation.

Leur année de mandat s'est clôturée par un week-end en Normandie lors duquel ils ont parcouru de nombreux sites de mémoire, tels que le Mémorial de Caen ou les plages du débarquement, participé au bal du D-day et visité des lieux en lien avec leur projet de l'année.

Le conseil d'enfants a participé aux manifestations de commémoration organisées dans la Ville ainsi qu'à la sortie devoir de mémoire le mercredi 22 novembre au centre d'histoire du mémorial de Lens, avant de se rendre à Notre Dame de Lorette et de visiter le mémorial canadien.

Dans le cadre du projet égalité fille/garçons et notamment la journée internationale des femmes, les enfants du Conseil d'école ont organisé le mercredi 8 mars 2023 une journée « Sport pour tous » au gymnase du Centre avec participation des enfants des 4 structures.

II. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Projets en cours en 2023

- participation aux projets transversaux : lutte pour l'inclusion (égalité fille/garçon, lutte contre le harcèlement), restauration durable et lutte contre le gaspillage, SRAV (Savoir rouler à vélo, formation des animateurs et ateliers d'auto réparation avec les enfants), aménagement des cours d'école et d'ALSH

- poursuite du travail en partenariat avec le service action sociale/santé : accueil des enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité
- partenariat avec le service Action culturelle.

b. Projets terminés/réceptionnés en 2023

- professionnalisation des équipes : formation en intra sur l'accueil des enfants en situation de handicap et sur la restauration durable, 10 animateurs sont en cursus Bafa, 5 en cursus Bafd
- déprécarisation des animateurs : mise en stage de 4 animateurs
- 1 journée pédagogique
- projet PEDT : temps de travail avec les directeurs d'école, mise en place de moments conviviaux avec les équipes enseignantes, déclinaison des objectifs dans les projets d'animation
- participation à l'évaluation des écoles des Blagis et du Centre
- projet culture dans le cadre du PEDT/plan mercredi
- participation des Alsh à la semaine bleue, projet intergénérationnel
- participation du service Animation au rdv de l'enfant et de la famille (soirée jeux dans les ALSH, exposition des œuvres réalisés par les enfants sur le mur rouge) et au Forum des droits de l'enfant
- organisation de la fête des ateliers le 13 mai et la fête des ALSH le 1er juillet
- portes ouvertes dans chaque structure sur le temps de l'accueil périscolaire du soir
- sensibilisation des animateurs au dispositif Phare (lutte contre le harcèlement scolaire)
- dans le cadre de la journée non au harcèlement : journée de la confiance en soi le 8/11/2023 dans chaque alsh travail sur les émotions, atelier d'escalade...)
- projet « A la rencontre des robots » avec Laurence DEVILLERS Professeure à l'Université Paris-Sorbonne et chercheur au LISN-CNRS, Présidente de la Fondation Blaise Pascal de médiation culturelle en mathématique et informatique, étude scientifique sur les interactions entre les enfants et un assistant vocal et un robot afin de démystifier le fonctionnement de l'intelligence artificielle
- le marché des enfants « manger frais, ça s'apprend » le 18 octobre en lien avec la fédération nationales des Marchés de France
- projets passerelle avec le service Petite Enfance
- rencontres sportives en lien avec le service des Sports et IEN
- JOP 2024 : concours de dessin en 12/2023 + passage du vase olympique
- newsletter « le Petit Scéen » : proposition et écriture des articles sur l'activité du service.

III. Perspectives de l'année 2024

a. Projet à poursuivre en 2024

- participation aux actions qui découlent des objectifs du PEDT/plan mercredi, notamment les projets culturels et le lien avec les équipes enseignantes
- participation aux projets transversaux : lutte pour l'inclusion, restauration durable, rdv de l'enfant et la famille et le forum des droits de l'enfant, SRAV, aménagement des cours d'école et d'ALSH, exposition des œuvres des enfants des écoles et ALSH
- partenariat avec le service action sociale/santé : accueil des enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité ;
- partenariat avec le service Action culturelle, autour de la sainte Estelle notamment
- professionnalisation des équipes : mise à jour des fiches de postes, formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap, la restauration durable et la lutte contre le gaspillage, formation Bafa et Bafd
- newsletter « le Petit Scéen » : proposition et écriture des articles sur l'activité du service

b. Projet à lancer en 2024

- organisation de la fête des ateliers le 4 mai 2024 et la fête des ALSH le 29 juin 2024
- organisation et participation à la semaine olympique du 14 au mai 2024 en lien avec l'Education Nationale et le service des Sports
- 1 semaine de mini séjours pour les CM1 CM2
- Conseil d'enfants : réalisation d'un jeu de piste sur la Ville, son histoire et sa culture. Prévision du weekend annuel à Strasbourg le 1^{er} et 2 juin sur le thème de l'Europe (dans le cadre des élections européennes la semaine suivante et de la découverte des institutions) ;
- adaptation des effectifs en augmentation aux Clos avec une réorganisation de l'alsh le mercredi : enfants CM1 et CM2 sur l'ALSH du Centre dès Janvier 2024
- participation à l'évaluation de l'école des Clos Saint Marcel
- partenariat à mettre en place avec la réussite éducative
- participation au diagnostic sur des blocs sanitaires dans les écoles et alsh
- mise en place des conseils périscolaires et extrascolaires sur le dernier trimestre 2024

Section 5 - Service Jeunesse

Le service Jeunesse est en charge des activités à destination des adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans. Il propose des accompagnements individuels ou collectifs.

Le service gère trois équipements : l'Espace Relais, les Ateliers, la Rotonde et diverses manifestations ou dispositifs : Sceaux Gaming, Défi de Sceaux, vide-greniers, PROJEUNES.

Concernant l'accompagnement des jeunes, le champ d'action se situe dans une logique de réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire qui peuvent être mobilisés.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Les Ateliers

Créé en 2008, ce lieu dédié a pour vocation d'accueillir les adolescents qui souhaitent discuter, jouer, s'amuser, faire des rencontres, sous le regard discret d'adultes auxquels les adolescents peuvent également faire part de leurs inquiétudes, difficultés et souffrances.

Cet espace est destiné aux collégiens et lycéens de la 6ème à la terminale scolarisés ou domiciliés sur la commune, en dehors des heures de cours. Il accueille une moyenne quotidienne de 24 jeunes par jour.

Le lieu est équipé de 15 ordinateurs (jeux et travail), 1 billard, 1 baby-foot, 1 table de ping-pong et encadré par 2 animateurs du mardi au samedi après-midi (en période scolaire) et du lundi au vendredi après-midi (en période de vacances scolaires).

En 2023, 216 jeunes ont été inscrits.

b. L'Espace Relais

L'équipe de l'Espace Relais est l'interlocuteur privilégié de l'Education nationale lorsque l'enfant ou le jeune connaît des difficultés scolaires. Le projet vise avant tout l'épanouissement personnel et citoyen de l'enfant et de l'adolescent.

En période scolaire, l'espace relais est consacré à l'accompagnement scolaire des 8/16 ans, il fonctionne cinq fois par semaine pour un accompagnement scolaire, animé par 3 intervenants et un permanent.

50 jeunes sont inscrits à l'accompagnement scolaire.

Un système de tutorat est également possible. Cette action permet une prise en charge renforcée et un suivi individuel d'enfants et de collégiens.

Ils sont aidés dans leurs devoirs par un tuteur étudiant ou retraité, à raison de 2 à 4 heures par semaine. Un contrat de 7 à 8 semaines est signé par toutes les parties dont l'enfant. L'intervention du tuteur consiste à aider le jeune à intégrer les notions scolaires non comprises, à développer sa confiance en lui, à se projeter dans un avenir scolaire voire professionnel, ou à ne pas décrocher. Cette année 5 élèves ont bénéficié de ce dispositif.

Une proposition d'activités culturelles, sportives et sorties est faite à l'occasion de chacune des vacances scolaires.

65 jeunes sont inscrits aux activités des vacances : la moyenne journalière est de 28 jeunes.

Des stages de réussite et remédiation scolaire sont proposés à l'occasion de chaque période de vacances scolaires.

c. La Rotonde

En 2023, 208 jeunes de 16-25 ans ont été inscrits. Supervision des professionnels en poste par une équipe pluridisciplinaire de la clinique FSEF-

L'accompagnement de ce public met en évidence les liens étroits qui existent entre les troubles psychologiques et/ou fonctionnels et les difficultés d'insertion auxquelles les jeunes sont confrontés. Les notions de sociabilisation et d'employabilité sont dépendantes d'un concept de bonne santé mentale. De ce constat découle la volonté de travailler sur cette problématique avec le Relais Etudiant Lycéen présent sur la ville.

Accompagnement à l'emploi : avec Vallée Sud Emploi, service Insertion et le CAP Emploi (pour les personnes handicapées).

Ponctuellement, collaboration avec la protection de l'enfance, la Police nationale, la Croix-Rouge, la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ), et des associations : Centre Culturel et Social des Blagis (CSCB), Maison de la Justice et du Droit (MJD), la veille active du Conseil départemental.

d. Le suivi individuel des jeunes

Les jeunes sont repérés au sein même des équipements municipaux (Ateliers, Espace Relais et Rotonde), dans les établissements scolaires ou s'adressent directement à la Ville. Un parcours individualisé est proposé en lien avec les partenaires :

- VSE pour les questions d'emploi et de projet de formation
- les agences d'intérim
- les centres de formation d'apprenti
- la maison de la justice et du droit
- des structures thérapeutiques et de soins
- le Conseil départemental 92 pour le FIJ

Le FIJ permet l'attribution d'aide financière individuelle. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ces aides peuvent prendre la forme :

- soit de secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents
- soit d'une aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion.

Nombre de dossiers de demandes d'aides déposées en CLIJ, par le service Jeunesse : 5 (3 formations, 1 subsistance, 1 acquisition de matériel).

e. Point Ecoute Jeunes (PEJ)

Dispositif de prévention au sein des collèges Lakanal et Marie-Curie.

Le Point Ecoute Jeunes mis en place au sein des collèges est un lieu d'échange avec les collégiens qui permet après identification de leur problématique, l'orientation vers les professionnels compétents. C'est un lieu de première intention qui permet d'aborder les préoccupations du jeune dans l'optique de les résoudre ultérieurement et en d'autres lieux.

Le référent du temps d'accueil collégiens est supervisé par un psychiatre de la clinique FSEF. Cette supervision permet au référent du Point Ecoute d'avoir un avis d'expert sur la situation du jeune rencontré, de l'aider à prendre du recul sur les situations et ainsi d'identifier la meilleure stratégie de traitement.

Le PEJ a vocation de prévenir les risques liés aux difficultés typiques de l'adolescence, et notamment les troubles qui peuvent être décuplés en raison d'un contexte défavorable (difficultés familiales, ...).

En février 2023, un PEJ a été ouvert au lycée professionnel des métiers Florian.

f. Foot en salle

Face à une demande importante des jeunes, la Ville a proposé une activité sportive, foot en salle, au gymnase des Blagis, 2 heures le samedi soir (18h/20h) en présence d'un animateur de la Rotonde et d'un entraîneur du club de foot de Sceaux.

Cette activité s'inscrit dans une démarche de prévention à différents niveaux : les groupes de jeunes concernés par ce projet, occupent l'espace public et sont au cœur des préoccupations d'ordre public et de sécurité. Leur passivité ou leurs provocations parfois violentes, leur inactivité apparente, peuvent créer sur le quartier un sentiment d'incompréhension et d'insécurité. Moyen éducatif pour enrichir le lien avec l'adulte, d'assimiler les codes, d'intégrer à terme une pratique associative et donner des repères.

Cette action a donné lieu à une aide financière de l'Etat dans le cadre du FIPD.

Actuellement, 30 jeunes participent à cette activité.

g. Séjours et Mini-séjours

Chaque année, la Ville propose aux jeunes Scéens âgés de 12 à 17 ans des séjours d'été adaptés aux différentes tranches d'âges. Les séjours sont choisis au regard de la qualité du projet des structures organisatrices.

En outre, ils sont choisis en vue de pouvoir intéresser de nombreux adolescents et être accessibles au plus grand nombre de familles. Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du coût du séjour en fonction du quotient familial. Au cours de l'été 2023, 31 jeunes de 12 à 18 ans ont pu bénéficier de ces séjours.

- 24 jeunes pour un séjour à Oléron. Ce séjour a bénéficié du label « colos apprenantes » : Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique. Le SDJES 92 de la DSDEN a émis un avis favorable au dispositif colos apprenantes 2023 pour une subvention de 14 500 euros représentant 24 places. Le dispositif de l'Etat ne permettait pas le financement des places pour les majeurs.
- 8 jeunes majeurs sont partis 5 jours à Barcelone en juillet 2023.

Les objectifs : permettre aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation du séjour, de vivre un temps de collaboration et d'apprentissage de la vie en collectivité, et de gagner en autonomie.

II. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Evènementiel

Sceaux Gaming a pu se dérouler sur deux jours : tournois FIFA, Rocket league, Mario Kart, 3 stands VR, Retrogaming, et un Escape Game robotique, un tournoi FORTNITE, tournoi super smash bros ultimate, concours de dessin manga, modélisation numérique 2 et 3 D

Le Défi de Sceaux a eu lieu le samedi 3 juin, différentes activités ont été proposées : mini-golf, tir à l'arc, home-ball, basket, baby-foot, simulateurs de voitures, tournoi Mario kart, parcours trottinette, parcours ninja warrior, jeu quiz et le traditionnel questionnaire.

Le vide-grenier s'est déroulé le dimanche 15 octobre au jardin de la Ménagerie avec 208 stands.

b. Dispositif PROJEUNES

Dans le cadre de PROJEUNES, la Ville souhaite encourager des projets initiés par de jeunes Scéens ou étudiants à Sceaux, âgés de 15 à 28 ans dans le domaine de la solidarité internationale. Un jury composé de personnalités extérieures et d'élus a examiné les projets reçus en vue de proposer une sélection de lauréats ainsi que des montants de bourses.

En 2023, un projet retenu – Mission au Cambodge :

Le Soleil du Cambodge est l'une des cinq sections de HumaCS. Elle regroupe des étudiants de l'Ecole CentraleSupélec. Depuis sa création en 2001, elle vient en aide aux populations rurales du Cambodge. Le travail mené sur place avec l'ONG, Caritas Cambodia, permet de mener à bien des programmes efficaces, sur le long terme, et qui répondent aux besoins réels des populations locales.

L'action du groupe 2023 ne se résume pas à un voyage de solidarité : tout au long de l'année, la nouvelle équipe récolte des fonds et mène des campagnes de sensibilisation. Le projet s'articule autour de deux grands axes, dans des provinces différentes : développement d'une agriculture durable ; amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène et de santé.

c. Procès fictifs

Clôture des procès fictifs dans le cadre de la lutte contre le harcèlement en septembre 2023 avec le lycée professionnel Florian.

Nombre total d'élèves ayant assisté à ces procès : 679.

d. Formation BAFA

Elle permet à des jeunes Scéens (17-25 ans) d'intégrer une formation à moindre coût et d'être formé proche de leur domicile. Cette formule comprend une formation générale de 8 jours Deux sessions se sont déroulés en 2023, la première sur les congés scolaires d'avril et la seconde, à la Toussaint.

e. Participation concours de création de jeux vidéo CD92 et participation au festival Hauts-de-Seine Digital Games

Pour la 3^{ème} année, un groupe de jeunes des Ateliers a participé au concours de création de jeux vidéo initié par le Département.

f. Installation d'un Cub'Edito aux Ateliers

Au sein des Ateliers, la Ville a souhaité développer la lecture et l'écriture des adolescents pour prévenir l'illettrisme et l'illectronisme, lutter contre les inégalités culturelles, prévenir le décrochage scolaire et participer à l'éducation des futurs citoyens.

Distributeur d'histoires courtes, connecté à une plateforme d'écriture (le Site Édito), il permet aux animateurs d'organiser facilement des ateliers d'écriture, d'examiner les écrits des jeunes pour éventuellement les annoter, puis d'imprimer les textes rédigés.

III. Perspectives pour l'année 2024

Projets à lancer en 2024

- actions en faveur de l'insertion : match job, forum des métiers du numérique
- actions en faveur de l'égalité filles garçons : stage de boxe
- actions en direction des pratiquants adolescents de sports de glisse.
- création d'un guide avec support original pour les 16/25 ans

Section 6 - Service Seniors

L'équipe du service Seniors est chargée de la politique en direction des personnes âgées de plus de 60 ans et des aidants.

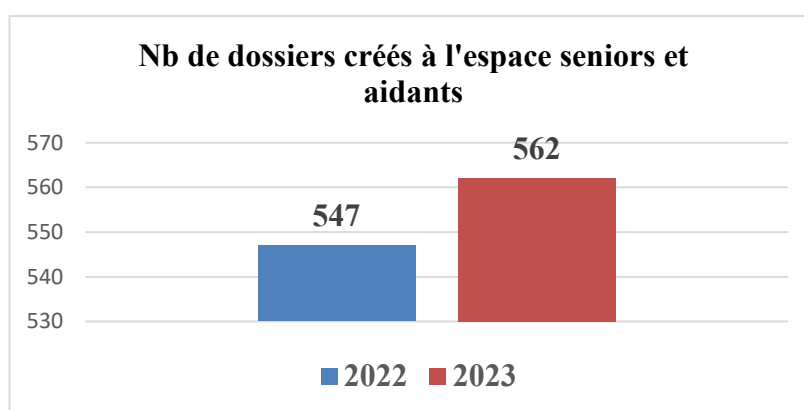
Le service travaille en transversalité avec les autres services de la Ville, les instances consultatives et les acteurs du territoire.

Ses missions sont regroupées autour de 7 grands axes :

- lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et les solidarités intergénérationnelles
- prévenir la perte d'autonomie des seniors
- participer à la protection des seniors les plus vulnérables, soutenir les personnes à faibles ressources
- informer, accompagner et orienter les plus de 60 ans et les proches aidants dans leurs démarches
- Fournir une offre de logement social spécifique.
- favoriser et valoriser la participation des futurs et jeunes retraités et des seniors à la vie citoyenne
- faciliter l'inclusion numérique des seniors

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

L'Espace seniors et aidants

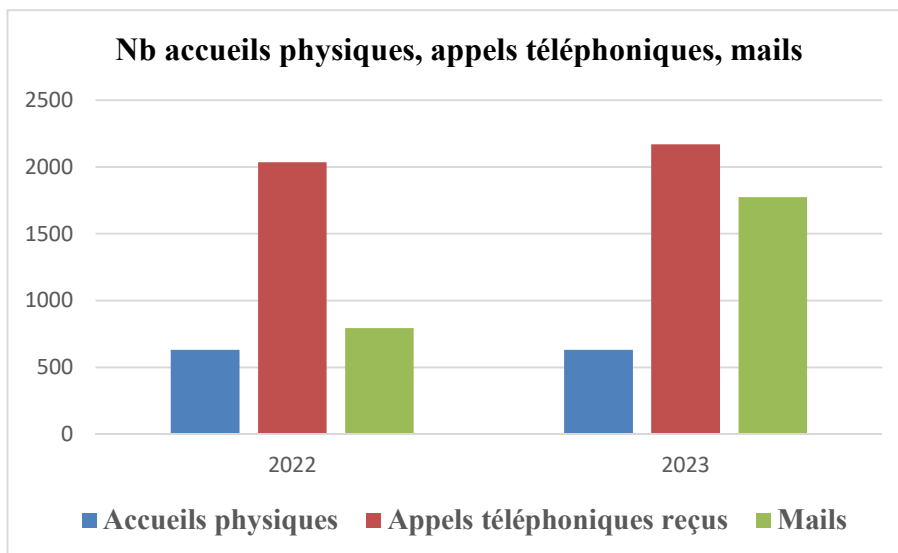


Il est noté une augmentation du nombre de dossiers créés à l'espace seniors et aidants.

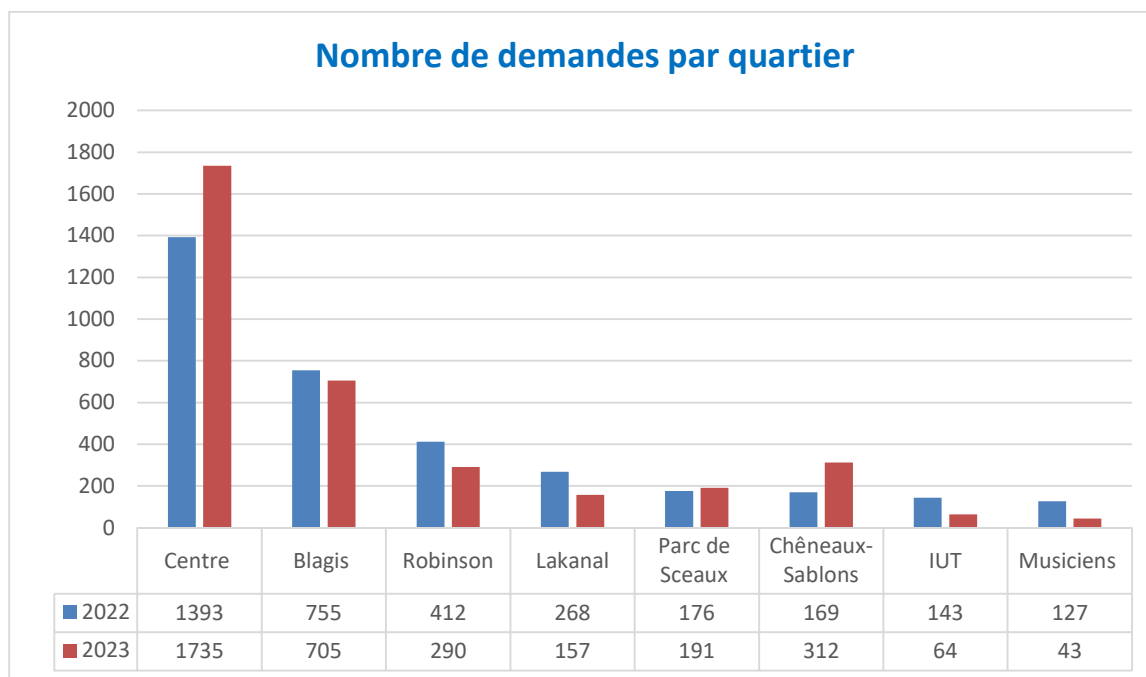
Les sollicitations des seniors et des aidants ainsi que des professionnels sont de plus en plus nombreuses. Par ailleurs, l'équipe est confrontée à des situations de plus en plus complexes, notamment de grande dépendance et de vulnérabilité.

L'espace seniors et aidants est un lieu bien identifié par les usagers. Ces derniers adhèrent de plus en plus aux activités, ateliers, conférences, permanences qui sont proposés.

Les usagers correspondent majoritairement aux tranches d'âges des 86-100 ans (49.3%) et 75-85 ans (39.6%). Ceci s'explique par le vieillissement de la population, une perte d'autonomie plus accentuée et le désir de rester le plus longtemps possible au domicile avec la mise en place de prestations.



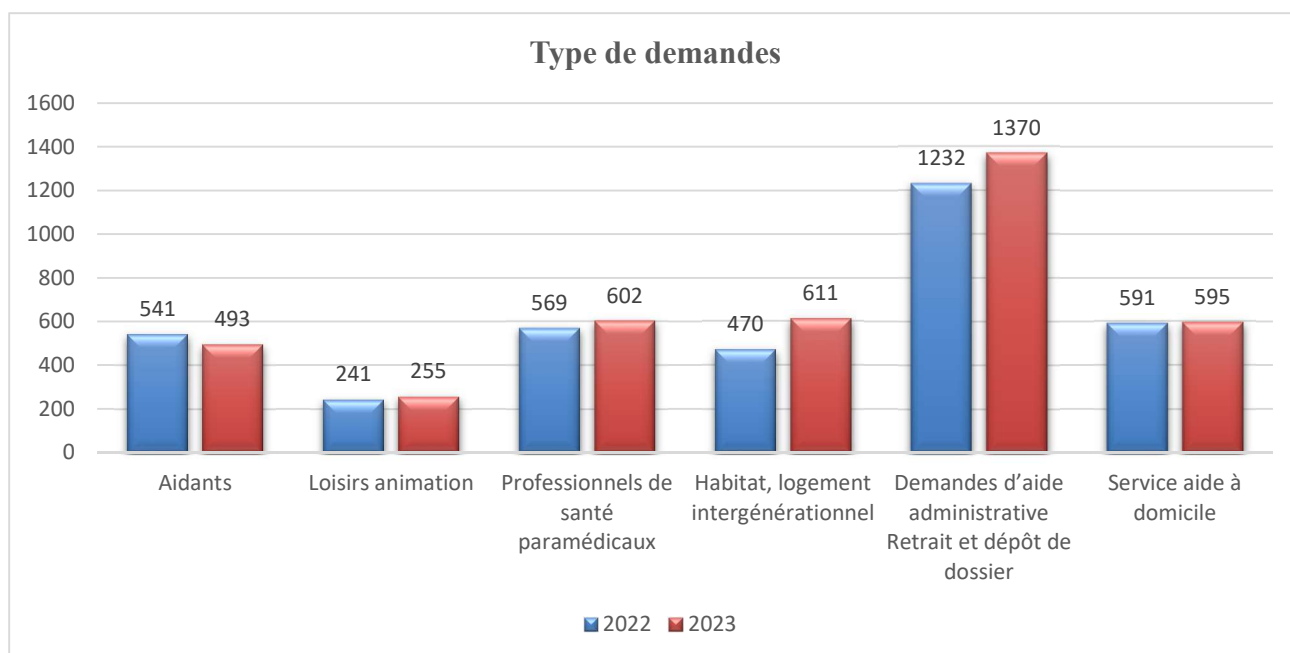
Les sollicitations par mails sont particulièrement en augmentation (+58 %). Le nombre d'accueil physique et d'appel téléphonique est stable.



Les demandes les plus nombreuses émanent des quartiers Centre-ville et Blagis. Augmentation de 20 % des demandes émanant du centre-ville.

Année	2022	2023
Visites à domicile	140	210
Rendez-vous à l'Espace Seniors	231	264
Visites à l'Espace seniors sans rendez-vous	401	847
Visites en milieu hospitalier ou EHPAD	10	4
Total	782	1 325

Le nombre de visites à l'Espace seniors et aidants sans rendez-vous a augmenté de 52 %. Au total, le nombre de visites et de rendez-vous a augmenté de 41 %.



Le nombre de proches aidants recensés est passé de 152 en 2022 à 198 en 2023 (augmentation de 23%). 493 demandes de la part des aidants (541 en 2022). Les aidants familiaux sollicitent une aide dans les démarches administratives, font état de leur épuisement et souhaitent des renseignements sur les aides et dispositifs pour accompagner la personne âgée en perte d'autonomie et trouver des temps de répit, ainsi que sur les conférences et ateliers de bien-être.

Cette année, 46 personnes ont participé aux 5 cafés des aidants.

Le service s'est associé à des partenaires institutionnels et associatifs pour informer, orienter, accompagner individuellement les proches aidants dans leurs démarches.

Une **permanence d'écoute et de soutien psychologique** en partenariat avec la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants de Vanves (Fondation Odilon Lannelongue) est en place depuis février 2022. 3 rendez-vous individuels d'une heure sont proposés un vendredi par mois. Au vu de la forte demande et des besoins des aidants, 5 permanences se sont déroulées sur la journée entière.

42 aidants ont été reçus à la permanence de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants débutée en février.

En 2023, 3 ateliers socio-esthétiques se sont déroulés à l'Espace seniors et aidants toujours en partenariat avec la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants. 18 personnes ont pu bénéficier de ces ateliers

En 2023, 2 ateliers de bien-être ont eu lieu :

- ☞ « Atelier du mieux-être (Gestion des émotions)
- ☞ « Atelier de sophrologie »

Des tables rondes et ateliers des aidants ont été organisés le samedi 30 septembre précédant la semaine bleue. 2 conférences sur le répit et la médiation pour les aidants ainsi que 2 ateliers de sophrologie et de snoezelen.

Les ateliers bien-être et gestion des émotions, les conférences, les tables rondes ont réuni 40 personnes.

Les proches aidants sont très sensibles et reconnaissants des dispositifs déployés par la Ville, ils se sentent soutenus et reconnus dans leur rôle.

Le dispositif d'hébergement temporaire en EHPAD à la sortie d'hospitalisation mis en place par l'ARS a été reconduit. Il consiste à prendre en charge pour une durée de 30 jours les frais d'hébergement des patients sortant de l'hôpital, avec un reste à charge pour le résident de 20 € par jour. L'espace seniors a accompagné de nombreux aidants et usagers dans le cadre de ce dispositif, permettant ainsi du répit aux aidants familiaux.

La problématique des départs à la retraite de médecins généralistes et leur non remplacement perdure et explique la poursuite de l'accroissement des demandes.

On relève une hausse de 10 % des demandes d'aide administrative, retrait et dépôt de dossier. La recherche de financements, de dispositifs et d'ouvertures de droits auprès des caisses de retraite, mutuelle santé, services sociaux font partis du travail quotidien des 2 conseillères gérontologiques. Les personnes âgées sont de plus en plus en difficulté face aux démarches informatiques. Dans ce cadre, 12 personnes ont été dirigées vers France Services.

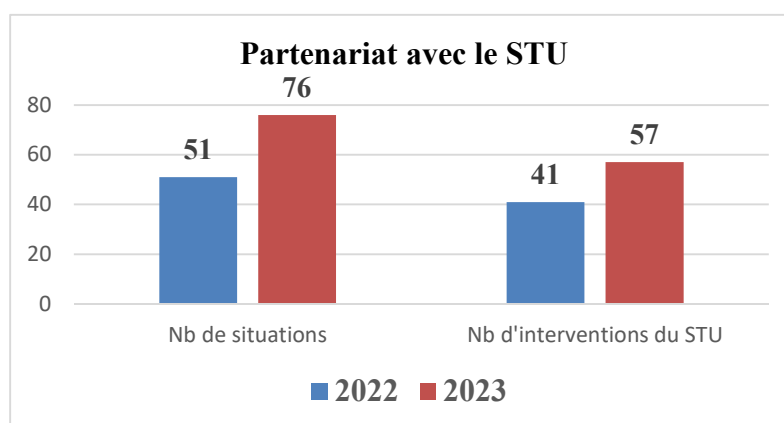
Les demandes de services d'aide à domicile sont stables notamment les demandes d'intervention d'auxiliaire de vie et d'aide-ménagère. Les seniors souhaitent rester le plus longtemps possible au domicile malgré la perte d'autonomie. Ces aides sont aussi un levier pour rompre l'isolement au domicile.

En parallèle il est observé une augmentation des demandes liées au logement de 23 %.

L'espace seniors et aidants aide les personnes âgées ou leurs aidants dans l'instruction des demandes d'allocation personnalisée à l'autonomie. Cette allocation versée par le département finance des prestations à domicile (auxiliaire de vie, téléassistance, portage de repas...) et des aménagements de logement pour faciliter l'accessibilité et le maintien à domicile.

Nombre de dossiers APA à domicile instruits : 78 en 2022 et 65 en 2023

Le nombre de situation suivi en partenariat avec le STU est en augmentation :

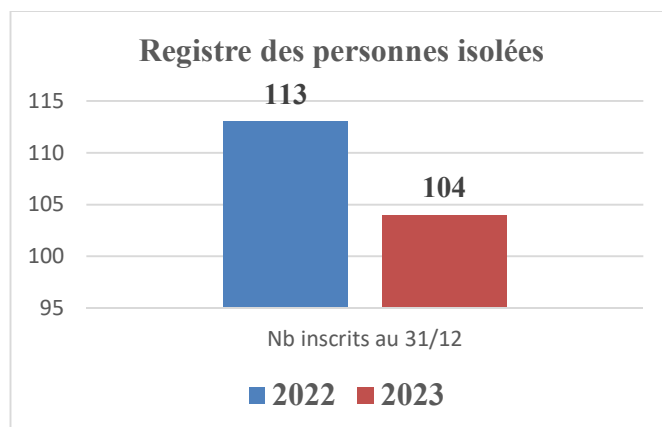


Ce travail en partenariat permet de traiter des situations complexes plus rapidement et d'organiser des visites à domicile en binôme.

2 rencontres organisées avec le service Tranquillité urbaine et l'agent de prévention du commissariat de police de Châtenay-Malabry : au mois de juin à la résidence autonomie des Imbergères et au mois d'octobre au C.S.C.B, afin de sensibiliser les seniors aux arnaques à la fausse qualité.

En 2023 : 22 demandes de mesure de protection juridique (contre 8 en 2022) ont été sollicitées.

La lutte contre l'isolement et le repérage des personnes âgées isolées est une des missions de l'Espace seniors. Des informations sur les activités de prévention, animations, sorties qui favorisent le maintien du lien social sont remises aux usagers, à leurs proches et aux professionnels.



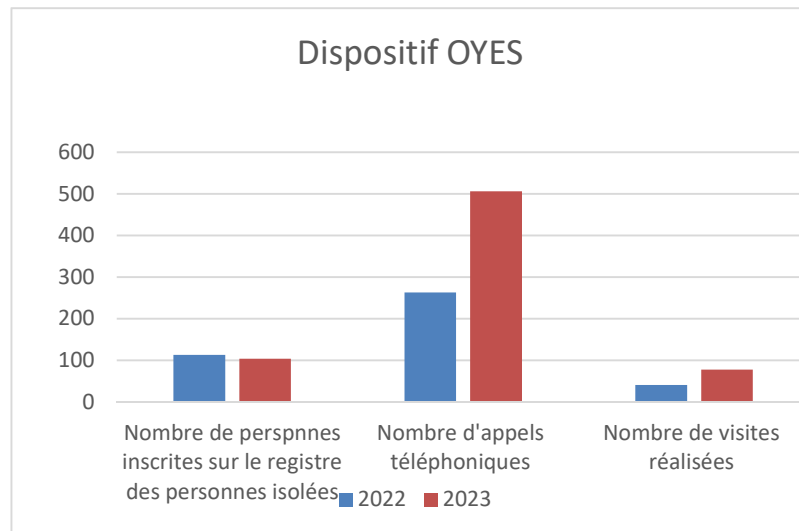
En 2023, plusieurs épisodes de fortes chaleurs en juillet et en août et une alerte canicule vigilance orange déclenchée du 8 au 11 septembre. La salle rafraîchie était accessible au salon de la résidence autonomie.

Toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes isolées ont été contactées par les agents OYES (1 agent en juillet, 1 agent en août et 1 agent en septembre). Ce dispositif, financé par l'Agence Autonomie des Hauts-de-Seine, a permis d'assurer une vigilance particulière des personnes isolées, de rompre leur isolement et de s'assurer de leur bien être via des échanges téléphoniques et des visites de convivialité.

Au total sur cette période : 506 appels ont été passés, 78 visites à domicile effectuées, 4 sorties et 7 animations proposées à la résidence.

73 enquêtes de satisfaction ont été transmises en octobre : 16 personnes y ont répondu :

- ☞ 87,50 % sont satisfaits du dispositif OYES, le trouvent utile et espèrent le voir renouveler en 2024.
- ☞ 75 % apprécient le lien intergénérationnel
- ☞ 43,75 % ont bénéficié d'un accompagnement à l'extérieur (promenades).



➤ Organisation de rencontres santé

Les rencontres santé s'inscrivent dans les axes du projet du service prévention / promotion de la santé. Il s'agit de sensibiliser les seniors sur des thématiques spécifiques : informer, échanger, prévenir, conseiller, orienter avec des interventions interactives organisées à la résidence autonomie.

2 rencontres se sont déroulées :

- 04 juillet : prévention sécurité (30 personnes)
- 21 novembre 2023 : aromathérapie (17 personnes)

Le partenariat avec le Dac92 sud Osmose est toujours aussi présent tant pour les seniors que pour les proches aidants : 81 personnes de plus de 60 ans ont fait appel à ce réseau.

- 33 au pôle gériatrie
- 34 au pôle soins palliatifs
- 5 au pôle cancérologie
- 9 au pôle santé mentale
- 2 proches aidants ont fait appel au programme AIDA (Accompagnement individualisé au domicile des aidants de malades souffrant de maladies d'Alzheimer ou troubles apparentés).

Les partenariats avec les associations se poursuivent :

- France Alzheimer : depuis février 2023, les aidants pour cette pathologie sont désormais orientés vers la permanence PARA animée par une psychologue spécialisée en gériatrie et toute pathologie vieillissante. Partenariat de qualité.
- Dégénérescence Maculaire liée à l'Age (DMLA) : 4 permanences ont été organisées en co-animation avec la coordinatrice gériatrique, 1 bénévole scéen et un intervenant extérieur. Celles-ci regroupent entre 7 et 15 personnes selon la thématique abordée (au total 38 personnes en 2023).

Depuis juillet 2023, un nouveau SSIAD (Santé services) a été autorisé par l'ARS pour la prise en charge de 30 patients sur la Ville : 15 demandes ont été transmises de juillet au 31 décembre.

Vie sociale

a. Le dispositif de téléassistance

Objectif : lutter contre l'isolement, maintenir le lien social, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Fin 2023, il y avait 139 abonnés (129 en 2022) dont 137 à la téléassistance fixe et 2 à la téléassistance mobile avec 32 résiliations et 48 nouveaux bénéficiaires. Cette année le nombre d'inscriptions et de résiliations est resté stable. La moyenne d'âge des abonnés est de 88 ans.

Une baisse des tarifs de la téléassistance de 20 % a été actée au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des abonnés malgré l'augmentation des tarifs du prestataire de 9.3 %.

La téléassistance est devenue obligatoire au sein de la résidence autonomie à compter du 01 janvier 2024 conformément aux exigences du CPOM.

Le marché sera revu courant 2024 (fin du contrat avec Europ Assistance le 31.08.2024)

b. Les actions de prévention

Objectif : prévenir la perte d'autonomie, favoriser la prévention santé et maintenir le lien social.

Ateliers de prévention santé et bien-être 2023	Nombre de participants 2023
atelier Equilibre (6 ateliers)	41
atelier mémoire et gestes (4 ateliers)	18
chant (2 ateliers)	22
tai-chi / qi gong (2 ateliers)	25
tai-chi (été)	11
atelier équilibre en mouvement (2 ateliers en été)	31
Total participants	148

Il est noté une augmentation du nombre de participants de 8%.

L'atelier Equilibre maintenu pendant toute la période d'été a accueilli 31 personnes (2 ateliers en été). Cet atelier, est gratuit. Il est financé par la Conférence des financeurs.

En 2023 : 148 inscriptions recensées dans les ateliers hebdomadaires de prévention santé (prévention des chutes, gym mémoire, atelier équilibre, atelier Tai-Chi et Qi Gong) et l'atelier d'expression (chant).

c. Les sorties culturelles et de loisirs

	2022	2023
Sorties du jeudi	326 participants	302 participants
Sorties de printemps	220 participants	240 participants
Sorties de fin d'année	238 participants	278 participants
Semaine Bleue	170 participants	186 participants

En 2023, la Ville a proposé 12 sorties du jeudi, dont deux sorties à la journée durant l'été. Il est noté une augmentation des participants de 12% aux sorties de fin d'année et près de 9 % à la semaine bleue.

d. Les ateliers et permanences d'inclusion numérique

Des permanences de soutien informatique, animées par des bénévoles, sont organisées tous les lundis matin dans le salon de la résidence autonomie « Les Imbergères ». Les permanences sont destinées aux usagers qui disposent déjà d'un outil et qui ont besoin d'un soutien pour réaliser tout ou partie de leurs tâches. Les réponses apportées sont individuelles ou collectives. Ces permanences très appréciées ont accueilli 30 personnes dans l'année.

Des seniors viennent régulièrement consulter leurs courriels ou faire des recherches sur les postes disponibles en accès libre à l'Espace seniors et aidants.

En 2023, le service a poursuivi le projet « des tablettes tactiles pour maintenir le lien social entre les aînés, leurs proches et les acteurs locaux » avec 2 cycles de 2 ateliers d'initiation à l'utilisation du smartphone, dont 1 cycle d'initiation aux tablettes d'une durée de 5 séances d'1h30. Ils ont été organisés pour 24 participants accompagnés d'un professionnel.

La Résidence autonomie

La résidence des Imbergères accueille des personnes âgées autonomes. Elle se compose de trois bâtiments offrant 53 logements répartis en 45 studios et 8 deux-pièces. La résidence dispose d'une salle de restauration, d'un salon d'activités, d'une salle de projection cinéma et d'un jardin. L'accès au restaurant ainsi que les animations sont accessibles aux seniors scéens n'habitant pas la résidence afin de rompre l'isolement et de créer du lien social.

Un service de portage de repas est rattaché à la résidence autonomie. Les rendez-vous du service de transport accompagné des personnes à mobilité réduite assuré par les bénévoles de l'unité locale de la croix rouge sont pris par l'agent d'accueil de la résidence. Les ateliers de prévention organisés par le service Seniors se déroulent au sein de la résidence.

L'équipe de la résidence autonomie est composée de : 1 directrice, 2 agents techniques polyvalents, 2 agents administratifs et d'accueil, 1 agents de restauration, 1 agent d'animation, 1 agent en charge du portage de repas à domicile et de l'entretien et des petits travaux.

Les enjeux :

- fournir une offre de logement social spécifique
- proposer une offre de services répondant aux besoins des aînés
- préserver l'autonomie par un accompagnement approprié et des actions de prévention
- développer et maintenir le lien social
- favoriser l'exercice de la citoyenneté

a. Hébergement

	2022	2023
Taux d'occupation	91%	84,9 %
Age moyen	82 ans	82 ans

<i>Degré d'autonomie</i>	<i>Nombre de résidents</i>
<i>GIR 1 (perte d'autonomie totale)</i>	<i>0</i>
<i>GIR 2</i>	<i>2</i>
<i>GIR 3</i>	<i>0</i>
<i>GIR 4</i>	<i>6</i>
<i>GIR 5</i>	<i>4</i>
<i>GIR 6</i>	<i>34</i>

GIR = Groupe iso ressource (classement des seniors par groupe suivant leur degré d'autonomie)

La majorité des résidents sont en GIR 6 c'est-à-dire autonomes pour tous les actes du quotidien (autonomie corporelle, mentale et motrice).

La coordinatrice gérontologique a rencontré à domicile fin 2023 une partie des résidents des Imbergères afin d'évaluer leur autonomie en s'appuyant sur la grille nationale Aggi net et de repérer les besoins de chacun. Ces évaluations se poursuivent début 2024.

Celles-ci ont pour objectifs :

- de remettre à la directrice de la résidence autonomie les GIR de tous les résidents, obligation dans le cadre du CPOM
- de travailler en partenariat sur les besoins et les accompagnements des résidents

Au 31 décembre 2023, 46 résidents étaient logés aux Imbergères, 37 femmes et 9 hommes pour une moyenne d'âge de 82 ans. 6 nouveaux résidents ont intégré la résidence, 2 l'ont quitté pour un EHPAD et 2 sont décédés.

La moyenne d'âge et le GMP (taux de dépendance moyen de l'établissement) ont sensiblement augmenté malgré l'entrée de résidents plus autonomes.

b. Restaurant

	2022	2023
Nombre de repas servis	2 794	2 304
Moyenne journalière	11	9

c. Portage

	2022	2023
Nbr repas dans l'année	15 260	13 242
Moyenne journalière	42	36

La fréquentation du restaurant et le portage de repas sont en baisse, concomitamment avec une baisse du nombre de nouveaux adhérents. Les convives habituelles sont parties en EHPAD et les nouveaux résidents plus autonomes déjeunent à leur domicile.

Depuis le 6 novembre, un nouveau prestataire : « Saveurs et vie » fournit les prestations de restauration (dans le cadre du renouvellement du marché public). Les menus proposés sont plus variés et personnalisés. Une enquête de satisfaction est en cours.

d. Les travaux

La rénovation et la mise en accessibilité des salles de douche mises en place en 2021 s'est poursuivie : 8 salles de douche rénovées, 6 appartements repeints, 2 cuisines rénovées.

La porte du bâtiment C a été sécurisée et adaptée PMR : mise en place d'un système de fermeture/ouverture automatisé.

Autres travaux : Allée extérieure de la sortie du bâtiment B rénovée ; Aménagement de l'accès à l'arrière du bâtiment A pour le véhicule du portage de repas ; Réparation du monte-charge du restaurant ; Enlèvement d'un bac à composte vétuste dans le jardin et coupe d'un arbre mort.

e. Le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens (CPOM) signé le 9 décembre 2021 avec le département des Hauts de seine, les résidents, l'équipe et les partenaires poursuivent l'actualisation du projet d'établissement de la résidence. Il sera finalisé en 2024. Dans ce cadre, l'ensemble des documents obligatoires seront réactualisés (livret d'accueil, contrats...). Une implication des seniors et de leurs proches continuera d'être recherchée et facilitée.

f. La vie sociale

Un important travail préalable au renouvellement du projet d'établissement a été mis en œuvre avec de nombreuses consultations et réflexions menées avec l'équipe et les résidents. Il vise à créer du lien social, développer les animations et l'implication des seniors mais également à améliorer la qualité du service rendu.

En 2023, le conseil local de la vie sociale s'est réuni 3 fois en présence de l'élue déléguée aux seniors, aux aidants et à la vie locale. Cette instance de concertation permet l'implication et l'information des représentants des résidents et du personnel.

Le coordinateur de la vie sociale propose des activités destinées aux résidents et seniors de la Ville : jeux de réflexion, de mémoire, de logique, musicaux, revue de presse, quizz, salade de fruits anti gaspi, ateliers interactifs via l'écran tactile géant prêté par le Conseil départemental, casques de réalité virtuelle. Chaque jour une activité est proposée soit par le coordinateur, soit par les résidents, soit par une personne extérieure, ce qui représente plus de 200 animations auxquelles s'ajoutent des animations exceptionnelles (RDV des Imbergères).

g. Le transport de personnes accompagnées

La prise de rendez-vous du service de transport accompagné pour les personnes à mobilité réduite assuré par l'unité locale de la croix rouge est réalisée par l'agent d'accueil de la résidence autonomie.

En 2023 : 594 transports (augmentation de 30%) ont été assurés pour 80 personnes. Ce partenariat permet aux seniors de se rendre à des rendez-vous médicaux mais aussi de maintenir un lien social en facilitant leur mobilité.

II. Retour sur les projets de l'année 2023

Les actions phares développées en 2023 :

- ouverture du café des aidants en janvier 2023
- participation au dispositif OYES de l'agence Autonomy Yvelines – Hauts-de-Seine : accueil d'étudiants au mois de juillet, août et septembre pour rompre l'isolement des personnes âgées isolées : appels téléphoniques, visites à domicile, activités.
- poursuite de la démarche participative du réseau Ville amie des aînés,
- développement d'actions intergénérationnelles dans le cadre de la semaine bleue 2023

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Projets à poursuivre en 2024

- afin de lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et les solidarités intergénérationnelles, il est prévu de poursuivre le développement des activités, destinées à tous les Scéens, organisées au sein de la résidence autonomie (ateliers bien-être et prévention, animations, activités intergénérationnelles) et de l'Espace seniors et aidants. Les sorties culturelles et de loisirs seront également renouvelées en 2024
- le dépôt de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs afin de continuer à bénéficier d'un soutien financier pour le renouvellement des projets existants dans le cadre du forfait autonomie et prévention. La prospection pour trouver des intervenants bénévoles ou subventionnés se poursuivra en 2024
- la poursuite des objectifs du contrat d'objectif et de moyens pour la résidence les Imbergères, signé avec le département du 92 avec la finalisation de la mise à jour du projet d'établissement.
- les actions d'accompagnement des aidants : cafés des aidants, tables rondes (journée des aidants en octobre), ateliers de bien-être, plateforme d'accompagnement des aidants (ateliers socio-esthétiques)
- le dispositif OYES de l'agence Autonomy Yvelines – Hauts-de-Seine : recrutement d'étudiants au service seniors pour rompre l'isolement des personnes âgées isolées
- la démarche participative dans le cadre du projet Villes amies des aînés
- les rencontres et projets communs pour continuer à fédérer l'équipe du service Seniors et renforcer les partenariats (C.S.C.B et la ville de Bourg la Reine)

b. Projets à lancer en 2024

Trois nouveaux projets qui s'inscrivent dans la démarche « Ville Amie des Aînés » :

- projet **d'échanges épistolaires intergénérationnels** entre des seniors de la résidence autonomie et des élèves de CM2
- projet **d'élaboration d'un recueil** de témoignages de seniors pour relater l'histoire de Sceaux sera proposé en lien avec les autres services de la Ville.
- dans le cadre de la semaine bleue, une **exposition photo itinérante** est prévue pour mettre en valeur les seniors.
- les tarifs de la restauration baisseront en 2024 malgré l'inflation du fait du rôle social de cette prestation.
- afin de développer un accompagnement personnalisé des proches aidants au sein de l'Espace seniors et aidants, de nouvelles conventions ont été élaborées en vue de proposer de nouvelles actions. Le partenariat entre les services de la Ville et les associations sera poursuivi pour identifier de nouveaux aidants sur le territoire.
- une réunion d'information à destination des futurs et jeunes retraités sera organisée en 2024.

Section 7 - Service Action sociale santé

Le service porte la mise en œuvre des choix politiques de la Ville en matière d'action sociale facultative en faveur des plus fragiles et répond à des missions d'ordre légal imposées aux centres communaux d'action sociale comme la domiciliation ou la constitution de dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Outre les actions qui visent à contribuer à la solvabilisation des familles (instruction des dossiers d'aide légale, attribution d'aides financières facultatives), dans le but d'aider à la réduction des inégalités, plusieurs pistes ont été développées afin d'adapter le mode d'intervention d'une part à une population où la précarité est diffuse, d'autre part à ceux qui se tiennent éloignés des services publics et réseaux d'aide. Le service développe ainsi divers accompagnements pour les publics fragilisés à différents titres et des projets dans le cadre de la démarche « aller vers ». (solidaribus, bus santé femmes, lutte contre le non recours...).

Le service est composé d'une chef de service qui coordonne les actions engagées auprès du public et des partenaires, les prestations délivrées aux usagers et pilote les différents projets.

La conseillère en économie sociale et familiale est missionnée auprès des familles repérées en difficulté. L'accompagnement qu'elle réalise vise à l'autonomie des familles et ses missions ont été élargies afin de veiller au bien être global des enfants. Elle participe à l'animation du partenariat caritatif local et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Ville mène diverses actions qui améliorent la prise en compte du handicap pour un service public accessible à tous. La coordinatrice reçoit les familles pour fluidifier les parcours des enfants. Elle poursuit également le travail en partenariat pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé pour les ERP et réunit régulièrement les acteurs concernés par le handicap. Elle coordonne les événements en santé publique et prévention et les différents axes du conseil local de santé mentale.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Aide sociale légale

➤ L'instruction/ pré instruction des dossiers

Ces missions d'ordre légal incombent au CCAS. Un agent du service peut participer à la constitution du dossier des personnes qui en ont besoin. Elle vérifie la complétude des dossiers et les adresse aux services du département. Elle effectue également les demandes de remboursement pour frais de dossier et gère les demandes des notaires suite aux éventuelles récupérations sur succession (58 demandes en 2023).

Nombre de demandes	2019	2020	2021	2022	2023
Aide sociale hébergement	19	19	16	7	38
Aide liée au handicap	69	49	44	35	63
Allocation spécifique personnes âgées	1	3	1	3	1
Domiciliation nbr de personnes rencontrées	26	33	27	24	17
Titres améthyste*	278	228	358	336	394

*aide départementale

Cette année, le service a assisté à une réunion organisée par le service départemental en charge de ces questions pour une parfaite articulation et poursuit la veille juridique.

➤ La domiciliation

Le service reste mobilisé pour accueillir le public à l'occasion de ses demandes ou remises de courrier (une centaine de passages). Il y a eu 7 nouvelles demandes en 2023 (contre 6 en 2022) mais plusieurs radiations. Le nombre de personnes domiciliées est en baisse en fin d'année et globalement la baisse du nombre de passages est à rapprocher de la baisse du nombre de courriers postaux.

b. Aide sociale facultative

➤ Les aides financières : des dispositifs décidés par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

Montant attribué en euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
ACAF*	81	66	64	63	60	23 345	22 687	25 702	25 357	20 129
Secours du CCAS	9	13	11	6	9	2 551	2 552	3 506	2 979	3437,51

* l'ACAF (allocation communale d'aide à la famille) est versée sous condition de ressources et d'âge des enfants.

Les secours du CCAS sont des aides exceptionnelles et ponctuelles attribuées sur demande d'un travailleur social, à des familles scéennes en difficulté qui ne peuvent le plus souvent pas ou plus mobiliser les dispositifs classiques.

En 2023, le dispositif SIPPAREC pour lequel le CCAS a conventionné (pour le paiement de factures EDF) n'a pas été mobilisé. En revanche, le dispositif Véolia (remboursement pour le paiement de factures d'eau) a été mobilisé pour la première fois, pour une famille à hauteur de 180 euros.

c. Un travailleur social dédié

Une conseillère en économie sociale et familiale intervient sur des dispositifs identifiés, en complémentarité du service social départemental et en partenariat avec les acteurs du social sur la Ville. Elle pratique largement l'« aller vers » et la lutte contre le non recours, et se met à disposition des familles, en contactant par exemple celles qui n'ont pas fait calculer leur QF pour qu'elles bénéficient d'un tarif adapté, certaines ayant de grosses dettes au service de gestion comptable pour des impayés de prestation municipales. Elle a aussi fait un travail autour de la précarité énergétique (30 familles), l'accès des enfants au sport (12) ou aux vacances (5).

Elle réalise l'accompagnement d'une centaine de familles sous différentes formes dans le cadre d'entretiens sociaux et dispense conseils, soutien, aide éducative budgétaire. Pour ces familles, elle peut orienter vers les dispositifs d'aide financière ou réaliser les évaluations et les demandes auprès de différents dispositifs d'aide (une dizaine de dossiers instruits).

Accompagnement autour du bien-être des enfants

Comme l'an passé, la conseillère ESF a été interpellée sur une quinzaine de situations qu'elle a accompagné. Cette année, en plus des services internes, les directions d'école l'ont sollicitée afin d'améliorer le repérage des enfants en souffrance dans la famille. 4 réunions de synthèse et 5 transmissions d'information préoccupante ont été réalisées en lien avec le service de protection de l'enfance du département.

Actions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes

La conseillère ESF évalue les différents signalements qui lui sont faits et s'assure que les victimes ont bien connaissance des dispositifs et services d'aide. Elle travaille en mode projet pour recenser et diffuser ces informations (flyer annuel). De plus, cette année une sensibilisation via la médiation théâtrale à destination de tous les agents de la Ville, sur la base du volontariat a été organisée. Enfin, dans des logiques « d'aller vers » et « hors les murs », 4 permanences de juriste ont été organisées, principalement sur le quartier des Blagis.

➤ Animation d'une action générale de prévention et de développement social

Les rencontres avec les partenaires caritatifs

Les associations ayant une implication sur la Ville sont régulièrement réunies pour une meilleure coordination des politiques caritatives venant en aide aux scéens en difficulté.

La démarche « aller vers »

Le recrutement d'une nouvelle coordinatrice santé handicap a permis d'établir un calendrier mensuel d'actions de prévention pour un déploiement sur le quartier des Blagis au deuxième semestre. Depuis les distributions alimentaires du Solidaribus, nombre de femmes dans l'attente de leur tour de distribution constituent un public captif, pouvant bénéficier d'actions de prévention primaire.

Calendrier des actions

mois	juin	juillet	septembre	octobre	novembre	Décembre
Thèmes	Diabète/ Alimentation Précarité menstruelle	Canicule Protection du soleil	Sport santé	Octobre rose SISM	Lutte contre les violences faites aux femmes	Précarité énergétique
Infos aux Blagis	Les sucres cachés Distribution culottes menstruelles	Affiches et consignes canicule	Lancement inscriptions	Diffusion du programme Affiche SISM	Entretiens juriste CIDFF	Rdv Diagnostics
Intervenant	ASSH	ASSH	ASSH	ASSH	Juriste CIDFF	Logiscité

Politique de la ville

Cette année a aussi été marquée par la participation de la chef de service aux réunions mensuelles, réflexions, évènements et consultations citoyennes menés sur le quartier des Blagis dans le cadre de la politique de la Ville, en préparation du retour des Blagis parmi les « Quartiers prioritaires », qui vise à garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. Ces réunions animées par les services de la préfecture réunissaient les acteurs concernés de 4 Villes du territoire et ont amené à la réintégration du quartier dans la cartographie des QPV pour contractualiser avec l'Etat dans le cadre d'un contrat de Ville.

d. Santé-handicap

➤ Les actions de prévention - santé publique

Elles ont été mises en place par la chargée de mission principalement sur le quartier des Blagis, avec le public en attente de distribution alimentaire par le Solidaribus, Mais aussi en centre-ville à l'occasion d'octobre rose et des semaines de santé mentale.

Le Bus santé femmes a été mobilisé en début d'été pour venir à la rencontre des femmes sur le quartier des Blagis.

- Sport santé : Lancement du projet et démarrage d'une session en lien avec les éducateurs sportifs de la Ville. Public cible de 18 à 60 ans en affection longue durée. 10 personnes inscrites avec un bilan très positif
- participation aux réflexions de l'AVUF pour la production du guide « **prendre soin de nos étudiants** »

➤ Animation du Conseil local de santé mentale

- 3 réunions concernant les situations complexes (en partenariat avec le Centre médico psychologique)
- semaines d'Information Santé Mentale : 1 ciné débat sur l'hospitalisation sous contrainte au cinéma Trianon, permettant à près de 80 personnes d'échanger avec le Pr J.P. METTON, psychiatre chef de service à l'EPS Erasme et le doyen de la faculté de droit Jean Monnet,

M. Charles Vautrot-Schwarz sur ce sujet sensible. Cette séance a été organisée au Trianon en lien avec les étudiants relais santé et l'association E.L.S.A.

- lancement du groupe de travail « étudiants-santé mentale » :
 - Identification des besoins, élaboration de la feuille de route, premières rencontres. Cette action intéresse les étudiants de la Faculté Jena Monnet, de l'IUT de Sceaux et des classes prépa de LAKANAL.
- **Coordination enfance handicap**
- la coordinatrice joue un rôle facilitateur dans le parcours des enfants en situation de handicap. Elle intervient à la demande des parents dont les enfants sont principalement en maternelle ou primaire et fait le lien avec l'école, le périscolaire et si nécessaire les services spécialisés prenant en charge l'enfant
- une formation des personnels en charge des enfants est proposée sur différents champs pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap
- participation au Forum des droits de l'enfant pour sensibiliser à l'école inclusive : création des supports qui seront réutilisés dans les ALSH avec le même objectif.
- réponses à l'appel à projet CAF Enfance/handicap pour notamment financer le renfort d'encadrement en ALSH
- **Organisation de 6 collectes de sang en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang et obtention du label « commune donneur ». 508 rendez-vous. L'organisation sur rendez-vous est maintenue et permet que le nombre de volontaires soit toujours en augmentation.**

II. Retour sur les projets de l'année 2023

a. Perspectives relatives aux affaires courantes

- le service reste en veille dans le cadre de l'aide sociale légale et a adapté ses pratiques suite aux évolutions vues avec les services du Département. Il poursuivra sa vigilance dans le cadre des services autonomie qui se dessinent.
- la démarche « aller vers » et la lutte contre le non recours, notamment concernant les droits ouverts par les services de la Ville, se sont enrichies et diversifiées
- la lutte contre les violences faites aux femmes a dépassé l'accompagnement des victimes et s'inscrit dans des actions plus globales autour du repérage, de la compréhension du phénomène, pour un public plus large.

b. Projets lancés en 2023

- les difficultés en santé mentale du public jeune, notamment depuis la crise sanitaire, n'ont pas manqué d'interpeler la Ville. Au regard du grand nombre d'étudiants à Sceaux, Le service ASSH a participé aux travaux de l'association des villes universitaires de France (AVUF) et, dans le cadre de son Conseil Local en Santé mentale a lancé un groupe de travail réunissant les étudiants, afin de mener avec eux des actions qui répondront au mieux à leurs attentes. Ce groupe fonctionne et poursuivra ses rencontres et actions en 2024.
- la session sport santé 2023 a remporté un beau succès, avec 10 inscrits et un fort taux de satisfaction. Il a été décidé de poursuivre l'expérience et compte tenu des travaux sur les installations sportives d'adapter l'offre pour une deuxième session en 2024.

III. Perspectives pour l'année 2024

Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. De ce fait, le service ASSH travaille en lien avec différents partenaires, internes et externes : les associations caritatives (Secours catholique, Croix Rouge, Conférence Saint Vincent de Paul), les associations d'accompagnement (solibail/ hébergement et protection de l'enfance), les services en lien avec l'enfance et le CSCB. Sur le quartier des Blagis, les liens seront faits avec la politique de la Ville.

D'une façon générale, le service veille à croiser les regards dans ses prises en charge et à leur cohérence, en évitant les doublons et en facilitant la coordination. Le partenariat et la transversalité sont donc des modes de fonctionnement à l'œuvre dans les différents axes de travail développés et les projets prévus en 2024.

Le service sera particulièrement vigilant à l'articulation avec le dispositif de réussite éducative et à l'évaluation des besoins pour mener des actions en complémentarité.

Il développera des actions avec le service Animation pour un accueil des enfants à besoins spécifiques toujours plus qualitatif.

Il poursuivra les liens avec le service Campus urbain autour de la santé étudiants et développera des actions nouvelles à la demande de ce public, notamment dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

CHAPITRE VIII : POLE EQUIPEMENTS ET CADRE DE VIE

Le pôle Equipements et Cadre de Vie inscrit ses missions de service public dans le cadre de la démarche de développement durable définie par la Ville et se trouve plus particulièrement chargé :

- de l'urbanisme réglementaire : instruction des demandes d'autorisations d'utilisation des sols et conseils aux pétitionnaires
- de l'urbanisme opérationnel : conception et pilotage des opérations et perspectives foncières (acquisitions, gestion, baux, et autorisations d'occupation, etc.) en liaison avec les acteurs internes et externes concernés
- de l'aménagement de l'espace public : réflexions en matière de mobilité (circulations douces, stationnement, transports), accessibilité, valorisation et qualité des espaces publics et mise en œuvre des programmes d'action en la matière
- de la gestion du patrimoine communal (bâtiments, flotte) : entretien en liaison avec les utilisateurs, cessions et acquisitions, suivi des travaux de prestataires extérieurs, adaptation du patrimoine communal aux nouveaux besoins (programmation, clauses techniques des marchés et leur suivi, contribution aux dossiers de demande de subvention, maîtrise d'œuvre, suivi de chantier, etc.) dans le cadre des décisions prises en comité de pilotage et en liaison étroite avec les services utilisateurs/pilotes
- du secrétariat des commissions de sécurité
- des moyens logistiques des différentes manifestations organisées sur le territoire communal

Section 1 - Service Urbanisme

Principales missions : instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols, définition des documents d'urbanisme en lien avec l'Etablissement public territorial, opérations de valorisation foncière.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Droits des sols

Demands de permis de construire, de démolir, et déclarations de travaux déposées :

Nature des dossiers déposés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis de construire	22	33	43	40	34	30	38	53	24	29
Permis de construire modificatif	14	14	8	12	19	4	17	10	14	22
Permis de démolir	0	3	4	2	5	3	2	6	4	0
Déclaration préalable	118	111	106	102	116	115	126	148	144	159
Demandes d'enseigne	11	17	21	25	22	18	25	23	25	28
Demande de changement d'usage	11	11	5	8	6	5	6	7	13	7

Permis de construire y compris les modificatifs :

Suivi des dossiers	Nbre de dossiers 2019	Nbre de dossiers 2020	Nbre de dossiers 2021	Nbre de dossiers 2022	Nombre de dossiers 2023
En cours d'Instruction	5	20	21	11	13
Favorable	20	29	31	24	34
Refus ou rejets tacites	8	4	8	3	4
Annulé en cours d'instruction	1	2	3	0	0
TOTAL	34	55	63	38	51

L'année 2023 connaît une légère reprise du nombre de permis de construire déposés et le nombre de permis de construire modificatif connaissent une augmentation de même que le nombre de déclarations préalables.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les pétitionnaires peuvent déposer leur demande de façon dématérialisée, en utilisant le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (gnau.sceaux.fr). La répartition du volume de dossiers déposés sous format papier et sous format numérique est la suivante, par type de dossier :

	2022				2023			
	Dépôt papier		Dépôt dématérialisé		Dépôt papier		Dépôt dématérialisé	
Permis de construire (compris modificatifs)	30	79%	8	21%	34	67%	17	33%
Déclaration préalable	111	77%	33	23%	88	55%	71	45%

On constate que, dans la lignée de la volonté étatique d'une dématérialisation généralisée de ces dépôts, l'acculturation des pétitionnaires se renforce et la procédure en ligne se développe et prend de plus en plus d'importance.

b. Foncier

Conformément à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris est devenu compétent en matière de droit de préemption urbain (DPU), à compter du 29 janvier 2017. Ce dernier a décidé de conserver l'exercice du droit de préemption sur une partie du territoire de Sceaux, correspondant aux zones UE délimitées dans le plan local d'urbanisme (PLU). Dans les autres secteurs, l'exercice du droit de préemption a été délégué :

- à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans les secteurs où il a compétence pour intervenir (cf. ci-dessous)
- à la ville de Sceaux, sur le restant du territoire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CU enregistrés	299	339	407	408	379	385	395	374	336	316
DIA enregistrées	287	304	341	338	348	384	346	357	327	310

La part de dépôt sous format dématérialisé est la suivante :

	2022				2023			
	Dépôt papier		Dépôt dématérialisé		Dépôt papier		Dépôt dématérialisé	
CU	265	79%	71	21%	178	56%	138	44%
DIA	300	92%	27	8%	233	75%	77	25%

En 2023, les décisions sur les DIA ont été rendues :

- par VSGP : 28 % (23 % en 2022)
- par l'EPFIF : 1 % ;
- par la Ville : 71 % (76 % en 2022)

La Ville a procédé, en 2023, aux acquisitions et cessions suivantes :

- Acquisitions :

Désignation	Surface du bien	Adresse	Vendeur	Prix	Date de l'acte
Volume n° 4 (partie du centre technique municipal)	7,2 m ²	13 sentier des Torques	SEQENS (échange foncier avec la Ville de Sceaux)	3 240 €	03/02/2023
Parcelles I 146 et 149 correspondant à des parties du sentier des Torques et du sentier du ru d'Aulnay	790 m ²	13 sentier des Torques	SEQENS	1 €	03/02/2023

- Cessions :

Désignation	Surface du bien	Adresse	Acquéreur	Prix	Date de l'acte
Terrain	187 m ²	45 rue Madeleine Crenon	Mme ETESSAMI	196 000 €	16/01/2023
Volume n°9 (partie des jardins sur terrasse des logements sociaux)	53,8 m ²	13 sentier des Torques	SEQENS (échange foncier avec Ville de Sceaux)	24 210 €	03/02/2023
Terrain à usage de jardin	33 m ²	1 rue Berlioz	M.LEBOFSKY et Mme GUILLEMET	14 850 €	19/06/2023
Volume n°43 Cession de droits réels	153 m ²	7 square Robinson	UNAPEI 92	Bail emphytéotique de 30 ans : loyer de 30 500 €/an	26/09/2023

Enfin, dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPFIF le 25 avril 2017, modifiée par avenant le 22 mars 2018 et le 30 juillet 2019, l'EPFIF a engagé les opérations suivantes :

- Acquisitions réalisées par l'EPFIF :

Désignation	Surface du bien	Adresse	Vendeur	Prix	Date de l'acte
Appartement + cave (lots 5 et 13)	61 m ²	20 avenue de la Gare	Indivision BEEKER	370 000 €	22/09/2023

- Cessions réalisées par l'EPFIF : néant

II. Les dossiers structurants – avancements en 2023

a. Le plan local d'urbanisme (PLU)

La compétence en matière de PLU appartient à Vallée Sud – Grand Paris, depuis le 1er janvier 2016.

Vallée Sud - Grand Paris conduit l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi). Après une année 2022 consacrée à la définition des orientations du projet d'aménagement et de développement durable, débattues en conseil municipal le 23 juin 2022 et en conseil territorial le 27 septembre 2022, VSGP a poursuivi la procédure à travers :

- la mise au point des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement du PLUi ;
- la poursuite de la concertation à travers l'organisation de nouveaux ateliers par commune et d'une réunion publique.

Un bilan de la concertation a été présenté en conseil de territoire le 14 décembre 2023. Sur son fondement, le PLUi a été arrêté lors de cette même séance.

En 2024, le PLUi arrêté sera soumis à l'enquête publique, étape administrative indispensable avant l'adoption du document, en fin d'année 2024.

b. Secteur de projet des Quatre-Chemins :



- **Lots livrés**
Ont été livrés lors des années antérieures : les lots 1-phase 1 et 2, lot 2, lot 5 et l'opération du 15 avenue Franklin Roosevelt.

- **Poursuite de la mise en œuvre du projet des Mésanges (lot n°1)**

Le projet de rénovation de la résidence des Mésanges se déroule en 3 phases opérationnelles, dont la première phase a été livrée en 2019 et la deuxième phase fin 2022.

La phase 3, composée d'une opération de logements sociaux portée par Seqens, et d'une opération de logements libres, portée par Emerige, a fait l'objet de permis de construire, délivrés en 2022. Les chantiers ont démarré en 2023 en vue d'une livraison en 2025.

- o Lot 1.3.A

Maître d'ouvrage : Seqens

Maître d'œuvre : BAUDOUIN – BERGERON architectes

120 logements locatifs sociaux

- o Lot 1.3.B

Maître d'ouvrage : Emerige

Maître d'œuvre : PARREIRA

48 logements libres

Les aménagements des espaces extérieurs seront réalisés dans le temps des chantiers immobiliers. Ils comprennent la création d'une voie centrale, uniquement accessible aux véhicules de services (OM, pompiers), une aire de jeux et des aménagements paysagers, assurant également la collecte des eaux de pluie.

La rénovation de la résidence des Mésanges sera ainsi finalisée en 2026.

- **Poursuite opérationnelle des lots 4, 6 et 6 bis**

- o Lot n°4

Le département des Hauts-de-Seine est propriétaire de ce terrain. Il a sélectionné le promoteur Bouygues Immobilier pour la mise en œuvre d'un projet situé à cheval sur les communes de Bourg-la-Reine et Sceaux. Les permis de construire ont été déposés fin 2023.

Maître d'ouvrage : Bouygues Immobilier

Maître d'œuvre : ATELIER 115

Programme : 46 logements et 985m² de locaux artisanaux

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

- o Lot n°6

Maître d'ouvrage : RATP Habitat

Maître d'œuvre : Armand NOUVET

Programme : 60 logements sociaux

Calendrier prévisionnel : 2021-2025

Le permis de construire a été délivré en 2017. Suite à des contraintes techniques liées à la proximité des infrastructures de la RATP et impactant le coût de construction du projet, RATP Habitat a connu plusieurs appels d'offres infructueux. À la suite d'un nouvel appel d'offres concluant, le chantier de construction a pu démarrer fin 2021. La faillite d'une entreprise de construction a conduit à un nouvel arrêt du chantier courant 2022. Celui-ci a pu redémarrer en 2023.

- Lot n°6 bis
 Maître d'ouvrage : RATP et WOODEUM
 Maître d'œuvre : Atelier WOA
 Programme : 2 commerces et 66 logements
 Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Le lot n°6 bis est en interconnexion avec le projet de restructuration du pôle de transport de Robinson. Le foncier appartient à la RATP qui a désigné le promoteur WOODEUM pour la réalisation du programme immobilier. Le permis de construire a été délivré en avril 2023 et le chantier démarre début 2024.

- **Schéma de référence sur le pôle Robinson**

Dans le cadre du schéma de référence du pôle d'échange de Robinson validé par le STIF (devenue Ile-de-France Mobilités - IDFM) en 2016, plusieurs actions sont en achevées ou en cours :

- Agrandissement de l'accès ouest – action RATP : l'agrandissement de l'accès ouest à la gare RER constitue une action structurante du schéma de référence. Le nouvel accès a été livré au printemps 2021 : il a été agrandi, en surface et en nombre d'accès et son accessibilité PMR est assurée avec un accès de plain-pied et la création d'un ascenseur. Devenu l'accès principal de la gare en nombre d'usagers, l'accès ouest bénéficie d'un espace d'accueil du public avec guichet et billetterie.
- Aménagement d'une gare de bus en connexion avec l'avenue du Plessis – action RATP : à la suite de l'évolution de l'offre de transport dans le sud des Hauts-de-Seine, avec notamment la mise en service de la ligne de tramway T10, IDFM a décidé de modifier le circuit de certaines lignes de bus, dont la ligne 195 qui ne dessert plus l'arrêt à Robinson. Cette évolution remet en question la réalisation d'une gare de bus, qui n'accueillerait plus que le terminus de la ligne 179. Il est ainsi décidé de renoncer à cet aménagement : la ligne 179 sera finalement prolongée jusqu'au carrefour des Mouilleboeufs où elle réalisera son terminus
- Requalification de la RD 63 (Plessis/Jules Guesde), notamment au droit de la gare – action du Département : l'avenue du Plessis passe devant la gare et constitue un lieu d'échange multimodal, principalement RER/bus. Sa requalification doit permettre de sécuriser et qualifier les flux des différents usagers du pôle de transport. L'axe est également identifié comme axe structurant du RER Vélo. Après la validation du programme de requalification de la voie auprès de l'ensemble des partenaires, le Département a lancé les études de maîtrise d'œuvre en 2023. Le démarrage des travaux est prévu pour 2025.
- Réaménagement de la place de la gare – action Ville : le réaménagement de la place de la Gare constitue l'une des actions du schéma de référence du pôle Robinson. La modification des terminus de deux lignes de bus est l'occasion de repenser l'aménagement de la place de la Gare, dans la perspective de favoriser les déplacements piétons, de qualifier les espaces publics et le paysage urbain, en lien avec les futurs programmes immobiliers qui marqueront les limites de la future place. Une étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place sera à lancer dans les prochaines années, dans un calendrier cohérent avec le transfert du terminus de la ligne 179 au carrefour des Mouilleboeufs, et avec les projets immobiliers qui encadreront la place requalifiée.

- **Avancement de la maîtrise foncière sur les lots 3, 7 et 8**

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la Ville, la maîtrise foncière se poursuit sur le secteur des Quatre-Chemins. Les négociations engagées avec les derniers propriétaires du lot n°3 permettent d'envisager un lancement opérationnel de ce lot dans le courant de l'année 2024.

c. Secteur de projet Albert 1er

Le lot n°1 du secteur Albert 1er comprend la réalisation par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, d'une résidence pour étudiants et d'une crèche. La résidence a été livrée courant du 2^e semestre 2019 et l'équipement « Les Musiciens », qui se décompose en deux crèches multi-accueils (« clef de fa » et « clef de sol ») a ouvert en janvier 2020.

Le lot n°2 comprend un ensemble de terrains appartenant à un propriétaire particulier, au Département et à la Ville. Dans le cadre d'un appel à projet auprès de promoteurs, les propriétaires ont décidé de vendre leurs terrains à la société Nacarat, en vue d'un projet immobilier comprenant des logements libres et des logements locatifs sociaux (30%).

Maître d'ouvrage : Nacarat

Maître d'œuvre : GERIN JEAN

Programme : 47 logements libres et 22 logements locatifs sociaux

Calendrier prévisionnel : 2022-2024

d. Secteur de projet de la place du général De Gaulle et ses abords

Le projet mis au point dans la dynamique de la démarche de concertation *Parlons ensemble du centre-ville* et de l'appel à projet *Inventons la métropole du Grand Paris*, a fait l'objet de nombreuses actions en vue de sa mise en œuvre opérationnelle :

- diagnostic archéologique permettant la levée des prescriptions archéologique par le Préfet ;
- protocoles indemnitaires avec les commerçants concernés dans le cadre de la résiliation des baux ;
- travaux de dévoiement et mise aux normes des réseaux ;
- préfiguration de l'aménagement du carrefour de Gaulle ;

Le projet immobilier, concerté avec le public et présenté à la maison du projet, a fait l'objet de permis de construire délivrés en juillet 2022. Des recours contentieux ont été déposés et sont en cours d'instruction par le tribunal. La promesse de vente signée avec les promoteurs fait également l'objet de recours, toujours pendants, malgré une première décision favorable en février 2023.

Ce contexte n'a pas permis de réaliser la vente des terrains dans les délais prévus par la promesse qui, de ce fait, se trouve caduque. Une évolution du montage opérationnel est en réflexion.

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Secteur de projet des Quatre-Chemins

Le secteur des Quatre-Chemins se trouve à mi-chemin de sa réalisation, avec une première phase opérationnelle achevée et l'engagement d'une deuxième phase opérationnelle. En 2024, l'attention devrait de porter sur :

- la mise en œuvre des projets sur les îlots 1 (lancement des chantiers de la phase 3), 4 et 6 bis ;
- la poursuite des opérations de maîtrise foncière, dans le cadre de la convention d'intervention foncière entre la Ville et l'établissement public foncier ;
- le lancement opérationnel du lot 3, sous réserve d'aboutir sur la maîtrise foncière.

b. Secteur de projet Albert 1er

Le lot n°2 poursuivra son avancement opérationnel avec une livraison attendue pour la mi-2024. L'aménagement de la rue Albert 1er sera étudié en vue d'une réalisation concomitante avec la livraison du lot 2.

c. Secteur de projet de la place du général de Gaulle et ses abords

En 2024, l'avancement opérationnel devrait porter sur :

- une réorientation du montage opérationnel du projet, l'opération étant désormais du ressort de Vallée Sud-Grand Paris, titulaire, en vertu de la loi, de la compétence « aménagement » ;
- une reprise des études sur les espaces publics et sur le projet immobilier ;
- la relance des réflexions sur le devenir du château de l'Amiral et de premières interventions de travaux publics dans ce bâtiment, avec en perspective, les attentes exprimées par les Scéens en 2017 et traduites dans la charte pour l'avenir du centre-ville.

Section 2 - Le bâtiment

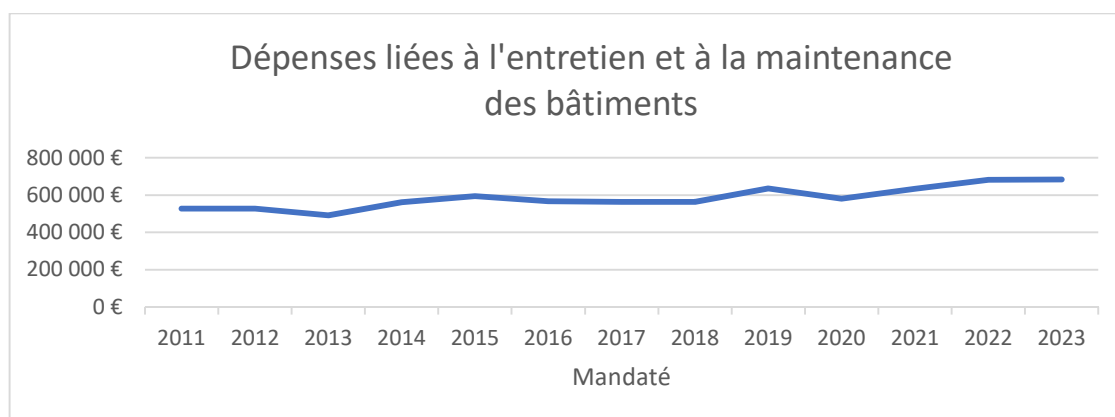
Principales missions : entretien des bâtiments communaux, suivi des chantiers de travaux, construction et réhabilitation lourde, fonctionnement du Centre technique municipal et garage. Les agents en poste au centre technique municipal interviennent quotidiennement à l'entretien des bâtiments de la Ville.

Sur cette année 2023, un grand nombre de projets ont été menés. Afin de pouvoir mener correctement les plus importants de ces projets, il a, par ailleurs, été procédé au recrutement d'un agent en charge des grands projets, placé sous l'autorité directe de la directrice du pôle, et dédié au suivi et au pilotage opérationnel de ces opérations.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Entretien des bâtiments

Entretien de 76 507 m² de surface hors œuvre réalisé en régie ou par une entreprise selon la nature et l'ampleur des travaux dont 60 immeubles et 49 chaufferies ou centrales de traitement d'air.



b. Logistique des manifestations

Logistique des manifestations : Cross, Fêtes méridionales et félibréennes, Fête de la musique, Feux de la Saint Jean, Journées du patrimoine, Fête des jardins, Virade de l'Espoir, Vide grenier jeunesse,

Défi jeunes, Bal du 14 juillet, Fête du sport, Téléthon, Collecte alimentaire, Foire aux Santons, Noël des enfants, cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre), dîners de rues, fêtes des écoles, piétonisation du centre-ville, etc...

c. Garage

Maintenance de 52 véhicules (25 VL, 2 PL, 1 TC et 9 VL électriques) dont 158 réparations en régie.

d. Commissions de sécurité

6 commissions communales et 3 sous-commissions départementales nécessitant les missions suivantes :

- gestion du planning des commissions
- transmission des convocations
- notification des procès-verbaux
- entretien avec les exploitants
- assistance à la commission
- instruction des dossiers pour les ERP de 5^{ième} catégorie

Rôle de conseil auprès de différentes catégories de gestionnaires des ERP (commerçants, cabinets médicaux etc...) pour l'accessibilité et la sécurité incendie.

Production de plans et affiches :

- réalisation de plans et cartes pour la direction
- réalisation d'affiches informatives pour l'ensemble des services de la mairie

II. Retour sur les projets de l'année 2023

Opérations de construction ou rénovation de bâtiment - Suivi technique, financier et administratif

- Crèche du 172 rue Houdan : Etudes de l'Esquisse à la phase PRO, lancement du marché travaux en fin d'année 2023
- Réhabilitation/extension de la Halle des Blagis en Espace Sport et Santé : Fin de la phase études, obtention du Permis de construire, marché de travaux et lancement du chantier sur le deuxième semestre 2023
- Mise en conformité des plans d'évacuation incendie dans les groupes scolaires
- Mise en conformité des différents groupes scolaires et gymnases suite aux commissions de sécurité
- Gros entretien divers bâtiments (peinture, revêtements de sols, revêtements muraux, électricité/mise en conformité, couverture)
- Etude de conception de construction d'une troisième bulle sur les terrains de tennis rue de l'Yser
- Réhabilitation du château de l'AMIRAL : Lancement des études techniques et diagnostics
- Petit Chambord (Aménagement de l'espace extérieur) : Phase études et chiffrage travaux

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Opérations de construction ou rénovation de bâtiment - Suivi technique, financier et administratif

- Réhabilitation/extension de la Halle des Blagis en Espace Sport et Santé : Fin des travaux
- Etude de conception et lancement des travaux de construction d'une troisième bulle sur les terrains de tennis rue de l'Yser
- Crèche du 172 rue Houdan : lancement de l'ACT, DCE et Appel d'offres. Lancement de la phase travaux avec l'installation du chantier, démolition et le gros œuvre fin d'année 2024
- Réhabilitation du château de l'AMIRAL : appel d'offres pour le curage et déplombage avec sélection des entreprises, premières interventions à l'intérieur du bâtiment
- Salle Erwin-Guldner et hall de l'Hôtel de Ville : reprise des sols et autres réalisations rendues nécessaires
- Petit Chambord (Aménagement de l'espace extérieur) : Lancement de travaux de janvier à début mai 2024. Suivra la deuxième partie qui concernera la voie d'accès ; les portails et le gymnase

b. Opérations de maintenance et de gros entretien des bâtiments

- Réalisation de travaux dans le cadre du calendrier ADAP

Section 3- Espace public

Le service Espace public assure la gestion de l'ensemble de l'espace public communal. Les domaines d'intervention sont variés : voirie, mobilier urbain, circulation, éclairage public, signalisation tricolore, espaces verts, arbres d'alignement, bassins et fontaines, aires de jeux, cimetière, événements et illuminations, déneigement.

Il suit également les interventions des concessionnaires sur les réseaux (Enedis, GRDF, Veolia, Orange...) et est le partenaire privilégié des services départementaux, du territoire Vallée Sud-Grand Paris et des grands syndicats (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, Syndicat des eaux d'Ile-de-France) pour les travaux en domaine public.

La Ville étant exploitant des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore, le service répond aux déclarations de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Le service assure également les missions de maintien de la propreté de l'espace public, aussi bien sur les voies communales que départementales. Il poursuit les opérations de désherbage des voies sans utilisations de produits chimiques.

Il est en relation avec les habitants pour leurs démarches du quotidien (déménagements, entrées charretières, enlèvement des graffiti...), et répond à de très nombreuses sollicitations, suggestions ou observations. Il gère les occupations du domaine public pour les chantiers et les manifestations.

En 2023, le service est composé d'un chef de service, d'une assistante administrative, d'une assistante comptable, d'un technicien pour le suivi des travaux et d'agents de terrain. Au sein du centre technique municipal, ce sont ainsi un chef d'équipe et son adjoint, 8 agents aux espaces verts et 7 agents polyvalents (chauffeurs poids-lourd, peintre, agents de propreté...) qui œuvrent chaque jour au service des Scéens.

Au 1er avril 2023, la compétence voirie ainsi que deux agents (l'adjoint du chef d'équipe et un agent), un camion et les équipements associés ont été transférés au territoire Vallée Sud-Grand Paris. Le marché d'entretien des bassins et fontaines et celui concernant l'entretien et les diagnostics phytosanitaires des alignements d'arbres, ont été transférés au Territoire.

Un contrat de maintenance des aires de jeux a été édifié pour assurer sécurité et conformité sur nos équipements dans les établissements scolaires et dans les quartiers résidentiels. Une série de formations sera proposée aux agents assurant l'entretien du mobilier urbain.

Les missions sont assurées soit en régie municipale, soit par le biais de marchés publics dont le service assure le suivi administratif, technique et financier.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Travaux d'entretien de la voirie

- Nettoyage, désherbage de la voirie, ramassage des corbeilles de rue, enlèvement des dépôts sauvages : 35 km dont 23,60 km de voirie communale et 11,4 km de voirie départementale
- Enlèvement des graffiti en domaine public, mais également en domaine privé visible de la rue et en rez-de-chaussée, sur demande des riverains et présentation d'un dépôt de plainte
- Déneigement, avec utilisation raisonnée du sel de déneigement ; travail avec le syndicat mixte de la vallée de la Bièvre pour la recherche de produits alternatifs moins polluants
- Entretien de la voirie (nids de poule, réparation de trottoirs et chaussées, marquage au sol, etc.) : 23,60 km de voirie communale

- Entretien du mobilier urbain : appuis vélos (255), bancs (>100), corbeilles de rue (>100), distributeurs de sacs à déjections canines (30), colonnes Morris, bornes (transmises avec la compétence voirie au 1er avril 2023) et barrières de contrôle d'accès, etc...
- Entretien des feux de signalisation : 22 carrefours (par le biais de l'EPT VSGP, compétence transmise)
- Entretien de l'éclairage public : 2 695 points lumineux ; illuminations permanentes des monuments
- Réalisation des illuminations, des décorations 3D (avec le service PTDL en tant que service pilote) pour les périodes de Noël (pose, maintenance et dépose du matériel)

b. Stationnement (hors stationnement payant)

- Entretien du marquage au sol des emplacements de stationnement,
- Entretien des bornes de stationnement minute (16)

c. Espaces verts, cimetière et aires de jeux

- Entretien du cimetière sans produits phytosanitaires (allées, plantations, fleurissement lors des cérémonies) : 11 500 m²
- Entretien des espaces verts (tontes, tailles, reprise des gazons, arrosage) : 8 000 m² (dont 4 ha du jardin de la Ménagerie, massifs des rues et espaces verts des établissements municipaux)
- Plantations : 71 000 unités pour les bulbes, bisannuelles et annuelles en 2 saisons de fleurissement, complétées par des vivaces et arbustes ; 123 jardinières suspendues ou sur barrières ; jardinières de rue (>150)
- Distribution des plantes issues des massifs aux Scéens en fin de saison de plantation
- Entretien et taille des arbres de l'espace public communal (arbres d'alignement et des propriétés communales >1000), abattage des arbres dangereux
- Entretien des aires de jeux des parcs publics, établissements scolaires et crèches (13 sites)

d. Suivi administratif : relations avec les riverains, partenaires institutionnels et concessionnaires

- Courriers ou courriers électroniques reçus ou envoyés (riverains, usagers d'autres communes, courriers officiels aux partenaires institutionnels, hors échanges courants avec les partenaires institutionnels et entreprises.) : 1 150
- Etablissement des arrêtés de voirie et autorisations d'occupation du domaine public : 777 (dont les déménagements)
- Autorisations de déménagements (compris mise en place de barrières sur site) : 363
- Autorisations de dîners de rue : 3 (encore très peu de demandes en lien avec l'épidémie de Covid)
- Autorisations de contrôles d'accès aux quartiers piétonniers et sites contraints (par badges ou clés mobiles)

II. Retour sur les réalisations de l'année 2023

a. Travaux d'aménagement/travaux neufs

- Dépose des SLT Feux tricolores sur la giration De Gaulle, d'un arrêt de bus et création d'un espace de livraison. (En lien avec le département des Hauts de Seine et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris)
- Installation d'une borne de contrôle d'accès rue des Imbergères à l'angle de la rue de la chrétienté pour interdiction de la circulation à certaines périodes
- Remplacement de la borne à l'entrée du Square Robinson (par la rue Houdan)
- Reprise de trottoirs et chaussée rue Georges Bizet, avec maîtrise d'ouvrage déléguée par la ville de Bourg-la-Reine, à la suite de l'enfouissement des réseaux
- Installation de bornes en bois anti stationnement sur la rue des Clos Saint Marcel, au niveau de la coulée verte
- Reprise de revêtement sur l'Avenue Jean Perrin
- Désimperméabilisation d'une partie de la cour au groupe scolaire des Blagis, pour l'installation future de bandes végétalisées
- Rénovation du trottoir sur le bas de la rue du Maréchal Joffre, avec la création de bandes végétalisées à la suite de la livraison des appartements de la promotion Giboire
- Travaux de soutènement du talus crèche rue des Blagis
- Remplacement des dispositifs de stationnement minute dans le quartier Robinson (dernière phase de l'opération)
- Déplacement d'une base vie de chantier et désimperméabilisation du parking rue Michel Voisin,
- Remplacement de 5 boîtes à livres réparties sur le territoire communal

b. Autres travaux en lien avec le Sipperec

- Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public sentier des Coudrais, rue du Docteur Thore, rue Aubanel, rue Champin, rue des Chéneaux (poursuite du programme d'enfouissement du quartier des Chéneaux-Sablons)

c. Espaces verts

- Création temporaire sur le parvis de l'église Saint Jean-Baptiste, d'un jardin des Simples constitué de bacs en rameaux de noisetiers présentant une collection de plantes médicinales
- Création permanente de bacs en acier corten recouvert (le temps que l'acier prenne son apparence finale, légèrement cuivré/rouillé) par des bacs en rameaux de noisetiers, sur les 6 pieds d'arbres présents à proximité de la fontaine de la grenouille au Square Robinson.
- Remplacement d'arbres (en lien avec Vallée Sud-Grand Paris) sur la rue Pierre Curie, rue Eugène Maison.
- Campagne de remplacement des arbustes plantés dans les bacs en résine servant à faire respecter les emplacements de stationnement et le code de la route.

d. Etudes

Etude d'aménagement sur le centre-ville et abords de l'Eglise.

III. Perspectives pour l'année 2024

a. Travaux d'aménagement

- Réaménagement de voirie rue Michel Voisin entre l'avenue du Président Franklin Roosevelt et le boulevard Colbert
- Poursuite de la végétalisation de l'espace public : mise en place de pas japonais et pose de ganivelles rues de la Fleche, création d'une bande végétale élargie rue du Maréchal Foch, reprise et extension de plusieurs haies végétales, etc...

b. En lien avec le Sipperec

Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public quartier des Chéneaux Sablons : rue Pasteur. Engagement d'un programme qui comprend l'avenue des Quatre Chemins, le sentier des Milans, la rue du Docteur Lequeux, l'avenue Edouard Depreux, la cité Henri Sellier.

c. Etudes

- Poursuite de l'étude d'aménagement sur le centre-ville et abords de l'Eglise
- Réalisation de l'inventaire des arbres du territoire communal

Section 5 - Gestion du patrimoine et coordination administrative

Principales missions : gestion du patrimoine communal (gestion des fluides et statistiques gestion des baux, environ 60, reprise des baux après acquisition, refacturation des charges aux locataires, assemblées générales des 12 copropriétés, suivi des appels de fonds, marché des assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile, suivi des déclarations des sinistres, demandes de subventions, contrôle et paiement des taxes, suivi du marché de nettoyage des bâtiments communaux, suivi du marché de location et d'entretien des vêtements de travail, montage et suivi du budget).

Le service assure de missions transverses et mène des projets susceptibles de toucher plusieurs services du pôle, voire de la Ville.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2023

a. Courriers arrivés au PECV

La majorité des demandes, réclamations ou autres se font via des moyens de communication différents tels que le site internet de la Ville, par courriel, ...

Demandes d'enlèvement de graffiti chez les particuliers : 46

b. Gestion des assurances



	Flotte automobile	Responsabilités civiles	Dommages aux biens	Dommages-ouvrages
2012	8	4	16	0
2013	9	11	17	0
2014	10	8	16	2
2015	6	15	15	2
2016	4	3	8	0
2017	7	6	12	0
2018	6	14	7	0
2019	3	6	3	0
2020	6	3	12	0
2021	11	7	11	0
2022	10	9	6	0
2023	3	3	5	0

c. Missions comptables

Le nombre total de factures traitées s'élève à 2 928 dont :

- 1 283 pour le service de la gestion du patrimoine
- 1 309 pour le service bâtiment (dont 321 *pour le garage*)
- 299 pour le service espace public
- 37 pour le service urbanisme

d. Projets menés en 2023

Statistiques des relevés de fluides, étude sur les économies d'énergies, demandes de subventions et finalisation des marchés de travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste par le contrôle des DGD et la libération des retenues de garantie.

Le travail de recensement des mobiliers et autres objets stockés mais non utilisés par la Ville a continué ainsi que leurs ventes sur le bon coin : 100 ventes ont été conclues en 2023, dont 4 véhicules et la lame de déneigement.

CHAPITRE IX : POLE PREVENTION MEDIATION ET TRANQUILLITE URBAINE

Souhaitant affirmer et accroître davantage son engagement en faveur du triptyque « prévention de la délinquance - médiation - tranquillité urbaine », la Ville a choisi de créer au sein de son administration un pôle dédié à ces questions à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cette évolution et combinaison de l'ancien service Tranquillité urbaine d'une part et du poste de coordonnateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) d'autre part, auquel s'ajoute la nouvelle prestation de médiation socio-éducative de proximité, en un seul et même pôle dédié, renforce l'action de la ville en faveur de ces domaines et permet de gagner en efficacité, transversalité, opérationnalité, cohérence, visibilité et lisibilité.

Le pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine (PPMTU) comprend les services suivants : le service de Police municipale, la mission de prévention de la délinquance et de coordination du CLSPD, le secteur de la médiation socio-éducative de proximité.

Sous l'autorité hiérarchique du Maire (officier de police judiciaire, autorité de police administrative, président du CLSPD) et de la direction générale des services, le PPMTU exerce ainsi les actions municipales suivantes : police municipale, conseil local et stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, médiation socio-éducative de proximité, police administrative (arrêtés municipaux de police), stationnement payant.

Section 1 – Police municipale

La police municipale de Sceaux réalise notamment les missions suivantes :

- Surveillance des établissements scolaires,
- Surveillance des foires et marchés,
- Surveillance des manifestations publiques,
- Surveillance du stationnement (le stationnement payant est délégué mais sous contrôle du PPMTU) et fourrière automobile,
- Surveillance de la circulation publique et sécurité routière,
- Vidéoprotection,
- Opérations tranquillité absences,
- Objets trouvés/ perdus,
- Fourrière animale et chiens catégorisés,
- Voisins et commerçants vigilants et solidaires,
- Surveillance de la salubrité publique,
- Surveillance des nuisances et pollutions,
- Surveillance de l'occupation du domaine public,
- Surveillance de la publicité, des enseignes et affichages,
- Assistance et secours à la population,
- Surveillance funéraire,
- Police administrative : rédaction et respect des arrêtés municipaux.

La doctrine d'emploi de la police municipale repose sur 3 axes, conformément à la convention de coordination qui la lie à la police nationale, cosignée par le Maire, le Préfet de département et le Procureur de la République :

- La proximité,
- La prévention,
- La tranquillité.

I. Quelques chiffres sur les affaires courantes de l'année 2023

- 7 528 amendes relatives aux infractions de stationnement ou de circulation.
- 70 véhicules placés en fourrière automobile.
- 274 véhicules repérés en stationnement abusif.
- 102 procès-verbaux ou rapports rédigés à l'attention des autorités de police.
- 595 objets trouvés dont 68 restitués à leurs propriétaires.
- 295 objets perdus déclarés enregistrés par le service.
- 509 opérations tranquillité absences (OTA) réalisées avec suivi informatisé des passages.

II. Quelques projets concrétisés en 2023

- La nomination parmi les policiers municipaux d'un chef de service et de 2 chefs de brigade.
- Le recrutement d'agents permettant de maintenir l'effectif à 8 policiers municipaux et 8 gardes urbains auxquels s'ajoutent 3 assistantes administratives et 1 directeur de pôle.
- L'élargissement des locaux de la police municipale sur l'ensemble de l'aile Ouest de l'hôtel de ville, sise 124 rue Houdan, afin d'accueillir les nouveaux arrivants.
- La mise en service d'un nouveau véhicule de police municipale 100% électrique, en complément d'une autre voiture sérigraphiée mais thermique pour les gardes urbains et de 6 vélos tout terrain à assistance électrique.
- L'accès des policiers municipaux à certains fichiers de la police nationale.

III. Perspectives pour l'année 2024

- La précédente convention de coordination arrivant à échéance fin 2023, la signature d'une nouvelle convention de coordination de la police municipale de Sceaux avec les forces de sécurité de l'Etat sera réalisée début 2024.
- Recrutement de 2 agents supplémentaires au service de Police municipale en 2024 : 2 policiers municipaux.
- Projet de partenariat avec la brigade équestre départemental du parc de Sceaux.
- Déploiement de caméras supplémentaires sur le secteur Marne-Musiciens.
- Raccordement au centre de supervision urbain de la Ville (CSU) des caméras du bailleur Hauts-de-Seine-Habitat.
- Outil informatique de demande, de traitement et de supervision des arrêtés municipaux de police.
- Création du nouvel écusson (identité visuelle) de la Police municipale.

Section 2 – Prévention de la délinquance et coordination du CLSPD

La mission de prévention de la délinquance et de coordination du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est intégrée au pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine et assure les missions suivantes :

- Coordination et animation du réseau partenarial des acteurs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Planification, préparation et animation des réunions des groupes de travail et/ou cellules du CLSPD et rédaction des comptes rendus correspondants,
- Pilotage, conseil et ingénierie en ce qui concerne les actions de prévention, notamment celles résultant des décisions du CLSPD et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Formalisation du plan d'actions (stratégie territoriale) notamment sous la forme de fiche-actions élaborées en lien avec les partenaires locaux et définition/ suivi des indicateurs d'évaluation de ces actions,
- Recensement et sollicitation des financements existants,

- Accompagnement sur le plan technique des porteurs de projets et suivi des acteurs de terrain (conseils, mise en place d'outils de suivi) en lien avec les services concernés,
- Evaluation des actions résultant du CLSPD,
- Pilotage du secteur de médiation socio-éducative de proximité.

I. Affaires courantes de l'année 2023

- Obtention de subventions du département et de l'Etat pour les nombreuses actions de prévention de la délinquance portées par la Ville.
- Poursuite de l'adhésion de la Ville au Forum français et européen pour la sécurité urbaine (FFSU / EFUS).
- Poursuite du dispositif Voisins et commerçants vigilantes et solidaires : plus de 1000 personnes inscrites au dispositif de prévention communautaire relié à la police municipale et à la police nationale.
- Observation permanente des statistiques générales de la délinquance et plus spécifiquement des cambriolages sur le fondement des chiffres transmis par, respectivement, la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP92) et le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry.
- 3^{ème} salon de la protection à domicile le 15 avril 2023 en partenariat notamment avec la police nationale et la préfecture des Hauts-de-Seine pour présenter les outils de protection efficaces contre les cambriolages et inciter les habitants à s'équiper et s'organiser en complément des actions de la police municipale et de la police nationale.
- Multiples réunions de travail et de coordination dans le cadre du CLSPD sur les sujets de sécurité publique et de prévention de la délinquance :
 - ✓ cellule de veille tous les mois (Maire, Commissaire, Conseiller délégué à la sécurité, Directeurs et chefs de service de la Ville concernés),
 - ✓ groupe de partenariat opérationnel communal (GPO) hors Blagis réuni tous les mois par le commissariat de Châtenay-Malabry,
 - ✓ groupe de partenariat opérationnel intercommunal (GPOI) dédié aux Blagis réuni tous les mois par le commissariat de district d'Antony,
 - ✓ réunion plénière du CLSPD le 15 juin 2023.

II. Quelques projets concrétisés en 2023

- Dans le prolongement du diagnostic local de sécurité réalisé en 2021-2022, la Ville a élaboré une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) pour 2024-2026.
- Trois priorités ont été retenues par les membres du CLSPD :
 - ✓ Organiser la prévention précoce et agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
 - ✓ Améliorer la prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
 - ✓ Renforcer la tranquillité publique.
- Arborescence détaillée ci-après de la STSPD de Sceaux 2024-2026 exposant la multitude et diversité des actions portées par la Ville de Sceaux dans le domaine de la prévention de la délinquance.

III. Perspectives pour l'année 2024

- Signature de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2024-2026).
- Poursuite de la prestation de médiation socio-éducative de proximité.

Section 3 – Médiation socio-éducative de proximité

Le secteur Médiation est une prestation externalisée (association OPTIMA) rattachée au pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine et plus précisément pilotée par la mission de prévention de la délinquance et de coordination du CLSPD.

Les principales missions du secteur Médiation :

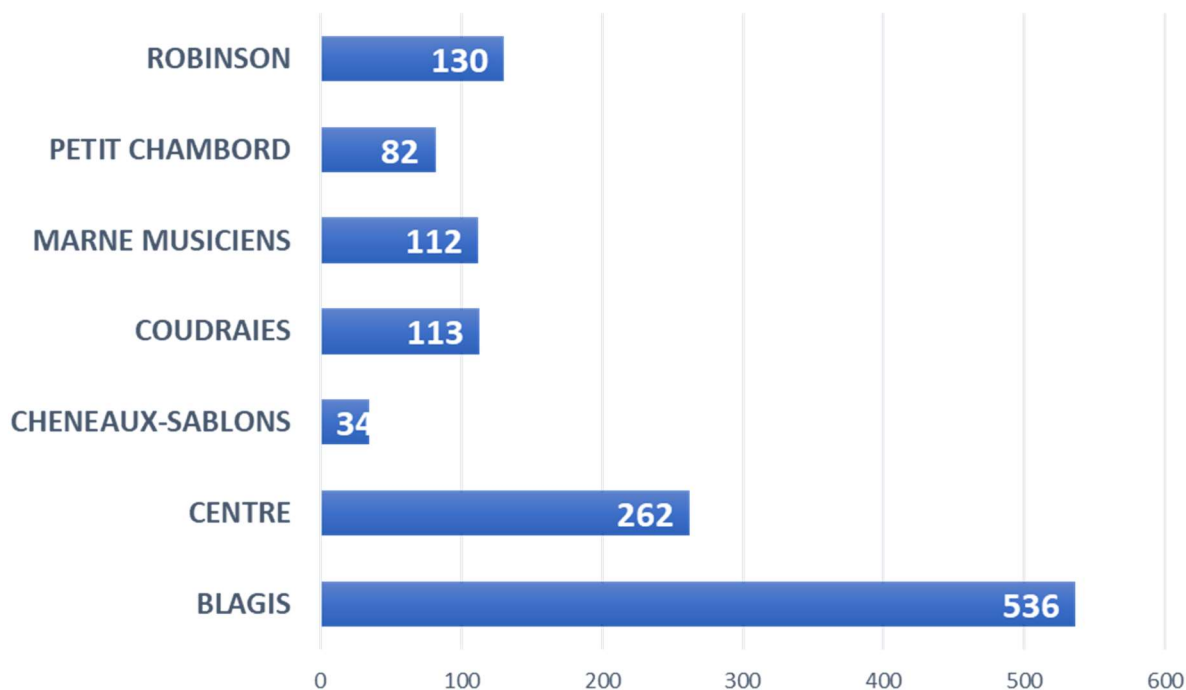
- Maintenir une présence active de proximité dans la Ville, dans l'objectif de prévenir les incivilités et de désamorcer les situations conflictuelles par le dialogue.
- Faire remonter à la Ville les problématiques repérées sur le territoire et proposer des pistes de résolution.
- Renforcer la mission de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés vers les structures de la ville et les partenaires, notamment de l'éducation et de l'emploi.

I. Affaires courantes de l'année 2023

- Depuis le 3 octobre 2023, lancement par la ville d'une prestation de médiation socio-éducative par l'association OPTIMA avec le concours financier du département des Hauts-de-Seine
- Présence sur le territoire communal de 5 médiateurs socio-éducatifs en binômes, du mardi au samedi, de 15h à 20h (1^{er} octobre au 31 mars) ou de 15h à 22h (1^{er} avril au 30 septembre), avec un point d'ancrage dans les locaux de France services (Blagis)
- Missions:
 - ✓ Présence active de proximité dans la rue: « aller vers »
 - ✓ Transmettre et remonter des informations: « écouter, diffuser, rendre compte »
 - ✓ Prévention et accompagnement des publics fragilisés: « orienter, interfacer, rassurer »

II. Quelques projets concrétisés en 2023

- 1269 présences actives de proximité réalisées sur le territoire communal à compter du 3 octobre 2023.



- Les médiateurs de rue de Sceaux ont travaillé en partenariat avec tous les acteurs locaux mais plus étroitement encore avec les éducateurs de rue (« Jeunes dans la cité » - JDLC) financés par le département.
 - ✓ Actions communes sur l'espace public
 - ✓ Repérage et suivi des jeunes en difficulté

*Formation conjointe à l'exposition interactive
13/18: Questions de justice - Ado et citoyen*

*Animation conjointe de cette exposition lors du forum des
droits des enfants organisé par la Ville le 25 novembre*



III. Perspectives pour l'année 2024

- Poursuite de la prestation de médiation socio-éducative de proximité en lien étroit avec tous les partenaires locaux et notamment les éducateurs de rue du département,
- Recrutement d'un(e) apprenti(e) médiateur, l'association OPTIMA étant certifiée QUALIOPI,
- Objectif de certification du dispositif scéné à la norme métier Afnor XP X60-600 « Médiation sociale ».